

- Commission ressources -

Budget primitif 2020

23 - Budget primitif 2020 - autorisations de programme du budget principal

24 - Budget primitif 2020 - budget principal

25- Etat de la dette et les perspectives 2020

26 - Autorisation de programme et Budget primitif 2020 - Budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental

27 - Autorisation de programme et Budget primitif 2020 - Budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

28 - Autorisation de programme et Budget primitif 2020 - Budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

2J - Budget primitif 2020€ - budget annexe de la Structure accueil enfance

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 Budget primitif 2020 : autorisations de programme du budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote des autorisations de programme au titre de l'exercice 2020 et leurs individualisations partielles.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de programme (AP) dans le cadre du projet de budget primitif 2020 du Département.

Conformément au règlement budgétaire et financier du 22 décembre 2017, ce rapport propose une présentation par mission et programme des engagements et fournit en annexe la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur les cinq prochains exercices et au-delà de 2024.

Les propositions d'inscriptions d'autorisations de programme pour 2020 s'élèvent à 64,79 M€.

1. Autorisations de programme relatives aux équipements

Les AP relatives aux équipements départementaux pour 2020 s'élèvent à 35,27 M€.

En ce qui concerne la **mission éducation**, les AP atteignent 11,08 M€, qui se répartissent entre les travaux de construction et de réhabilitation pour 8,8 M€ et 2,28 M€ pour l'acquisition de divers équipements. Ainsi, un montant de 2,51 M€ sera consacré à des travaux de maîtrise d'énergie des collèges au travers d'opérations d'isolation thermique par l'extérieur ainsi que sur l'ombrage, la végétalisation et la désimpermeabilisation des surfaces concrétisant la stratégie de développement durable du Département.

De plus, 1 M€ sera consacré à la réhabilitation des cuisines auquel s'ajoute 0,35 M€ d'équipements et 0,9 M€ à la réfection des réseaux informatiques pour accompagner le renouvellement des équipements informatiques à hauteur de 1,75 M€.

Les AP d'un montant de 0,52 M€ de la **mission culture et patrimoine**, concernent principalement la poursuite du programme des Chantiers collectifs des sites pôles du Pays Cathare (0,50 M€).

Concernant la **mission sport Jeunesse**, un montant d'AP de 1,5 M€ correspond aux travaux de confortement du chemin de halage du canal du midi.

Les AP de la **mission environnement et prévention des risques** s'élèvent à 0,19 M€. Un montant d'AP de 0,15 est sollicité pour la mise en sécurité du site de Bordegrande. La réalisation d'un cadastre solaire départemental mobilise une AP de 30 000 € et l'Observatoire de l'eau requiert l'ouverture d'une AP de 13 500 €.

Pour la **mission réseau routier et mobilité**, le montant des AP atteint un niveau de 18,93 M€, dont 7,61 M€ pour l'entretien du réseau, 6,27 M€ pour les travaux neufs, 3,1 M€ pour les imprévus et divers en grande partie pour les intempéries de janvier 2020 et 1,95 M€ pour les études. Trois opérations de renforcement de chaussées globalisent 3,5 M€. Ainsi, 1,4 M€ seront consacrés à la RD 6009 entre Sigean et la limite du département avec les Pyrénées Orientales, 1,1 M€ entre Port-la-Nouvelle et l'autoroute A9 et 1 M€ sur la RD 118.

Pour la **mission administration générale**, les AP 2020 d'un montant de 3,05 M€ concernent le programme Logistique et patrimoine. Sur ce montant d'AP, 2,34 M€ seront consacrés aux études et travaux sur les divers bâtiments du département, dont 1,68 M€ pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques. Il est également prévu l'acquisition de véhicules (0,68 M€) notamment électriques au sein des collèges et de vélos à assistance technique pour favoriser le développement des mobilités durables. De plus, l'achat de drones est prévu à hauteur de 0,025 M€ pour notamment l'aménagement foncier.

L'ensemble des AP 2020 fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote du budget, pour un montant de 35 267 500 €.

	AP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
D Education	11,08	2,42	4,70	3,32	0,53	0,10	11,08
D1 Collèges	11,08	2,42	4,70	3,32	0,53	0,10	11,08
E Culture et patrimoine	0,52	0,29	0,14	0,08	0,00	0,00	0,52
E1 Développement culturel	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02
E2 Sites culturels	0,50	0,27	0,14	0,08	0,00	0,00	0,50
F Sport Jeunesse	1,50	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50
F1 Sports et activités de pleine nature	1,50	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50
G Environnement et prévention des risques	0,19	0,09	0,05	0,05	0,00	0,00	0,19
G1 Eau	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
G2 Espaces naturels	0,15	0,05	0,05	0,05	0,00	0,00	0,15
G3 Energies renouvelables	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
I Réseau routier et mobilité	18,93	5,91	5,86	4,26	2,91	0,00	18,93
I1 Routes	18,93	5,91	5,86	4,26	2,91		18,93
K Administration générale	3,05	1,75	0,62	0,68	0,00	0,00	3,05
K4 Logistique et patrimoine	3,05	1,75	0,62	0,68	0,00	0,00	3,05
Total général	35,27	11,97	11,37	8,39	3,44	0,10	35,27

2. Autorisations de programme relatives aux subventions

Les AP relatives aux subventions d'équipement pour 2020 s'élèvent à 29,52 M€.

Concernant la **mission enfance famille**, une AP de 0,01 M€ viendra financer la construction d'une Maison de la Famille à Carcassonne.

Les AP de la **mission action sociale et insertion**, d'un montant de 0,8 M€, seront consacrées au programme logement avec l'aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux (0,66 M€), le PIG précarité énergétique (0,06 M€) et l'ANRU les Peupliers (0,05 M€). Le programme action sociale s'élève à 0,03 M€ avec le financement de l'aménagement de nouveaux locaux pour une infrastructure à vocation d'insertion professionnelle.

La **mission autonomie**, avec le financement des structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées s'établit à 2 M€. Il s'agit de financer le programme habitat intermédiaire des Personnes âgées qui se développe au travers d'appel à projet, sont notamment prévus les EHPAD de Saissac et Ginestas.

Les AP de la **mission culture patrimoine**, d'un montant de 0,72 M€, sont destinées à financer les travaux de restauration, la sécurisation, la mise en valeur et l'amélioration de la qualité de l'offre d'accueil des monuments historiques (0,49 M€) ou encore l'aide à la production cinématographique (0,23 M€).

Les AP de la **mission sport jeunesse** s'élèvent à 0,2 M€ et sont destinées au financement des voies vertes (0,1 M€) et aux itinéraires de randonnées (0,1 M€).

Le montant des AP de la **mission environnement et prévention des risques** s'élève à 5,91 M€ dont 5,3 M€ seront consacrés au programme eau avec 2,8 M€ pour financer les travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement et 2,5 M€ pour la prévention des inondations. Le programme espaces naturels s'élève à 0,55 M€ destinés au PNR littoral (0,31 M€), à la stratégie pour la biodiversité (0,16 M€) et à la démoustication (0,08 M€). Enfin, le programme sécurité civile se porte à 0,06 M€ d'AP.

La **mission aménagement et attractivité du territoire** recouvre les grands projets structurants pour le territoire audois. Le montant des AP prévues pour 2020 est de 18,37 M€. Les AP relatives au programme infrastructures d'intérêt départemental concerne l'aéroport de Carcassonne pour un montant de 2,81 M€. Le programme accompagnement des territoires (10,5 M€) renouvelle l'implication du Département dans son soutien aux territoires

en déployant les contrats territoriaux (2,5 M€), pour promouvoir les initiatives innovantes des collectivités du département (1 M€) et investir dans les équipements publics (7 M€). Ces derniers financent les travaux des cœurs de village, des équipements scolaires, culturels ou sportifs. L'AP consacrée au tourisme (0,17 M€) est dédiée à l'animation et la promotion de l'offre touristique en finançant les organismes de tourisme. Le programme agriculture et pêche (2,06 M€) comprend des AP de 1,5 M€ pour l'irrigation collective, 0,09 M€ pour les circuits de proximité, 0,38 M€ pour les charges intercalaires du Lauragais, 0,05 M€ destiné à l'aménagement foncier et 0,04 M€ pour les institutions interdépartementales. Concernant le programme inondations, l'inscription d'une AP complémentaire de 0,34 M€ est nécessaire pour les inondations de 2018 ainsi qu'une AP de 2,5 M€ pour les inondations d'octobre 2019 et de janvier 2020.

La **mission réseau routier et mobilité** nécessite l'inscription d'une AP d'un montant de 0,02 M€ pour le programme giratoires 2019-2021.

Enfin, la **mission pilotage et coordination** viendra financer le budget participatif du Département pour un montant d'AP de 1,5 M€. La consultation sur les projets et le choix de ceux-ci par les audois devraient intervenir en milieu d'année.

Un montant de 545 000 € d'AP fait l'objet d'une individualisation conformément à l'annexe 4, soit une AP de 80 000 € pour le programme G2 espaces naturels, de 20 000 € pour le programme G4 sécurité civile, de 425 000 € pour le programme H5 agriculture et pêche et de 20 000 € pour le programme I1 routes.

	AP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
A Enfance Famille	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
A1 Petite enfance	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
B Action sociale et insertion	0,80	0,09	0,17	0,23	0,32	0,00	0,80
B3 Action sociale	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
B4 Logement	0,77	0,06	0,17	0,23	0,32	0,00	0,77
C Autonomie	2,00	0,27	0,78	0,73	0,22	0,00	2,00
C1 Personnes âgées	2,00	0,27	0,78	0,73	0,22	0,00	2,00
E Culture et patrimoine	0,72	0,12	0,22	0,33	0,05	0,00	0,72
E1 Développement culturel	0,23	0,00	0,05	0,18	0,00	0,00	0,23
E2 Sites culturels	0,49	0,12	0,17	0,15	0,05	0,00	0,49
F Sport Jeunesse	0,20	0,12	0,07	0,02	0,00	0,00	0,20
F1 Sport et activités de pleine nature	0,20	0,12	0,07	0,02	0,00	0,00	0,20
G Environnement et prévention des risques	5,91	0,60	1,74	1,59	1,82	0,16	5,91
G1 Eau	5,30	0,38	1,46	1,48	1,82	0,16	5,30
G2 Espaces naturels	0,55	0,16	0,28	0,11	0,00	0,00	0,55
G4 Sécurité civile	0,06	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
H Aménagement et attractivité du territoire	18,37	2,80	5,22	4,37	3,28	2,70	18,37
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2,81	0,28	0,28	0,28	0,28	1,69	2,81
H2 Accompagnement des territoires	10,50	1,40	3,68	2,85	1,63	0,94	10,50
H4 Tourisme	0,17	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17
H5 Agriculture et pêche	2,06	0,52	0,17	0,37	1,00	0,00	2,06
H6 Inondations	2,84	0,43	1,09	0,87	0,37	0,08	2,84
I Réseau routier et mobilité	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02
I1 Routes	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02
L Pilotage et coordination	1,50	0,75	0,75	0,00	0,00	0,00	1,50
L3 Budget participatif	1,50	0,75	0,75	0,00	0,00	0,00	1,50
Total général	29,52	4,77	8,95	7,25	5,68	2,87	29,52

LA PROPOSITION :

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les autorisations de programme avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2)
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 35 267 500 € telles que présentées en annexe 3
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées à hauteur de 545 000 € telles que présentées en annexe 4

Le Président du Conseil départemental,



André Viola

ANNEXE 1 – Budget primitif 2020 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

	AP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
D Education	11 075 000,00	2 422 700,00	4 704 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 075 000,00
D1 Collèges	11 075 000,00	2 422 700,00	4 704 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 075 000,00
E Culture et patrimoine	520 000,00	294 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	520 000,00
E1 Développement culturel	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
E2 Sites culturels	500 000,00	274 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	500 000,00
F Sport Jeunesse	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
G Environnement et prévention des risques	192 500,00	93 500,00	50 000,00	49 000,00	0,00	0,00	192 500,00
G1 Eau	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
G2 Espaces naturels	149 000,00	50 000,00	50 000,00	49 000,00	0,00	0,00	149 000,00
G3 Energies renouvelables	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
I Réseau routier et mobilité	18 930 000,00	5 905 000,00	5 855 905,00	4 259 719,00	2 909 376,00	0,00	18 930 000,00
I1 Routes	18 930 000,00	5 905 000,00	5 855 905,00	4 259 719,00	2 909 376,00	0,00	18 930 000,00
K Administration générale	3 050 000,00	1 753 000,00	622 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 050 000,00
K4 Logistique et patrimoine	3 050 000,00	1 753 000,00	622 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 050 000,00
Total général	35 267 500,00	11 968 200,00	11 373 905,00	8 385 719,00	3 437 376,00	102 300,00	35 267 500,00

ANNEXE 2 – Budget primitif 2020 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
A Enfance Famille	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
A1 Petite enfance	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
B Action sociale et insertion	802 800,00	89 000,00	171 800,00	227 000,00	315 000,00	0,00	802 800,00
B3 Action sociale	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
B4 Logement	772 800,00	59 000,00	171 800,00	227 000,00	315 000,00	0,00	772 800,00
C Autonomie	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
C1 Personnes âgées	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
E Culture et patrimoine	715 000,00	120 000,00	220 000,00	325 000,00	50 000,00	0,00	715 000,00
E1 Développement culturel	225 000,00	0,00	50 000,00	175 000,00	0,00	0,00	225 000,00
E2 Sites culturels	490 000,00	120 000,00	170 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	490 000,00
F Sport Jeunesse	200 000,00	115 000,00	65 000,00	20 000,00	0,00	0,00	200 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	200 000,00	115 000,00	65 000,00	20 000,00	0,00	0,00	200 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 910 000,00	600 500,00	1 744 500,00	1 585 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 910 000,00
G1 Eau	5 300 000,00	380 000,00	1 460 000,00	1 480 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 300 000,00
G2 Espaces naturels	550 000,00	160 500,00	284 500,00	105 000,00	0,00	0,00	550 000,00
G4 Sécurité civile	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	18 370 196,25	2 795 838,00	5 220 838,00	4 368 838,00	3 280 838,00	2 703 844,25	18 370 196,25
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 808 382,22	280 838,00	280 838,00	280 838,00	280 838,00	1 685 030,22	2 808 382,22
H2 Accompagnement des territoires	10 500 000,00	1 400 000,00	3 680 000,00	2 850 000,00	1 630 000,00	940 000,00	10 500 000,00
H4 Tourisme	165 000,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 058 000,00	520 000,00	170 000,00	368 000,00	1 000 000,00	0,00	2 058 000,00
H6 Inondations	2 838 814,03	430 000,00	1 090 000,00	870 000,00	370 000,00	78 814,03	2 838 814,03
I Réseau routier et mobilité	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
I1 Routes	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Total général	29 522 996,25	4 770 338,00	8 950 638,00	7 253 338,00	5 680 838,00	2 867 844,25	29 522 996,25

ANNEXE 3 – Budget primitif 2020 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : **11 075 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **11 075 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **11 075 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation				8 795 000 €	2 068 000 €	3 836 000 €	2 300 000 €	509 000 €	82 000 €
D11	Diverses études	20	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
D11	Travaux de maintenance	23	3 700 000 €	846 000 €	1 950 000 €	730 000 €	169 000 €	5 000 €	
D11	Maîtrise de l'énergie	23	2 505 000 €	453 000 €	645 000 €	1 110 000 €	280 000 €	17 000 €	
D11	Aménagement des cuisines	23	1 000 000 €	400 000 €	600 000 €	0 €	0 €	0 €	
D11	Réfection des réseaux informatiques	23	900 000 €	100 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €	0 €	
D11	Réhabilitation autres locaux	23	250 000 €	0 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
D11	Désimperméabilisation des sols	23	220 000 €	90 000 €	130 000 €	0 €	0 €	0 €	
D11	Travaux collège Roas Parks	23	140 000 €	139 000 €	1000 €	0 €	0 €	0 €	
D11	Maintenance corrective	23	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total action D12 - Equipements				2 280 000 €	354 700 €	868 000 €	1 018 000 €	19 000 €	2800 €
D12	Equipements informatiques	21	1 750 000 €	250 000 €	500 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	
D12	Equipements des cuisines	21	350 000 €	50 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	
D12	Bornes de recharges pour VL électriques	21	100 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	
D12	Equipements divers	21	80 000 €	4 700 €	18 000 €	18 000 €	19 000 €	20 300 €	
TOTAL				11 075 000 €	2 422 700 €	4 704 000 €	3 318 000 €	528 000 €	102 300 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté : **20 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **20 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **20 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action E11 - Développement des collections				10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
E11	Restauration de la tapisserie de l'Abbé Cazaux	23	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques				10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
E12	Achat de matériel destiné au parc scénique départemental	21	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté : 500 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 500 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 500 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action E21 - Aides à l'investissement				500 000 €	274 000 €	142 000 €	84 000 €	0 €	0 €
E21	Chantiers collectifs	20	500 000 €	274 000 €	142 000 €	84 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				500 000 €	274 000 €	142 000 €	84 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme F1 - Sports et attractivités de pleine nature

Montant du programme voté : 1 500 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 1 500 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 1 500 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action F12 - Sports de pleine nature				1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F12	Confortement du chemin de halage du Canal du Midi - Acquisition d'un véhicule	21	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
F12	Confortement du chemin de halage du Canal du Midi - Travaux	23	1 470 000 €	1 470 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté : 13 500 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 13 500 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux				13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G14	Observatoire de l'eau	21	13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 149 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 149 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 149 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action G22 - Programme de protection des ENS				149 000 €	50 000 €	50 000 €	49 000 €	0 €	0 €
G22	Mise en sécurité du site de Bordegrande	23	149 000 €	50 000 €	50 000 €	49 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				149 000 €	50 000 €	50 000 €	49 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté : 30 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 30 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 30 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action G31 - Soutien aux actions de performance énergétique				30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G31	Diagnostic Energies Renouvelables	20	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL				30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : 18 930 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 18 930 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 18 930 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action I11 - Etudes				1 950 000 €	10 000 €	680 000 €	734 719 €	525 281 €	0 €
I11	Etudes	20	1 500 000 €	10 000 €	530 000 €	530 000 €	430 000 €	0 €	0 €
I11	Acquisitions foncières	21	450 000 €	0 €	150 000 €	204 719 €	95 281 €	0 €	0 €
Total action I12 - Travaux neufs				6 265 000 €	1 560 000 €	1 075 905 €	2 530 000 €	1 099 95 €	0 €
I12	Desserte du territoire/ Modernisation du réseau	23	3 010 000 €	1 000 000 €	300 905 €	700 000 €	1 009 095 €	0 €	0 €
I12	Grands projets	21	105 000 €	0 €	105 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
I12	Grands projets	23	3 150 000 €	560 000 €	670 000 €	1 800 000 €	90 000 €	0 €	0 €
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau				7 615 000 €	2 335 000 €	3 000 000 €	995 000 €	1 285 000 €	0 €
I13	Pérénisation du réseau	21	150 000 €	0 €	30 000 €	40 000 €	80 000 €	0 €	0 €
I13	Pérénisation du réseau	23	7 465 000 €	2 335 000 €	2 970 000 €	955 000 €	1 205 000 €	0 €	0 €
Total action I14 - Imprévus et divers				3 100 000 €	2 000 000 €	1 100 000 €	0 €	0 €	0 €
I14	Evènements aléatoires - Intempéries janvier 2020	23	3 100 000 €	2 000 000 €	1 100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL				18 930 000 €	5 905 000 €	5 855 905 €	4 259 719 €	2 909 976 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 3 050 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 3 050 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 3 050 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement						
			Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022
Total action K41 - Moyens courants des services			707 000 €	635 000 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K41	Gestion des véhicules	21	682 000 €	610 000 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €	
K41	Achat de drones	21	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			2 343 000 €	1 118 000 €	550 000 €	675 000 €	0 €	0 €	
K42	Etudes transition écologique	20	100 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	
K42	Aménagement de locaux mis à disposition	23	200 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
K42	Equipeement bornes électriques	23	168 000 €	168 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
K42	Ombrières photovoltaïques	23	1 675 000 €	500 000 €	500 000 €	675 000 €	0 €	0 €	
K42	Signalitique Maison de Santé	23	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
K42	Travaux atelier de Carcassonne	23	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL			3 050 000 €	1 753 000 €	622 000 €	675 000 €	0 €	0 €	

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 4 – Budget primitif 2020 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : **550 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **550 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **80 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)				80 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G22	Entente Interdépartementale pour la Démoustication	204	80 000 €	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL				80 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **470 000 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : **60 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **60 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **20 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action G42 Autres actions de sécurité civile				20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G42	DFCI	204	20 000 €	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL				20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **40 000 €**

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **2 058 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **2 058 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **425 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action H53 - Programme hydro-agricole				425 000 €	425 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H53	Charges intercal. Lauragais	204	380 000 €	380 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
H53	Institutions interdépart.	204	45 000 €	45 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				425 000 €	425 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **1 633 000 €**

Programme I1- Routes

Montant du programme voté : 20 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 20 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 20 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action 116 - Subventions d'investissements				20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
116	Programme giratoires 2019-2021	204	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°23

Objet de l'affaire : Budget primitif 2020 – autorisations de programme – budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

VU l'avis favorable de la commission ressources,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter les autorisations de programme avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2),
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 35 267 500 € telles que présentées en annexe 3,
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipements versées à hauteur de 545 000 € telles que présentées en annexe 4.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and loops back down, with a smaller loop below it.

André VIOLA

ANNEXE 1 – Budget primitif 2020 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

	AP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
D Education	11 075 000,00	2 422 700,00	4 704 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 075 000,00
D1 Collèges	11 075 000,00	2 422 700,00	4 704 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 075 000,00
E Culture et patrimoine	520 000,00	294 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	520 000,00
E1 Développement culturel	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
E2 Sites culturels	500 000,00	274 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	500 000,00
F Sport Jeunesse	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
G Environnement et prévention des risques	192 500,00	93 500,00	50 000,00	49 000,00	0,00	0,00	192 500,00
G1 Eau	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
G2 Espaces naturels	149 000,00	50 000,00	50 000,00	49 000,00	0,00	0,00	149 000,00
G3 Energies renouvelables	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
I Réseau routier et mobilité	18 930 000,00	5 905 000,00	5 855 905,00	4 259 719,00	2 909 376,00	0,00	18 930 000,00
I1 Routes	18 930 000,00	5 905 000,00	5 855 905,00	4 259 719,00	2 909 376,00	0,00	18 930 000,00
K Administration générale	3 050 000,00	1 753 000,00	622 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 050 000,00
K4 Logistique et patrimoine	3 050 000,00	1 753 000,00	622 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 050 000,00
Total général	35 267 500,00	11 968 200,00	11 373 905,00	8 385 719,00	3 437 376,00	102 300,00	35 267 500,00

ANNEXE 2 – Budget primitif 2020 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
A Enfance Famille	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
A1 Petite enfance	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
B Action sociale et insertion	802 800,00	89 000,00	171 800,00	227 000,00	315 000,00	0,00	802 800,00
B3 Action sociale	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
B4 Logement	772 800,00	59 000,00	171 800,00	227 000,00	315 000,00	0,00	772 800,00
C Autonomie	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
C1 Personnes âgées	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
E Culture et patrimoine	715 000,00	120 000,00	220 000,00	325 000,00	50 000,00	0,00	715 000,00
E1 Développement culturel	225 000,00	0,00	50 000,00	175 000,00	0,00	0,00	225 000,00
E2 Sites culturels	490 000,00	120 000,00	170 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	490 000,00
F Sport Jeunesse	200 000,00	115 000,00	65 000,00	20 000,00	0,00	0,00	200 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	200 000,00	115 000,00	65 000,00	20 000,00	0,00	0,00	200 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 910 000,00	600 500,00	1 744 500,00	1 585 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 910 000,00
G1 Eau	5 300 000,00	380 000,00	1 460 000,00	1 480 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 300 000,00
G2 Espaces naturels	550 000,00	160 500,00	284 500,00	105 000,00	0,00	0,00	550 000,00
G4 Sécurité civile	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	18 370 196,25	2 795 838,00	5 220 838,00	4 368 838,00	3 280 838,00	2 703 844,25	18 370 196,25
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 808 382,22	280 838,00	280 838,00	280 838,00	280 838,00	1 685 030,22	2 808 382,22
H2 Accompagnement des territoires	10 500 000,00	1 400 000,00	3 680 000,00	2 850 000,00	1 630 000,00	940 000,00	10 500 000,00
H4 Tourisme	165 000,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 058 000,00	520 000,00	170 000,00	368 000,00	1 000 000,00	0,00	2 058 000,00
H6 Inondations	2 838 814,03	430 000,00	1 090 000,00	870 000,00	370 000,00	78 814,03	2 838 814,03
I Réseau routier et mobilité	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
I1 Routes	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Total général	29 522 996,25	4 770 338,00	8 950 638,00	7 253 338,00	5 680 838,00	2 867 844,25	29 522 996,25

ANNEXE 3 – Budget primitif 2020 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : 11 075 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 11 075 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 11 075 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation				8 795 000 €	2 068 000 €	3 836 000 €	2 300 000 €	509 000 €	82 000 €
D11	Diverses études	20	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
D11	Travaux de maintenance	23	3 700 000 €	846 000 €	1 950 000 €	730 000 €	169 000 €	5 000 €	
D11	Maîtrise de l'énergie	23	2 505 000 €	453 000 €	645 000 €	1 110 000 €	280 000 €	17 000 €	
D11	Aménagement des cuisines	23	1 000 000 €	400 000 €	600 000 €	0 €	0 €	0 €	
D11	Réfection des réseaux informatiques	23	900 000 €	100 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €	0 €	
D11	Réhabilitation autres locaux	23	250 000 €	0 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
D11	Désimperméabilisation des sols	23	220 000 €	90 000 €	130 000 €	0 €	0 €	0 €	
D11	Travaux collège Roas Parks	23	140 000 €	139 000 €	1000 €	0 €	0 €	0 €	
D11	Maintenance corrective	23	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total action D12 - Equipements				2 280 000 €	354 700 €	868 000 €	1 018 000 €	19 000 €	2800 €
D12	Equipements informatiques	21	1 750 000 €	250 000 €	500 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	
D12	Equipements des cuisines	21	350 000 €	50 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	
D12	Bornes de recharges pour VL électriques	21	100 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	
D12	Equipements divers	21	80 000 €	4 700 €	18 000 €	18 000 €	19 000 €	20 300 €	
TOTAL				11 075 000 €	2 422 700 €	4 704 000 €	3 318 000 €	528 000 €	102 300 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté : 20 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 20 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 20 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action E11 - Développement des collections				10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
E11	Restauration de la tapisserie de l'Abbé Cazaux	23	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques				10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
E12	Achat de matériel destiné au parc scénique départemental	21	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté : 500 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 500 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 500 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action E21 - Aides à l'investissement				500 000 €	274 000 €	142 000 €	84 000 €	0 €	0 €
E21	Chantiers collectifs	20	500 000 €	274 000 €	142 000 €	84 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				500 000 €	274 000 €	142 000 €	84 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme F1 - Sports et activités de pleine nature

Montant du programme voté : 1 500 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 1 500 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 1 500 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action F12 - Sports de pleine nature				1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F12	Confortement du chemin de halage du Canal du Midi - Acquisition d'un véhicule	21	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
F12	Confortement du chemin de halage du Canal du Midi - Travaux	23	1 470 000 €	1 470 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté : 13 500 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 13 500 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux				13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G14	Observatoire de l'eau	21	13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 149 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 149 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 149 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action G22 - Programme de protection des ENS				149 000 €	50 000 €	50 000 €	49 000 €	0 €	0 €
G22	Mise en sécurité du site de Bordegrande	23	149 000 €	50 000 €	50 000 €	49 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				149 000 €	50 000 €	50 000 €	49 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté : **30 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **30 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **30 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action G31 - Soutien aux actions de performance énergétique				30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G31	Diagnostic Energies Renouvelables	20	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : **18 930 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **18 930 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **18 930 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action I11 - Etudes				1 950 000 €	10 000 €	680 000 €	734 719 €	525 281 €	0 €	0 €
I11	Etudes	20	1 500 000 €	10 000 €	530 000 €	530 000 €	430 000 €	0 €	0 €	
I11	Acquisitions foncières	21	450 000 €	0 €	150 000 €	204 719 €	95 281 €	0 €	0 €	
Total action I12 - Travaux neufs				6 265 000 €	1 560 000 €	1 075 905 €	2 530 000 €	1 099 95 €	0 €	0 €
I12	Desserte du territoire/ Modernisation du réseau	23	3 010 000 €	1 000 000 €	300 905 €	700 000 €	1 009 095 €	0 €	0 €	
I12	Grands projets	21	105 000 €	0 €	105 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
I12	Grands projets	23	3 150 000 €	560 000 €	670 000 €	1 800 000 €	90 000 €	0 €	0 €	
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau				7 615 000 €	2 335 000 €	3 000 000 €	995 000 €	1 285 000 €	0 €	0 €
I13	Pérénisation du réseau	21	150 000 €	0 €	30 000 €	40 000 €	80 000 €	0 €	0 €	
I13	Pérénisation du réseau	23	7 465 000 €	2 335 000 €	2 970 000 €	955 000 €	1 205 000 €	0 €	0 €	
Total action I14 - Imprévus et divers				3 100 000 €	2 000 000 €	1 100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
I14	Evénements aléatoires - Intempéries janvier 2020	23	3 100 000 €	2 000 000 €	1 100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				18 930 000 €	5 905 000 €	5 855 905 €	4 259 719 €	2 909 976 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Envoyé en préfecture le 15/04/2020

Reçu en préfecture le 15/04/2020

Affiché le



ID : 011-221100019-20200414-BP_2020_B20-BF

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 3 050 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 3 050 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 3 050 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
Total action K41 - Moyens courants des services				707 000 €	635 000 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €
K41	Gestion des véhicules	21	682 000 €	610 000 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €	
K41	Achat de drones	21	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				2 343 000 €	1 118 000 €	550 000 €	675 000 €	0 €	0 €
K42	Etudes transition écologique	20	100 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	
K42	Aménagement de locaux mis à disposition	23	200 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
K42	Equipement bornes électriques	23	168 000 €	168 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
K42	Ombrières photovoltaïques	23	1 675 000 €	500 000 €	500 000 €	675 000 €	0 €	0 €	
K42	Signalitique Maison de Santé	23	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
K42	Travaux atelier de Carcassonne	23	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				3 050 000 €	1 753 000 €	622 000 €	675 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 4 – Budget primitif 2020 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 550 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 550 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 80 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)				80 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G22	Entente Interdépartementale pour la Démoustication	204	80 000 €	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL				80 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 470 000 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : 60 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 60 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 20 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action G42 Autres actions de sécurité civile				20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G42	DFCI	204	20 000 €	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL				20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 40 000 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : 2 058 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 2 058 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 425 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action H53 - Programme hydro-agricole				425 000 €	425 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H53	Charges intercal. Lauragais	204	380 000 €	380 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
H53	Institutions interdep.	204	45 000 €	45 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				425 000 €	425 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 1 633 000 €

Programme I1- Routes

Montant du programme voté : **20 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **20 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **20 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action 116 - Subventions d'investissements				20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
116	Programme giratoires 2019-2021	204	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 Budget primitif 2020 : budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le compte administratif 2019 et l'affectation du résultat,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

La préparation du budget 2020 s'inscrit dans un contexte de profondes mutations qui modifient les équilibres en place en matière de cohésion sociale, d'égalité territoriale, de préservation de l'environnement et de confiance de nos concitoyens dans les institutions. Aussi, les élus départementaux se sont engagés dans un projet politique fondé sur l'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique et le budget 2020 traduit la volonté du Département d'encourager ces quatre transitions. Par ailleurs, le Département poursuivra son engagement pour soutenir l'économie audoise et ce, d'autant que notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent mettant à mal la situation financière de l'ensemble des acteurs du monde économique, culturel et social.

Le budget 2020 intégrera donc pour la première fois une enveloppe financière en lien avec les transitions démocratiques et la création d'un budget participatif. La transition écologique sera, quant à elle, marquée par le renforcement des engagements du Département en matière de maîtrise de l'énergie afin, notamment, d'adapter nos bâtiments au réchauffement climatique et de lutter contre la précarité énergétique.

En matière de transition solidaire et dans le but de toujours améliorer le service rendu et l'accompagnement aux citoyens, le Département fera en sorte de densifier le réseau des services sociaux départementaux dans le domaine de l'insertion mais aussi de l'autonomie, du handicap ou encore de la protection de l'enfance. Cette volonté départementale de proximité vient également rejoindre notre souhait d'accompagner les transitions territoriales. Cette transition sera visible à travers le soutien du Département aux collectivités audoises dans le cadre de son dispositif d'intervention classique mais aussi pour aider à la reconstruction du territoire suite aux inondations ou via la contractualisation autour de projets innovants. Bien entendu, la réalisation du budget 2020 sera toujours marquée par la poursuite du financement de projets structurants comme le déploiement du Très Haut débit, des travaux de reconstruction des collèges des Fontanilles et Alain.

Face à ces enjeux de société et dans un contexte budgétaire toujours incertain, le Département continuera de mener une politique budgétaire rigoureuse avec une maîtrise des dépenses non contraintes. Dans cet environnement, le budget traduira donc des priorités et de nouveaux efforts de gestion. Il nous appartient de faire les choix stratégiques permettant de garantir notre capacité à mettre en œuvre les politiques publiques auxquelles nous croyons en créant les conditions d'un équilibre durable de notre situation financière.

Pour présenter le budget primitif 2020, ce rapport détaillera les dépenses des missions et programmes qui constituent le support de présentation de notre budget, conformément au règlement budgétaire et financier adopté en 2017. Une deuxième partie présentera le budget plus globalement pour exposer les conditions de son équilibre.

Le rapport est organisé comme suit :

Les crédits du budget 2020 par mission	5
Mission A - Enfance Famille.....	6
Programme A1 - Petite Enfance.....	6
Programme A2 - Aide sociale à l'enfance	8
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A.....	10
Mission B - Action Sociale et Insertion	11
Programme B1 – Allocations RMI / RSA.....	11
Programme B2 - Insertion professionnelle	13
Programme B3 - Action Sociale.....	14
Programme B4 - Logement.....	15
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B.....	18
Mission C - Autonomie.....	19
Programme C1 - Personnes Agées	20
Programme C2 - Personnes Handicapées.....	23
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C.....	26
Mission D - Education	27
Programme D1 - Collèges.....	27
Programme D2 – Actions éducatives	32
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D.....	33
Mission E - Culture et Patrimoine.....	34
Programme E1 - Développement culturel	34
Programme E2 – Sites culturels.....	36
Programme E3 – Archives	37
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E.....	40
Mission F – Sport Jeunesse	41
Programme F1 – Sports et activités de pleine nature.....	41
Programme F2 – Jeunesse.....	43
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F	45
Mission G - Environnement et prévention des risques.....	46
Programme G1 – Eau	46
Programme G2 - Espaces Naturels	48
Programme G3 - Energies Renouvelables.....	49
Programme G4 - Sécurité civile	50
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G.....	51
Mission H - Aménagement et attractivité du territoire	52
Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental.....	52
Programme H2 – Accompagnement des territoires.....	53
Programme H3 – Coopération décentralisée	55
Programme H4 – Tourisme.....	56

Programme H5 – Agriculture et Pêche.....	57
Programme H6 – Inondations	60
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H.....	62
Mission I - Réseau routier et mobilité	63
Programme I1 – Routes.....	63
Programme I2 – Transports	67
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I	68
Mission K – Administration Générale	69
Programme K1 – Ressources humaines.....	69
Programme K2 – Budget et finances	77
Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunications.....	79
Programme K4 – Logistique et patrimoine	80
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K.....	83
Mission L – Pilotage et coordination.....	84
Programme L1 - Pilotage stratégique.....	84
Programme L2 - Communication externe.....	85
Programme L3 – Budget participatif.....	85
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission L	86
L'équilibre du budget 2020.....	87
La section de fonctionnement 2020.....	87
Les recettes de fonctionnement.....	87
Les dépenses de fonctionnement	92
La section d'investissement 2020.....	95
Les recettes d'investissement.....	95
Les dépenses d'investissement	96
L'équilibre du budget.....	99
Conclusion	100
Annexe 1 – Section de fonctionnement (Crédits réels <i>sans crédits non affectés</i>)....	102
Annexe 2 – Section d'investissement (crédits réels <i>sans RAT, Refinancement, Résultat, Réserves</i>).....	103

Les crédits du budget 2020 par mission

Conformément à la loi NOTRe qui confère aux Départements le rôle de chef de file des solidarités, l'action sociale de notre collectivité s'inscrit dans l'exercice d'une solidarité permettant à chaque audois d'accéder aux droits et aux prestations auxquels il peut prétendre et les possibilités pour chacun de vivre dignement et en autonomie dans la société.

Le Département de l'Aude s'implique ainsi quotidiennement et fortement dans l'application d'une politique sociale cohérente, efficace et de proximité pour les habitants.

La Solidarité, valeur fondamentale de l'intérêt général, reste le principal poste budgétaire avec la petite enfance, l'enfance en danger, les personnes âgées, les personnes handicapées, l'insertion et le logement.

A tous les âges de la vie et pour toutes les situations, le Département de l'Aude répond ainsi quotidiennement à sa mission majeure de solidarités avec un objectif pérenne de venir en aide aux plus précaires à travers les axes suivants :

- asseoir le rôle de chef de file du Département et renforcer la place des usagers au cœur des actions menées
- privilégier une approche territorialisée de l'action sociale
- développer les politiques partenariales.

C'est dans cette volonté de co-construction que les schémas départementaux (Schéma Unique des Solidarités, Plan Départemental d'insertion, schéma de services aux familles, schéma d'amélioration d'accessibilité aux services au public, Plan départemental de l'habitat...) traduisent les orientations politiques départementales de solidarité appréhendées dans un esprit de pluridisciplinarité et articulées avec les dynamiques citoyennes et associatives. Plusieurs de ces schémas seront revus cette année pour affirmer de nouveaux objectifs pluriannuels tenant compte des besoins du territoire et des populations.

La mise en œuvre de la politique en faveur de ceux et celles les plus vulnérables représente un enjeu de solidarité majeur pour le Département de l'Aude. À l'échéance du Schéma Unique des Solidarités, le Département a engagé, des 2019, les travaux d'élaboration du nouveau schéma couvrant la période 2020-2025.

Cette nouvelle feuille de route en cours d'élaboration traduit aussi la volonté politique de doter notre Département d'un instrument d'analyse, de concertation et de prospective :

- en fixant des objectifs de planification des établissements et services pour les adapter à l'évolution du contexte et à l'amélioration des dispositifs,
- et en constituant un référentiel offrant une garantie de cohérence pour nos décisions futures.

Il vise aussi à coordonner les actions menées par le Département autour des personnes en fragilité, dans un souci de complémentarité avec les institutions et l'ensemble des partenaires et acteurs du champ social.

Fruit d'une démarche participative et concertée, il constituera dès son vote, en articulation avec les politiques et autres schémas portés par le Département (Pactes territoriaux, Schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), le cadre de notre intervention pour les 5 ans à venir avec une démarche ambitieuse articulée sur la territorialisation de nos politiques à travers notamment la mise en place de contractualisation solidaire avec les EPCI.

Ainsi, les propositions présentées au titre du budget 2020 concernant les missions des solidarités s'élèvent en dépenses de fonctionnement à 281 113 680 €, soit une évolution de 2,31 % par rapport au budget 2019 s'élevant pour rappel à 274 762 750 €.

Mission A - Enfance Famille

Les propositions du budget primitif 2020 de la mission Enfance Famille s'élèvent à 44 508 958 € en fonctionnement, soit une augmentation de 4,75 % et à 1 229 633 € en section d'investissement.

Programme A1 - Petite Enfance

Les compétences du Département dans le domaine de la protection maternelle et infantile sont prévues par le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et des Familles. Elles visent d'une part, la prévention primaire en direction des familles (santé, épanouissement), et d'autre part, les modes d'accueil individuels et collectifs pour les enfants de moins de six ans.

Ce programme s'inscrit dans une double logique de prévention : à l'égard des populations, que ce soit d'un point de vue de l'épanouissement ou d'un point de vue sanitaire, et à l'égard des territoires, dans un objectif de maintien de leur attractivité.

Dans le cadre du Schéma Unique des Solidarités, le Conseil départemental a fixé plusieurs priorités pour le programme Petite Enfance :

- participer à la lutte contre la désertification des territoires ruraux en poursuivant et adaptant la mise en œuvre de la consultation itinérante de protection maternelle et infantile,
- développer des actions de soutien à la fonction parentale dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP),
- aider au développement de modes de garde diversifiés et de qualité.

Le Département inscrit également ses missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans le cadre du Schéma de Services aux Familles en animant des actions qui visent l'adaptation des modes d'accueil de la petite enfance aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire départemental.

Des actions ciblent également l'adaptation de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 933 080 €. Les dépenses d'investissement sont, elles, de 22 497 €.

Action A11 – Parentalité

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 228 500 € concernent :

- Les engagements conventionnels pluriannuels avec les partenaires du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP), qui se traduisent par la participation du Département au coût d'animation du REAAP supporté par la CAF. Ces engagements sont pris jusqu'en 2022, et représentent un montant annuel de dépenses de 44 000 €

- Les différentes subventions versées notamment aux porteurs de projet labellisés chaque année au titre du REAAP et aux associations conventionnées pour gérer les Maisons de la famille pour un montant de 96 250 €.
- Les subventions versées au titre du fonctionnement de la micro-crèche d'insertion ADDI, ouverte à Carcassonne en 2016 : 28 250 €. Cette micro-crèche, d'une capacité de 10 places, démontre chaque jour son efficacité en répondant pleinement aux besoins en matière d'accès à des solutions de garde d'enfants de moins de 3 ans pour les parents en démarche d'insertion, et en matière de soutien à la parentalité pour les parents fragilisés. C'est un outil très mobilisé et pertinent sur le territoire.
- Concernant l'activité « lecture en salle d'attente », le montant des contrats de prestations de services est évalué à 60 000 €.

Action A12 – Santé

Les recettes de fonctionnement relatives à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) représentent un montant de 250 100 €. Elles sont liées à la prise en charge des consultations médicales par le régime général d'assurance maladie, par l'intermédiaire de la carte vitale.

Les dépenses de fonctionnement en matière de santé s'établissent à 629 880 € et sont quasiment stables par rapport au budget 2019, soit + 0,6 %.

Concernant la PMI pour un montant de 569 030 €, les dépenses sont réparties notamment comme suit :

- approvisionnement, achat et transport de médicaments PMI : 36 540 €
- honoraires médicaux et paramédicaux (échographies, radiographies ...) : 50 200 €
- approvisionnement en vaccins: 18 240 €
- autres participations au dispositif de santé dans le cadre des missions PMI : 416 150 € avec notamment les participations versées aux CAMSP (380 000 €), CH Castelnaudary (25 000 €)
- remboursements d'examens de laboratoires effectués en centre hospitalier au titre de l'activité PMI : 15 000 €

Les autres dépenses de fonctionnement d'un montant de 60 850 € concernent :

- les concours divers pour un montant de 100 € qui correspond à l'adhésion du Département à l'association Naître et Grandir en LR
- les subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de 5 750 €. Le Département apporte son soutien pour des actions menées en partenariat avec les associations (Ligue contre le cancer, Lo Camin del Sol, etc).
- la poursuite du partenariat avec l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) pour un montant de 35 000 € pour des actions permettant de favoriser l'accès à l'information dans le domaine de la prévention santé et l'éducation à la santé.
- le financement de deux postes d'intervenants sociaux en police gendarmerie à hauteur de 20 000 € dans le cadre de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Action A13 - Modes d'accueil

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 74 700 € concernent :

- La formation obligatoire des Assitants Maternels et le financement des actions de santé : 72 700 €. Le budget couvre également la venue de professionnels pour animer des conférences lors du forum autour de la naissance et de la journée des livres pour grandir.
- Le remboursement des frais de garde en période de formation des Assistants Maternels : 2 000 €.

Le budget 2020, en dépenses d'investissement, soit 22 497 €, correspond :

- d'une part, au financement de la création d'une Maison de la Famille à Carcassonne pour un montant de 10 000 €. Cette structure s'inscrit dans le cadre du schéma départemental des services aux familles. La Maison de la Famille est un lieu dans lequel les parents peuvent accéder à de multiples services, en réponse à toutes les questions de parentalité de la naissance au 4^{ème} âge.
- et d'autre part, aux aides, d'un montant de 12 497 € destinées à financer les opérations de construction, d'extension ou de réhabilitation des établissements d'accueil des jeunes enfants menées par les structures intercommunales ou, à défaut, par les communes lorsque les EPCI n'exercent pas la compétence.

Programme A2 - Aide sociale à l'enfance

Les crédits s'élèvent à 43 575 878 € pour le fonctionnement et à 1 207 136 € en investissement.

Action A21- mesures de prévention

Les mesures de prévention concernent différentes actions auprès des familles et des enfants en difficultés sociales : service de prévention spécialisée, évaluation externalisée d'informations préoccupantes, aides ménagères, services de travailleuses en intervention sociale et familiale, actions éducatives en milieu ouvert, mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF).

Les dépenses de fonctionnement s'établiront à 5 141 640 € pour 2020.

L'année 2020 doit constituer une étape clé dans la confirmation des outils de prévention, non seulement au titre des budgets alloués, mais surtout dans la structuration du recours à ces derniers par les professionnels de l'aide sociale à l'enfance et de la prévention.

L'objectif annuel d'évolution des dépenses voté en Commission permanente en décembre 2019 pour les établissements et services relevant de l'aide sociale à l'enfance est de + 0,5 %. Il tient compte de la combinaison entre l'effort de maîtrise budgétaire institutionnel et l'inflation.

Il convient de poursuivre les efforts pour les services audois de TISF et d'informations préoccupantes, de prévention spécialisée et de consolider la dotation du service audois d'AEMO.

Les autres postes de dépenses sont stables (reconduction du budget des auxiliaires de vie sociale (AVS), Mesures d'aide en économie sociale et familiale, Snated-119).

Action A22 - Mesures de prises en charge physique

Les recettes de fonctionnement 2020 sont estimées à 469 000 € contre 423 500 € prévus au budget 2019, soit une hausse de près de 11 %.

Les recettes en lien avec les participations de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés est en baisse étant donnée la situation actuelle du nombre de mineurs confiés. Cette recette est calculée sur la base d'un différentiel entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 (35 000 €).

Les autres recettes attendues concernent les remboursements de frais de placement des départements extérieurs (419 000 €).

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à 38 407 758 € et sont en augmentation de 1 882 319 € (soit + 5,15 %) par rapport aux crédits 2019 qui s'élevaient à 36 525 439 €.

En 2019, hors dispositif SAE, géré par un budget annexe, il y a eu 74 créations de places dans l'Aude en établissements pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, réparties comme suit :

- 42 places de mise à l'abri créées au bénéfice des mineurs non accompagnés (sur Carcassonne, démarrage entre octobre et novembre 2019)
- 31 places d'accompagnement familial à domicile créées en cours d'année (dont une dizaine à moyens constants) : 13 sur le Narbonnais/Lézignanais, 11 sur le Lauragais.
- 8 places de placement en semi-autonomie entre septembre et octobre 2019 (colocation et suivi éducatif à proximité des unités de vie classiques : Castelnaudary et Narbonne) pour les grands adolescents (16-17 ans) souffrant du collectif et évalués aptes à l'autonomisation.

Par ailleurs, une nouvelle ventilation des places de formation professionnelle a été privilégiée entre les bénéficiaires Audois et les bénéficiaires des autres départements, pour arriver à près de 45 % des places au bénéfice des audois (contre un tiers jusqu'en 2018).

En 2020, des projets de création de places / valorisation par l'Aude de places existantes sont d'ores et déjà en cours pour une mise en œuvre prévue en début d'année. Ils représentent le financement de 27 places supplémentaires.

Les autres frais ASE restent globalement stables. Ils comprennent notamment les remboursements, à des départements extérieurs, de frais de placement, les frais d'actes et de contentieux, les remboursements à la CAF, les études et recherches.

Le budget MECS/CEP au bénéfice des jeunes confiés au Département (hors MNA, et comprenant les frais de placement en MECS extérieures au département) s'élèverait, pour 2020, à 20 440 000 € (19 318 481 € au budget 2019), soit 5,81 % d'augmentation (comprenant l'évolution annuelle des dépenses et des mesures nouvelles).

A ce jour, l'offre de services des LVA du Département est de 51 places, dont 35 pour les jeunes audois. Le budget total proposé pour le financement des LVA est de 2 618 000 €.

En 2020, le budget global consacré aux mineurs non accompagnés (mise à l'abri et prise en charge des MNA sous gestion associative, remboursement aux départements extérieurs) est ainsi estimé à 6 142 400 €. Il comprend le coût du déploiement des 42 places de mise à

l'abri, le financement des deux places complémentaires citées ci-dessus, ainsi que l'évolution tarifaire, conformément à l'objectif annuel d'évolution des dépenses de 0,5 %.

La dotation globale pour la SAE s'élèverait à 4 656 358 € pour la section de fonctionnement et à 1 207 136 € pour la section d'investissement. Un rapport spécifique au BP 2020 de la structure accueil enfance est présenté à cette session.

Action A23 - Participations et subventions

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de 26 480 € et concernent :

- L'adhésion ODAS pour un montant de 2 980 € inchangé par rapport à 2019.
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations dont les interventions se situent en totale complémentarité des missions départementales. Le montant est estimé à 23 500 €. Ces subventions sont versées à EFA11, l'ADEPAPE, mais aussi la poursuite de l'accueil social avec l'association Accueil Paysan Aude et PO avec la mise en place d'accueil physique des jeunes.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
A Enfance Famille	43 114 584,77	42 489 419,28	42 316 671,81	44 508 958,48
A1 Petite enfance	797 056,43	921 350,00	804 047,87	933 080,00
A11 Parentalité	217 325,92	220 500,00	216 241,48	228 500,00
A12 Santé	525 101,38	625 950,00	538 746,03	629 880,00
A13 Modes d'accueil	54 629,13	74 900,00	49 060,36	74 700,00
A2 Aide sociale à l'enfance	42 317 528,34	41 568 069,28	41 512 623,94	43 575 878,48
A21 Mesures de prévention	5 290 261,12	5 026 650,68	5 026 650,68	5 141 640,00
A22 Mesures de prises en charge physique	36 999 287,22	36 525 438,60	36 470 493,26	38 407 758,48
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	27 980,00	15 980,00	15 480,00	26 480,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	43 114 584,77	42 489 419,28	42 316 671,81	44 508 958,48

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
A Enfance Famille	54 588,52	210 000,00	382 598,00	1 229 633,01
A1 Petite enfance	54 588,52	210 000,00	382 598,00	22 497,00
A13 Modes d'accueil	54 588,52	210 000,00	382 598,00	22 497,00
A2 Aide sociale à l'enfance	0,00	0,00	0,00	1 207 136,01
A22 Mesures de prises en charge physique	0,00	0,00	0,00	1 207 136,01
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Ref., Résultat)	54 588,52	210 000,00	382 598,00	1 229 633,01

Mission B - Action Sociale et Insertion

Le Code de l'Action Sociale et des Familles confie au service social départemental la mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Outre les crédits d'allocation RSA, la mission action sociale et insertion intègre les priorités du schéma unique des solidarités:

- Mener une politique d'insertion performante et inclusive,
- Développer l'offre d'emplois pour les personnes en situation d'insertion,
- Engager des actions innovantes pour lever les freins à l'emploi (mobilité, numérique, mode de garde),
- Favoriser l'accès des publics prioritaires à une offre de logement de qualité, respectueuse des critères de développement durable et accessible au plus grand nombre,
- Mener une politique structurée d'accompagnement des gens du voyage.

Cette mission contribue également aux grands projets structurants portés par le Département:

- Consolider et dynamiser la politique jeunesse du Département,
- Coordonner les actions du Département en matière de lutte contre la pauvreté,
- Piloter l'amélioration de l'accessibilité des services au public,
- Porter les politiques en faveur de la transition énergétique et écologique et de la préservation du climat
- Porter le développement des technologies de l'information et de la communication (infrastructures et usages) et prévenir la fracture numérique,
- Structurer la politique départementale de l'habitat.

Enfin, les actions proposées dans le cadre de cette mission s'inscrivent dans les engagements contractualisés entre le Département et ses partenaires institutionnels : Etat, Collectivités locales, CAF et MSA.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi, signée avec le Préfet de l'Aude, prévoit 5 engagements s'inscrivant dans la mission action sociale et insertion, faisant l'objet de financements de l'Etat, qui viendront alimenter les recettes du Département. De plus, 50 % des crédits départementaux consacrés à ces engagements ne devraient pas entrer dans le périmètre des dépenses retenues pour le calcul de l'augmentation des dépenses de la collectivité, au regard du plafonnement à 1,2 %.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à 115 796 616 € en crédits de fonctionnement auxquels s'ajoutent 1 511 550 € en crédits d'investissement.

Programme B1 – Allocations RMI / RSA

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 99 899 806 €, en augmentation de plus de 2 % par rapport à 2019. Elles comprennent les allocations versées, les frais de gestion des organismes payeurs et l'ensemble des opérations de régularisation.

Action B11- Allocations

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'établissent à 99 631 806 €.

L'accélération du chômage enregistrée depuis janvier 2017 s'est confirmée en 2018, et sur les deux premiers trimestres 2019. Ainsi, fin 2018, le Département de l'Aude enregistrait 38 070 demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C, soit + 0,6 % par rapport à décembre 2017. Cependant, au 4^{ème} trimestre 2019, le nombre de demandeurs d'emploi catégories A, B, C s'établissait à 36 690 (- 2,2 % sur le trimestre et - 3,6 % sur un an).

Mise en place au 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a connu une montée en charge très rapide dès sa première année et une progression constante depuis. En décembre 2019, l'Aude comptait 28 401 foyers bénéficiaires, parmi lesquels 3 348 sont également bénéficiaires du RSA. L'évolution de la PPA et du RSA est liée en fonction des ressources perçues par le foyer, les basculants de la PPA font progresser le RSA.

A compter du 1^{er} janvier 2019 (décret publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018), la modification des modalités de contrôle des demandeurs d'emploi, avec un contrôle plus strict sur les critères de recherche d'emploi y compris pour ceux qui ne sont pas indemnisés. Cette mesure a un effet direct sur les sorties administratives des demandeurs d'emploi.

De la même façon, la réforme de l'allocation chômage fait craindre une évolution du nombre de personnes ne pouvant plus prétendre à ces allocations, basculant ainsi dans une situation de précarité. La reprise d'une augmentation du RSA n'est pas à exclure avec un report de charge de l'Etat vers les Départements. Un bilan en cours d'année permettra de mieux apprécier l'impact de la réforme de l'allocation chômage sur les minimas sociaux.

Compte tenu des éléments présentés précédemment, l'hypothèse de calcul du montant des allocations 2020 est basée sur l'exécution des crédits et la prévision de fin d'exercice 2019 ainsi que de l'inflation prévisionnelle 2020, + 1,5 % au 1^{er} avril et une augmentation de 1,8% du nombre de foyers bénéficiaires.

Action B12- Régularisations

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 566 000 € correspondent aux titres émis suite au transfert de créances des organismes payeurs. Compte tenu des règles de gestion comptable du RSA, seule une appréciation de l'antériorité permet d'évaluer ces recettes.

Les émissions de titres relatifs au RMI ont considérablement diminué depuis 2018 alors que celles relatives au RSA ne devraient pas significativement décroître puisque l'évolution du nombre de bénéficiaires implique au moins une stabilisation quasi mécanique.

Il s'agit également des émissions de titres relatifs à la sanction financière de la fraude, les amendes administratives. Le Département gère les dossiers dont l'indû, qualifié de fraude, est constitué de RSA seul.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 268 000 € correspondent au financement des frais de gestion administrative et à la rémunération des services complémentaires réalisés par les organismes en charge du service de la prestation conformément aux conventions de gestion, pour un montant de 221 000 €.

Sont également provisionnés l'annulation ou la réduction de titres concernant les allocations RSA ou RMI suite à un recours gracieux ayant ouvert droit à une remise de dette en application de la délibération du 26/09/2011, à une erreur administrative de liquidation dans le service de la prestation ou une décision d'une instance juridictionnelle. Le montant demandé est de 47 000 €.

Programme B2 - Insertion professionnelle

Les propositions pour les crédits de fonctionnement de l'insertion professionnelle s'élèvent à 8 218 850 € et sont quasiment stables par rapport à 2019 (+ 180 048 €). Les crédits d'investissement s'établissent à 30 000 €.

Action B21 - Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation

Les dépenses, d'un montant de 1 760 150 €, intègrent les actions inscrites dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi, dans la continuité de la convention d'appui aux politiques d'insertion. En particulier, la mise en œuvre de la garantie d'activité va générer le renforcement des actions de mobilisation par la mise en activité, initiées dans le cadre de la convention FAPI, ainsi que le développement d'offres d'accompagnement à l'insertion plus coordonnées, prévoyant un nombre restreint de personnes dans le portefeuille des accompagnants et un temps de coordination avec les partenaires plus important.

Est également compris le financement des prestataires retenus par marché pour les diagnostics qui leur sont commandés par le Département, en vue d'orienter les BRSA vers leurs référents à leur entrée dans le dispositif. Cette action, estimée à 150 000 €, est un maillon essentiel des moyens prévus pour atteindre l'objectif de réduction des délais de signature du 1^{er} contrat d'engagement réciproque, fixé dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi.

Action B22 - Axe 3 PDI - Acquisition de compétences

Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 4 426 700 €. Dans le cadre de cette action sont financés les accompagnements à la création d'entreprise, les structures d'insertion par l'activité économique ainsi que les actions d'accompagnement à l'émergence d'un projet professionnel, toutes inscrites dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ou dans la convention déclinant les engagements du Département dans ce cadre.

Les crédits demandés tiennent compte des dépenses prévisionnelles en 2019, du strict maintien des chantiers insertion. Le budget demandé permettra également le financement d'aide aux postes pour de nouvelles entreprises d'insertion, créées dans le cadre du plan gouvernemental de développement de l'insertion par l'activité économique.

Est également pris en compte l'offre d'accompagnement à l'émergence d'un projet professionnel qui devrait se développer dans le cadre de la garantie d'activité.

Les crédits d'investissement, d'un montant de 30 000 €, sont en lien avec les chantiers d'insertion.

Action B23 - Axe 3 PDI - Contrats Uniques d'insertion

En dépenses de fonctionnement, les crédits s'élèvent à 160 000 €. Ces dépenses, en diminution, sont établies sur la base du maintien du nombre de nouveaux contrats d'accompagnement dans l'emploi cofinancés par l'Etat et le Département et d'une diminution du nombre de contrats démarrés en 2019 et toujours actifs en 2020.

Action B24 - Axe 4 PDI - Accès à l'emploi

Les dépenses de fonctionnement prévues à hauteur de 352 000 € permettent le maintien des actions d'accompagnement dans l'emploi, pour les personnes en contrat aidé, la mise en place d'actions d'accès à la mobilité des personnes en insertion, avec notamment le lancement d'un marché pour le renouvellement de l'auto-école d'insertion, le financement des actions sur le volet éco-emploi des contrats de ville.

Ces crédits comprennent une enveloppe de 26 000 € qui est également prévue pour le financement d'actions concourant au rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi (constitution d'un réseau partenarial avec les employeurs à mobiliser notamment pour la découverte de métiers pour les personnes en insertion ou leur recrutement. la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs, développement d'outils numériques de médiation employeurs et demandeurs d'emploi). Ces actions s'inscrivent dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

Action B25 - Fonds Social Européen

Les recettes FSE correspondent au remboursement des opérations de 2017. Par conséquent, le montant est établi à 1 000 000 €.

Les dépenses d'un montant de 1 520 000 € sont relatives à la convention de Subvention Globale FSE signée pour la période 2018-2020. Il s'agit également des dépenses avancées aux opérateurs d'insertion ainsi que l'externalisation des contrôles de services des opérations de 2017 et une partie de 2018. Pour la dernière année de programmation de cette convention, le montant de crédits demandés intègre les sous-consommations des années précédentes, afin d'atteindre un montant total de dépenses au plus proche du montant de la subvention accordée. De plus, la réserve de performance obtenue par le Département, suite à la bonne gestion de ses crédits, est également incluse dans le montant des crédits demandés.

Programme B3 - Action Sociale

Les crédits d'action sociale et d'insertion d'un montant de 4 168 760 € répondent aux priorités d'intervention en direction des personnes les plus en difficulté, pour éviter la dégradation de leur situation et un repli sur soi dont les conséquences sociales ne sont pas sans impact sur le vivre ensemble et l'action de la collectivité. Ces actions s'inscrivent de plus en plus dans les interventions partagées avec les partenaires du Département en matière d'action sociale, et plus particulièrement les contrats de ville.

Des crédits d'investissement à hauteur de 30 000 € sont également prévus.

Action B31 - Axe 2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion professionnelle

Les dépenses de fonctionnement seront prévues à hauteur de 2 237 760 €.

Les mesures de cette action visent la satisfaction des besoins de socialisation et de mobilisation des personnes confrontées à des difficultés sociales faisant obstacle à leur insertion professionnelle. Sont ainsi soutenues :

- Des projets et actions dans le cadre de la Politique de la Ville : 250 000 €
- Les actions de lutte contre le surendettement, s'inscrivant dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'emploi: 78 460 €

- Des mesures d'accompagnement adapté en direction des personnes sans domicile lorsqu'elles sont bénéficiaires du RSA qui pourraient s'inscrire également en 2020 dans cette convention : 114 000 €
- Les actions destinées à placer les bénéficiaires dans une situation propice à engager des démarches d'insertion professionnelle : 1 795 300 €

Action B33 - Aides financières aux personnes (hors FUL)

Le dispositif audois d'aides financières, estimées à 1 457 000 €, a été optimisé avec la mise en œuvre en 2014, d'un règlement départemental des aides financières aux personnes en matière d'action sociale, d'insertion et d'aide sociale à l'enfance. L'utilisation d'un quotient familial permet de prioriser l'attribution des aides aux ménages aux ressources très modestes, sans exclure toutefois les personnes confrontées à des difficultés ponctuelles.

Au regard des dépenses prévisionnelles, en diminution en 2019, il est proposé pour 2020 :

- 1 362 000 € pour le FAST dont 1 000 500 € pour les régies des CMS et 361 500 € pour les paiements aux tiers
- 95 000 € dans le cadre du Fonds d'Aide à la Formation (FAF)

Action B34 - Aides financières aux personnes (APRE)

Il est proposé pour 2020, au regard des dépenses prévisionnelles en 2019, un montant de 358 000 € pour l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE).

Action B35 - Subventions dans le domaine de l'action sociale

Cette action regroupe les subventions de fonctionnement accordées aux associations œuvrant auprès des personnes en difficulté dans des domaines divers tels que l'accès aux biens de première nécessité (les épiceries sociales), l'accès et le maintien dans un logement (association de défense des locataires)...

Le budget 2019 s'élevait à 120 000 €. 125 000 € ont finalement été engagés répartis entre subventions gérées par la Direction des Solidarités Humaines et celles gérées par le Service Action Sociale et Logement. La proposition 2020 s'élève à 116 000 € dont 13 000 € pour la Direction des Solidarités Humaines.

Une enveloppe financière de 30 000 € est sollicitée en 2020 afin de soutenir les projets d'investissement déposés par des associations œuvrant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Programme B4 - Logement

Un total de 3 509 200 € est consacré à ce programme, en crédits de fonctionnement. Ces crédits s'ajoutent aux crédits d'investissement établis à 1 451 550 €.

Action B41 - Aides aux personnes – Accompagnement

Ces crédits sont destinés à soutenir l'accompagnement des publics pour l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation et notamment le PIG départemental de lutte contre la précarité énergétique et la création d'une ADIL de l'Aude.

Pour la mise en œuvre de ces actions, notamment dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, le Département pourra bénéficier de recettes qui viendront en atténuation de ses engagements financiers, avec la participation de l'Etat et de l'ANAH pour la mission de suivi et d'animation du PIG à hauteur de 322 798 €.

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1 576 700 € concernent notamment :

- La création d'une ADIL dans l'Aude, présidée par le Département, constituera un nouvel outil au service des audois et des institutions en termes d'appui juridique sur toutes les questions relatives au logement. Il est proposé d'inscrire un montant de 50 000 € au BP 2020, au titre de la participation du Département à la première année de fonctionnement de l'ADIL de l'Aude ;
- Les mesures d'accompagnement social personnalisé : 620 000 € ;
- Le PIG « Mon Coach Eco-Logis » pour les actions de communication, d'accueil et de pré-sélection des dossiers : 486 700 €.

Action B42 - Aides aux personnes – FUL

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 583 500 € concernant le FUL correspondent aux abondements des communes, de la CAF, de la MSA et des fournisseurs énergies.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 932 500 € et comprennent :

- Les subventions attribuées au titre du FUL (accès, maintien/dette ancien logement, flux) pour un montant de 1 520 000 €. En 2019, le montant des dépenses reste stable, malgré la diminution du nombre de demandes au titre des flux et de l'accès. Cette tendance, observée dans l'Aude et au niveau national, s'explique notamment par une meilleure mobilisation des dispositifs existants (ex : Action Logement pour les personnes pouvant en bénéficier). Par ailleurs, les actions de sensibilisation aux éco-gestes mises en œuvre par les fournisseurs et par le Département, l'accompagnement des usagers par la mise en place de plans d'apurement contribuent à prévenir les impayés d'énergie. Enfin, les aides au titre du dépôt de garantie, désormais accordées sous forme de prêt, sont moins demandées. En revanche, la mobilisation accrue des aides au maintien en 2019 résulte du travail engagé avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la CCAPEX, pour la prévention des expulsions.
- Les frais annexes (annulation de titres, remises gracieuses, frais de gestion) pour un montant de 48 500 €

Sont également financés sur les crédits du Fonds Unique Logement des mesures d'accompagnement des ménages :

- L'exercice 2020 verra la mise en œuvre d'un marché lié à l'accompagnement social logement en application du règlement des aides financières aux personnes en difficulté. Devront être pris en compte notamment les besoins d'accompagnement des jeunes en difficulté, cette action s'inscrivant dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi. Il est proposé de réserver 200 000 € au financement de ce marché.
- Le recueil d'initiatives consacré au logement intègre un volet sous-location auquel le Département porte un intérêt, ce dispositif répondant aux orientations du PDALHPD. Il est une réponse aux difficultés de certains publics à se loger et à gérer leur location. Les crédits consacrés à cette action s'élevaient en 2019 à 125 000 €.

Il est proposé de les porter à 154 000 € pour 70 logements, ce réajustement permettant la prise en compte des coûts de gestion locative et des risques locatifs (vacances, travaux...).

- Les crédits jusqu'alors dédiés au prestataire en charge du dispositif de sensibilisation aux éco-gestes SLIME désormais animé par des agents départementaux, pourront faire l'objet d'un transfert au service logement, à l'exception d'une enveloppe de 10 000 € à réserver aux dépenses liées à l'achat de petits équipements d'économies d'énergie remis aux ménages lors des visites de diagnostics.

Les recettes d'investissement de 200 000 € correspondent aux remboursements par les particuliers des aides qui leur ont été accordées sous forme de prêt.

Les dépenses d'investissement correspondent aux aides accordées sous forme de prêt par le Département. Au vu des réalisations 2019, il est proposé d'inscrire le montant de 250 000€ au budget 2020, soit une diminution de 37,5 %.

Action B43 - Aides à la construction

Les crédits d'investissement à hauteur de 364 900 € accompagnent la politique départementale de soutien à la construction et à la réhabilitation de logements du parc social, enjeu essentiel dans l'Aude au regard des besoins des publics.

Action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers

Pour 2020, il est proposé d'inscrire 217 650 € en crédits de paiement d'investissement:

- 84 000 € au titre des travaux de rénovation thermique des logements relevant du programme départemental d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique Mon Coach Eco-Logis. Ce montant tient compte de l'augmentation du nombre de logement à rénover.
- 133 650 € au titre de la participation du Département aux opérations d'EPCI ou communes. Ce montant inclut la prise en compte d'une nouvelle opération portée par la commune de Castelnaudary.

Action B45 – ANRU

Les opérations concernées par les dépenses d'investissement évaluées à 619 000 € sont les suivantes :

- financement des opérations liées à l'ANRU 2015 (455 000 €)
- financement des opérations liées à l'ANRU Les Peupliers à Narbonne (128 000 €)
- financement des opérations liées à l'ANRA (36 000 €).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
B Action sociale et insertion	113 495 531,94	113 965 132,38	112 325 152,74	115 796 615,51
B1 Allocations RMI/RSA	97 459 097,87	97 823 292,38	97 061 304,53	99 899 805,51
B11 Allocations	97 217 870,34	97 534 974,64	96 789 324,66	99 631 805,51
B12 Régularisations	241 227,53	288 317,74	271 979,87	268 000,00
B2 Insertion professionnelle	7 909 167,41	8 038 801,84	7 851 810,75	8 218 850,00
B21 Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation	1 583 776,20	1 657 992,86	1 637 766,62	1 760 150,00
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	4 185 488,44	4 361 648,98	4 356 718,41	4 426 700,00
B23 Axe 3 PDI - Contrats uniques d'insertion	413 880,38	185 480,00	84 759,46	160 000,00
B24 Axe 4 PDI - Accès à l'emploi	311 364,00	308 417,04	302 264,00	352 000,00
B25 Fonds social européen	1 414 658,39	1 525 262,96	1 470 302,26	1 520 000,00
B3 Action sociale	4 962 373,54	4 329 766,00	3 976 070,19	4 168 760,00
B31 Axe2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnelle	2 233 420,00	2 172 666,00	2 167 824,90	2 237 760,00
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	2 258 475,72	1 567 100,00	1 382 796,40	1 457 000,00
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	383 977,82	465 000,00	311 948,89	358 000,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	86 500,00	125 000,00	113 500,00	116 000,00
B4 Logement	3 164 893,12	3 773 272,16	3 435 967,27	3 509 200,00
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 382 527,91	1 584 668,00	1 525 307,01	1 576 700,00
B42 Aides aux personnes - FUL	1 782 365,21	2 188 604,16	1 910 660,26	1 932 500,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	113 495 531,94	113 965 132,38	112 325 152,74	115 796 615,51

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
B Action sociale et insertion	1 128 851,86	1 546 520,00	1 141 149,81	1 511 550,00
B2 Insertion professionnelle	0,00	60 000,00	60 000,00	30 000,00
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	0,00	60 000,00	60 000,00	30 000,00
B3 Action sociale	0,00	0,00	0,00	30 000,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	0,00	0,00	0,00	30 000,00
B4 Logement	1 128 851,86	1 486 520,00	1 081 149,81	1 451 550,00
B42 Aides aux personnes - FUL	211 408,92	400 000,00	248 618,41	250 000,00
B43 Aides à la construction	283 157,74	345 000,00	260 931,54	364 900,00
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	117 745,29	134 000,00	83 135,00	217 650,00
B45 ANRU	516 539,91	607 520,00	488 464,86	619 000,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Ref., Résultat)	1 128 851,86	1 546 520,00	1 141 149,81	1 511 550,00

Mission C - Autonomie

Cette mission s'organise autour de deux programmes : personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Le dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) occupe une place prédominante sur le volet personnes âgées.

En effet, la politique publique en faveur des personnes âgées a pour objectif de prendre en charge les personnes âgées de 60 ans et plus lorsqu'elles sont socialement en difficulté et/ou en perte d'autonomie. Elle a connu une évolution quantitative et qualitative importante en raison notamment de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), progressivement mise en œuvre depuis le début de l'année 2016, à mesure de la parution de ses décrets d'application.

Cette politique ambitieuse qui nécessite un effort financier important de notre collectivité répond à plusieurs exigences et s'articule autour de quatre axes forts :

1. Favoriser l'autonomie et sécuriser les conditions de maintien à domicile afin de répondre à l'exigence de qualité de la prise en charge, comme cela est désormais inscrit dans la loi précitée.
2. Développer et coordonner les actions de prévention dans le cadre du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées adopté par la Conférence des financeurs que le Département préside et anime. La loi ASV prévoit un concours annuel de la CNSA pour le financement de ces actions.
3. Soutenir les proches aidants en développant notamment le « droit au répit » sur tout le territoire afin de prévenir l'épuisement des aidants.
4. Améliorer les conditions de vie en établissement des personnes âgées.

Dans le champ du handicap, deux orientations majeures guident la politique départementale :

1. Assurer un maintien à domicile des personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions en finançant des aides à la compensation du handicap via la Prestation de Compensation du handicap (PCH).
Par ailleurs, afin de permettre à tous les enfants et adultes handicapés de bénéficier d'un accompagnement adapté, le Gouvernement et les Départements travaillent ensemble pour améliorer la coordination des acteurs publics et privés impliqués. Il s'agit de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » (RAT), dans laquelle le Département de l'Aude s'est engagé dès 2016.
2. Améliorer les conditions de vie en établissement des personnes en situation de handicap et faire évoluer l'offre proposée pour répondre au plus près aux projets de vie et parcours des personnes en prenant en compte les besoins identifiés dans le cadre de la RAT.

Les propositions de crédits de fonctionnement formulées au BP 2020 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap intègrent à la fois le niveau des dépenses réalisées au cours des exercices budgétaires précédents, la prévision du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en fonction des dispositifs actuels et nouveaux, le financement de l'APA, l'impact de la loi ASV ainsi que les différents projets d'amélioration et de modernisation des conditions d'hébergement. En revanche, l'impact éventuel de la loi Grand Age et autonomie annoncée pour fin 2019 n'est pas intégré, faute de précision à ce jour.

Je porte à votre attention que le Département soutient la reconstruction des EHPAD de Trèbes et de St Hilaire sinistrés lors des inondations d'octobre 2018 à travers une subvention d'investissement dont il conviendra de préciser le montant dès que les plans de financements seront établis.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent :

- En fonctionnement, à 120 808 106 € dont 60 988 293 € pour le volet personnes âgées et 59 819 813 € sur le volet handicap,
- En investissement, à 1 174 476 € dont 1 044 401 € pour le volet personnes âgées et 130 075 € sur le handicap.

Programme C1 - Personnes Agées

Ce programme représente un montant de 60,99 M€ en fonctionnement et de 1,04 M€ en investissement.

Action C11 - Action Aide Sociale

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 399 041 €.

Concernant les recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions, le montant le réalisé en 2019 est de 363 379 €. Pour le BP 2020, il est proposé des recettes à hauteur de 350 000 € étant donné que les recettes restent importantes tous les ans malgré la forte baisse du nombre de bénéficiaires, eu égard au travail minutieux réalisé pour la récupération des créances d'aide sociale par les services.

Dans le cadre des crédits spécifiques octroyés à la CFPPA pour ses actions de prévention et au regard du montant prévisionnel consommé en 2019, il convient de déduire en recette sur l'année 2020 le montant non consommé sur l'année N-2, il est donc proposé d'inscrire au BP 2020, un montant de recettes de 876 414 €.

Au titre du renouvellement de la convention de partenariat à conclure avec la CNSA sur 2020, pour une démarche commune de modernisation, de structuration et de professionnalisation des SAAD, une participation de la CNSA est prévue en 2020 à hauteur de 172 627 €. Ce montant est basé sur la participation annuelle de la CNSA projetée sur les actions de la convention 2020-2022, déduction du trop-perçu N-1.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 656 992 €.

- Volet aide sociale à domicile : 419 760 €

L'action C11 comprend les dépenses relatives aux services ménagers, à la télé-sécurité et au portage de repas.

Après une baisse constante des dépenses dues à une réduction du nombre de bénéficiaires de 2016 à 2018, à l'application d'une grille d'analyse des besoins et dans une moindre mesure à l'obligation alimentaire demandée aux petits enfants, il est observé en 2019 une stabilisation du nombre de bénéficiaires.

La demande pour 2020 prend en compte une hausse des tarifs de 2 % pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) représentant 5 720 €, concernant les dépenses de services ménagers et le report de la projection des autres dépenses d'aide à domicile à l'identique. Il est donc proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 419 760 €.

➤ Volet actions de prévention : 1 237 232 €

Cette action finance :

- des dépenses entièrement compensées en recettes par la CNSA en ce qui concerne la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) à travers le versement de deux dotations (actions collectives de prévention pour les seniors et forfait autonomie à destination des résidences autonomie)
- des dépenses compensées à hauteur de 60 % pour les actions de modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile et à hauteur de 80% pour les actions de soutien des proches aidants, à travers une convention Département / CNSA.

Concernant la CFPPA, les actions pour 2019 ont été projetées à hauteur des crédits 2018 afin de limiter l'impact des 1,2% sur le budget départemental. En l'absence de changement de position du Gouvernement sur cette mesure applicable aux financements CFPPA, il est proposé de reconduire une nouvelle fois ce montant pour 2020, soit 721 694 €.

S'agissant des dépenses liées à la convention de partenariat avec la CNSA section IV, la nouvelle convention 2020-2022 en cours de finalisation permettra d'accompagner la modernisation dans le secteur de l'aide à domicile ainsi que dans la professionnalisation de ses acteurs, comprendra des actions de soutien aux proches aidants et prévoira un financement pour la formation des accueillants familiaux ainsi que des bénévoles participant au maintien du lien social.

Pour cette convention et le programme seniors bien vivre, nous proposons de reconduire le montant 2019 sur 2020, soit 515 538 €.

Il est nécessaire de préciser que les actions inscrites sur ce volet contribuent à la réalisation de l'objectif projet prioritaire de la direction autonomie « consolider la politique départementale de la prévention de la perte d'autonomie ».

Action C12 – Hébergement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 6 821 836 €. Les montants des recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions ont diminué en lien avec les dépenses et le nombre de bénéficiaires (762 droits ouverts en 2016 et 630 en 2018). Cette diminution se répercute plus fortement sur les recettes, les usagers les plus démunis ne pouvant pas être maintenus à domicile.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 12 990 561 € avec notamment :

Les frais d'hébergement en EHPAD ont augmenté entre 2018 et 2019 de près de 6 % (12 072 695 € en 2018 et 12 782 456 en 2019). Pour 2020, il est proposé de retenir un nombre de bénéficiaires stable et une augmentation des tarifs des EHPAD de 0,5% en inscrivant un montant de 12 905 561 €.

Le dispositif de l'hébergement en famille d'accueil pour les personnes âgées reste maîtrisé du fait du nombre de places limité ; il a même perdu en moyenne 3 bénéficiaires par an depuis 2014 (tandis que des bénéficiaires supplémentaires en situation de handicap sont constatés).

Il s'agit toutefois d'une offre d'hébergement qui offre une alternative intéressante au domicile et à l'établissement que le Département va donc relancer en 2020 dans le cadre de son schéma d'adaptation de l'offre d'hébergement pour les personnes âgées. Il est donc proposé des crédits à hauteur de 80 000€ pour 2020.

Il est donc proposé d'inscrire au budget 2020 un montant de 12 990 561 € pour couvrir les frais d'hébergement des personnes âgées.

Il est important de préciser que les dépenses inscrites contribuent à la réalisation de l'objectif prioritaire de la direction de l'autonomie «Adapter l'offre territoriale des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » à travers la signature de CPOM tripartites Département / ARS / EHPAD.

Action C13 – APA

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 19 372 907 €.

Le concours de la CNSA s'élève à 19,2 M€ et comprend 2 volets :

- 17 499 800 € au titre de la compensation
- 1 720 199 € au titre de la loi ASV

Ces concours correspondent à la notification provisoire versée par la CNSA au titre de l'APA pour l'année 2020 corrigée des notifications définitives des exercices antérieurs des parts 1 et 2 de la loi ASV.

En outre, la proposition 2020 prend en compte pour l'APAD :

- La récupération des indus suite au contrôle d'effectivité des prestations en emploi direct qui sera fortement réduite du fait de la mise en œuvre des CESU préfinancés. Il est donc proposé un montant de 60 000 € pour 2020.
- Le remboursement des chèques sérénité non utilisés en 2019 pour un montant de 92 907 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 46 322 240 €.

Le dispositif APA occupe un rôle central à travers :

- Le règlement aux associations des factures d'heures d'aide humaine effectuées au domicile de la personne âgée et des repas
- Le financement de l'emploi direct d'une aide à domicile
- Le financement des aides techniques (télé-sécurité) et matériel à usage unique
- Le règlement aux établissements de la dotation « dépendance » prévue par le décret du 21 décembre 2016, pris en application de la loi ASV
- Le financement d'une aide au répit pour les proches aidants, dont le statut a été reconnu par la loi ASV.

- APA à domicile : 31 854 770 €

La mise en œuvre de la loi ASV a engendré une hausse du nombre de droits ouverts :

- 4931 bénéficiaires au 31.12.17 soit +271 par rapport à 2016
- 5275 bénéficiaires au 31.12.18 soit + 344 par rapport à 2017
- 5360 bénéficiaires au 30.06.19 soit + 85 par rapport à 2018

A noter que conformément au programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques de notre collectivité, une évaluation de l'APA à domicile est en cours.

Les crédits sollicités serviront :

- Au versement des aides, à l'achat de matériel à usage unique, au déploiement de l'emploi du CESU pour un montant de 30 727 450 €,
- Aux chèques d'accompagnement personnalisé pour un montant de 907 460 €,
- Au frais d'affranchissement pour 9 000 €,
- Au frais divers pour 210 860 €.

Il est à noter que les dépenses inscrites en faveur des services prestataires contribuent à la réalisation de l'objectif prioritaire de la direction de l'autonomie « engager des actions fortes pour améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées dans leurs différents lieux de vie (domicile, établissement) ».

- APA en établissement : 14 467 470 €

Le décret d'application de la loi ASV, relatif aux principes généraux de la tarification et au forfait global dépendance a impacté le budget de l'APA en établissement. En effet, il introduit un nouveau calcul objectif d'un forfait global relatif à la dépendance fixé par un arrêté du Président du Conseil Départemental et versé aux établissements au titre de l'APA par acomptes mensuels. Aussi, la proposition budgétaire 2020 prend en considération une augmentation des tarifs à 2% conformément à l'engagement des élus pour la période de convergence. Cette proposition 2020 table sur un nombre de bénéficiaires stable car le nombre de droits ouverts en 2019 n'a pas augmenté. Toutefois, un point de vigilance doit être soulevé ici : tous les bénéficiaires potentiels ne demandent pas l'APA ; or, compte tenu de la baisse de leurs ressources, les établissements pourraient se mobiliser pour accompagner davantage leurs résidents à solliciter l'APAE.

Action C14 - Aides à l'investissement - Maisons de retraite

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 1 044 401 €.

Les programmes concernés sont les suivants :

- L'achèvement des trois phases de travaux du centre hospitalier de Castelnaudary,
- La poursuite de la réalisation d'habitats collectifs,
- Le paiement de la première phase des travaux de construction de l'EHPAD de Ginestas.

Action C15 - Subvention dans le domaine des Personnes Agées

Pour 2020, en dépenses de fonctionnement, il est inscrit 18 500 € au titre des subventions allouées aux associations de personnes âgées.

Programme C2 - Personnes Handicapées

Ce programme représente un montant de 59,82 M€ en fonctionnement et près de 0,13 M€ en investissement.

Action C21 - PCH et ACTP

Les montants prévisionnels 2020 des dotations émanant de la CNSA ont été estimés par la CNSA à 4 425 000 € au titre de la PCH.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 24 139 256 € et se répartissent comme suit :

PCH : 21 840 908 €

Pour l'année 2020, il convient de prendre en considération à bénéficiaire constant :

- une revalorisation tarifaire des SAAD de +2 %, soit 212 900 € pour un total de 10 751 450 € de dépenses annuelles en prestataire
- la revalorisation nationale des tarifs de l'aide humaine, soit 6 000€
- La mise en place des CESU préfinancés au même titre que l'APA, soit 325 000€, correspondant à la différence entre les droits ouverts et les dépenses 2018, divisé par 2 pour une mise en œuvre au 2nd semestre 2020.
- Une enveloppe au titre de la réponse accompagnée pour tous de 150 000 € a été prévue pour les années 2017 et 2018, augmentée à 200 000 € en 2019. Pour 2020, il est proposé de reconduire l'enveloppe de 150 000 €

ACTP : 2 277 248 €

En 2019, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne s'est stabilisé, en rupture avec les années précédentes en baisse constante. Il est donc proposé une légère diminution des crédits de – 47 244 € et de solliciter 2 277 248 €.

Action C22 – Hébergement

Le nombre de bénéficiaires évoluant peu, il est proposé un montant de recettes légèrement supérieur à celui de 2019, soit 2 742 500 €. A noter toutefois, les pratiques des associations tutélaires souhaitent généraliser les placements « épargne handicap » non soumis à reversements au titre des intérêts contrairement aux autres produits d'épargne.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 32 772 522 € et se répartissent notamment comme suit :

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes handicapées, il est proposé un montant de 25 497 096 €. Il est intégré :

- un nombre de bénéficiaires stable,
- une hausse tarifaire de 0.5 %, soit 126 851€,
- la suppression du plafonnement des mutuelles pour les personnes en situation de handicap inscrite au RDAS et non réglementaire soit +67 318 €.

Pour l'ouverture de places des personnes accueillies en établissements pour personnes âgées, le montant proposé de 6 388 000 € tient compte de :

- La hausse tarifaire de l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes sur l'EHPAD de FANJEAUX qui a ouvert en juin 2019, soit 5 mois complémentaires en année pleine soit 157 000 €

Concernant les prises en charge au titre de l'amendement CRETON, elles sont variables d'une année à l'autre. Un montant de 200 000 € est inscrit en 2020.

Concernant les personnes handicapées accueillies en résidence-autonomie, il est proposé de reconduire pour 2020 les crédits à l'identique, soit 91 000 €.

Concernant les personnes handicapées accueillies en famille d'accueil, le montant inscrit pour 2020 prend en compte une augmentation du nombre de bénéficiaires (32 en 2016, 36 en 2017, 38 en 2018 et 2019), compte tenu de l'intérêt de ce mode d'accueil notamment pour des personnes handicapées qui sont restées à domicile toute leur vie mais qui ne peuvent y être maintenues du fait de l'entrée de leurs parents dans la dépendance. Pour 2020, il est proposé un montant de 442 956 €.

Ces dépenses inscrites contribuent à la réalisation de l'objectif prioritaire de la direction de l'autonomie «Adapter l'offre territoriale des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » à travers la signature de CPOM avec les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Action C23 - Autres allocations pour personnes handicapées

Des recettes de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 1 500 €.

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'établissent à 2 709 394 € et concernent essentiellement :

- Les dépenses d'aide à domicile pour les personnes handicapées : 2 040 000 €
- Les dépenses de portage de repas en direction des personnes handicapées : 57 600 €,
- Des frais divers pour des dépenses concernant les personnes âgées et les personnes handicapées, comme les frais de formation des familles d'accueil ou les frais d'édition des cartes mobilité inclusion sollicitées auprès du service de l'APA ou de la MDPH. Il est proposé d'inscrire au BP2020 un montant de 45 674 €, prenant en compte une augmentation des frais d'impression CMI liée à la réédition des anciennes cartes mobilité.

Action C24 - Participations MDPH

Pour 2020, les dotations émanant de la CNSA sont proposées à l'identique qu'en 2019, soit 520 496 €, dans l'attente de la notification de la CNSA pour les concours alloués.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 136 166 € :

- Contribution initiale : les crédits à destination du GIP/MDPH comprennent, outre la subvention de fonctionnement ci-dessus, la contribution initiale qui demeure inchangée, soit 96 166 € et qui correspond aux apports initiaux du Département au titre de missions antérieures à la création du GIP et qui ont été reprises par la MDPH (ex : dotation CIDH)
- Fonds Départemental de Compensation (FDC) : il est prévu de maintenir la participation de 40 000 € du Département à ce fonds géré par la MDPH et qui vient atténuer les restes à charge des usagers lors de la mise en place de leur plan d'aide (aides techniques, aménagements de logement, de véhicule....).

Action C25 - Subventions dans le domaine du Handicap

Est inscrit, pour 2020, un montant de 62 475 € des subventions allouées aux associations de personnes handicapées.

Action C26 - Aides à l'investissement - Etablissements pour Personnes en situation de Handicap

Les dépenses d'investissement 2020 représentent un montant global de 130 075 €. Elles comportent le versement du solde pour la construction du nouveau FAM St-Vincent à Montréal, la construction de studios à Pennautier de l'AFDAIM et le dernier versement pour la réhabilitation du foyer d'hébergement Paule Montalt de l'ANSEI.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
C Autonomie	110 503 609,81	118 308 197,95	118 012 512,32	120 808 106,00
C1 Personnes âgées	54 212 978,89	58 940 835,48	58 668 418,45	60 988 293,00
C11 Aide sociale	1 484 384,62	1 483 003,69	1 420 947,70	1 656 992,00
C12 Hébergement	12 154 682,72	13 739 317,87	13 728 956,83	12 990 561,00
C13 APA	40 561 822,55	43 707 518,92	43 507 518,92	46 322 240,00
C15 Subventions dans le domaine des personnes âgées	12 089,00	10 995,00	10 995,00	18 500,00
C2 Personnes handicapées	56 290 630,92	59 367 362,47	59 344 093,87	59 819 813,00
C21 PCH et ACTP	21 280 438,61	23 718 018,57	23 718 018,57	24 139 256,00
C22 Hébergement	32 109 976,79	32 830 651,94	32 820 176,20	32 772 522,00
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	2 646 457,85	2 636 125,96	2 623 333,91	2 709 394,00
C24 Participation MDPH	216 357,67	136 166,00	136 165,19	136 166,00
C25 Subventions dans le domaine du handicap	37 400,00	46 400,00	46 400,00	62 475,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	110 503 609,81	118 308 197,95	118 012 512,32	120 808 106,00

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
C Autonomie	452 363,00	797 089,00	733 088,00	1 174 475,70
C1 Personnes âgées	288 200,00	574 500,00	510 500,00	1 044 400,70
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	288 200,00	574 500,00	510 500,00	1 044 400,70
C2 Personnes handicapées	164 163,00	222 589,00	222 588,00	130 075,00
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en situation	164 163,00	222 589,00	222 588,00	130 075,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	452 363,00	797 089,00	733 088,00	1 174 475,70

Mission D - Education

Le Département s'est vu confier par les lois de décentralisation de 1986 une compétence obligatoire en matière d'éducation pour la construction, l'aménagement, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges. La loi du 13 août 2004 a étendu ces compétences initiales et, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département est également chargé de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien des collèges.

Le Département de l'Aude comprend aujourd'hui 28 collèges.

Cette mission représente un budget de 7,2 M€ en fonctionnement et 10,8 M€ en investissement.

Programme D1 - Collèges

Ce programme regroupe les études avant travaux, les travaux (constructions neuves, extensions et restructurations, mise en accessibilité, maintenance corrective et préventive, travaux de sécurisation, travaux annuels de maintenance et d'amélioration), et les équipements (mobilier, installations techniques) des collèges publics.

Le programme comprend en outre les diverses dotations attribuées aux collèges publics, aux Départements limitrophes dont les collèges accueillent des enfants audois et aux établissements d'enseignement privé.

Il représente un montant de plus de 6,9 M€ en fonctionnement et près de 10,8 M€ en investissement.

Action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation

Par nature, cette action comprend uniquement des inscriptions de crédits en section d'investissement.

Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 98 035 €. Il s'agit d'une subvention du FEDER pour la construction de la chaufferie bois du collège les Fontanilles à Castelnaudary, terminée à l'été 2019.

Les dépenses d'investissement sont, elles, prévues pour un montant de 9 497 000 €. Cette enveloppe de crédits de paiement permettra notamment la réalisation des opérations suivantes :

Opérations spécifiques

- Reconstruction du collège les Fontanilles à Castelnaudary (2,4 M€) : la phase 4, dernière tranche des travaux, a débuté en septembre 2019 et se terminera durant l'été 2020. Elle concerne la construction du hall d'entrée, d'une grande salle de réunion, du pôle santé, de 15 salles banalisées, 2 salles de techno et 2 classes ULIS. Pour terminer l'opération, le plateau sportif fera l'objet fin 2020 d'un engazonnement et de plantations. Une recette de 800 000 € est prévue en 2020 dans le cadre de la DSID pour cette opération.
- Reconstruction du collège Alain à Carcassonne (0,8 M€) : le permis de construire a été déposé fin 2019. Le lancement de la consultation des entreprises devrait intervenir courant premier semestre 2020 pour un démarrage des travaux attendu en septembre 2020.

La phase 1 concerne le terrassement, le VRD, le gros œuvre et la construction de la cuisine centrale, du service de restauration, de la zone technique (sous station chaufferie, garages, lingerie, local agent avec vestiaires et sanitaires) et de 4 logements de fonction. Cette 1^{ère} phase se terminera à l'automne 2021. Comme pour le collège des Fontanilles à Castelnaudary, les travaux seront réalisés en site occupé. Le chantier sera découpé en cinq phases sur 5 exercices de 2020 à 2024.

Autres opérations d'investissement prévues

- Construction de la chaufferie bois au collège Antoine Courrière à Cuxac Cabardès (0,8 M€) : livraison fin 2020. Une recette de 90 000 € est prévue en 2020 dans le cadre de la DSID pour cette opération.
- Construction d'un nouveau bâtiment au collège Jean Baptiste Bieules à Couiza dont la livraison est prévue en 2021 (0,36 M€). Il a été décidé de remplacer le dernier préfabriqué (démoli en 2018) par la construction d'un bâtiment R+1 et d'un préau. Au rez-de-chaussée seront positionnées : la loge, la vie scolaire et la zone infirmerie (bureau, salle de soins et salles de repos). Le 1^{er} étage accueillera une salle de réunion avec des sanitaires et un coin cuisine. Ce nouveau bâtiment sera prolongé par un préau tout le long de la salle de permanence et de l'actuel préau.
- Réhabilitation de la cuisine du collège le Bastion à Carcassonne (livraison prévue en 2021) : 0,74 M€
- Réhabilitation du collège Victor Hugo à Narbonne (0,82 M€) : suite et fin des travaux de rénovation de l'internat. Après l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, le chantier de réfection des installations de chauffage commencera en 2020.
- Mise en accessibilité (0,27 M€) : fin des travaux aux collèges Antoine Courrière à Cuxac Cabardès et Victor Hugo à Narbonne et études sur les collèges André Chénier et le Bastion à Carcassonne.
- Travaux de sécurisation des collèges (nouvelle tranche) : 0,2 M€
- Travaux d'amélioration des installations de chauffage : 0,24 M€.

A noter de nouvelles opérations qui vont débiter :

- réalisation d'un audit sur la qualité de l'air afin de répondre aux obligations réglementaires en ce domaine (0,03 M€),
- mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et de mise en conformité des cuisines (0,25 M€). Les installations, vieillissantes dans certains établissements, nécessiteront dans les années à venir des travaux importants pour assurer le meilleur accueil aux élèves et offrir aux personnels des meilleures conditions de travail. Suite à l'audit réalisé en 2019 sur toutes les cuisines, il apparaît nécessaire de hiérarchiser les préconisations et de mettre en place un plan d'action pour le remplacement préventif du matériel et la mise en œuvre d'actions correctives dans les cuisines. Le service travaux collèges sera chargé de la mise en œuvre de ces actions, et de la mise en place de contrats de maintenance et de protocoles de sécurité homogénéisés. Le service éducation sera chargé de la formation et de l'information du personnel,
- pose de bornes de recharge pour les véhicules électriques (0,05 M€),
- réfection des réseaux informatiques suite à l'audit réalisé par COGITIS (0,1 M€).

Travaux annuels récurrents

Cela englobe tous les travaux se réalisant sur l'exercice, y compris les travaux imprévus et les travaux dans les logements de fonction (1,98 M€).

Action D12 - Equipement

Pour cette action, les crédits de dépenses de fonctionnement sont de 136 500 € :

- 5 000 € : cette action concerne les équipements de sécurité obligatoires des agents techniques remplaçants dans les collèges. Elle est calculée sur la base de 10 volants et 20 contractuels par an soit 30 agents x 170 € par agent. Ces équipements sont renouvelés tous les 2 ans.
- 15 500 € : cette action concerne le marché 2018-2020 qui permet de mettre à disposition de chaque collège des vacations de diététicienne pour participer à la qualité de l'alimentation servie aux enfants. Cette action a démarré en mai 2018 et a été limitée en 2019.
L'action sera poursuivie en 2020, en lien avec l'objectif de produits locaux et de la mise en œuvre de l'action « manger audois » ; 2 vacations de la diététicienne par an et par collège sont prévues ainsi qu'une réunion globale sur l'application de la loi EGALIM dont les décrets d'application sont parus (dispositions sur les approvisionnements – produits de qualité et durables – et nutritionnelles – plats végétariens -).
- 116 000 € : Les crédits de paiement sollicités concernent essentiellement les achats de fournitures pour les agents des EMAT dans le cadre de leur activité en régie, et leur équipement en vêtements, EPI et matériel. Des achats de fournitures ou d'outillage peuvent être réalisés ponctuellement pour les collèges, dans le cadre de petits travaux réalisés par les agents chargés de la maintenance.

Les dépenses d'investissement sont, quant à elles, de 1 295 023 € et ainsi réparties :

- 547 023 € pour procéder au renouvellement d'équipements informatiques structurants des collèges (micro-ordinateurs, serveurs et autres périphériques).
- 748 000 € : Ces crédits sont destinés à l'acquisition de mobilier et d'installations techniques, essentiellement du matériel de cuisine. Ce poste est en hausse compte tenu des remplacements de matériels qui doivent être réalisés suite à l'audit et dans le cadre de mises en conformité et rénovations de cuisine.

Action D13 - Entretien et réparations

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 098 500 €.

Cette action comprend désormais les dépenses en lien avec les actions menées par Cogitis pour assurer la maintenance de l'informatique des collèges. Ces dépenses étaient affectées les années précédentes au programme K3 « système d'information et télécommunications ». Les crédits demandés pour cette maintenance sont de 492 000 € et sont en augmentation de 117 k€ (+ 31%) car tous les collèges sont désormais intégrés au dispositif de maintenance. A ces tâches récurrentes se rajoutent les travaux de remplacement des équipements d'infrastructures vieillissants.

Par ailleurs, 606 500 € de crédits sont demandés. Ces dépenses de fonctionnement sont destinées aux dépenses d'entretien courant que les collèges ne peuvent pas financer ou qui relèvent de la compétence du Département (réparations sur installations de sécurité, reprises ponctuelles d'étanchéité, réparations sur menuiseries, réparations hors contrat sur les matériels de cuisine et matériel de chauffage).

Elles couvrent également les travaux d'entretien des logements de fonction, les contrats P3 des installations de chauffage, les diagnostics amiante (DTA), les réparations de fuites sur réseaux, les gros travaux d'égoutage.

Action D14 – Dotations aux collèges publics et privés

Les collèges disposant d'un service de restauration doivent verser une contribution à la Collectivité au titre du Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) équivalent à 22,50 % des recettes versées par les familles. Les recettes de fonctionnement sont donc évaluées à 1 020 000 €.

Les crédits de dépenses fonctionnement s'élèvent à 5 624 946 € et concernent :

- Les dotations aux collèges privés constituent une compétence obligatoire pour la Collectivité. Une convention triennale conclue avec l'enseignement catholique, qui a été renouvelée en 2018, fixe en application des textes réglementaires, le montant des dotations à verser aux collèges privés sous contrat d'association au titre des forfaits externat pour les parts «matériel et personnels». 1 883 élèves sont comptabilisés à la rentrée 2019-2020 et 1 910 sont prévus ; le nouveau montant par élève est de 660 € donc $1\,910 \times 659,70 \text{ €} = 1\,260\,000 \text{ €}$
- La dotation de fonctionnement des collèges publics pour 3 444 446 €. Le choix a été fait de maintenir la dotation au niveau de 2019. La répartition par établissement de cette dotation, qui prend en compte en application des différents critères la totalité des charges fixes des collèges et les charges variables en fonction des effectifs et des surfaces, a été présentée lors de la session d'octobre 2019.
- La dotation de fonctionnement est complétée, pour les collèges publics, par diverses dotations d'un montant global de 920 500 € qui concernent les domaines suivants :

- *Dotations spéciales : haut débit*

Les espaces numériques de travail (ENT) : les collèges audois, qui sont tous raccordés au réseau régional R3LR, bénéficient d'une connexion internet Haut Débit Symétrique de 4 à 8 mégabits qui doit être portée à 10-12 MO (pour info 60 MO dans les lycées).

Cette augmentation de débit est nécessaire en raison du développement des outils informatiques et de l'utilisation des espaces numériques de travail

Le Département va payer en 2020 les frais de connexion directement au prestataire de service.

Divers devis ont été demandés en fonction des débits souhaitables pour les collèges

Besoin prévisionnel 2020 idem consommé 2019 : 188 000 €

- *Participation versée aux Départements limitrophes pour les élèves audois*

Le Département participe aux charges de fonctionnement et de personnel des collèges publics à recrutement interdépartemental lorsque le nombre d'élèves de l'Aude représente au moins 10 % de l'effectif du collège d'accueil.

Actuellement, trois établissements situés dans l'Hérault, les Pyrénées Orientales et l'Ariège, accueillent des élèves audois.

Compte tenu du nombre d'élèves qui sont scolarisés hors département au cours de cette année scolaire, il est proposé d'inscrire un montant de 80 000 € identique à 2019 : nous ne connaissons les effectifs concernés qu'en fin d'année.

- *Dotation spéciale contact sms*

Le dispositif «Contact Everyone», permet l'envoi par les collèges d'informations par SMS aux élèves et aux familles.

Depuis 2015, ce dispositif a été intégré dans un marché global souscrit par la Collectivité auprès d'Orange.

Les usages de cet outil, utilisé en région par presque tous les lycées et collèges, sont en constante augmentation

Le besoin global est évalué à 70 000 €

- *Dotation EPS : équipements sportifs, bus et matériel sportif*

Les dotations pour l'éducation physique et sportive (EPS) concernent la prise en charge des transports en bus, la dotation pour l'acquisition de matériels sportifs et le remboursement de l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition par les collectivités territoriales.

Seule la dotation pour matériel sportif est facultative, les apprentissages sportifs faisant partie des compétences obligatoires dans les parcours éducatifs des élèves (savoir nager ...)

Les communes de Narbonne et Carcassonne, l'agglomération de Carcassonne pour les bains de Minerve, l'espace Liberté de Narbonne, la piscine de Cuxac-Cabardès ont, comme les textes le prévoient, décidé d'appliquer une tarification à l'ensemble des équipements sportifs mis à disposition des collèges.

Ces dispositions ont fait l'objet de conventions tripartites, et les utilisations des collèges, dans le cadre des programmes pédagogiques obligatoires entraînent une dépense de 280 000 € ; depuis 2017, est inclus le remboursement au collège des frais d'utilisation de la piscine de Cuxac-Cabardès, dont le coût revient à 80 € par élève, ce qui grève considérablement le budget de l'action (17 € par élève et par an).

Les transports des élèves pour l'EPS génèrent une dépense de 230 000 € ; un mécanisme de plafonnement de ces frais sera engagé pour application sur l'année scolaire 2020-2021, les programmes pédagogiques étant arrêtés en juin pour l'année suivante.

A noter cependant que les travaux au collège Alain à Carcassonne entraîneront des dépenses supplémentaires puisque les élèves ne pourront plus utiliser les équipements sportifs du collège et devront pratiquer sur d'autres sites municipaux.

Dotation pour renouvellement du matériel sportif : diminution du forfait à 2 € par élève en 2019 soit 30 000 €.

TOTAL EPS : 540 000 €

- *Viabilisation exceptionnelle et référents handicap*

Les frais liés aux référents handicap et aux ajustements des dotations aux collèges suite à des surcoûts imprévus de viabilisation sont également financés sur cette ligne. Ces crédits ont été diminués de 18 000 € en 2019.

Un nouveau référent handicap a été désigné en 2019 par l'Education Nationale au collège de Coursan ; la loi impose aux Départements la prise en charge de l'équipement et des frais de fonctionnement liés à sa mission.

Les surcoûts de viabilisation, destinés à financer des dépenses imprévues de fluides ou de chauffage ont été limités en 2019 à 7 000 € et seront sans doute insuffisants – l'entrée en campagne de chauffe en octobre nous donnera des éléments complémentaires.
Montant prévu pour 2020 : 25 000 €

- *Espace numérique de travail : ENT régional*

En 2019, un nouveau groupement de commandes a été constitué par la Région Occitanie pour mettre en place l'ENT. L'accord cadre relatif à l'ENT a été notifié à la société Kosmos.

Le Département a signé une convention pour adhérer à ce groupement qui a permis de négocier les prix à hauteur de 1,20€ par élève au lieu de 4€ précédemment.

Pour 2020, un crédit de 17 500€ sera nécessaire.

Programme D2 – Actions éducatives

Action D21 - Aides à l'enseignement

Cette action d'un montant de 364 900 € en crédits de fonctionnement uniquement regroupe plusieurs participations du Département en direction des collèges :

- Un montant prévisionnel total de 82 000 € concerne les participations aux dépenses pour la restauration scolaire versées à la ville de Port la Nouvelle (collège la Nadière) et à la Communauté de Communes Pyrénées Audoises (collège Antoine Pons de Chalabre).
Depuis 2019, une somme supplémentaire de 100 000 € est nécessaire pour la convention du collège Rosa Parks à Lézignan-Corbières avec la Région Occitanie correspondant à 4 ETP financés par celle-ci pour la restauration des élèves du collège.
- 52 000 € en lien avec le maintien au soutien éducatif :
 - Projets fédérateurs : 40 000 €
 - Lutte contre les discriminations : 10 000 €
 - Ciné justice : 2 000 €
- Cette action regroupe aussi les aides versées pour l'enseignement de l'occitan et à diverses associations à caractère départemental (comme l'ADREUC, Zo Pétaçon et la Fédération des Calendreta), ainsi que les participations octroyées aux associations sportives des collèges pour les championnats sportifs.
Le montant demandé en 2020 est de 43 400 €.
- Une enveloppe de 25 000 € est prévue pour la faculté d'éducation (ex I.U.F.M.)
- Une enveloppe de 25 000 € est également prévue pour financer une nouvelle mesure visant à inciter les EPLE à s'approvisionner en priorité en produits locaux pour les services de restauration.
- Concernant l'opération collèges au cinéma, une somme de 37 500 € sera prévue pour les frais liés à ce dispositif (transports, billets).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
D Education	6 730 398,14	7 003 946,00	6 830 075,81	7 224 846,00
D1 Collèges	6 426 476,76	6 533 546,00	6 379 449,32	6 859 946,00
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	93 783,71	4 000,00	0,00	0,00
D12 Equipement	151 022,29	174 735,00	124 167,52	136 500,00
D13 Entretien et réparations	552 605,94	600 765,00	501 802,88	1 098 500,00
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 629 064,82	5 754 046,00	5 753 478,92	5 624 946,00
D2 Actions éducatives	303 921,38	470 400,00	450 626,49	364 900,00
D21 Aides à l'enseignement	303 921,38	470 400,00	450 626,49	364 900,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	6 730 398,14	7 003 946,00	6 830 075,81	7 224 846,00

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
D Education	11 075 712,67	10 304 000,00	9 368 297,80	10 792 022,80
D1 Collèges	11 075 712,67	10 304 000,00	9 368 297,80	10 792 022,80
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	9 450 391,80	9 326 000,00	8 433 514,50	9 497 000,00
D12 Equipement	1 625 320,87	978 000,00	934 783,30	1 295 022,80
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	11 075 712,67	10 304 000,00	9 368 297,80	10 792 022,80

Mission E - Culture et Patrimoine

Trois programmes constituent cette mission : le programme « Développement culturel » (E1), le programme « Sites culturels » (E2) et le programme « Archives » (E3). Cette mission représente 3 139 768 € en fonctionnement et 2 318 750 € en investissement.

Programme E1 - Développement culturel

Le programme « Développement culturel » comprend les trois actions suivantes : E11 Développement des collections, E12 Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques et E 13 Mise en valeur de l'offre culturelle.

Il représente un montant de 2,2 M€ en fonctionnement et 0,3 M€ en investissement.

Action E11 - Développement des collections

En fonctionnement, des recettes sont inscrites pour un montant de 500 € et correspondent à la prévision de caution média bus. Par ailleurs, 300 € de recettes supplémentaires sont à prévoir, elles correspondent à la rémunération du Département pour la cession des droits d'auteurs de René Nelli, en sa qualité d'ayants droit.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 36 950 €, sont dévolues au renouvellement des dernières parutions des éditions limitées des fonds locaux et l'achat d'outils d'animation créés spécialement pour la BDA.

Des dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 300 650 €. Cette action vise à accroître les collections documents imprimés, sonores et numériques pour 216 250 €.

Il est proposé d'accroître l'acquisition de textes en gros caractères ainsi que les acquisitions d'offre numérique et de livres-audio car la BDA fait face à une forte demande des bibliothécaires du réseau et donc de la population.

La politique culturelle requiert également des crédits d'investissement pour un montant de 84 400 €. Les crédits sont consacrés :

- d'une part à la mise en œuvre du programme de restauration et de valorisation des œuvres de la collection René Nelli (peintures et dessins, meubles, sculptures) et des dons faits au Département. En premier lieu, les dépenses concernent les mesures de sauvegarde de la collection René Nelli (traitement contre les moisissures et les insectes xylophages). Les dépenses comprennent la restauration des œuvres principales de la collection et des biens provenant des donations, en vue de leur présentation au public.
- d'autre part, pour la réalisation du programme de restauration de la tapisserie donnée à la Maison des Mémoires par l'abbé Cazaux et comprenant le nettoyage de la chambre Joë Bousquet.

Action E12 - Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques

Des crédits de fonctionnement pour un montant de 2 079 618 € sont proposés. Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions et les participations départementales attribuées aux associations, collectivités territoriales et groupements de collectivités au titre des différents dispositifs de la politique culturelle départementale (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, éducation populaire, livre et lecture, valorisation du patrimoine et promotion de l'occitan) :

Aides aux acteurs culturels :

Le montant des subventions de fonctionnement aux communes et structures communales (414 893 €) est en progression avec notamment : 1 500 € de crédits pour la subvention à l'attention de la commune de Pennautier (organisation de la saison du théâtre), 1 500 € pour la commune de Villeneuve Minervoises (organisation des mardis culturels) et 3 000 € pour Carcassonne Agglomération (pour le projet DEMOS).

Le budget regroupe aussi la participation aux organismes de regroupement tels que le GIP Cérès Franco (50 000 €) et le CIRDOC (20 000 €)

Les crédits dévolus aux subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droits privés (1 558 804,50 €) permettent de prévoir l'augmentation de notre accompagnement auprès des porteurs de projets.

Pour la Bibliothèque départementale, des crédits de fonctionnement sont demandés pour un montant de 12 500 €. La formation en direction des bibliothécaires (bénévoles et salariés) et des autres acteurs de la lecture publique est une action indispensable pour les professionnaliser et ainsi permettre une meilleure offre et accompagnement, une médiation efficace et efficiente auprès du grand public. Le service de formation BDA participe depuis 2018/2019 à la transition démocratique en co-construisant son programme avec les bibliothèques du réseau.

Fonctionnement et équipement culturel :

Un montant de 23 420 € est inscrit dont 20 000 € pour l'organisation de la Bodéga Poétique dans la mesure où cet évènement est reconduit chaque année. Ces crédits permettront le paiement des contrats, nuitées d'hôtel et l'achat de matériel scénique.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 18 000 € et correspondent à l'achat de matériel destiné au parc scénique départemental pour 10 000 €. Cela fait suite à l'évolution des normes dans le cadre de la loi de transition énergétique (la fabrication et la commercialisation des ampoules halogènes vont cesser). Il convient donc d'anticiper et de renouveler une partie du parc. De plus, 8 000 € sont nécessaires à la Bibliothèque départementale pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique.

Action E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle

Des recettes de fonctionnement à hauteur de 24 000 € sont prévues. Il s'agit des 4 000 € de la subvention Première Page et des 20 000 € de subvention acquis par la signature du contrat départemental de lecture itinérance (CDLI).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent d'une part à 45 000 €. Le budget augmente légèrement suite au versement des subventions Première Page et CDLI. Les budgets dédiés aux actions traditionnelles de la BDA restent constants. Les subventions CDLI seront utilisées majoritairement pour la modernisation de la BDA : un appel à un consultant extérieur permettra de mieux accompagner le projet de service 2020. Il est prévu d'utiliser la subvention Première Page afin de soutenir le projet partenarial ambitieux qui devrait voir le jour en 2020 (partenariat avec le service PMI, le REAAP, la CAF, la MSA, autour de livres de naissances).

D'autre part, des crédits pour un montant de 38 400 € sont également demandés. En premier lieu, les dépenses concernent la prise en charge des supports de communication des manifestations organisées sur les sites patrimoniaux du Département (abbaye de Lagrasse et Maison des Mémoires), et les redevances afférentes aux sites, d'un montant de 10 400 €.

S'ajoutent en second lieu les coûts de prestation artistique (achat de spectacles, honoraires de conférenciers) dans le cadre du projet de développement de la Maison des mémoires abaissé à un montant de 3 000 € (contre 5 000 € en 2019).

En troisième lieu, 25 000 € de crédits sont prévus dont 20 000 € concernent une mission d'audit et de conseil juridique dans le cadre de la labellisation en Centre culturel de rencontre.

Programme E2 – Sites culturels

Ce programme représente un montant de 0,79 M€ en fonctionnement et 1,85 M€ en investissement.

Action E21 – Aide à l'investissement

Des crédits de recettes d'investissement, à hauteur de 519 975 €, sont inscrits. Ils correspondent :

- A la poursuite de l'opération « travaux de restauration de la chapelle de l'abbé à l'abbaye de Lagrasse », dont la maîtrise d'œuvre et les travaux s'élèvent au total à 276 860 € TTC. Elles se répartissent de la façon suivante :
 - 87 200 € arrêté d'attribution de la DRAC (40%)
 - 44 187 € sollicités auprès de la Région (25%).
- A la prévision de subventions à encaisser pour les premiers travaux d'investissements collectifs du chantier « signature architecturale et paysagère » concernant le panneau d'information commun de signalétique des monuments, mais aussi relatifs au chantier médiation culturelle qui sera réalisé en grande partie. Deux arrêtés d'attribution nous sont parvenus ;
 - 100 000 € FNADT massif
 - 224 191 € Région Occitanie
 - 64 397 € participations des propriétaires de site (60 097 € propriétaires secteur public, 4 300 € propriétaires secteur)

Le budget de l'action est, en crédits d'investissement, de 1 853 000 €. Ces crédits de paiement se décomposent comme suit :

- 450 000 € au titre des subventions allouées aux sites pôles du Pays Cathare et aux dossiers de l'opération grand site de la Cité de Carcassonne selon notre règlement tourisme et patrimoine en vigueur.
- 40 000 € au titre des subventions allouées à l'association patrimoine mondial Unesco. Afin de préparer la candidature, il est nécessaire de prévoir une campagne de relevés topographiques des sites concernés.
- 683 000 € en maîtrise d'ouvrage du Département dont :
 - 335 000 € pour poursuivre les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse.
 - 298 000 € dans le cadre des chantiers collectifs de l'Acte II : poursuivre ou terminer les marchés en cours, procéder aux corrections, évolutions et à la maintenance des applications guide de voyage et jeu du Pays Cathare, évaluation des applications, marketing digital, réseau internet. Poursuivre les actions de promotions liées aux applications numériques
 - ✓ Marché Small Bang : 57 000 € (partie à bons de commande)
 - ✓ Marché ICOW : 46 080 €
 - ✓ Marché évaluation Lavail : 28 360 €

- ✓ Marché marketing Dissidents : 66 000 €
 - ✓ Poursuite des actions de communication en lien avec le marché Marketing Les Dissidents 100 560 €
 - 50 000.00 € afin d'engager les premières études du chantier collectif « boutiques »
- 680 000 € correspondant à des subventions destinées à financer les équipements culturels des communes et EPCI au titre de l'aide aux communes.

Action E22 - Aide au fonctionnement

Des recettes de fonctionnement sont inscrites. Ces recettes sont constituées de la billetterie à l'abbaye de Lagrasse et s'établissent à 100 000 € en 2020.

Les crédits d'aide au fonctionnement représentent 792 300 €. Ces crédits correspondent à la poursuite des différents chantiers entrepris autour de la démarche Acte II du Pays Cathare, de la candidature UNESCO « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » et de l'opération Grand Site – OGS de la cité de Carcassonne

Il s'agit notamment de :

- 32 000 € pour poursuivre l'ensemble des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage des bureaux d'études, retenus pour les marchés sur la signature architecturale et paysagère, la médiation pour l'Acte II Pays Cathare 2019, et la déclinaison des chantiers individuels sur les 19 sites pôles ;
- 370 000 € dont une partie de report 2019 pour la poursuite de l'élaboration du dossier de candidature Unesco, suite à l'inscription du bien en série de « La Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » sur la liste indicative de la France depuis avril 2017. En 2020, il s'agit de continuer le marché en cours avec MCC Héritage, engager le plan de gestion et les premières actions de médiation des valeurs du Bien en série et de l'Unesco avec les habitants et les touristes ;
- 60 000 € pour les actions de communication sur la candidature au patrimoine mondial ;
- 278 300 € pour l'accompagnement du Département en direction des sites pôles suite à leur engagement dans l'Acte II Pays Cathare ainsi qu'une participation à leur animation événementielle ;
- 49 000 € pour la participation statutaire à l'Opération Grand Site (OGS) ;
- 3 000 € pour la cotisation statutaire à l'Agence de Développement Touristique au titre du site pôle du Pays Cathare (abbaye de Lagrasse).

Programme E3 – Archives

La Direction des Archives départementales exerce au nom de la collectivité trois missions réglementaires : collecter les archives publiques et accroître le patrimoine écrit départemental ; assurer la conservation de ces fonds documentaires dans les meilleures conditions ; en faciliter la communication la réutilisation et la diffusion sous les formes les plus diverses (accès en salle de consultation, manifestations et actions culturelles et éducatives, diffusion numérique).

Son action s'appuie sur un plan stratégique 2019-2021 articulé autour de quatre axes : « bâtir une approche différenciée des territoires » ; « mettre les publics et les usagers au centre de notre action » ; « accompagner les Audois dans l'appropriation de leur histoire et de leur patrimoine » ; « proposer une organisation en adéquation avec les ambitions du Département ».

Ce programme représente un montant de 0,15 M€ en fonctionnement et 0,15 M€ en investissement.

Action E31 - Développement des collections

Le budget de fonctionnement est de 3 000 €. Cette somme est affectée, comme l'année dernière, aux abonnements aux revues d'histoire locale et nationale qui facilitent le travail des chercheurs et des érudits et contribuent à l'écriture de l'histoire. Le montant est en baisse, du fait de l'affectation sur une autre enveloppe de la dotation des lauréats du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Un budget de 15 000 € est, par ailleurs, réservé en section d'investissement. Il vise à maintenir la capacité de saisir les opportunités offertes par le marché en matière d'acquisition d'archives privées.

Action E32 – Traitement et conservation

Des recettes sont prévues à hauteur de 18 900 €. Cette somme correspond au montant prévisionnel de la subvention qui sera demandée à l'Etat pour des opérations précises de restauration.

Des crédits à hauteur de 111 000 € sont prévus en section de fonctionnement. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- 50 000 € pour l'acquisition de matériel de conditionnement en matériaux neutres, protégeant les différents supports (papier, parchemin, photographies) de tous les agents de dégradation envisageables (poussière, chocs, insectes, moisissures, etc.) : boîtes, chemises, sangles. Suite aux inondations d'octobre 2018, il a également été décidé de constituer un petit stock de fournitures permettant de faire face à l'urgence ;
- 25 000 € pour la désinfection, la reliure et la restauration des documents et ouvrages en danger, mais également en préparation préalable aux opérations de numérisation (registres de notaires ; cartes, plans et affiches ; archives des institutions d'Ancien Régime, etc.). Suite à la formation collective suivie en 2018 en matière de petite restauration, une évaluation plus pertinente des fournitures nécessaires à celle-ci a été faite ;
- 35 000 € pour des prestations archivistiques : cette ligne, créée lors de la préparation budgétaire 2019, est destinée à la réalisation de prestations liées à la chaîne de traitement archivistique, plus particulièrement sur des fonds sériels consistant en opérations de repérage et destruction des éliminables, classement, reconditionnement, etc. encadrées par les AD. Elle est également utilisée pour faire appel à des expertises pointues, par exemple pour accompagner les AD dans l'élaboration d'un plan d'urgence ;

- 1 000 € pour les vêtements de travail et matériel de protection pour les agents exposés à la poussière et autres risques (gants, masques, etc.).

Des crédits d'investissement sont également demandés pour un montant de 80 000 €. La gestion renforcée des espaces de stockage des archives s'accompagne d'une optimisation de l'utilisation des rayonnages déjà installés et des équipements à venir. En 2020 devrait être aménagé le dernier magasin encore vide, d'une capacité de stockage de 2,2 km linéaires. Il s'agira donc de l'équiper à hauteur de 20 000 € en faisant l'acquisition de tablettes adaptées aux rayonnages et au travail de récolement et de saisie dans le magasin.

En 2020, la programmation en matière de numérisation prévoit un budget de 60 000 € pour :

- la conservation des hypothèques (très nombreuses demandes de recherche), plus particulièrement les registres indicateurs de la Table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires et les tables alphabétiques du répertoire des formalités hypothécaires des 4 Bureaux de Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Narbonne;
- la poursuite de l'opération « Etat civil » jusqu'en 1910 ;

Action E33 – Médiation culturelle

Les recettes de la section de fonctionnement peuvent être évaluées, comme chaque année, à environ 5 000 € qui proviennent des ventes de publications et des frais de mise à disposition des informations par photocopie ou numérisation.

Les dépenses en fonctionnement, d'un montant de 33 500 €, se répartissent comme suit :

- des dépenses liées aux opérations d'ingénierie (23 000 €) : montage d'ateliers ou de formations, accompagnement au développement d'outils ou de services numériques, création d'outils à diffuser en itinérance, développement de tutoriels, élaboration de documentation, etc,
- 5 000 € pour financer des prestations culturelles,
- 5 500 € pour des prix ou dotations entre autres : prix CNRD, prix Poux.

En section d'investissement, 40 000 € de crédits de recettes sont prévus et concernent l'octroi de subventions en matière de numérisation.

Le montant proposé en dépenses d'investissement est de 52 100 € :

En 2019, une opération a été lancée pour un montant de 24 700 €, toujours en cours de traitement, elle concerne la numérisation de microfilms ou microfiches, support de substitution aujourd'hui obsolètes requérant un matériel de lecture spécifique d'un usage parfois compliqué. Cette opération n'a pas pu être achevée, et se poursuivra en 2020.

Par ailleurs un montant de 27 400 € est destiné à l'acquisition de matériels et mobiliers permettant la mise en œuvre concrète de certaines opérations : équipement audiovisuel, tablettes numériques adaptées pour expérimenter de nouveaux modes de médiation (6 000 €), création de mallettes pédagogiques ou de nouvelles expositions itinérantes (21 400 €).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
E Culture et patrimoine	2 737 497,84	3 072 300,90	2 768 631,77	3 139 767,50
E1 Développement culturel	2 194 971,84	2 175 446,81	2 160 673,09	2 199 967,50
E11 Développement des collections	37 644,17	40 940,62	40 884,58	36 950,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 078 875,34	2 056 699,50	2 052 228,23	2 079 617,50
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	78 452,33	77 806,69	67 560,28	83 400,00
E2 Sites culturels	446 997,64	757 354,09	488 701,21	792 300,00
E22 Aides au fonctionnement	446 997,64	757 354,09	488 701,21	792 300,00
E3 Archives	95 528,36	139 500,00	119 257,47	147 500,00
E31 Développement des collections	6 436,70	5 000,00	3 849,99	3 000,00
E32 Traitement et conservation	63 372,09	105 500,00	102 624,84	111 000,00
E33 Médiation culturelle	25 719,57	29 000,00	12 782,64	33 500,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 737 497,84	3 072 300,90	2 768 631,77	3 139 767,50

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
E Culture et patrimoine	2 453 684,42	2 886 010,59	2 198 957,14	2 318 750,00
E1 Développement culturel	282 452,73	279 850,00	218 795,44	318 650,00
E11 Développement des collections	208 499,34	270 250,00	210 114,54	300 650,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	73 953,39	9 600,00	8 680,90	18 000,00
E2 Sites culturels	2 106 807,93	2 419 929,50	1 886 300,47	1 853 000,00
E21 Aides à l'investissement	2 106 807,93	2 419 929,50	1 886 300,47	1 853 000,00
E3 Archives	64 423,76	186 231,09	93 861,23	147 100,00
E31 Développement des collections	7 153,48	15 000,00	3 349,31	15 000,00
E32 Traitement et conservation	0,00	0,00	0,00	80 000,00
E33 Médiation culturelle	57 270,28	171 231,09	90 511,92	52 100,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	2 453 684,42	2 886 010,59	2 198 957,14	2 318 750,00

Mission F – Sport Jeunesse

La mission Sport Jeunesse représente un budget de fonctionnement de 2,6 M€ et d'investissement de 6,5 M€, répartis entre deux programmes, Sports et activités de pleine nature (F1) et Jeunesse (F2).

Programme F1 – Sports et activités de pleine nature

Le budget du programme est de 1,7 M€ en fonctionnement et 6,5 M€ en investissement.

Action F11 - Soutien aux pratiques sportives

Le budget de fonctionnement de l'action est de 1 239 000 €.

Le Département souhaite développer la pratique sportive dans l'Aude en s'appuyant sur son rôle de cohésion sociale et d'épanouissement personnel et favoriser l'accès à des activités sportives de masse et de proximité.

Cette action prend en compte 3 domaines, le soutien financier aux acteurs du sport audois, l'accompagnement matériel ou financier aux projets des cantons, et les objets promotionnels.

Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions départementales attribuées aux associations, collectivités territoriales et sociétés à vocation sportive, mais aussi le soutien financier de sportifs de haut niveau dans le cadre de leur parcours sportif.

La collectivité apporte son soutien :

- aux comités départementaux qui sont les acteurs principaux de l'essor d'une discipline sportive sur le territoire, et les garants du bon fonctionnement de la pratique sportive en fédérant les clubs,
- aux sportifs de haut niveau répondant à des critères définis et aux structures reconnues de haut niveau,
- aux clubs de sport d'équipe de niveau national qui affichent le dynamisme du territoire audois et encouragent la pratique sportive, notamment auprès des jeunes,
- aux organisateurs de manifestation sportive de portée régionale, nationale et internationale, qui sont des acteurs de promotion et de développement économique et touristique pour le Département de l'Aude.

Dans le cadre de dotation à la vie sportive et culturelle, les associations audoises peuvent bénéficier d'une aide financière ou matérielle pour l'aide à leur fonctionnement, à l'organisation d'une manifestation ou à la réalisation d'un projet en lien avec leur territoire.

De plus, le service met aussi en œuvre des actions bien spécifiques comme la cérémonie des «Champions de France et des bénévoles», l'opération «Donne des ailes à tes rêves», les trophées «Sport fair-play et citoyenneté», la réception des sportifs de haut niveau, mais également de nombreuses actions de promotion du sport sur les cantons.

En investissement, le budget est de 373 096 €, correspondant à des subventions destinées à financer les équipements sportifs des communes et EPCI au titre de l'aide aux communes.

Action F12 - Sport de pleine nature

Des recettes sont inscrites pour un montant de 75 000 €. Il s'agit de la participation prévue des EPCI aux travaux d'entretien de la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

Une partie du budget de fonctionnement s'élève à 111 000 €.

Les dépenses de fonctionnement portent sur la mise en œuvre du programme départemental de plein air en matériel, en prestations de service pour les activités voile, équitation et ski, ou conventions partenariales. Les outils de communication sont intégrés à ce chapitre.

Près de 20 000 jeunes audois, issus des milieux scolaires, associatifs, ou de structures liées au handicap, participent annuellement aux diverses activités de pleine nature proposées telles que : kayak, équitation, escalade, golf, orientation, spéléologie, ski, tir à l'arc, vélo tout terrain, voile. Véritable vitrine de découverte des sports de nature, cette mission vise à enrichir la culture sportive et favorise le développement harmonieux des jeunes audois.

Le programme propose également des programmes multi-activités lors de journées d'intégration dans les collèges, des expérimentations avec l'unité de psychiatrie infanto juvénile de Narbonne ou encore des journées « découverte aventure » en direction des publics en situation de handicap moteur ou mental sur l'ensemble du territoire audois.

A cet effet, une information sur les activités proposées est diffusée sur le site aude.fr en direction des écoles, collèges, lycées, associations sportives, socioculturelles ou en lien avec le handicap, ainsi qu'aux structures d'accueil de loisirs sans hébergement.

Un partenariat avec l'Union Nationale de Sport Scolaire (UNSS) permet la mise en œuvre de quatre actions phares du programme plein air :

1. raid vert, autour des sports terrestres de pleine nature,
2. raid bleu, autour des sports nautiques de pleine nature,
3. raid blanc, autour des sports de glisse et de montagne,
4. raid noir, autour des activités de spéléologie et orientation.

D'autres actions sont également conduites autour de journées multi activités comme :

- la fête du sport scolaire,
- les raids multisports organisés dans les circonscriptions de l'Education nationale,
- les journées sportives "avoir 14 ans en Europe".

Des éducateurs expérimentés assurent l'encadrement des jeunes, attirent leur attention sur les dangers liés à la pratique des sports de nature et les sensibilisent à la protection de l'environnement. En fin de cycle, les scolaires se voient remettre un diplôme signé par le Président du Département. Tout au long de l'année, des articles de presse témoignent des actions du programme plein air mises en place notamment dans le milieu rural.

Lors des différentes manifestations, l'affichage du Département se traduit par des outils de communication (arches, oriflammes, panneaux horizontaux, tente et banderoles), ce matériel, très fréquemment utilisé, est renouvelé en partie chaque année.

De plus, le budget de fonctionnement comprend 322 750 € ventilé ainsi :

- 135 750 € : ces crédits correspondent aux subventions de fonctionnement du PDESI pour 2020: mise en œuvre du règlement des aides accordées aux collectivités ou associations maîtres d'ouvrage pour l'entretien et la promotion des sites et itinéraires inscrits. Ils intègrent pour 2020 l'augmentation liée à la création du nouveau chemin de Grande Randonnée GR 78 : ajustement de la convention passée avec le Comité départemental de randonnée pédestre pour le balisage des GR (2 500 €) et cotisation du Département à l'Agence de Coopération Interrégionale Réseau (ACIR ; 5.000 €), gestionnaire du bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco «chemins de Compostelle», dont fait partie le GR 78.
- 187 000 € correspondent essentiellement aux participations aux comités d'itinéraires pour l'Eurovélo 8 et le vélo route V80 (30 000 €), à l'adhésion à l'association des territoires cyclables (5 000 €), à l'entretien des voies vertes (152 000 €).

En investissement, des recettes sont inscrites pour un montant de 1 949 360 €. Ces crédits correspondent aux subventions Europe, Etat, Région et EPCI pour la réalisation de la voie verte du canal du Midi à Montségur et de la véloroute du canal du Midi.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 6 149 794 € et se répartissent notamment comme suit :

- 3 390 000 € permettront la réalisation de la première tranche de la vélo route du canal du Midi,
- 2 235 000 € concerneront la voie verte du canal du Midi à Montségur,
- 55 000 € pour l'aménagement d'itinéraire le long du canal du Midi,
- 466 794 € pour les subventions d'investissement PDESI versées aux collectivités (EPCI) et associations maîtres d'ouvrage pour l'aménagement et la signalétique des sites et itinéraires inscrits au PDESI,
- 3 000 € pour le service des sports avec l'acquisition de kayaks et de VTT, dans le cadre de la pratique de ces activités par les jeunes audois, au sein du programme plein air. Le renouvellement de ces équipements se fait partiellement chaque année.

Programme F2 – Jeunesse

Il s'élève en dépenses de fonctionnement à 0,88 M€.

Action F21 – Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs

Le budget de cette action, qui ne concerne que le fonctionnement, est de 551 550 €.

Les dépenses, pour un montant de 66 000 €, concernent l'attribution d'une aide de 50 € aux collégiens, par le biais de l'opération « Chèque Passerelle » pour la pratique d'activités sportives ou culturelles.

Ce dispositif favorise l'accès au sport et à la culture du plus grand nombre en priorisant les plus démunis. Il est attribué aux collégiens boursiers et aux apprentis inscrits dans un établissement public ou privé du département qui exercent une activité sportive ou culturelle.

Le Chèque Passerelle vise les objectifs suivants :

- favoriser le développement du sport et l'accès aux enseignements artistiques pour les jeunes audois,
- positionner la culture et le sport comme facteur de cohésion sociale, de développement et d'épanouissement,
- contribuer à l'amélioration du lien social.

Par ailleurs, et pour un montant de 485 550 €, le Département de l'Aude a toujours eu à cœur de développer chez les jeunes la conscience citoyenne. Plus que jamais aujourd'hui, il est légitime et nécessaire de faire appel à l'histoire et de satisfaire au devoir de mémoire pour ouvrir la jeunesse sur le monde, lui apprendre le respect de la diversité et lui faire partager les valeurs républicaines et démocratiques.

Cette enveloppe est destinée :

- à financer le voyage au nom de la Mémoire à hauteur de 40 000 €. Les « Ambassadeurs de la Mémoire », conçu dans le prolongement du Voyage au nom de la Mémoire, vise à développer des pratiques d'engagement et les moyens de toucher les jeunes qui aujourd'hui ne sont pas impliqués dans une telle démarche mémorielle.
- à mettre en place un projet autour des « fake news », visant à développer l'esprit critique et analytique des jeunes 5 000 €.
- à financer le Conseil départemental des jeunes. L'assemblée départementale a décidé de développer et soutenir l'implication des jeunes (16-30 ans) par la création d'une instance favorisant la participation à la vie publique départementale. Cette instance est instituée avec un groupe de jeunes issus des différents territoires du département. Un budget de fonctionnement de 42 750 € a été réservé pour cette instance.
- à financer le fonctionnement et les actions de communication d'Acti-city pour un montant de 397 800 €.

Action F22 - Insertion des jeunes

Les recettes d'un montant de 20 000 € correspondent à l'abondement au Fonds d'Aide au Jeunes par la CAF et la MSA.

Les crédits d'intervention de 332 784 € auprès des jeunes, en dépenses de fonctionnement comportent :

- Les aides financières aux personnes du Fonds d'Aide au Jeunes, intégrant une action d'aide à la mobilité (Passeport mobilité), pour un montant de 198 000 €.
- Les actions des Missions Locales contribuant à la politique départementale de soutien à l'insertion des jeunes en difficulté, en complément de la référence RSA (permanences d'accueil et d'écoute, prévention des addictions, appui aux parents, ...). Il est proposé d'inscrire en 2020 92 000 €.

- La participation au financement des emplois jeunes. Pour la dernière année de ce dispositif il est proposé d'inscrire 2 784 €.
- Il est proposé d'inscrire 40 000 € supplémentaires pour le financement d'une action d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, inscrite dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
F Sport Jeunesse	2 355 164,69	2 343 340,57	2 187 794,93	2 557 084,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 515 536,78	1 497 229,63	1 470 365,08	1 672 750,00
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 279 996,27	1 235 179,15	1 228 819,49	1 239 000,00
F12 Sports de pleine nature	235 540,51	262 050,48	241 545,59	433 750,00
F2 Jeunesse	839 627,91	846 110,94	717 429,85	884 334,00
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	522 607,67	529 370,94	469 024,88	551 550,00
F22 Insertion des jeunes	317 020,24	316 740,00	248 404,97	332 784,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 355 164,69	2 343 340,57	2 187 794,93	2 557 084,00

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
F Sport Jeunesse	843 633,58	1 732 500,00	1 253 274,12	6 522 890,00
F1 Sports et activités de pleine nature	843 633,58	1 732 500,00	1 253 274,12	6 522 890,00
F11 Soutien aux pratiques sportives	428 534,00	425 000,00	341 460,00	373 096,00
F12 Sports de pleine nature	415 099,58	1 307 500,00	911 814,12	6 149 794,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	843 633,58	1 732 500,00	1 253 274,12	6 522 890,00

Mission G - Environnement et prévention des risques

La mission regroupe quatre programmes concernant la protection et la mise en valeur de l'environnement et un programme relatif à la sécurité civile. Le budget de la mission est de 20,2 M€ en fonctionnement et 8,3 M€ en investissement.

Programme G1 – Eau

Les crédits de ce programme sont de 1,2 M€ en fonctionnement et 6,5 M€ en investissement.

Action G11 – Etudes

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de 39 920 €, correspondent aux financements de la Région et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour le financement d'études stratégiques.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 111 500 €. Cette action concerne :

- 51 600 € pour le financement des missions de suivi contractuel et d'audit des concessions hydrauliques des périmètres du Lauragais audois et de la Montagne Noire,
- 26 900 € pour l'étude de la mise en place d'une structuration AEP pour la gestion et la protection de la ressource à échelle départementale.
- 18 000 € pour le financement de la mise à disposition de personnel conforme à la convention signée avec le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire,
- 15 000 € pour les opérations de communication nécessaires à l'accompagnement de la démarche départementale « Zéro Phyto ».

Action G12 - Programme AEP Assainissement

Jusqu'en 2018, les subventions d'eau et d'assainissement allouées aux communes et EPCI comprenaient l'aide du Département ainsi que la subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, cette dernière reversant sa part au Département au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Le montant proposé, à savoir 350 000 €, représente ce qui devrait être encaissé au cours de l'exercice 2020.

Les crédits d'investissement d'un montant de 4 085 000 € correspondent aux aides destinées à financer les opérations d'eau et d'assainissement menées par les Etablissements publics de coopération intercommunale, ou les communes lorsqu'elles n'ont pas délégué la compétence à un EPCI.

En matière d'eau potable, les priorités départementales sont la protection de la ressource, l'équilibre quantitatif des milieux et la fiabilisation de la production, les économies d'eau, la mutualisation de la ressource et des équipements d'eau potable.

En matière d'assainissement, les priorités départementales sont la mise aux normes réglementaires, la gestion rationalisée des sous-produits de l'assainissement et notamment des boues, la gestion patrimoniale, la prise en compte des démarches qualité.

Au regard des nouvelles relations avec les agences de l'eau et notamment l'agence RMC, à compter de 2020, seule la part des subventions du Département sera imputée sur le budget départemental.

Action G13 – Programme de prévention des inondations

En fonctionnement, des recettes sont prévues à hauteur de 40 000 €. Quant aux dépenses de cette action, elles s'élèvent à 496 000 € et concernent le financement des participations statutaires aux structures suivantes :

- Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR / 495 000€),
- Syndicat Mixte de l'Agout (1 000€).

Des recettes d'investissement sont prévues pour un montant de 130 000 €. Elles correspondent aux financements du FEDER, de la Région et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour le suivi des masses d'eau départementales en lien avec l'Observatoire départemental de l'eau.

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 2 409 508 €. Ce volet concerne le financement par subventions des actions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

- 2 175 955 €, portées par les syndicats hydrauliques adhérents au SMMAR au titre des programmes PAPI, des Plans Pluriannuels de Gestion des Bassins Versants (PPGBV), et des actions d'économies d'eau inscrites au Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin de l' Aude incluant le reversement de la part de capital de la dette du SMDA suite au retrait du Département de l'Aude (375 955,26 €),
- 215 484 € correspondant aux actions de Prévention des Inondations situées hors bassins versants de l'Aude et de la Berre (Agly et Hers Vif),
- 18 069 € correspondant au solde des conventions de travaux et de recherche pour le désensablement embouchure Aude

Action G14 – Hydrogéologie et qualité des eaux

Les crédits de fonctionnement d'un montant de 56 100 € sont destinés principalement aux réseaux de mesures associés à l'Observatoire Départemental de l'Eau (ODE), il s'agit de financer le suivi de la qualité hydro biologique et physico-chimique des cours d'eau (renouvellement de petits matériels, honoraires d'analyse d'eau), et le suivi quantitatif du niveau des masses d'eau souterraines

Quant aux dépenses d'investissement, elles sont portées à hauteur de 23 340 €. Cette action concerne le financement de l'étude en maîtrise d'ouvrage départementale pour la préservation de la continuité écologique au droit du pont de FERRALS (9 840 €), la modernisation et l'équipement du réseau piézométrique départemental (13 500 €).

Action G15 – Assistance Technique Eau et Assainissement

Les dépenses et recettes relatives à la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont gérées par un budget annexe dont le détail est présenté dans un rapport spécifique. Cette action recouvre la participation du Département au budget annexe évaluée à 569 631 €.

Programme G2 - Espaces Naturels

Le budget du programme s'élève à 2,7 M€ en fonctionnement et 0,9 M€ en investissement.

Action G21 – Pépinières

Les crédits demandés à hauteur de 28 000 € correspondent au fonctionnement courant des pépinières départementales : achat de graines, interventions d'entretien sur les pépinières, locations diverses, fluides, acquisition consommables,...

Quant aux dépenses d'investissement, d'un montant de 45 000 €, elles permettront la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel pour les pépinières départementales : abri à matériel et jauge à Nébias, dépivotouse pour les jeunes plants, semoir à engrais vert, ...

Action G22 - Programme de protection des Espaces Naturels Sensibles

Des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 473 000 €, dont :

- 398 000 € correspondent à la participation des communes concernées par les opérations de démoustication.
- 75 000 € correspondent au revenu tiré des coupes de bois sur les propriétés départementales ENS et à la perception des redevances versées par les fermiers.

Les crédits de fonctionnement sont de 1 896 601 € et couvrent notamment les postes suivants :

- 979 279 € pour la participation statutaire à l'EID 2020 (part fonctionnement).
- 104 850 € pour les frais de gestion concernant nos propriétés départementales et pour la communication.
- 213 807 € pour les subventions versées en application de la Stratégie départementale pour la biodiversité.
- 450 800 € correspondent aux dotations statutaires des PNR.
- 147 200 € pour des subventions à destination des PNR et des gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 891 614 €

Ces crédits se répartissent pour 172 360 € entre :

- la mise en œuvre des interventions des PNR et des gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral (158 560 €) (*l'aménagement du site des Auzils, le logement de garde et le refuge du littoral au domaine de Ste Lucie, la restauration des cheminements autour du gouffre de l'œil doux,...*),
- la réalisation de deux études par VNF (13 800 €).

Et pour 719 254 €, en stratégie Départementale :

Pour la Biodiversité :

- 209 164 € Subventions d'investissement ENS Biodiversité
- 80 000 € Participation 2020 à l'EID (part investissement)
- 15 000 € Acquisition parcelles ENS
- 63 500 € Etudes Propriétés départementales, ENS et écompteurs

Pour la gestion des propriétés départementales ENS :

- 265 590 € Travaux d'entretien et d'aménagement
- 50 000 € Travaux de réfection des bâtiments de l'ENS Bordegrande
- 36 000 € Signalétique des ENS

Action G23 - Conseil et éducation à l'environnement

Les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 770 000 € :

- 664 380 € au total pour la convention avec le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (CAUE) – réparti comme suit : 614 380 € conformément à la convention de reversement de la taxe d'aménagement ; et 50 000 € concernant la subvention de fonctionnement, incluant la prise en charge d'un poste à temps complet d'architecte spécialisé en patrimoine, renforçant ainsi l'équipe du CAUE dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare.

- 105 620 € au total comprenant :
 - 30 000 € pour les subventions de fonctionnement au titre du règlement d'éducation à l'environnement et au développement durable : seuls les projets conformes aux axes stratégiques des politiques sectorielles conduites par le Département seront soutenus.

 - 8 000 € pour l'adhésion à AMORCE pour la compétence énergie; à CLER pour l'adhésion au réseau TEPOS et à ANEM dans le cadre de la cotisation 2020 à cette association.

 - 14 238 € correspondent à la mission d'animation de la charte qualité des eaux avec AQUA VALLEY.

 - 53 382 € concernent le programme CLI TITONOBEL, suite au conventionnement de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de Titanobel à Cuxac Cabardès.

Programme G3 - Energies Renouvelables

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 0,21 M€ en fonctionnement et à 0,03 M€ en investissement.

Action G31 - Soutien aux actions de performance énergétiques

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 209 990 € et correspondent à :

- 126 600 € pour le règlement d'intervention stratégie départementale partagée de développement des énergies renouvelables, les actions de développement durable et la participation aux assises ENR dans le cadre des rencontres TEPOS.

- 13 390 € dans le cadre de la mission 2018-2020 Bois énergie (SYADEN).

- 70 000 € inclus du budget COM pour ENR et transition énergétique.

En investissement, des recettes sont inscrites pour un montant de 320 619 €. Elles concernent le subventionnement FFTE (fond de transition énergétique) pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, et l'achat de véhicules et vélos électriques. Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 30 000 € et concernent la réalisation d'un cadastre solaire départemental dans le cadre de l'application du plan développement durable Départemental.

Programme G4 - Sécurité civile

Ce programme est composé de deux actions qui concernent principalement le financement obligatoire du SDIS et les subventions accordées par le Département dans le cadre de la convention de partenariat. Il s'élève à 16,1 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ en investissement.

Action G41 - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La contribution du Département au fonctionnement du SDIS s'élève à 14 705 600 €. Les concours supplétifs destinés au fonctionnement de l'hélicoptère et à la gestion de la base de données DFCI (SYGNAL) sont respectivement de 705 000 € et 5 000 €. La prise en charge des intérêts des emprunts liés aux casernes s'établit à 528 745 € (fonctionnement) et celle du remboursement en capital à 713 875 € (investissement).

Action G42 - Autres actions de sécurité civile

La proposition de budget en dépenses de fonctionnement est établie à 138 776 €. Ces dépenses comprennent :

- 52 801 € pour la part fonctionnement de la cotisation annuelle 2020 à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.
- 85 975 € pour le programme de fonctionnement DFCI 2020 avec l'entretien des vigies, la maintenance cartographique,....

Au titre de cette politique, il est prévu en dépenses d'investissement 60 000 € dont 20 000 € correspondant à la part investissement de la cotisation annuelle 2020 à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne et 40 000 € pour la relance de subventions d'équipements DFCI.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
G Environnement et prévention des risques	19 811 755,16	20 087 452,11	19 642 017,54	20 220 943,00
G1 Eau	1 348 507,99	1 338 744,00	1 211 564,12	1 233 231,00
G11 Etudes	110 749,11	197 954,00	196 292,70	111 500,00
G13 Programme de prévention des inondations	732 405,22	496 000,00	495 450,00	496 000,00
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	41 493,13	75 200,00	36 796,77	56 100,00
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	463 860,53	569 590,00	483 024,65	569 631,00
G2 Espaces naturels	2 570 734,78	2 660 396,00	2 514 414,75	2 694 601,00
G21 Pépinières	26 947,65	26 000,00	25 767,00	28 000,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 695 648,43	1 861 700,00	1 772 410,75	1 896 601,00
G23 Conseil et éducation à l'environnement	848 138,70	772 696,00	716 237,00	770 000,00
G3 Energies renouvelables	101 320,00	208 466,46	132 934,22	209 990,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	101 320,00	208 466,46	132 934,22	209 990,00
G4 Sécurité civile	15 791 192,39	15 879 845,65	15 783 104,45	16 083 121,00
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	15 674 020,08	15 724 319,65	15 676 818,79	15 944 345,00
G42 Autres actions de sécurité civile	117 172,31	155 526,00	106 285,66	138 776,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	19 811 755,16	20 087 452,11	19 642 017,54	20 220 943,00

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
G Environnement et prévention des risques	6 544 869,51	8 857 878,81	8 392 906,84	8 258 336,91
G1 Eau	4 201 208,55	6 869 218,71	6 602 321,42	6 517 848,22
G13 Programme de prévention des inondations	3 483 101,00	4 953 248,00	4 666 750,35	4 085 000,00
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	673 983,73	1 882 470,71	1 875 573,18	2 409 508,04
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	44 123,82	33 500,00	59 997,89	23 340,18
G2 Espaces naturels	1 674 049,95	1 117 847,00	923 878,29	936 614,09
G21 Pépinières	46 962,26	45 000,00	44 878,00	45 000,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 627 087,69	1 072 847,00	879 000,29	891 614,09
G3 Energies renouvelables	4 571,40	0,00	0,00	30 000,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	4 571,40	0,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	665 039,61	870 813,10	866 707,13	773 874,60
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	641 160,61	698 813,10	698 803,10	713 874,60
G42 Autres actions de sécurité civile	23 879,00	172 000,00	167 904,03	60 000,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Ref., Résultat)	6 544 869,51	8 857 878,81	8 392 906,84	8 258 336,91

Mission H - Aménagement et attractivité du territoire

Le budget de la mission Aménagement et attractivité du territoire s'élève à 6,1 M€ en fonctionnement et 18,4 M€ en investissement.

Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental

Le montant du programme s'élève à 0,3 M€ en fonctionnement et à 4,4 M€ en investissement.

Action H11 – Numérique

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 283 550 € qui se répartissent comme suit :

- Déploiement du réseau Très Haut Débit - Contribution aux Charges de structure portées par le budget annexe du SYADEN = 281 750 €
En sus des participations financières au titre des investissements du RIP audois, le Département verse chaque année au SYADEN une contribution financière destinée à couvrir les charges de personnel, d'études et d'administration générale de cette structure au titre de son budget annexe « réseau THD » : sur la base des règles de répartition des charges de structures portées par le budget annexe du SYADEN sur la période 2016-2020 et concertées avec l'ensemble des partenaires du projet, cette participation s'élève à 1 408 750 € hors taxes sur la période des cinq ans, soit 281 750 € par an.
- Très Haut Débit - cotisation AVICCA : 1 800 €
Il s'agit du renouvellement annuel de l'adhésion du Département aux services de l'association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel.

Les dépenses d'investissement de cette action s'élèvent à 1 821 633 €. Elles sont relatives au déploiement du réseau Très Haut Débit.

Le Département participe à l'effort d'investissement porté par le SYADEN pour l'aménagement numérique du territoire audois, à hauteur d'un montant global de 22 991 250 €. Initialement, l'échéancier de versement de notre participation s'étalait sur la période 2016-2020. Pour être en cohérence avec la réalité des dépenses engagées et éviter les à-coups budgétaires, l'échéancier a été rallongé jusqu'en 2022, permettant ainsi de lisser nos versements sur la durée résiduelle.

Action H12 – Port de Port la Nouvelle

Les dépenses d'investissement s'établissent à 2 269 158 €.

Par convention du 20/12/2011 signée entre notre collectivité, la Région Occitanie et la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, le Département de l'Aude s'est engagé à participer à hauteur de 30 M€ (15%) aux opérations d'investissement réalisées sur le port de Port-la-Nouvelle. Compte tenu des fortes contraintes techniques et environnementales ayant impacté le calendrier initial des opérations, un premier avenant a été signé le 30/12/2016, pour acter un nouveau calendrier jusqu'en 2029, avec une participation annuelle du Département de 2 116 398 €.

Les fortes intempéries qui ont touché notre département en octobre 2018 ayant mobilisé d'importants moyens financiers, nous avons sollicité auprès de la Région un réaménagement de l'échéancier de paiement de notre participation jusqu'en 2030, avec des annuités de 2 269 158,40 € à compter de 2020. Cette modification a fait l'objet d'un avenant N°2 acté par la commission permanente du Département du 26 avril 2019.

Action H13 – Aéroport de Carcassonne

Des crédits d'investissement à hauteur de 280 838 € sont sollicités dans le cadre d'un nouveau partenariat. En effet, le Département participe à hauteur de 10% des opérations d'investissement et de développement de l'aéroport de Carcassonne, propriété de la Région Occitanie.

La délégation de service public étant arrivée à son terme en décembre 2019, c'est la Société Publique Locale aéroportuaire régionale -composée de la Région et du syndicat mixte de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes- qui se voit confier par la Région, à compter du 01/01/2020 et pour une durée de 10 ans, un contrat de concession de service public pour l'exploitation, l'entretien et le développement de l'aéroport de Carcassonne. Sur cette période, les investissements prévus sont chiffrés à hauteur de 28 M€ sur lesquels notre participation s'élèverait à 2,8 M€. Je vous propose d'inscrire au BP un montant prévisionnel de 280 838 €, calculé sur la base d'un lissage sur 10 ans. Le partenariat financier qui aboutira fera l'objet d'une convention.

Action H14 – LGV

Des crédits d'investissement sont demandés pour un montant de 31 250 € au titre de la Ligne Grande Vitesse.

Programme H2 – Accompagnement des territoires

Les crédits du programme Accompagnement des territoires s'élèvent à 417 733 € en fonctionnement et 5 759 988 € en investissement.

Action H21 - Contrats territoriaux

Des crédits de fonctionnement à hauteur de 100 000 € sont inscrits. En effet, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des territoires, le Département souhaite pouvoir accompagner des projets innovants et/ou expérimentaux, pouvant sortir des cadres d'intervention classiques, mais répondant à la fois à des enjeux centraux pour la collectivité et à des enjeux structurants pour les territoires accompagnés : développement des énergies renouvelables, maintien ou développement de services à la population, équipements à usages mixtes ou mutualisés, projets s'inscrivant dans plusieurs politiques prioritaires du Département et les quatre transitions dans lesquelles il inscrit son action. Pour faciliter l'émergence et la concrétisation de ces projets à partir de 2020, je vous propose d'inscrire des crédits en fonctionnement qui pourront être mobilisés dans la phase d'études et d'amorçage du projet.

Des crédits de paiement de 1 040 000 € en section d'investissement sont prévus. Le Département envisage de proposer aux territoires qui le souhaitent des contrats « projets innovants et exemplaires du Département de l'Aude ». Ces projets doivent répondre à un enjeu fort constaté sur le territoire et s'inscrire dans une ou plusieurs transitions (solidaire, écologique, territoriale et démocratique) identifiées comme prioritaires par le Département.

Parallèlement, il est proposé d'ouvrir la possibilité d'une contractualisation pluriannuelle pour accompagner certains projets structurants portés par une collectivité ou entrant dans le cadre du dispositif classique de l'aide aux communes.

Pour ces deux types de contrats, je vous propose d'inscrire des crédits de paiement d'un montant de 440 000 €.

Enfin, concernant les contrats d'agglomération, le crédit demandé de 600 000 € sera utilisé pour régler les subventions de 2017 et des années antérieures. En effet, la dernière génération de ces contrats s'est éteinte en 2017 et, à compter de 2018, les opérations subventionnées ont été intégrées dans les dispositifs classiques des aides aux communes et EPCI.

Action H22 – Aide aux équipements publics communaux

Les crédits d'investissement s'établissent à 4 144 519 € et se répartissent comme suit :

- bâtiments publics = 2 612 202 €
- équipements scolaires = 670 000 €
- cœurs de villages = 862 317 €

Action H23 – Maintien d'activités en milieu rural

Les crédits de fonctionnement prévus pour le budget primitif sont de 147 733 € :

- Maisons des Services au Public (MSAP) = 105 733 €

Le budget 2020 pour les Maisons de Service Au Public (MSAP) ou Maisons France Services (MFS) comprend notamment le financement à hauteur de 5 000 € pour les 6 MFS portées par une Association ou une Communauté de Communes (Bram, Capendu, Mouthoumet, Narbonne, Salles sur l'Hers et Sigean) et pour la MSAP Montagne Noire.

La convention de financement pluriannuelle des MSAP signée pour les années 2019, 2020 et 2021 prévoit que la subvention de fonctionnement de 5 000 € peut faire l'objet de financements complémentaires au cas par cas, en fonction de la nature des interventions et des actions menées sur le territoire d'intervention.

A cet égard, ont été reconduits les financements complémentaires de 2019 pour l'année 2020 soit :

- 46 550 € pour la MFS du Massif de Mouthoumet
- 14 183 € pour la MFS Energies de la Piège
- 5 000 € pour la MFS PIMMS du Narbonnais

- Opération gorges de Galamus = 22 000 €

Par délibération du 26 juin 2015, le Département s'est engagé à financer chaque année, de 2015 à 2020, à hauteur de 22 000 €, l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, grâce à l'emploi d'agents saisonniers par la mairie de Cubières sur Cinoble.

- Agences postales = 20 000 €

Le Département apporte chaque année une subvention de fonctionnement aux communes de moins de 500 habitants possédant une agence postale. Le montant, calculé sur la base d'un SMIC, est fonction de la durée d'ouverture au public, déduction faite de la participation des services de la Poste.

En investissement, les crédits s'élèvent à 575 469 €. Depuis la loi NOTRe, le Département ne dispose plus de la compétence « économie » mais il peut, lorsque l'initiative privée est défaillante, contribuer au financement d'opérations en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population rurale, à condition que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par des communes ou des EPCI à fiscalité propre.

Il est donc proposé l'inscription de 89 470 € en crédits de paiement pour favoriser l'implantation ou le maintien de commerces de proximité dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Il est par ailleurs proposé l'inscription de 75 999 € en crédits de paiement pour financer les projets d'investissement menés par les communes et EPCI pour la rénovation ou la création de gîtes ou chambres d'hôtes ainsi que pour l'aménagement des lieux de la pleine nature.

De plus, il convient d'ajouter 10 000 € en crédits d'investissement pour solder les derniers dossiers de subventions aux entreprises touristiques portés par des opérateurs privés ou publics et dont les travaux ont été engagés en 2015 ou 2016.

Il est proposé d'inscrire 400 000 € pour le troisième acompte de paiement du Centre de Formation des Apprentis de Carcassonne porté par la Chambre Régionale de commerce et d'industrie

Action H24 - Lutte contre la désertification médicale

Le budget 2020, en fonctionnement, pour cette action est d'un montant de 120 000 €. Il comprend le dispositif d'aide aux internes en médecine générale (aide au logement et aide au transport) ainsi que le dispositif de bourse d'étude pour les étudiants en médecine générale de 3^{ème} cycle.

Action H25 – Agence Technique Départementale

En recettes de fonctionnement, le remboursement des dépenses de personnels et moyens techniques mis à disposition de l'ATD, après déduction de la somme de 90 000 € correspondant à une prise en charge gratuite par le Département, sont évaluées à 80 000 €.

En dépenses de fonctionnement, la participation statutaire pour l'Agence Technique Départementale s'établit à 50 000 € et est stable par rapport à l'année dernière.

Programme H3 – Coopération décentralisée

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 313 500 € en fonctionnement.

La politique de coopération internationale permet de participer, dans une logique de développement solidaire durable, pleinement au projet départemental, à la construction d'une citoyenneté d'engagement, d'une société plus solidaire reposant sur un socle de valeurs interculturelles.

Action H31- Programmes de coopération décentralisée

Pour cette action, des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 107 000 €.

Le Département développe des projets de coopération décentralisée, en lien avec le ministère des Affaires étrangères. Des actions sont notamment menées au Liban, au Burkina Faso et en Tunisie. Pour l'ensemble de ces interventions les crédits de fonctionnement demandés sont de 275 000 €.

Il convient également de prévoir les crédits nécessaires pour les adhésions aux réseaux internationaux (CUF, Arc Latin ...) pour un montant de 13 500 € et pour les actions internationales du Département sur le territoire audois en lien avec des partenaires du Département pour un montant de 25 000 €.

Programme H4 – Tourisme

Il représente un montant de 2,66 M€ en fonctionnement et 0,70 M€ en investissement.

Action H41 – Animation et promotion de l'offre touristique

En fonctionnement, 2 420 300 € de crédits sont demandés et correspondent notamment à :

- 130 700 € au titre d'accompagnement des associations ou collectivités engagées dans des démarches de promotion de l'Aude, Pays Cathare et Marque Pays Cathare, par la création d'événementiels de portée intercommunale ou départementale sur les thématiques touristiques, et de promotion des circuits de proximité.
- 2 289 600 € correspondant en majeure partie au versement de notre participation annuelle au fonctionnement général de l'agence de développement touristique de l'Aude (ADT) dans le cadre de la convention d'objectif. Conformément au code du tourisme, l'agence de développement touristique de l'Aude (ADT) met en œuvre la politique départementale en matière de promotion, communication et développement des activités touristiques sur le périmètre départemental. Au-delà, elle vend la destination « Aude, Pays Cathare » à l'étranger via des outils promotionnels divers (*salons notamment*) pour augmenter les flux de fréquentation :
 - 2 218 200 € ADT, Cette subvention de fonctionnement 2020 prend en compte les dépenses exceptionnelles supplémentaires engendrées par la participation du Département aux tablées du Rheu.
 - 1 400 € Confédération Pyrénéenne du tourisme qui est intégrée cette année dans l'association de préfiguration de l'Agence des Pyrénées
 - 70 000 € le Relais des Gites de l'Aude, pour :
 - ✓ 31 000 € au titre du programme d'actions 2020
 - ✓ 39 000 € au titre du volet Marque Pays Cathare, dont l'association est le référent professionnel.

En investissement, 695 000 € sont prévus. Au titre des subventions attribuées aux communes et EPCI pour le financement des équipements structurants à vocation touristique, 530 000 € sont demandés.

Sont également demandés, 35 000 € pour la Chambre des métiers et de l'artisanat (participation du Département au projet d'achat d'un « food truck ») et 130 000 € pour l'aide apportée par le Département afin de soutenir la construction du centre de séjour et la transformation de la « maison Lamourelle » en résidence d'artistes et tiers lieu culturel engagée par les PEP 11.

Action H42 - Marque « Pays Cathare »

La marque Pays Cathare connaît une nouvelle dynamique impulsée par une gouvernance resserrée et sur une étroite collaboration avec la direction de la communication de la Collectivité. L'association ADEM se charge de développer la commercialisation des produits en lien avec les marqués Pays Cathare. Le Département propriétaire de la marque participe au fonctionnement de cette association. Les actions financées tiennent compte des nouvelles orientations décidées.

Il convient de poursuivre les actions engagées.

Concernant les dépenses de fonctionnement, 243 871 € sont demandés et ventilés de la manière suivante :

- 70 871 € sont prévus pour les marchés en cours et en lien avec la nouvelle stratégie de la marque et les enjeux de traçabilité et de sécurisation.
- 19 000 € sont demandés pour la communication publicitaire des manifestations Promaude et de la Fête du Cassoulet à Castelnaudary.
- 12 000 € concernent la subvention de fonctionnement à l'association de Développement de la Marque (ADEM)
- Il est aussi prévu de consacrer 100 000 € pour des actions de promotion et la poursuite du déploiement d'un nouveau plan de communication multi media (affichages, presse, publicités sur les lieux de vente, animations commerciales, réseaux sociaux etc.
- Afin d'accompagner ce projet stratégique et d'en consolider le relais avec les producteurs, le Département a souhaité se doter de compétences spécifiques avec la mise à disposition de deux agents de la Chambre d'Agriculture de l'Aude pour laquelle 42 000 € sont affectés.

Programme H5 – Agriculture et Pêche

Le budget du programme s'élève à 2 425 632 € en section de fonctionnement et à 4 081 399 € en section d'investissement.

Action H51 – Santé animale et prévention des calamités

Le montant des crédits de fonctionnement est de 514 700 € dont :

- 5 000 € de subventions au comité des pêches et pour les 2 prud'homies de Bages/PLN et Gruissan.

- 490 000 € sont programmés pour poursuivre :
 - ✓ le soutien du département dans la lutte biologique contre le vers de grappe par un dispositif de confusion sexuelle. Environ 12 500 ha ont été mis en confusion pour la première fois en 2019 et qui seront donc considérées en 2^{ème} année en 2020 soit à 20 € l'hectare auxquelles il faut ajouter les nouvelles parcelles pour 2020 pour lesquelles nous ne pouvons faire qu'un estimatif. Une partie des aides 2019 n'a pas été payée sur l'exercice (pas engagées) et la totalité de ces aides n'a pas pu être rattachée donc elles seront payées sur le budget 2020,
 - ✓ l'accompagnement de l'expérimentation engagée par le FEDON pour lutter contre la flavescence dorée dans les vignes. Cette expérimentation qui fait appel au repérage précoce des souches touchées permet de réduire les entrants chimiques en ciblant les zones infectées et en réduisant le nombre de traitement.

- 19 700 € correspondent à la participation départementale au volet foncier de la convention annuelle avec la SAFER Occitanie.

Par ailleurs, la participation du Département à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental s'élève à 1 017 932 € pour 2020.

Les crédits d'investissement s'établissent à 573 493 €. Ils permettront le financement des opérations d'aménagement foncier intercommunal de Belvis-Espezel-Quirbajou-Roquefeuil à hauteur de 300 000 €. 188 493 € sont destinés au subventionnement des travaux connexes des opérations achevées (125 817 €), du dispositif d'aide aux échanges et cessions d'immeubles ruraux (13 522 €) des opérations de reconquête des terres agricoles (49 154 €).

Action H52 – Circuits de proximité et agrotourisme

En dépenses de fonctionnement, 643 000 € sont demandés. Ces crédits se répartissent notamment ainsi :

- 13 000 € Le Département met l'accent via sa plateforme « Agrilocal 11 » sur le développement des circuits de proximité et la valorisation des produits locaux dans les assiettes des collégiens, des résidents de maisons de retraites,.... En parallèle, il soutient tous les acteurs qui œuvrent à la sensibilisation pour l'usage de cette plateforme et facilitent ainsi la fluidité des relations entre producteurs et acheteurs, projets agritouristiques et vente directe à la ferme : cotisation Agrilocal

- 595 000 € Certaines organisations professionnelles agricoles et la Chambre d'Agriculture assurent également la promotion touristique de l'Aude, Pays Cathare, par la structuration et l'animation de réseaux de producteurs locaux qui mettent en exergue des recettes et produits emblématiques du « bien manger audois » , des sigles officiels de qualité ou des territoires identifiés pour leurs appellations d'origine.

Ces subventions, qui soutiennent l'ingénierie territoriale et l'innovation, ne peuvent s'inscrire que dans le cadre de notre règlement agricole révisé en fin d'année 2016 et dans le cadre de contreparties d'un régime d'aide notifié ou exempté (FEADER) avec l'accord annuel de la Région :

- ✓ 279 000 € Subvention à la Chambre d'agriculture
- ✓ 41 000 € Afin de prendre en charge les dossiers terra rural et FEAMP instruits par la Région et pour lesquels nous n'avons pas le détail pour l'année 2020. La somme inscrite est identique à celle de 2019
- ✓ 275 000 € Soutien aux organismes agricoles, somme proposée prenant en compte les aides validées en 2019 et une prévision pour des demandes exceptionnelles supplémentaires et notamment :
 - Fédération des vignerons indépendants : 21 500 €
 - Fédération régionale des CIVAM : 6 650 €
 - ADEAR : 13 775 €
 - GDS : 60 000 €
 - GDSA : 20 000 €
 - Graines de paysans 6 080 €
 - Biocivam : 23 000 €
 - Coop de France : 21 500 €
 - Nature et progrès : 3 800 €
 - Terre de liens : 4 750 €
 - CIVL : 5 000 €

En dépenses d'investissement, 240 378 € sont prévus dont :

- 155 378 € pour l'INRA Pech Rouge pour le versement du solde concernant le transfert de la collection Vassal (de l'Hérault) vers l'Unité Expérimentale de Gruissan (Aude), puis pour l'accompagnement des coûts de replantation et la recherche sur ces cépages viticoles rares.
- 85 000 € pour permettre à des structures collectives d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de produits locaux, respectueux de leur environnement, afin d'assurer notamment les contreparties départementales attendues dans le cadre du FEADER.

Action H53 – Programme Hydro-Agricole

Les recettes de fonctionnement pour un montant de 280 000 € sont constituées par le versement d'une redevance d'exploitation par la société fermière du Département SODEPLA sur le périmètre hydraulique affermé de Laprade.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 250 000 €, correspondent au versement de la participation statutaire à l'Institution pour l'Aménagement du Barrage de Montbel.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 3 267 528 € et concernent le financement de la politique hydraulique agricole départementale dont :

- 1 576 000 € au titre du programme d'extension de la concession régionale Aqua Domitia sur les maillons Val d'Hérault, Nord Gardiole et Biterrois, les études préalables sur le Minervois, ainsi que les travaux d'extension de la capacité de traitement de l'unité de potabilisation de Puech de Labade, au profit de BRL concessionnaire régional.
- 328 027 € au titre de la cession de créances relative à l'affermage du service public de l'eau à partir du dispositif du barrage-réservoir de LAPRAD au profit de la « Deutsche Pfandbriefbank ».
- 380 000 € pour les coûts patrimoniaux concession du LAURAGAIS,
- 45 000 € pour la participation statutaire aux travaux portés par l'IEMN (Institution des Eaux de la Montagne Noire)
- 938 501 € pour des projets hydrauliques agricoles portés par des ASA ou leur union (entrés en phase de réalisation - Travaux).

Programme H6 – Inondations

Ce programme a été créé suite aux inondations d'octobre 2018. Son budget s'élève à 30 000 € en section de fonctionnement et à 3 480 507 € en section d'investissement.

Action H61 – Inondations octobre 2018

Concernant le fonds de solidarité des communes audoises, à ce jour 2 006 383,31 € ont été individualisés en investissement et 1 027 079,81 € ont été engagés en fonctionnement, soit un total de 3 033 463,12 €. Pour atteindre le montant des dons encaissés à fin 2019 et s'élevant à 3 402 277,15 €, je vous propose de réajuster les inscriptions budgétaires par un complément de 368 814,03 € qui pourrait être réparti entre l'investissement (338 814,03 €) et le fonctionnement (30 000 €).

Les crédits de paiement nécessaires pour 2020 s'établissent ainsi :

- Fonctionnement : 30 000 €
- Investissement : 700 000 €

Au titre de son programme de soutien aux communes sinistrées lors des intempéries d'octobre 2018, le Département a inscrit aux budgets 2018 et 2019 un volume global de crédits 22 857 520,15 € dont :

- 19 500 000 € pour financer les opérations de réparation de la voirie et des ouvrages d'art, des réseaux d'eau et d'assainissement et de désembâclement des rivières. Ce montant comprend une enveloppe de 5 895 478 € qui nous a été déléguée par la Région à l'attention de ces collectivités.
- 3 357 520,15 € alimentés par les dons versés par divers donateurs au travers du fonds de solidarité des communes audoises. Ce fonds est utilisé pour financer les dépenses de première urgence supportées par les communes sinistrées lors de ces événements ainsi que les biens assurables pour la partie non couverte par les autres fonds.

A ce jour, l'intégralité des 19,5 M€ a été individualisée mais seuls 12 301 266,82 € ont été affectés. Pour le règlement d'une partie de ces subventions, je vous propose d'inscrire au budget 2020 les crédits de paiement suivants en section d'investissement :

- Voirie : 1 700 000 €
- Eau et assainissement : 300 000 €

Par ailleurs, 400 507 € sont également demandés en section d'investissement pour le financement des études et travaux sur les bassins versants audois en reconstruction post-crise octobre 2018. Les dépenses intègrent le versement par le Département de l'Aude aux bénéficiaires de la part de l'Aide de la Région Occitanie sur ce volet.

Action H62 – Inondations octobre 2019

Notre département a été touché par des inondations et coulées de boues du 22 au 23 octobre 2019. Quarante communes du littoral, des Corbières, du Limouxin et de la Haute-Vallée de l'Aude ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. Les dossiers déposés sur la plateforme représentent un volume de dégâts à réparer de l'ordre de 2 M€. Toutefois, les financements coordonnés avec l'Etat et la Région ne pourront intervenir qu'après finalisation des contrôles effectués par les services préfectoraux. Aussi, je vous propose d'inscrire pour 2020 un montant de crédits d'investissement de 80 000 €.

Action H63 – Inondations janvier 2020

Des recettes d'investissement en provenance de la Région sont prévus à hauteur de 1 M€ suite à la tempête Gloria.

Cet évènement climatique a touché le sud de notre département les 21, 22 et 23 janvier derniers, occasionnant aux biens non assurables des collectivités des dégâts qui s'annoncent lourds pour les petites communes.

Le Département interviendra bien sûr aux côtés de l'Etat et de la Région pour financer la réparation des dommages des communes éligibles à la Dotation de Solidarité. Sans connaître encore précisément le montant des dépenses retenues par l'Etat, je vous propose d'inscrire des crédits d'investissement à hauteur de 300 000 € sur 2020.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
H Aménagement et attractivité du territoire	5 608 432,09	6 895 263,32	6 374 671,92	6 134 585,69
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	401 149,89	383 550,00	380 500,00	283 550,00
H11 Numérique	283 430,00	383 550,00	380 500,00	283 550,00
H13 Aéroport de Carcassonne	117 719,89	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement des territoires	306 576,20	357 733,00	265 812,60	417 733,00
H21 Contrats territoriaux	0,00	46 411,76	15 000,00	100 000,00
H22 Aides aux équipements publics communaux	3 800,00	0,00	0,00	0,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	134 776,20	141 321,24	136 312,60	147 733,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	118 000,00	120 000,00	64 500,00	120 000,00
H25 Agence Technique Départementale	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
H3 Coopération décentralisée	138 191,04	430 614,22	357 114,17	313 500,00
H31 Programmes de coopération décentralisée	138 191,04	430 614,22	357 114,17	313 500,00
H4 Tourisme	2 638 965,27	2 784 725,57	2 724 242,66	2 664 171,00
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 374 255,85	2 413 725,00	2 398 301,50	2 420 300,00
H42 Marque "Pays cathare"	264 709,42	371 000,57	325 941,16	243 871,00
H5 Agriculture et pêche	1 759 515,95	2 188 640,53	1 987 450,13	2 425 631,69
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	777 748,82	1 288 184,79	1 168 885,95	1 532 631,69
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	981 767,13	622 655,74	559 713,69	643 000,00
H53 Programme hydro-agricole	0,00	277 800,00	258 850,49	250 000,00
H6 Inondations	364 033,74	750 000,00	659 552,36	30 000,00
H61 Inondations octobre 2018	364 033,74	750 000,00	659 552,36	30 000,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	5 608 432,09	6 895 263,32	6 374 671,92	6 134 585,69

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
H Aménagement et attractivité du territoire	15 838 597,89	19 002 871,87	12 130 571,82	18 419 773,48
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 319 195,32	2 414 583,25	2 539 514,25	4 402 879,65
H11 Numérique	3 200 000,00	1 821 633,25	1 821 633,25	1 821 633,25
H12 Port de Port-La-Nouvelle	0,00	592 950,00	592 881,00	2 269 158,40
H13 Aéroport de Carcassonne	119 195,32	0,00	0,00	280 838,00
H14 LGV	0,00	0,00	125 000,00	31 250,00
H2 Accompagnement des territoires	5 165 731,47	6 352 137,42	4 976 594,67	5 759 988,00
H21 Contrats territoriaux	1 579 503,67	1 400 000,00	423 789,67	1 040 000,00
H22 Aides aux équipements publics communaux	3 408 376,57	4 229 529,00	4 147 023,00	4 144 519,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	138 791,23	704 108,42	405 782,00	575 469,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	39 060,00	18 500,00	0,00	0,00
H4 Tourisme	335 243,16	310 860,00	191 095,61	695 000,00
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	335 243,16	310 860,00	191 095,61	695 000,00
H5 Agriculture et pêche	1 868 327,94	2 395 291,20	1 559 070,85	4 081 398,83
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	336 748,51	535 154,13	318 609,85	573 492,75
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	23 591,27	317 110,07	144 622,00	240 378,00
H53 Programme hydro-agricole	1 507 988,16	1 543 027,00	1 095 839,00	3 267 528,08
H6 Inondations	5 150 100,00	7 530 000,00	2 864 296,44	3 480 507,00
H61 Inondations octobre 2018	5 150 100,00	7 530 000,00	2 864 296,44	3 100 507,00
H62 Inondations octobre 2019	0,00	0,00	0,00	80 000,00
H63 Inondations janvier 2020	0,00	0,00	0,00	300 000,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	15 838 597,89	19 002 871,87	12 130 571,82	18 419 773,48

Mission I - Réseau routier et mobilité

La mission Réseau routier et mobilité représente un budget important de 10,92 M€ en fonctionnement et 37,04 M€ en investissement.

Programme I1 – Routes

Les crédits de fonctionnement, mais aussi les moyens en personnel et en matériel, permettent d'assurer l'entretien et la viabilité du réseau routier départemental. Suivant la hiérarchisation du réseau et selon l'état des chaussées, des dépendances ou des événements pouvant affecter ce réseau, il est nécessaire d'intervenir pour assurer la sécurité des usagers.

Des crédits d'investissement sont par ailleurs prévus pour les subventions attribuées au titre de l'aide aux communes dans le domaine de la voirie.

Les crédits du programme s'établissent à 9 131 325 € en fonctionnement et à 37 036 320 € en investissement.

Action I11 – Etudes

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 810 000 € et représente une hausse d'environ 37,5 % (+ 221 000 €) par rapport au budget 2019. Cette hausse s'explique par le lancement d'acquisitions foncières relatives au projet de pont sur l'Aude à Limoux.

La prévision des dépenses pour cette action se répartit comme suit :

- Etudes courantes : 255 000 €
- Etudes laboratoire routier départemental : 275 000 €
- Acquisitions foncières : 280 000 €

Action I12 - Travaux neufs

Cette action concerne les grands projets, la desserte du territoire et la modernisation du réseau.

Les prévisions de recettes, d'un montant de 2 328 181€, se répartissent de la manière suivante :

- Participation régionale aux projets sur le Réseau Routier d'Intérêt Régional : 1 046 166 €
- Reversement par l'Etat des produits des amendes radars automatiques : 717 000 €
- Participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne : 481 095 €
- Participations pour l'aménagement des giratoires sur le Limouxin :
 - Commune de Limoux : 3 680 €
 - Communauté du Limouxin : 11 040 €
 - Syndicat des vins AOC : 9 200 €
 - Programme européen Leader : 60 000 €

Cette action regroupe les grands projets et le programme desserte du territoire / modernisation du réseau pour un montant de 8 850 000 € (dont 70.000 € en subvention).

Les grands projets (travaux neufs) mobilisent une part importante des prévisions de consommations de crédits de paiement au vu de l'avancement et de la finalisation de certaines opérations. Ils se répartissent principalement de la manière suivante :

- Programmation des giratoires 2019 à 2021 (1 970 000 €) dont:
 - RD201/35 – Création d'un giratoire à Conques sur Orbiel (400 000 €)
 - RD 607/69 – Création d'un giratoire au carrefour des 4 chemins à Moussan (870 000 € dont 20 000 € en subvention pour des travaux effectués chez un particulier)
 - RD 611/11 – Aménagement d'un giratoire à Ferrals les Corbières (600 000 €)
 - RD 607/36 – Lancement de l'opération pour la création d'un giratoire à Mirepeisset (100 000 €)
- Réalisation des aménagements paysagers de la rocade de Narbonne (350 000 €)
- RD 610 – Aménagement entre Puichéric et La Redorte (420 000 €)
- RD 34/6113 - Création d'un barreau de raccordement à Alzonne (1 700 000 €)
- RD 6139 - Renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle à l'A9 – Projet Aude 2030 (800 000 €)
- RD 118/623 - Création de la voie de délestage à Limoux (500 000 €)
- Lancement d'études Aude 2030 (130 000 €)
- RD 6161 – Lancement des études pour la création d'un giratoire à Carcassonne - OGS (30 000 €)
- Aménagement / sécurisation au barreau de raccordement de Bram (50 000 € en subvention pour des travaux chez un particulier)

La modernisation du réseau principal comprend également les opérations courantes pour un montant total de 1 000 000 € pour l'ensemble du territoire.

Les principaux projets de modernisation et de desserte du territoire sont :

- RD 102 - Recalibrage et renforcement de Fanjeaux à Gaja-la-Selve (500 000 €)
- RD 118 - Suppression des obstacles latéraux (100 000 €)
- RD 117 - Mise en sécurité des parapets à la Pierre Lys (200 000 €)
- RD 118 - Renforcements et murets VL sur le canton d'Axat (300 000€)
- RD 626 - Renforcement des petits rayons (300 000 €)
- RD 620 - Renforcement Col du Bac (500 000 €)

Action I13 - Entretien et gestion du réseau

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 572 600 €. Ces crédits se répartissent entre trois types de dépenses nécessaires pour l'entretien des chaussées et des dépendances :

- Les dépenses liées à l'entretien du réseau routier réalisé en régie pour un montant global de 3 755 000 € (location de matériel au Parc départemental et fourniture de consommables pour les matériels roulants) ;
- La fourniture, le contrôle et la réparation de l'outillage et les petits équipements pour 92 200 € (petit matériel : 75 200 € ; réparations de l'outillage : 14 400 € ; contrôle : 2 600 €).
- L'enveloppe des fournitures nécessaires à l'entretien des dépendances et des chaussées s'élève à 846 400 €.
- Le Parc départemental assure une partie de l'entretien des dépendances vertes pour un montant de 425.000 € (élagage, lamier, balayage, fauchage).
- Les travaux confiés aux entreprises pour 2 111 400 € (entretien des dépendances routières : 1 632 560 € dont 250 000 € pour l'expertise des plantations, entretien des chaussées : 478 840 €)
- 100 000 € sont également prévus pour le débroussaillage au titre de la DFCI.

Une nouvelle enveloppe de 50 000 € permettra de réaliser des petits travaux d'entretien dans les Centres Routiers.

Une dotation de 150 000 € figure au budget primitif 2020. Elle permet de réaliser une passe supplémentaire de fauchage sur des routes étroites. Le bilan de la campagne de fauchage 2019 est particulièrement positif sur ce point.

Une enveloppe est également prévue pour des dépenses diverses :

- Electricité – station SIREDO : 5 700 €
- Intérêts moratoires : 4 500 €
- Frais de publication : 1 500 €
- Cotisation à l'IDRRIM : 900 €
- Assistance Météo-France : 16 000 €
- Autres frais divers : 1 500 €
- Annulation de titres : 10 000 €
- Service de publicité foncière : 2 500 €

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 17 290 000 € sur cette action. Il est en hausse d'environ 20 % par rapport au budget 2019 (soit + 2 856 000 €)

Cette action regroupe principalement les programmes récurrents des réparations et entretiens des ouvrages d'art, de pérennisation du réseau et les opérations de sécurité pour un montant de :

- **Pérennisation des chaussées : 8 485 000 €**
 - Travaux préparatoires (920 000 €)
 - Travaux de revêtements hors agglomération (3 435 000 €)
 - Traverses d'agglomérations en enrobé (1 330 000 €)
 - Travaux enduits (2 800 000 €)
- **Pérennisation des dépendances : 3 130 000 €**
 - Réparations des ouvrages d'art (2 800 000 €)
 - Aménagement des aires de repos et des giratoires (250 000 €)
 - Acquisition de matériel et stations de comptage (80 000 €)
- **Sécurisation du réseau et des équipements : 1 590 000 €**
 - Opérations de sécurité (200 000 €)
 - Dispositifs de retenues et glissières (300 000 €)
 - Signalisation verticale (500 000 €)
 - Signalisation horizontale (550 000 €)
 - Signalisation touristique (40 000 €)

Le programme relatif à la pérennisation du réseau intègre principalement les opérations suivantes :

- RD 6009 - Renforcement de Sigean aux P.O. (500 000 €)
- RD 709 - Renforcement de Port la Nouvelle à La Palme (365 000 €)
- RD 6009 - Contrat Route PR Narbonne (50 000€)
- RD 13 – Rectification depuis la rocade de Narbonne à Raonel (650 000 €)
- RD 124 - Sécurisation de la RD en bordure du canal à Paraza et Ventenac-Minervois (500 000 €)

- Renforcement et mise en sécurité de la rocade à Carcassonne (900 000 €)
- RD 620 – Renforcement et mise en sécurité du giratoire de Bezons jusqu'à Villegly (400 000 €)
- RD 624 – Renforcement de la chaussée entre Castelnaudary et la limite du département (vers la Haute-Garonne) (450 000 €)
- Réparation et mise en conformité des ouvrages d'art sur le canton de la Haute-Vallée (100 000 €)
- RD 3 - Cession de domanialité à la commune de Port la Nouvelle (170 000 € en subvention)

Action I14 - Imprévus et divers

L'estimation du montant des remboursements des tiers suite à des dégâts de voirie est en légère augmentation par rapport au budget 2019 (+ 60 000 €).

Les prévisions de recettes sont :

- Remboursement tiers suite à dégâts de voirie : 80 000 €
- Redevance pour occupation du domaine public : 550 000 €

Les grands pôles de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 947 200 € et se répartissent principalement comme suit :

- La viabilité hivernale : 586 300 € (Location du matériel et intervention du Parc départemental : 385 000 € ; Sel de déneigement : 80 000 € ; Fourniture de petits équipements : 38 000 € ; Interventions entreprises : 80 000 € ; Conventions barrière pare-neige : 3 300 €)
- Les réparations consécutives aux dégâts et atteintes au domaine public routier départemental pour 190 000 € (tiers identifiés et tiers non-identifiés)
- La fourniture des vêtements et équipements de sécurité aux agents des routes pour 159 400 €. Une enveloppe de 6 500 € est également prévue pour l'achat de produits d'entretien pour les centres routiers.

A noter que 5 000 €, au titre de l'aide aux communes sont inscrits. En effet, des subventions peuvent être attribuées aux communes situées en zone de montagne pour couvrir les frais de déneigement de leurs voies communales.

En section d'investissement, les crédits sont principalement destinés à assurer les missions de sécurisation du réseau routier départemental suite à des événements aléatoires (intempéries et purges de falaises) pour un montant de 3 710 000 €. Ces crédits seront principalement dédiés à la réparation de réseau suite aux inondations de janvier 2020 sur le secteur de la Haute Vallée de l'Aude. En outre, 5 000 000 € sont dédiés à la réparation du réseau routier départemental suite aux inondations du 15 octobre 2018.

Action I15 - Parc et Laboratoire Routier

Cette action rend compte de la participation du Département à l'équilibre du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier. Il est à noter que les deux budgets annexes ont fusionné en 2018. Le détail des inscriptions budgétaires est donné dans le rapport spécifique du budget annexe.

La participation de fonctionnement prévisionnelle du Département pour ce budget annexe est de 611 525 €.

Action I16 – Subventions d’investissement

Dans le cadre du règlement départemental des aides aux tiers, le Département attribue aux communes et à leurs groupements des subventions d’investissement pour les aider à structurer et à maintenir en bon état leur réseau de voirie. Ces subventions sont destinées à aider les communes ou leurs groupements à financer la réfection de leurs réseaux de voirie ou la réparation des dommages causés par les intempéries.

Les crédits d’investissement s’élèvent à 1 376 320 €. Ces crédits concernent les aménagements de voirie pour 1 170 000 € et les subventions suite à intempéries pour 206 320 €.

NB : Ces dépenses concernent les exercices antérieurs à 2020 ; à partir de 2020, ces subventions sont inscrites sur l’action H22 « aides aux équipements publics communaux ».

Programme I2 – Transports

Le budget de ce programme s’élève à 1 786 183 € en section de fonctionnement uniquement.

Action I22 - Transports scolaires

En dépenses de fonctionnement, 1 786 183 € sont consacrés aux transports scolaires des enfants en situation de handicap qui reste une compétence obligatoire des Départements bien que la loi NOTRe ait transféré la compétence transports aux Régions.

Un nouveau travail sur la reconduction des marchés en 2020 devrait permettre d’optimiser encore ces dépenses en rationalisant les circuits de transports. Les effets en seront perceptibles à compter de 2021. C’est pourquoi, il est proposé de souscrire un contrat d’accompagnement d’un montant de 20 358 € pour la rédaction de ces marchés qui permettra par ailleurs d’étudier l’opportunité de se doter d’un outil informatique pour la gestion des circuits et l’intérêt ou non d’un regroupement des moyens de la collectivité avec les services qui utilisent les transports de taxis (comme l’aide sociale à l’enfance).

Aussi, pour 2020, il est proposé d’intégrer la seule augmentation du nombre d’enfants pris en charge, en continuité des années précédentes (+ 50 soit 220 700€) et d’inscrire des crédits pour un montant de 1 786 183 €.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
I Réseau routier et mobilité	14 500 937,15	12 384 634,78	12 085 830,88	10 917 508,00
I1 Routes	10 289 142,90	9 153 209,20	8 857 391,55	9 131 325,00
I13 Entretien et gestion du réseau	8 625 359,33	7 578 163,85	7 506 601,02	7 572 600,00
I14 Imprévus et divers	1 310 948,44	931 136,15	913 651,24	947 200,00
I15 Parc et laboratoire Routier	352 835,13	643 909,20	437 139,29	611 525,00
I2 Transports	4 211 794,25	3 231 425,58	3 228 439,33	1 786 183,00
I22 Transports scolaires	4 069 500,77	3 231 425,58	3 228 439,33	1 786 183,00
I23 Transports réguliers et à la demande	128 025,48	0,00	0,00	0,00
I24 Etudes et frais de gestion	14 268,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	14 500 937,15	12 384 634,78	12 085 830,88	10 917 508,00

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
I Réseau routier et mobilité	33 496 486,92	40 699 515,82	39 920 258,38	37 036 320,00
I1 Routes	33 496 486,92	40 699 515,82	39 920 258,38	37 036 320,00
I11 Etudes	457 255,14	589 000,00	604 379,36	810 000,00
I12 Travaux neufs	8 878 972,61	9 726 515,82	9 211 223,65	8 850 000,00
I13 Entretien et gestion du réseau	15 452 438,52	14 434 000,00	15 746 322,77	17 290 000,00
I14 Imprévus et divers	6 772 225,12	13 700 000,00	12 378 533,02	8 710 000,00
I16 Subventions d'investissement	1 935 595,53	2 250 000,00	1 979 799,58	1 376 320,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Ref., Résultat)	33 496 486,92	40 699 515,82	39 920 258,38	37 036 320,00

Mission K – Administration Générale

La mission Administration générale regroupe les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques départementales à travers la mobilisation de ressources humaines, financières, informatiques et techniques. Le montant total du budget pour 2020 est de 140 934 215 € en section de fonctionnement et 26 107 995 € en section d'investissement (crédits réels hors opérations techniques sur la dette, résultat et crédits non affectés).

Programme K1 – Ressources humaines

Le budget RH est constitué de la masse salariale, mais également des dépenses de formation, d'action sociale (dont les contributions au comité des œuvres sociales, au RIAC, à l'Amicale). On peut englober également les dépenses liées à la santé et à la sécurité au travail. Il convient d'évoquer parallèlement les recettes dont le suivi constitue un axe important de gestion partagée avec les services des finances : remboursements de salaires dans le cadre des agents mis à disposition par la collectivité, aides d'autres collectivités publiques (emplois d'avenir, apprentissage, Fonds d'insertion des personnes handicapées, etc).

C'est toutefois la masse salariale qui constitue l'élément le plus important en termes de dépense. Englobant les rémunérations brutes servies et les contributions patronales afférentes, la masse salariale est fonction :

- ⇒ De la politique de recrutement et de maîtrise des postes de la collectivité. La maîtrise des postes permanents doit rester un objectif de la collectivité. Des procédures de suivi et de décisions existent et doivent être approfondies dans le cadre du travail prévisionnel effectué par les directions.
- ⇒ De l'évolution induite par les carrières et la structure de la pyramide des âges des agents départementaux. Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est l'indicateur principal de cette dimension. Outre les avancements assis sur l'ancienneté, la politique de la collectivité en matière de carrière constitue un levier de maîtrise. Ainsi, les décisions en matière de ratios d'avancement ou de règles de nomination suite à réussite à concours ou examens ont des impacts « maîtrisables » en matière budgétaire (à évaluer toutefois sur le plan social).
- ⇒ Des décisions que la collectivité prend en matière de rémunération. En ce qui concerne le RIFSEEP, l'évolution basée sur le taux INSEE viendra augmenter l'enveloppe du régime indemnitaire.
- ⇒ Des dispositions réglementaires nationales impactant les carrières et rémunérations des agents. La mise en place de mesures statutaires liées aux différents cadres d'emplois, le relèvement catégoriel de certains indices ou encore la hausse des cotisations patronales sont autant de mesures impactant le budget de la DRH.

La maîtrise des effectifs reste un enjeu collectif dans un contexte de demande sociale importante. La gestion du personnel ne doit pas toutefois se résumer à la seule dimension financière, nécessaire toutefois pour garantir la capacité d'agir du service public départemental. Elle englobe également la prospective que l'administration peut établir en matière de projets d'organisation et de besoins de compétences individuelles et collectives.

Le programme Ressources humaines représentera un budget de 115,34 M€ en 2020, en progression de 1,14 % par rapport au budget 2019. La maîtrise des dépenses de ressources humaines est pour le Département un objectif important de maîtrise globale des dépenses de fonctionnement, qui doit pourtant intervenir en considérant la nécessité de garantir le bon exercice de nos missions de service public et la volonté de maintenir une politique de ressources humaines responsable.

Action K11 – Rémunération du personnel

Les recettes d'un montant de 849 084 € correspondent notamment aux remboursements des mises à disposition d'agents départementaux (283 200 €), des indemnités journalières de sécurité sociale (80 000€), les remboursements au titre du congé de paternité (10 000€), les montants assuranciers liés aux accidents du travail (GRAS SAVOYE : 440 000 €), les recettes étatiques relatives aux recrutements d'emploi d'avenir (11 409 €), et d'un contrat territoire lecture (11 475 €) ou encore divers remboursements sur trop perçus (3 000 €).

Le budget de l'action K11, en crédits de fonctionnement uniquement, s'élève à 111,4 M€, en progression de 1,2 % par rapport au budget 2019.

Cette action est la somme de la masse salariale de référence des agents départementaux et des éléments de rémunération que l'on peut qualifier de complémentaires comme les heures supplémentaires, les astreintes, les remboursements de frais de déplacements.

La masse salariale des assistants familiaux sera abordée ici dans un paragraphe distinct.

- **La masse salariale**

On peut définir, schématiquement, la masse salariale comme un nombre d'agents multiplié par un coût moyen par agent.

- **Les effectifs**

En décembre 2018, les effectifs rémunérés étaient de 2608 agents dont 380 assistants familiaux. Au 31 décembre 2019, 2566 agents dont 373 assistants familiaux étaient rémunérés.

Le traitement de base indiciaire est le levier majeur dans la maîtrise de la masse salariale. Ce dernier se compose de 3 clefs d'évolution :

- Clef 1 : L'impact de l'augmentation de l'indice majoré moyen. Cet impact regroupe les effets du PPCR, des avancements d'échelon, de grade et de promotion interne. Mais il prend en compte aussi l'arrivée de nouveaux ETP avec leur niveau de rémunération.
- Clef 2 : L'impact de l'augmentation du nombre d'ETP
- Clef 3 : L'impact de l'augmentation de la valeur du point.

La gestion des ETP est la clef principale pour agir sur l'évolution de la masse salariale.

Le respect de la note de cadrage sur le K1, c'est-à-dire 1,2% d'augmentation par rapport au BP 2019, implique une gestion maîtrisée des effectifs sur l'année 2020. L'effectif moyen sur l'année 2020 à ne pas dépasser peut être estimé à 2 584 agents.

Le Département s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de maîtrise reposant sur plusieurs dimensions :

- Assurer une prospective sur les métiers et les organisations pour déterminer des orientations en matière d'emplois,
- Assurer une allocation raisonnée des moyens en fonction des départs à la retraite et des mobilités sur les emplois permanents,
- Poursuivre la rationalisation du mode de gestion des remplacements et des emplois non permanents.

⇒ *Suivi des postes permanents et non permanents*

En 2019, 198 postes ont été créés (dont 99 permanents) et 204 emplois ont été supprimés (dont 61 permanents), soit un solde positif de 38 postes permanents (17 postes sont par ailleurs gelés). La suppression d'un emploi n'entraîne pas systématiquement de conséquences sur les effectifs rémunérés ; en effet, si le poste supprimé n'est pas relié à une sortie financière alors il n'y aura pas de diminution de l'effectif comme on pourrait l'observer lors d'une suppression de poste à la suite du départ à la retraite d'un agent.

L'exercice 2019 a été marqué par des créations de postes suite à des réorganisations au sein de :

- la Direction de l'Action Sociale Territoriale : créations de 10 emplois de responsable d'unité ASE et 1 responsable d'unité AP. Le coût chargé de ces 11 créations de postes est estimé à 611 477 € sur l'année 2020.
- la Direction Enfance et Famille (49 postes consacrés aux Structures Accueil Enfance avec la mise en place d'une nouvelle structure MNA).

La moitié des créations concerne des recrutements de personnels sur emplois non permanents pour faire face à des besoins temporaires de renfort notamment dans les collèges Audois, en centres médicaux sociaux et dans les structures accueil enfance.

De plus, 70% des suppressions concernent des emplois non permanents en centres médicaux sociaux et en structures accueil enfance ce qui met l'accent sur le recours important aux contractuels dans le secteur social.

Les recrutements non permanents constituent un élément variable de la masse salariale. Il conviendra d'être vigilant sur ces dépenses qui représentent une part irrégulière dans nos engagements financiers.

⇒ *Suivi des départs à la retraite*

En 2019, 51 départs à la retraite sont actés. Sur les 174 départs potentiels (22 limites/152 ouvertures) en 2019, 28% des agents ont fait valoir leur droit à la retraite (soit 49 départs actés).

Les retraites pour l'année 2020 représentent un volume potentiel de 87 départs (12 limites/75 ouvertures) dont 8 sont déjà actés à ce jour, pour un montant de 356 676 €.

- **Le coût moyen d'un agent**

Le coût moyen d'un agent dépend de plusieurs facteurs : des facteurs endogènes qui dépendent de la politique salariale de la collectivité et sur lesquels il est possible de mettre en œuvre des leviers d'action et des facteurs exogènes, extérieurs à la collectivité.

⇒ *L'évolution du point d'indice et du SMIC*

Le gouvernement a annoncé le gel de la valeur du **point d'indice** en 2020.

Au 1er janvier 2020, le SMIC a augmenté de 1,2%, passant à 1 539,42 € bruts mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Le coût de cette augmentation peut être estimé à 158 086 € sur l'année 2020.

Pour mémoire, le SMIC avait augmenté de 1,51% en 2019, 1,23% en 2018 et 0,93% en 2017.

⇒ *Le PPCR*

En 2020, l'application du protocole PPCR se poursuit. Pour mémoire, l'accord prévoit :

- Des revalorisations indiciaires,
- Des restructurations des cadres d'emplois,
- La mise en place de la cadence unique
- La mise en place d'un dispositif de transfert primes – points.

Le coût chargé pour 2020 des avancements d'échelon, reclassements et revalorisations de grilles est évalué à 802 430 €.

⇒ *Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la politique de carrière*

Le GVT, indicateur de mesure du coût des avancements de carrières, de l'ancienneté, de la qualification des effectifs (réussite à concours par exemple) a été de 1,02 % en 2019, soit 486 354 €.

Rétrospectivement, le GVT a oscillé sur les quatre dernières années entre 0,96 % et 1,27%.

	2016	2017	2018	2019
Coût global annuel des avancements	432 528	594 727	577 641	486 354
Rémunération Principale des titulaires	45 063 139	46 946 921	46 949 379	47 768 764
GVT	0,96 %	1,27 %	1,23 %	1,02 %

En ce qui concerne la politique de carrière, il a été décidé de maintenir des ratios identiques à ceux de l'année dernière : 20% pour les catégories A, 30% pour les catégories B et 50% pour les catégories C.

Le coût chargé des avancements de grade et promotion interne est ainsi estimé à : 368 427 €.

A titre d'illustration, les grades pour lesquels la plus forte évolution salariale a été observée de janvier à août 2019, par rapport à la même période l'année dernière, sont :

- agent de maîtrise principal : + 22,14 %, soit un coût annuel estimé de 1 004 119 €,
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe : + 19,89 %, soit un coût annuel de 769 159 €,
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : + 20,08%, soit un coût annuel de 432 359 €.

En parallèle, ont été impactés à la baisse les grades d'agent de maîtrise, adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

⇒ *Le régime indemnitaire*

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au 1er juillet 2017. Il est venu modifier la réglementation applicable et remplacer les diverses primes sur lesquelles était adossé notre régime.

L'enveloppe utilisée pour le régime indemnitaire a été de 9 687 157 € en 2017, 10 087 810 € en 2018 et 10 340 298 € en 2019.

A noter également qu'à périmètre constant, le régime indemnitaire départemental est actualisé chaque année sur la base de l'indice INSEE. En 2019, le taux d'augmentation a été de 1,6%. Une augmentation identique en 2020 aurait un coût de 156 707 €.

Pour l'année 2020, l'enveloppe prévue est de 10 501 982 € (tous budgets confondus).

On peut noter que pour les titulaires CNRACL, l'IFSE représente 11% de leur masse salariale globale.

⇒ *La NBI*

A la rentrée 2015, les Zones d'éducation prioritaire (ZEP) sont devenues les Réseaux d'éducation prioritaire (REP). Lors de cette redéfinition des zones et de leurs cartographies, le collège Emile Alain est sorti du dispositif. Ainsi, entre le 1^{er} septembre 2018 et le 1^{er} septembre 2020, les agents percevant une NBI « ZEP » voient une suppression progressive de celle-ci. Au 1^{er} septembre 2019, 11 agents sont encore concernés et ne percevront plus qu'un tiers de la NBI. Nous pouvons estimer le gain à 2 061 € pour l'année 2020.

⇒ *Les autres mesures réglementaires et cotisations*

- Pas d'augmentation de la part employeur de la **CNRACL** en 2020
- La GIPA a été reconduite en 2019.

Ces dernières années, la mise en place des mesures liées au PPCR et une inflation réduite avaient eu pour conséquence de voir le montant de la GIPA diminuer : 5 936 € en 2017, 710 € en 2018.

En 2019, le montant est de 10 628 €. Le calcul de la GIPA se basant sur une période de référence de 4 ans, nous pouvons supposer que l'année blanche en 2018 dans le protocole PPCR a eu une influence à la hausse.

Nous ne savons pas si la GIPA sera reconduite en 2020.

• **Les éléments de rémunération complémentaires**

La masse salariale se compose d'éléments variables, versés aux agents, que la DRH inscrit dans le budget en émettant des hypothèses fondées sur les exercices précédents mais dont des évolutions autant à la baisse qu'à la hausse sont possibles : heures supplémentaires, astreintes, frais de déplacement.

Des voies permettant de limiter le volume global des heures supplémentaires peuvent être étudiées :

- Repenser l'organisation de travail dans des secteurs fortement concernés par les heures supplémentaires, comme le secteur routier.
- Etablir des enveloppes budgétaires figées dédiées au paiement des heures supplémentaires pour les différentes directions ou services, afin de sensibiliser et responsabiliser les cadres.

• **La rémunération des assistants familiaux**

L'exercice 2020 sera marqué par la poursuite du plan de recrutement avec une prévision de 30 recrutements échelonnés sur l'année.

La rémunération des assistants familiaux est composée :

- d'un volet rémunération : une part fixe et une part variable en fonction du nombre d'enfants accueillis ou d'une indemnité d'attente
- d'indemnités salariales (majoration ancienneté de l'agent, majoration 35h)
- des indemnités liées à l'enfant (par exemple l'indemnité d'entretien)
- des remboursements de frais : ceux imputables directement à l'enfant, ceux liés aux missions ou aux formations de l'assistant familial.

Le BP 2020 s'élève à 23 490 706 €, montant en hausse de 3,46 % par rapport au BP 2019 (22 655 110€)

Le coût chargé mensuel moyen d'un assistant familial a augmenté de 3,39% entre 2018 et 2019.

Sur le chapitre 012, nous prévoyons une enveloppe de 18 144 500 €, en hausse de 4,12 % par rapport au BP 2019.

La première session de recrutements en début d'année 2019 a permis l'arrivée de 8 assistants familiaux. La deuxième session qui aura lieu en novembre 2019 prévoit 10 recrutements supplémentaires.

Ces entrées ont juste permis de remplacer les 18 départs de l'année et ainsi de maintenir un effectif constant en nombre d'assistants familiaux.

Le coût de l'augmentation du SMIC (1,5% prévisionnel) peut être évalué à 194 721 € pour l'année 2020.

La cotisation au CNFPT pour les assistants familiaux aura un coût annuel de 143 000 €.

Une étude sur année pleine (de septembre à août) permet de montrer que l'enveloppe dédiée au forfait assistant familial a augmenté de près de 230 000 € soit +2,18% (+69 € par agent et par mois), alors que les effectifs ont diminué sur cette période. Cela peut s'expliquer par une hausse du nombre d'enfants placés par assistant familial (nouveaux enfants placés et relais entre assistants familiaux).

Sur le chapitre 65, on prévoit une enveloppe de 5 100 000 € pour 2020, en augmentation de 2,29 %.

Les indemnités d'accueil ont augmenté de près de 120 000 € sur année pleine, soit + 3,66% (+ 42 € par agent et par mois).

L'indemnité d'entretien, les retenues repas, les frais de demi-pension et l'allocation de rentrée scolaire octroyés aux assistants familiaux font l'objet d'une indexation annuelle établie sur la base de l'évolution des prix à la consommation. Pour 2020, une augmentation du taux INSEE de 1,6% aurait un coût de 74 320 €.

Action K12 – Actions de formation

La formation est à nouveau un axe important de la politique de ressources humaines du Département, avec des crédits dédiés à hauteur de 0,55 M€, soit une diminution de près de 5 % par rapport au budget 2019.

Les crédits demandés concernent notamment :

- Apprentissage : 40 000 €, une demande de crédits à hauteur de ceux de 2019.
- Cabinet : 7 000 €, crédits similaires à 2019
- Fiph : 10 000 €, crédits similaires à 2019
- Pôle des solidarités : 80 000 €, une baisse des crédits par rapport à 2019 en raison d'une diminution des départs sur les formations payantes et/ ou diplômantes en 2019. Les crédits engagés les années antérieures sont pratiquement soldés et beaucoup d'agents ne sont pas à jour de leurs formations statutaires obligatoires.

- Formations transversales : 102 000 €, une diminution de crédits dans certaines directions telles que la Direction des routes et des mobilités, le pôle ressources où les agents partent en formation essentiellement par le biais du CNFPT. Une augmentation des crédits pour la Direction du développement, de l'environnement et des territoires, en raison du départ des techniciens, essentiellement à l'OIE, et une augmentation des crédits pour la Direction des Archives. Les autres directions conservent la même enveloppe de crédits.
Un effort de formation sera réalisé conformément aux objectifs fixés par la collectivité en direction des cadres et l'accompagnement au changement.
- Formations hygiène et sécurité : 80 000 € comprenant les formations aux gestes qui sauvent.

Pour la formation des assistants familiaux (100 000 €), les crédits sont en baisse d'une part, par la diminution de nombre de sessions en cours pour la formation obligatoire (fin du précédent marché au printemps 2020 et une seule session pour le nouveau marché ayant démarré en juillet 2019), et d'autre part par la diminution du nombre d'assistants familiaux recrutés.

Les inscriptions prennent en compte également une enveloppe de 125 000 euros qui se répartit comme suit :

- L'action relative à l'analyse des pratiques, dont le nouveau marché a débuté au 1^{er} janvier 2020 pour un montant annuel de 100 000 €.
- La poursuite des actions de supervision, dans le cadre des travaux menés par le CHSCT concernant l'usure professionnelle pour un montant de 10 000 €.
- La poursuite du partenariat avec le Pôle Ressources de développement Social avec l'IRTS de Perpignan. La convention a été signée en 2018 pour trois ans et pour un montant annuel de 15 000 €.

Action K13 – Actions de prévention

Le budget de l'action s'établit à 135 900 € en crédits de fonctionnement dont voici le détail :

- Transports collectifs du personnel : 60 000 €
- Concours divers (cotisations...) : 15 000 €
- Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé : 32 000 €
- Fournitures et petit équipement : 5 400 €
- Vaccins et sérum : 2 500 €
- Maintenance : 1 000 €
- Médecine de travail, pharmacie : 20 000 €

Action K14 – Action sociale

Pour l'exercice 2020, les recettes relatives à l'action sociale d'un montant de 656 545 € seront de trois ordres:

- Remboursements de la paierie départementale au titre des parts salariales des chèques déjeuners : 370 000 €.

- Remboursements du COS au titre des personnels mis à disposition : 218 032 €.
- Remboursements du RIAC au titre des personnels mis à disposition : 68 513 €.

La proposition budgétaire relative à l'action sociale pour le personnel départemental s'élève à 3,21 M€ pour la section de fonctionnement et est stable par rapport au budget 2019. Ces crédits concernent :

- *Comité des Œuvres Sociales*

La subvention versée au COS est calculée sur la base de 1,5 % de la masse salariale du personnel statutaire et contractuel, définie conventionnellement par une liste de natures comptables, à laquelle s'ajoutent : une participation forfaitaire de 700 € par Assistant familial résidant dans l'Aude, une participation forfaitaire de 40 000 € pour la manifestation concernant la fête de Noël.

Cette année encore, compte tenu des contraintes financières de la collectivité, le montant financier de la subvention relative à l'exercice 2020 est plafonné et ne pourra pas excéder le montant alloué en 2019, à l'exception de l'actualisation du montant correspondant aux traitements et charges des agents mis à disposition du COS (218 522 € pour le prévisionnel 2020), d'une participation forfaitaire de 700 € par agent mis à disposition du département par des organismes extérieurs, et du versement d'une régularisation de 1 000 € relative à la subvention exceptionnelle allouée par le COS en 2019 aux agents sinistrés à l'occasion des intempéries d'octobre 2018.

Ainsi, le montant prévisionnel versé au Comité des Œuvres Sociales sera de 1 876 350,77 € pour la subvention 2020. Un versement complémentaire de 6 369,18 € au titre de la régularisation de la subvention 2019 sera également effectué.

- *Participation de la Collectivité à la prévoyance et à la couverture santé.*

L'enveloppe proposée pour la participation du Département à la protection sociale des agents départementaux est, comme les années précédentes, de 0,2 M€.

Au 1^{er} janvier 2019, le dispositif a été révisé afin de prendre en compte les augmentations indiciaires des fonctionnaires, liées notamment à l'impact des dispositions PPCR sur les grilles indiciaires.

En ce qui concerne la participation à la protection santé, le seuil-plancher d'attribution a été revalorisé.

De même, afin qu'aucun agent ne soit pénalisé et afin d'encourager les agents à souscrire un contrat mutuelle incluant une garantie prévoyance, les bornes indiciaires qui fixent les montants de la participation employeur ont été revues.

Evolution de la consommation	2015	2016	2017	2018	2019
Prévoyance	60 859 €	59 462 €	109 872 €	120 456 €	124 202 €
Complémentaire	21 768 €	18 463 €	9 593 €	9 766 €	16 987 €
TOTAL	82 627 €	77 925 €	119 465 €	130 222 €	141 189 €

- *Association du restaurant inter-administratif de Carcassonne*

Depuis 2015, la DRH a en charge le paiement de la contribution au fonctionnement de l'ARIAC (Association du restaurant inter-administratif de Carcassonne) : une subvention de fonctionnement relative à la prise en charge de la mise à disposition de deux agents

départementaux (estimée à 74 000 € pour 2020) et une participation aux dépenses et aux repas servis aux agents utilisateurs (estimée à 38 000 € pour 2020).

➤ *Chèques déjeuners des agents départementaux*

Concernant la participation du Département aux titres repas des agents, la collectivité est en contrat avec la société Chèque Déjeuner. Le budget pour 2020 est estimé à 915 000 €.

➤ *Action sociale*

Les autres dépenses d'action sociale comprennent les subventions relatives aux séjours d'enfants, les allocations pour frais de garde des enfants, les allocations pour enfants handicapés, les frais de gestion facturés par la société Chèques vacances, les crédits réservés au secours d'urgence et les ristournes prises en charges pour des repas au RIAC, pour un montant global de 89 500 €.

Programme K2 – Budget et finances

Action K21 – Dette

L'ensemble des dépenses liées à la dette sont attachées à cette action. Elle comprend donc en section de fonctionnement les charges d'intérêt estimées à 2,56 M€. Le remboursement en capital relève de la section d'investissement et s'élève à 20,17 M€.

Le budget de l'action comprend également les mouvements de remboursement anticipés temporaire à hauteur de 12,23 M€. Il s'agit d'opérations techniques d'optimisation de gestion de dette et de trésorerie qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Lors de la présente séance est présenté, en complément, l'état de la dette et les perspectives 2020 pour le Département.

Action K22 - Provisions pour charges et imprévus

Des crédits de fonctionnement sont demandés à hauteur de 514 800 €. Cela correspond à une provision pour dépréciation des comptes de redevables constituée, comme pour les années précédentes, à hauteur de 20% des créances douteuses selon la liste arrêtée au 4^{ème} trimestre de l'année n-1. La part constituée des débiteurs d'indus RMI et RSA retrouve son plus haut niveau, à 65% du stock. En parallèle, la reprise sur provision pour dépréciation des comptes de redevables équivaut au montant de la provision constituée en 2019 et s'élève à 505 410 € en recettes.

Action K23 - Subventions diverses

Cette action ne regroupe que des crédits de fonctionnement.

Les dépenses de cotisation aux organisations professionnelles (ADF, AFCCRE, CIDAP) sont révisées à 42 500€, au vu des sommes acquittées en 2018.

Par ailleurs, les subventions aux associations syndicales, d'anciens combattants et de protection civile sont maintenues à 77 950€, au regard du caractère reconductible de ces soutiens financiers.

Action K24 - Créances, pertes et reversement

Les recettes de fonctionnement seront de 2,14 M€ et se répartissent ainsi :

- Les recouvrements sur créances admises en non-valeur sont maintenus à 5 000 €. Si la moyenne historique se situe à 12 500 €, la prévision tient compte du risque d'irrecouvrable lié au profil des débiteurs (créances sociales).
- Les apurements de charges rattachées donnent lieu à une prévision de recettes de 2 M€.
- La prévision sur les produits exceptionnels reconduit les encaissements de l'exercice 2018, soit 75 000 €. L'année 2019, créditée d'une prime d'assurance de 1 M€, n'entre pas en ligne de compte dans cette évaluation.
- Les recettes provenant de l'annulation de mandats sur exercices antérieurs sont attendues à 15 000 €. Le relèvement de la prévision par rapport aux années précédentes (10 000 €) intègre l'hypothèse d'un remboursement partiel au titre de la TFPNB, en raison des inondations, comme pour les dégrèvements accordés consécutivement à l'épisode de grêle de juillet 2018.
- Les produits financiers de la participation au capital des sociétés (BRL exploitation et la Caisse d'épargne Languedoc-Roussillon, principalement) sont estimés à 40 000 €.

En dépenses de fonctionnement, cette action d'un montant de 11 518 733 € recouvre :

- La prévision sur les intérêts moratoires, à hauteur de 39 920 €, tient compte de la masse des opérations malgré l'amélioration des délais globaux de paiement.
- Les apurements de produits rattachés donnent une prévision de dépenses de 80 000 €.
- Les remises gracieuses sont maintenues à 70 000 €. L'évolution erratique de ces dépenses, avec une année blanche en 2018, doit prendre en considération l'impact budgétaire des remises prononcées en 2019 (2 dossiers).
- Le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO est attendu à 5 073 318 €.
- La prévision de dépense correspondant aux titres annulés sur exercices antérieurs, soit 175 404 €, intègre les décisions de réduction d'impôt de l'administration fiscale touchant à la quote part départementale.
- Les compensations financières versées à la Région dans le cadre des transferts de compétences en matière de planification des déchets non dangereux et de transports, respectivement de 46 080 € et 5 525 301 €, sont conformes à la règle de calcul fixée en 2017.
- Les charges exceptionnelles constituées par les frais de fonctionnement des cartes d'achat s'établissent à 3 300 €.

- Les créances admises en non-valeur sont estimées à 505 410 €, en lien avec la provision pour dépréciation des comptes de redevables constituée en 2019.

Il est prévu également 480 000 € de recettes d'investissement au titre des cessions.

Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunications

Le programme K3 s'élèvera en fonctionnement à 3 814 675 € et à 2 020 183 € en crédits d'investissement.

Action K31 – Systèmes d'information

Les recettes correspondent, comme les années précédentes, au réajustement des dépenses Cogitis sur 2019 pour un montant de 40 000 €.

Les dépenses de fonctionnement en baisse de 2,9 % et d'un montant de 3 225 675 € se répartissent essentiellement comme suit :

- 2 248 000 € correspondent aux prestations de Cogitis. Elles sont en baisse suite à la sortie des dépenses de Cogitis pour les collègues. Mais ce montant correspond à une augmentation importante de la volumétrie des prestations (+11%). Elles doivent permettre d'accompagner les évolutions constatées et celles à venir :
 - continuer à assurer un service de qualité dans la gestion des demandes d'assistance et de déploiement,
 - doubler notre présence sur les principaux sites distants et accompagner ainsi la territorialisation des services de la collectivité,
 - Mettre en place un service de helpdesk en charge de traiter la majorité des assistances dès le premier appel,
 - Garantir la conformité aux réglementations en matière de sécurité et améliorer la disponibilité du SI.
- 574 000 € correspondent à la maintenance de l'existant. Les contrats sont, pour la plupart, indexés sur le Syntec qui a augmenté de 3% en un an. De même tous les nouveaux projets impactent ce budget par une maintenance nouvelle à prendre en charge. Pour autant, le montant global de la maintenance est proposé à la baisse car les nouveaux équipements d'infrastructure sont acquis avec une garantie longue durée permettant de supprimer des contrats.
- 221 000 € correspondent aux services hébergés. Le nombre de logiciels en mode SAAS est stable et l'hébergement des infrastructures doit bénéficier d'une baisse de tarifs liée au changement de prestataire.
- 130 000 € des dépenses correspondent aux contrats de location et d'entretien du parc de copieurs. En hausse suite à une année 2019 très basse car les contrats de locations ont été interrompus tout en nous laissant l'usage des matériels jusqu'à leur remplacement.
- 52 200 € correspondent aux fournitures et cotisations aux associations.

Les crédits d'investissement sont stables par rapport au budget 2019. Ils s'élèvent à 1 980 183 €.

Ils vont permettre de prendre en compte la fin de la maintenance en 2020 de Windows 7 installé sur plus de la moitié des postes de travail et celle de Office 2010 déployé sur l'ensemble des postes. Il faut donc basculer tous les postes vers la version 2016 de MS-Office. Pour la bascule à Windows 10, il s'agira de remplacer, sur 2 ans, les équipements obsolètes, par des terminaux légers chaque fois que cela sera possible ou par des postes classiques.

Pour rester sur un budget stable il a été nécessaire de réduire la capacité à acquérir de nouvelles solutions logicielles.

Action K32 – Télécommunications

Les recettes, 18 375 €, correspondent aux remboursements par les organismes externes hébergés et par les budgets annexes des dépenses de télécommunications.

Les dépenses de fonctionnement de télécommunications sont en hausse de 20,6 % par rapport à l'année dernière, pour atteindre 589 000 €. Elles vont permettre d'améliorer les services offerts aux principaux sites (MDS et DT) grâce au passage en fibre pour leur donner accès à des débits nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions. La hausse tient également compte des deux nouvelles antennes de MDS.

Les crédits d'investissement, de l'ordre de 40 000 €, sont en hausse de 32 000 € suite à une année 2019 très basse. Ils vont permettre, comme les années précédentes, de couvrir les dépenses en matériels et logiciels pour assurer le maintien en condition opérationnel de l'existant et au début de la mise en place d'outils permettant d'améliorer l'accueil téléphonique.

Programme K4 – Logistique et patrimoine

Les crédits affectés à cette mission représentent 7 062 746 € en section de fonctionnement, en augmentation de 1,7 %, soit une hausse de l'ordre de 0,12 M€. Les dépenses d'investissement diminuent de près de 0,34 M€ pour atteindre 3 917 812 €.

Action K41 - Moyens courants des services

Cette action comporte 200 000 € de recettes de fonctionnement provenant de remboursement par les budgets annexes (150 000 €) et par les organismes externes des frais d'affranchissement (50 000 €).

Le budget de fonctionnement connaît une légère augmentation 0,06 M€. Il s'établit à 2 901 971 €. Les principaux points à noter sont les suivants :

- Les frais de gestion des véhicules s'établissent à 750 000 €, en hausse de 5 % par rapport au budget 2019. Il convient de noter que la fluctuation du prix du carburant (30 % du secteur des dépenses de fonctionnement), si elle se maintenait à la hausse, pourrait peser significativement, sur le budget fonctionnement 2020.
- Les charges de gestion courante s'élèvent quant à elles à 640 000 € en 2020, en baisse de 14 % par rapport au budget 2019. En effet, ce BP 2020 poursuit la politique de rationalisation des coûts de fonctionnement, mis en place depuis quatre ans.

- Les frais d'assurances et de prestations d'expertise en assurance. Au total, les crédits s'élèvent à 638 350 €. Parmi ces derniers, on retrouve également l'adhésion à l'association française des délégués à la protection des données.
- Les frais d'affranchissement et les contrats postaux représentent 383 000 €. Les tarifs de la poste augmentent chaque année mais c'est surtout la volumétrie des courriers qui a augmenté en 2019. Le budget proposé correspond à une stabilisation de la volumétrie et à une baisse de la qualité de service sur les sites distants où la collecte du courrier ne s'effectuera plus qu'une fois par jour.
- Les crédits affectés en lien avec les frais d'annonces et insertion sont de 70 000 €. La gestion rigoureuse des supports de publicité, principalement dans le cadre des marchés publics où le Département a de plus développé une plateforme spécifique, permet une maîtrise de ces crédits.
- Les abonnements de presse et les acquisitions d'ouvrages représentent 103 241 €, en hausse de 3,8% pour tenir compte des tarifs d'abonnement qui augmentent chaque année d'une moyenne de 5%.
- Les locations des machines à affranchir et les fournitures associées représentent 24 000 €. Ce sont les fournitures qui augmentent fortement depuis que les bordereaux des courriers recommandés sont devenus payants.
- Les redevances pour droit de copies s'élèvent à 19 500 €, en hausse de 21,9%, pour prendre en compte un nouveau contrat obligatoire.
- Le remboursement au budget annexe du SATESE des dépenses exposées pour le compte de l'ATD, d'un montant de 140 000 €.

Le budget d'investissement du service approvisionnement s'élève en 2020 à 1 134 000 € et se décompose de la façon suivante :

- 610 000 € voués au développement des mobilités durables en se dotant de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique en pool;
- 192 000 € pour l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasion, thermiques ou électrique pour la flotte blanche, en remplacement de véhicules vétustes ;
- 160 000 € pour l'achat de mobilier principalement destiné à l'équipement de locaux à aménager ;
- 104 000 € consacrés à de l'équipement en électroménager et appareils médicaux pour les CMS ;
- 25 000 € permettront l'achat de meubles spécifiques pour les Archives
- 18 000 € destinés à du mobilier FIPH
- 25 000 € pour l'acquisition de 3 drones, destinés, dans un premier temps, au repérage des friches et de la flavescence dorée dans les vignes, pour le service Agriculture.

Action K42 - Gestion du patrimoine immobilier

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 158 840 €. Elles correspondent pour 74 640 € à la refacturation des consommations énergétiques pour les locaux occupés par des tiers, pour 76 000 € à des revenus locatifs et 8 200 € des remboursements de frais par des tiers.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent pour cette mission à 4 160 775 €. Ces dépenses de fonctionnement comprennent l'achat de fournitures, l'entretien et la réparation des bâtiments départementaux (320 000 €), la maintenance (300 000 €) mais aussi la fourniture de l'eau, de gaz, de l'électricité et des combustibles (940 000 €).

Pour le service gestion du patrimoine immobilier elles représentent 1 835 700 €, en hausse de 32 250 € par rapport au budget 2019 (+1,79 %). Ce dépassement du budget 2019 a pour origine l'augmentation des dépenses d'entretien ménager confiées à des prestataires, contrepartie du non renouvellement de postes d'agent d'entretien ménager. De plus, vient s'ajouter la participation pour le financement de l'exploitation de bornes de rechargement électriques gérée par le Syaden (3 200 € / 2 ans)

Par ailleurs, les crédits en lien avec les frais de gardiennage s'élèvent à 765 075 €. Ils concernent le gardiennage de l'ensemble des bâtiments (hôtel du Département, CMS ...) ainsi que les interventions sur sites.

Le budget d'investissement s'élève en crédits de paiement à 2 783 812 €. Il apparaît en forte diminution par rapport au budget 2019, de l'ordre de 1,03 M€ soit -27 % du fait de l'achèvement des opérations de construction de la Maison Départementale des Solidarités de Lézignan et d'aménagement de l'Espace Seniors – Maison Apar de Narbonne.

Les dépenses se répartissent notamment comme suit :

- 83 330 € et 8 982 € seront alloués au règlement des dernières dépenses liées à l'achèvement de la MDS de Lézignan et de l'APAR de Narbonne ;
- 210 000 € permettront de poursuivre le réaménagement de la maison des mémoires;
- 60 000 € seront affectés aux premières études relatives aux travaux de mise en sécurité et d'accessibilité à la faculté d'éducation;
- 300 000 € financeront les travaux d'aménagement des locaux techniques;
- 168 000 € pour l'aménagement d'infrastructures de stationnement et de rechargement sur différents sites;
- 200 000 € afin d'aménager des antennes dans le cadre de la territorialisation de l'action sociale ;
- 100 000 € le renouvellement de supports de communication ;
- 500 000 € consacrés au projet d'ombrières photovoltaïques ;
- 50 000 € permettront de débiter des études en matière de transition énergétique;
- 13 500 € seront consacrés à des travaux réalisés dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP;
- 1 000 000 € seront enfin fléchés vers diverses opérations de requalification, de rénovation et/ou de réaménagement des biens immobiliers appartenant ou loués par le Département.

Ces dernières opérations concerneront le maintien du bâti pour 221 000 €, l'aménagement de locaux pour 529 000 €, l'accessibilité handicapés pour 75 000 € et le perfectionnement des installations techniques pour 175 000 €.

Enfin, 25 000 € à des études générales à caractère pré-opérationnel et 40 000 € à la numérisation des plans et à la constitution d'une planothèque.

Les dépenses d'investissement du service GPI s'élèvent à 25 000 €. Elles permettront le renouvellement du matériel roulant utilisé par l'équipe d'entretien des espaces verts.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
K Administration générale	135 125 203,22	140 865 006,56	138 189 253,09	140 934 215,21
K1 Ressources humaines	111 751 091,37	114 046 349,77	113 039 028,05	115 341 326,00
K11 Rémunération du personnel	107 894 277,73	110 111 777,38	109 342 641,78	111 445 706,00
K12 Actions de formation	574 367,68	577 185,00	542 399,90	549 000,00
K13 Actions de prévention	94 215,48	130 900,00	53 769,43	135 900,00
K14 Action sociale	3 188 230,48	3 226 487,39	3 100 216,94	3 210 720,00
K2 Budget et finances	12 918 401,91	16 061 169,60	15 223 150,67	14 715 467,84
K21 Dette	2 374 671,02	2 878 002,69	2 388 984,78	2 561 484,84
K22 Provisions pour charges et imprévus	457 000,00	505 410,00	505 410,00	514 800,00
K23 Subventions diverses	108 681,65	122 950,00	99 961,95	120 450,00
K24 Créances, pertes et reversements	9 978 049,24	12 554 806,91	12 228 793,94	11 518 733,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 863 837,87	3 810 498,00	3 603 374,11	3 814 675,00
K31 Systèmes d'information	3 347 392,44	3 322 298,00	3 138 204,20	3 225 675,00
K32 Télécommunications	516 445,43	488 200,00	465 169,91	589 000,00
K4 Logistique et patrimoine	6 591 872,07	6 946 989,19	6 323 700,26	7 062 746,37
K41 Moyens courants des services	2 656 276,45	2 838 684,45	2 609 988,71	2 901 971,37
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 935 595,62	4 108 304,74	3 713 711,55	4 160 775,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	135 125 203,22	140 865 006,56	138 189 253,09	140 934 215,21

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
K Administration générale	23 104 283,47	25 666 790,29	24 253 693,23	26 107 994,81
K1 Ressources humaines	2 533,20	0,00	0,00	0,00
K14 Action sociale	2 533,20	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	18 981 605,38	19 439 278,00	19 475 437,77	20 170 000,00
K21 Dette	18 913 701,93	19 417 000,00	19 408 999,24	20 170 000,00
K22 Provisions pour charges et imprévus	20 000,00	0,00	0,00	0,00
K23 Subventions diverses	8 123,63	2 278,00	24 777,03	0,00
K24 Créances, pertes et reversements	39 779,82	20 000,00	41 661,50	0,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 919 778,03	1 967 752,49	1 353 964,06	2 020 182,81
K31 Systèmes d'information	1 901 024,83	1 959 752,49	1 347 462,59	1 980 182,81
K32 Télécommunications	18 753,20	8 000,00	6 501,47	40 000,00
K4 Logistique et patrimoine	2 200 366,86	4 259 759,80	3 424 291,40	3 917 812,00
K41 Moyens courants des services	413 366,70	441 400,00	440 645,62	1 134 000,00
K42 Gestion du patrimoine immobilier	1 787 000,16	3 818 359,80	2 983 645,78	2 783 812,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	23 104 283,47	25 666 790,29	24 253 693,23	26 107 994,81

Mission L – Pilotage et coordination

Cette mission regroupe les crédits directement affectés au pilotage politique et administratif du Département, constituant ainsi la seconde mission support. Cette année, un nouveau programme a été rajouté, celui du budget participatif. Au global, les crédits prévus pour l'exercice 2020 s'élèvent à 2 897 665 € pour la section de fonctionnement et 836 398 € pour la section d'investissement

Programme L1 - Pilotage stratégique

Action L11 - Fonctionnement des groupes d'élus

Le budget pour 2019 s'élève à 1 502 384 €. Ces crédits correspondent principalement :

- A l'enveloppe budgétaire des indemnités des élus départementaux inchangée pour 2020, soit 960 000 €.
- Aux frais de fonctionnement des groupes politiques estimés pour l'année 2020 à 102 384 €, correspondant à 2 postes de contractuels.
- Aux crédits de formation, identiques à ceux de 2019 : 10 000 €.

Action L12 - CESE et autres organismes consultatifs

Le montant des crédits nécessaire à cette mission est de 58 000 €.

Les crédits demandés pour le CESE sont de 30 000 €. Ils permettront la prise en charge des frais de déplacement (7 000 €), des frais de formation (3 000 €) et le défraiement lié à la participation aux réunions de travail (20 000 €). Ces crédits peuvent également être mobilisés par le CESE pour financer la prise en charge d'intervenants externes sur l'accompagnement des thématiques de travail retenues.

Les crédits alloués aux autres organismes consultatifs sont de 28 000 €.

Action L13 - Pilotage de l'administration

En recettes de fonctionnement, 25 000 € sont à inscrire dont 10 000 € en provenance du FEDER.

Cette action, d'un montant total de 355 281 € en dépenses de fonctionnement, apparaît en diminution de 0,15 M€ par rapport au budget 2019.

Ces crédits sont constitués de :

90 000 € au titre des dépenses inscrites dans le programme pluriannuel d'évaluation comprenant la finalisation de l'étude APA à domicile (30 000€) et l'étude relative à l'offre de service ASE (60 000€).

25 000 € pour l'animation des démarches participatives comprenant l'abonnement à la plateforme IDCITY dédiée au budget participatif.

4 750 € affectés à la communication interne.

80 000 € de frais prévus par le service juridique. Ces crédits correspondent aux besoins divers en matière de contentieux, d'expertise et de rémunération des auxiliaires de justice.

77 181 € de crédits sont affectés au budget Europe de la mission Europe et international.

Le Département renforce également ses outils de prospectives et de pilotage des politiques sociales, avec des crédits évalués à 66 900 €. Ces derniers sont répartis comme suit :

- Le renouvellement de la convention de partenariat pour une mission d'assistance dans le domaine des solidarités humaines avec le CREAL ORS Occitanie pour un montant annuel de 20 000 €.
- La poursuite des actions dans le cadre du marché portant sur l'observatoire départemental des solidarités pour un montant de 20 400 €.
- La réalisation d'un état des lieux et d'une analyse des dispositifs d'organisation des soins sur le département de l'Aude par un prestataire externe pour un montant de 24 000 €.
- L'adhésion du Département de l'Aude à l'Association des territoires pour des solutions solidaires pour un montant de 2 500 €.

Enfin, cette action prévoit les crédits nécessaires à l'indemnité de conseil allouée au Payeur départemental à hauteur de 11 450 €.

Programme L2 - Communication externe

Ce programme comprend une action unique.

Action L21 - Actions de communication

Les crédits dédiés aux actions de communication s'élèvent à 982 000 € en crédits de fonctionnement et 86 398 € pour la section d'investissement. Ces crédits serviront essentiellement à l'achat d'impressions (audeMAG ...), au marquage d'objet publicitaire, à la réalisation de vidéos et créations visuelles, au financement des campagnes de communication, à la création et conception de plusieurs mini-sites thématiques ...

Programme L3 – Budget participatif

Ce programme comprend une action unique.

Action L31 - Actions du budget participatif

Sur la base d'un budget de 1,5 M€ consacré à cette opération, des crédits d'investissements à hauteur de 750 000 € sont demandés pour 2020, le Département prévoyant un versement des subventions sur 2 exercices. En effet, le Département s'est engagé dans une démarche participative pour permettre aux citoyens audois de prendre part aux politiques publiques. Ceux-ci pourront proposer des projets d'intérêt général qui, s'ils sont retenus par les Audois, seront financés par le Département à hauteur de 100% dans la limite de 100 000 € par projet.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission L

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
L Pilotage et coordination	2 795 388,18	3 081 989,48	2 913 870,34	2 897 664,80
L1 Pilotage stratégique	1 831 344,28	2 042 181,00	1 874 148,02	1 915 664,80
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 474 258,73	1 482 984,00	1 469 538,91	1 502 384,00
L12 CESE et autres organismes consultatifs	18 084,61	58 000,00	25 555,63	58 000,00
L13 Pilotage de l'administration	339 000,94	501 197,00	379 053,48	355 280,80
L2 Communication externe	964 043,90	1 039 808,48	1 039 722,32	982 000,00
L21 Actions de communication	964 043,90	1 039 808,48	1 039 722,32	982 000,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 795 388,18	3 081 989,48	2 913 870,34	2 897 664,80

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
L Pilotage et coordination	39 197,43	82 802,57	46 404,60	86 397,97
L1 Pilotage stratégique	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 Communication externe	39 197,43	82 802,57	46 404,60	86 397,97
L21 Actions de communication	39 197,43	82 802,57	46 404,60	86 397,97
L3 Budget participatif	0,00	0,00	0,00	750 000,00
L31 Actions du budget participatif	0,00	0,00	0,00	750 000,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	39 197,43	82 802,57	46 404,60	86 397,97

L'équilibre du budget 2020

Cette partie présente les recettes et reprend de manière synthétique les dépenses prévues au budget pour mettre en évidence les conditions de l'équilibre budgétaire et les choix volontaristes du Département.

Pour mémoire, faisant suite au vote du compte administratif préalablement au vote du budget primitif, l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 se traduit sur l'exercice 2020 par un résultat reporté en section de fonctionnement de 54 217 204,23 € et un excédent de fonctionnement capitalisé de 30 670 703,73 € pour abonder la section d'investissement.

La section de fonctionnement 2020

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté s'élèvent à 508,4 M€.

❖ **La fiscalité directe** augmente de 2,87 M€ par rapport au budgétisé 2019.

Le **produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties** est estimé à 124,09 M€. L'évolution du produit dépend de la revalorisation forfaitaire des bases prévue chaque année en loi de finances en fonction de l'inflation constatée mais également de la progression des bases physiques, soit + 2,2 %. **S'agissant du taux, je vous propose de le reconduire à son niveau de 2019, inchangé depuis 2011, soit 30,69 %.**

La **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** est estimée à 12,9 M€, soit une hausse de 0,16 M€. Les **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)** s'élèvent à 2,21 M€, soit + 0,15 M€ par rapport au budget 2019. S'agissant du **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, son montant est figé à son niveau de 2013 et s'élève à 10,22 M€.

Depuis la LFI 2014, le Département bénéficie du transfert des **frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties** pour compenser la forte évolution des dépenses de solidarité. Pour 2020, le montant est estimé à 10,80 M€, en progression de 0,3 M€.

Enfin, le **fonds de péréquation CVAE** est alimenté par deux prélèvements (flux et stock). La répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population du département. Le montant prévu est estimé à 0,98 M€ sur la base de la CVAE perçue en 2019, soit une légère hausse de 0,01 M€.

❖ **La fiscalité indirecte** progresse de 11,38 M€ par rapport au budgétisé 2019.

Le produit des **droits de mutation (DMTO)** a été évalué à 63,9 M€, soit une hausse de 6,67 M€. Il est proposé de reconduire le taux à son niveau de 2019, soit 4,5 %.

La loi de finances 2020 crée un **fonds de péréquation globalisé, réformant la péréquation horizontale assise sur les DMTO**. Ce fonds de péréquation globalisé consiste à regrouper en un prélèvement unique les trois prélèvements déterminés en fonction de cette recette fiscale (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental, les deux derniers fonds ayant été créés en loi de finances 2019).

Ce fonds globalisé vise à mieux répartir le niveau de prélèvement individuel en fonction des capacités contributive de chaque collectivité. Il est alimenté par un prélèvement réellement proportionnel de 0,34 % de l'assiette des DMTO (sans plafonnement) de tous les départements et complété par un prélèvement progressif pour ceux qui bénéficient des DMTO les plus élevés (contribution des départements dont l'assiette des DMTO par habitant est supérieure à 75 % de l'assiette des DMTO moyenne) avec un plafonnement de 12 % du produit des DMTO de l'année précédente.

Ce fonds permet de pérenniser le montant global mis en répartition à hauteur de 1 600 M€ (1 540 M€ en 2019 avec les trois fonds structurels) indépendamment des aléas liés à la conjoncture des DMTO grâce à la mise en réserve les années où les prélèvements seraient supérieurs à 1 600 M€. La réserve actuelle de l'ancien fonds DMTO (120 M€) est transférée dans la réserve du nouveau fonds de péréquation.

Le fonds globalisé est réparti en trois enveloppes correspondant au Fonds DMTO (qui corrige les écarts de richesse des DMTO entre départements), au FSD (qui corrige les écarts des RAC entre les départements) et au FSID (pour les départements les plus ruraux avec des fragilités socioéconomiques) et conserve les critères d'éligibilité et de répartition appliqués dans chacun des trois fonds car cela fonctionne bien.

La première enveloppe est figée à 250 M€ et alimente l'enveloppe du FSID. Le solde du montant mis en répartition est ventilé entre l'enveloppe du fonds des DMTO et l'enveloppe du FSD à hauteur de 52 % et 48 %. Ce nouveau fonds devrait générer une recette supplémentaire pour le Département. Une première simulation prudente l'établit à 17,93 M€ (+ 0,23 M€). Le prélèvement au titre de ce même fonds est estimé à 5,07 M€.

La prévision du produit de la **taxe aménagement** est revue légèrement à la hausse et s'élève donc à 3,2 M€ en lien avec le produit perçu en 2019. Je vous rappelle que, suite aux dispositions prévues par la loi de finances 2017, le département doit fixer le taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les Espaces Naturels Sensibles et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement au travers de la délibération adoptant le budget. Il est proposé de maintenir pour 2020 le taux à 2,3 % réparti entre 1,83 % pour les ENS et 0,47 % pour le CAUE.

La **taxe départementale sur la consommation finale d'électricité** a été instituée en 2011. La base d'imposition correspond à la quantité d'électricité fournie à laquelle est appliqué « un tarif variable qui évoluera dans la même proportion que le rapport entre l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'avant dernière année et le même indice établi pour l'année 2013 » (article 37 LFR 2014). Le coefficient multiplicateur appliqué à ce tarif est maintenu à 4. La recette 2020 est estimée à 4,68 M€, soit un montant stable par rapport au budgétisé 2019.

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) compense, d'une part, les transferts de compétences effectués ces dernières années en matière sociale et de personnel et, d'autre part, une partie des ressources liées à la réforme de la taxe professionnelle. La recette 2020 est évaluée sur la base d'une augmentation de 4,46 M€ par rapport au réalisé 2019 et s'établit à 61,38 M€.

Enfin, le produit de la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) est évalué à 54,77 M€ pour 2020 : la compensation des allocations RMI RSA est figée à 42,4 M€ ainsi que l'allocation parent isolé à 7,52 M€ ; par contre, la part relative aux transferts de compétences diminue pour s'établir à 4,85 M€, soit - 0,13 M€.

Enfin, le produit de la taxe additionnelle de séjour est estimé à 0,08 M€.

❖ **Les dotations et participations** d'un montant de 104,9 M€ diminuent de 0,2 M€ par rapport au budget 2019.

La **dotations globale de fonctionnement** est estimée à 67,94 M€, soit une hausse de 0,10 M€ de la dotation forfaitaire par rapport au budget 2019. La **dotations générale de décentralisation** (DGD) est maintenue à son niveau de 2015, soit 2,55 M€.

Le **FCTVA** lié à l'entretien de la voirie et des bâtiments (dispositif adopté en LFI 2016), est quasi stable, soit 0,6 M€.

Les **recettes de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie** (CNSA) visant à compenser une partie des charges relatives à la loi vieillissement (actions prévention et perte d'autonomie), la PCH et la MDPH sont estimées à 5,6 M€, soit une hausse de 0,48 M€.

Le **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion** (FMDI) est en diminution de 0,19 M€ pour s'établir à 4,8 M€.

Le **Fonds d'appui aux politiques d'insertion** (FAPI) a été créé par la Loi de Finances Initiale 2017. Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leur politique d'insertion. Le département de l'Aude a bénéficié d'un montant de 0,58 M€. Ce montant est reconduit pour 2020.

A ce fonds, s'ajoute le **Fonds de lutte contre la pauvreté**, adopté en loi de finances 2019, qui s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté créée par le décret du 24 octobre 2017, qui vise à réduire la pauvreté qui génère des inégalités. Pour 2020, le département propose d'inscrire 0,6 M€ de recettes en lien avec les actions mise en œuvre.

La **DCRTP**, quant à elle, est identique à 2019 pour se maintenir à 11,62 M€.

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité sont revues, comme chaque année, à la baisse (- 0,10 M€) avec une inscription portée à 4,48 M€.

Le **fonds de stabilisation** (mis en place par la loi de finances 2019), cible les départements connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. Le critère retenu est la part à l'habitant de reste à charge d'allocation individuelle de solidarité qui dépasse dans certains départements la moyenne observée dans l'ensemble des départements. Ce fonds de stabilisation est engagé pour trois ans. Le département de l'Aude devrait percevoir 2,11 M€, comme en 2019.

Les **participations diverses** diminuent de 0,48 M€ et s'établissent à 4,11 M€.

Le FSE est stable et est budgétisé à hauteur de 1 M€. Le Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) est lui aussi stable et estimé à 1,02 M€. Les autres participations se répartissent notamment entre le FUL (0,56 M€), l'entente interdépartementale pour la démoustication (0,4 M€) et le PIG précarité énergétique pour 0,3 M€.

❖ **Les recettes APA** sont en baisse de 2,64 M€ en raison d'une moindre recette de la CNSA qui s'établit à 19,22 M€ dont -3,29 M€ au titre de la seconde part et + 0,61 M€ pour la première part. Les recouvrements des indus s'élèvent, quant à eux, à 0,15 M€.

❖ **Les produits de gestion** s'élèvent à 11,39 M€, et sont en baisse de 0,4 M€.

Ils se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (10,85 M€) qui sont répartis comme suit :

- Autonomie : 10,14 M€, dont 7,17 M€ relatifs aux personnes âgées (-0,26 M€) et 2,97 M€ relatifs aux personnes handicapées (+ 0,02 M€),
- Enfance famille : 0,43 M€,
- Autres : 0,81 M€ dont les remboursements concernant les prestations d'action sociale (0,37 M€) et les remboursements concernant la cession de créances de Laprade (0,28 M€)
- Action sociale et insertion : 0,01 M€.

❖ **Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les produits du domaine, les produits financiers et exceptionnels.

Elles s'élèvent à 5,53 M€, soit une baisse de 3,19 M€ par rapport au budget 2019. Elles se répartissent ainsi :

- Régularisations comptables : 2 M€,
- Produit du domaine et des services : 1,2 M€,
- Remboursement de frais de personnel : 0,66 M€,
- Produits financiers et exceptionnels : 0,55 M€,
- Produits d'activités : 0,57 M€,
- Reprises sur provision pour créances douteuses : 0,50 M€.

Le détail des recettes de fonctionnement est repris dans le tableau suivant.

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Fiscalité	153 400 135,00	158 323 737,00	158 133 699,00	161 199 689,00
Contributions directes	132 170 925,00	136 648 333,00	136 458 295,00	139 197 026,00
Taxe foncière bâti	118 405 526,00	121 851 072,00	121 534 587,00	124 085 875,00
CVAE	11 730 112,00	12 735 475,00	12 735 475,00	12 901 036,00
IFER	2 035 287,00	2 061 786,00	2 188 233,00	2 210 115,00
Transfert frais de gestion TFB	9 961 182,00	10 488 127,00	10 488 127,00	10 802 771,00
FNGIR	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	1 051 132,00	970 381,00	970 381,00	982 996,00
Fiscalité indirecte	187 179 715,71	194 564 691,00	203 128 092,10	205 943 248,00
DMTO	55 564 113,67	57 231 037,00	62 043 322,88	63 904 623,00
Fonds de péréquation DMTO	5 494 376,00	8 651 215,00	8 651 215,00	17 934 048,00
Fonds de solidarité	7 006 072,00	9 052 682,00	9 052 682,00	0,00
Taxe d'aménagement	3 323 255,79	2 983 243,00	3 179 704,30	3 200 000,00
Taxe électricité	4 589 912,86	4 681 711,00	4 634 512,52	4 680 858,00
TSCA	56 357 635,20	56 921 212,00	60 769 529,70	61 377 226,00
Transferts de compétences	26 687 702,73	26 954 580,00	28 606 651,97	28 892 719,00
Réforme fiscale	29 669 932,47	29 966 632,00	32 162 877,73	32 484 507,00
TICPE RSA	54 844 350,19	54 893 591,00	54 742 381,19	54 766 493,00
Taxe additionnelle de séjour	0,00	150 000,00	54 744,51	80 000,00
Dotations Etat & participations	102 980 946,20	105 151 500,68	104 625 571,83	104 974 430,00
DGF DGD	70 294 647,00	70 384 213,00	70 384 213,00	70 480 429,00
FCTVA	590 803,00	556 797,00	556 797,44	564 116,00
PCH, MDPH, LASV	5 116 290,26	5 113 581,22	5 150 863,57	5 596 910,00
FMDI	4 981 762,00	5 000 000,00	4 810 961,00	4 810 000,00
FAPI	563 628,93	578 141,67	578 141,67	578 141,00
Fonds de lutte contre la pauvreté	0,00	624 522,79	624 522,79	624 523,00
DCRTP	11 848 897,00	11 620 815,00	11 620 815,00	11 620 815,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 672 266,00	4 578 805,00	4 578 940,00	4 479 867,00
Fonds de stabilisation	0,00	2 109 000,00	2 110 167,00	2 110 000,00
Autres participations	4 912 652,01	4 585 625,00	4 210 150,36	4 109 629,00
APA	22 336 763,70	22 012 403,41	22 087 971,15	19 372 907,00
Produit de gestion	15 127 047,64	11 795 668,00	9 782 648,19	11 393 736,00
dont recouvrements sociaux	14 266 099,61	10 796 336,00	8 769 643,89	10 854 936,00
Divers fonctionnement	10 346 664,89	8 727 160,29	7 710 380,42	5 533 370,18
Total recettes réelles (hors résultat)	491 371 273,14	500 575 160,38	505 468 362,69	508 417 380,18
Résultat reporté	0,00	64 883 163,44	0,00	54 217 204,23
Opérations d'ordre	4 312 514,44	4 665 622,00	4 542 912,51	5 140 524,00
Total recettes fonctionnement	495 683 787,58	570 123 945,82	510 011 275,20	567 775 108,41

Les dépenses de fonctionnement

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** (hors crédits non affectés) s'établissent à 475,14 M€, soit une hausse de 4,64 M€ (+ 0,99 %) par rapport au budget 2019.

Le récapitulatif par mission vous est présenté ci-dessous :

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
A Enfance Famille	43 114 584,77	42 489 419,28	42 316 671,81	44 508 958,48
B Action sociale et insertion	113 495 531,94	113 965 132,38	112 325 152,74	115 796 615,51
C Autonomie	110 503 609,81	118 308 197,95	118 012 512,32	120 808 106,00
D Education	6 730 398,14	7 003 946,00	6 830 075,81	7 224 846,00
E Culture et patrimoine	2 737 497,84	3 072 300,90	2 768 631,77	3 139 767,50
F Sport Jeunesse	2 355 164,69	2 343 340,57	2 187 794,93	2 557 084,00
G Environnement et prévention des risques	19 811 755,16	20 087 452,11	19 642 017,54	20 220 943,00
H Aménagement et attractivité du territoire	5 608 432,09	6 895 263,32	6 374 671,92	6 134 585,69
I Réseau routier et mobilité	14 500 937,15	12 384 634,78	12 085 830,88	10 917 508,00
K Administration générale	135 125 203,22	140 865 006,56	138 189 253,09	140 934 215,21
L Pilotage et coordination	2 795 388,18	3 081 989,48	2 913 870,34	2 897 664,80
Total dépenses réelles de fonctionnement*	456 778 502,99	470 496 683,33	463 646 483,15	475 140 294,19

* hors crédits non affectés

Les missions des solidarités, avec près de 281,11 M€ représentent 59,16 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de 6,35 M€ (+ 2,31 %) par rapport au budget solidarités 2019.

Les crédits de **la mission Enfance famille** évoluent de + 2,02 M€ pour atteindre 44,51 M€. C'est principalement le programme Aide sociale à l'enfance (43,58 M€) qui progresse et plus précisément les mesures de prises en charge physique (+ 1,88 M€) avec les dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social (+ 1,74 M€). Le budget global consacré aux mineurs non accompagnés s'établit à 6,14 M€ et comprend, notamment, le coût du déploiement de 42 places de mise à l'abri. La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance s'élève à 4,66 M€.

La mission **Action sociale et insertion** (115,80 M€) augmente de l'ordre de 1,83 M€. La hausse est due en grande partie aux allocations RSA (+ 2,10 M€) qui ont été réévaluées sur la base de l'inflation avec une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires ; les crédits soit 99,6 M€ n'intègrent pas l'impact de la réforme de l'assurance chômage. En ce qui concerne le programme Insertion professionnelle (8,22 M€), il augmente de 0,18 M€ en lien avec le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. A contrario, les crédits des programmes Action sociale (4,17 M€) et Logement (3,51 M€) baissent respectivement de 0,16 M€ et 0,26 M€.

L'évolution de la mission **Autonomie** est de + 2,5 M€ pour un montant de 120,81 M€. Ces crédits intègrent, notamment, la revalorisation des tarifs des services ménagers. En revanche, l'impact de la loi Grand Age et Autonomie annoncée pour fin 2019 n'est pas intégré, faute de précision à ce jour. Les dépenses du programme personnes âgées (60,99 M€) sont en hausse (+ 2,05 M€) et notamment l'APA à domicile (+ 1,77 M€). Elles témoignent de l'investissement du Département dans l'amélioration de la prise en charge de la dépendance et dans l'appui au maintien à domicile des personnes âgées.

De la même manière, les crédits du programme personnes handicapées progressent de 0,45 M€ pour atteindre 59,82 M€. En 2020, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est estimée à 21,84 M€ contre 21,37 M€ en 2019.

Dans le cadre d'une politique volontariste, le Département s'engage à favoriser l'épanouissement et la qualité de vie des Audoises et des Audois. Ce sont près de 12,92 M€ qui seront consacrés à cet objectif en 2020. En matière d'**Education**, les crédits d'un montant de 7,22 M€ sont en légère augmentation (+ 0,22 M€) en lien avec les dépenses d'entretien et de réparation des collèges notamment en matière de maintenance informatique, soit 0,49 M€. La dotation de fonctionnement aux collèges s'établit à 5,62 M€. La mission **Culture et patrimoine** s'élève à 3,14 M€. Ces crédits permettent de financer les actions de développement culturel (2,2 M€), le fonctionnement des archives départementales (0,15 M€) et les interventions en faveur des sites pôles du pays cathare (0,79 M€). La mission **Sport jeunesse** comprend le soutien aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes des jeunes audois. Les crédits (2,56 M€) progressent de 0,21 M€ par rapport à 2019 en lien, notamment, avec l'entretien des voies cyclables (+ 0,15 M€).

L'aménagement et la préservation de l'environnement demeurent un enjeu important pour le Département. Ainsi, les crédits de **la mission Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 20,22 M€ sont pratiquement stables (+ 0,13 M€). Ils sont répartis à hauteur de 1,23 M€ pour le programme eau avec la prévention des inondations, le financement des participations statutaires à diverses structures et la contribution à l'équilibre du budget annexe du SATESE. Près de 2,69 M€ sont consacrés à la préservation des espaces naturels avec notamment les dépenses relatives au fonctionnement de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID). Quant aux énergies renouvelables, les crédits dédiés (0,21 M€) sont identiques à 2019. Enfin, la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) s'élève à 14,71 M€, la subvention en faveur de l'hélicoptère s'établit à 0,71 M€ et le remboursement des intérêts des emprunts pour les casernes à 0,53 M€.

Le Département consacrera près de 17,05 M€ pour contribuer à développer les territoires et maintenir un service public de qualité tout en œuvrant pour la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire. La mission **Aménagement et attractivité du territoire**, d'un montant de 6,13 M€, est en diminution par rapport à 2019 (- 0,76 M€) en lien, notamment, avec la baisse des crédits relatifs aux inondations (- 0,72 M€). Les dépenses d'infrastructures d'intérêt départemental (0,28 M€) concernent le déploiement du réseau Très Haut Débit avec la participation aux charges de structure portées par le SYADEN. Le programme accompagnement des territoires (0,42 M€) progresse de 0,06 M€ avec notamment les contrats territoriaux (+ 0,05 M€) et précisément le soutien des projets innovants. Le programme agriculture et pêche (+ 0,24 M€) s'élève à 2,43 M€ dont 1,02 M€ au titre de la contribution à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire Vétérinaire Départemental. De plus, des crédits à hauteur de 0,49 M€ sont programmés pour poursuivre la promotion de la lutte biologique contre le vers de grappe par un dispositif de confusion sexuelle. Les dépenses liées aux politiques en matière de tourisme (2,66 M€) et qui concernent la marque Pays Cathare, l'animation et la promotion de l'offre touristique baissent de 0,12 M€. Quant aux crédits relatifs aux programmes de coopération décentralisée, ils s'établissent à 0,31 M€, en lien avec les sommes reçues par le ministère des affaires étrangères pour financer ces politiques de solidarités à l'international. Quant aux crédits de la mission **Réseau routier et mobilité** (10,92 M€), ils sont en baisse par rapport à 2019 (- 1,47 M€). En effet, le Département n'a plus à inscrire de crédits concernant la récupération de la TVA auprès de ses opérateurs de transports avec le paiement de la taxe salaire (- 1,5 M€). Le programme Routes représente 9,13 M€ consacrés essentiellement à l'entretien et gestion du réseau routier (7,57 M€) et aux imprévus et intempéries (0,95 M€). Quant au programme transport des élèves handicapés, les dépenses d'un montant de 1,79 M€ sont globalement stables par rapport à 2019.

Enfin, les frais de fonctionnement de la collectivité sont regroupés dans deux missions :

- **La mission Administration générale** est en progression de seulement 0,07 M€ (+ 0,05 %) pour s'établir à 140,93 M€. Le programme ressources humaines d'un montant de 115,34 M€ est en hausse de 1,14 % (+ 1,29 M€) par rapport au budget 2019 compte tenu, essentiellement, de la poursuite du plan de recrutement d'assistants familiaux dans le cadre des prises en charge d'aide sociale à l'enfance. Les crédits du programme budget et finances (14,72 M€) sont en baisse de 1,35 M€ en lien avec les opérations de fin d'exercice. Ils concernent, pour l'essentiel, l'attribution de compensation à verser à la Région (5,53 M€), le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (5,07 M€), les charges d'intérêts de la dette (2,56 M€) et les opérations techniques (annulations, créances en non-valeur, provision pour créances douteuses...). Le programme « Systèmes d'information et télécommunications » est stable (3,81 M€) malgré une hausse des prestations de Cogitis dont une partie des dépenses a été transférée sur les collèges puisqu'il s'agit de financer l'accompagnement à la maintenance dans les établissements scolaires. Quant au programme « Logistique et patrimoine » (7,06 M€), il est en légère augmentation (+ 0,12 M€) en lien, notamment, avec les primes d'assurances suite aux inondations d'octobre 2018 qui a donné lieu à un renchérissement des contrats.
- **La mission Pilotage stratégique et coordination** constitue également une mission support et englobe le programme pilotage stratégique pour un montant de 1,92 M€ avec les indemnités des élus et le programme communication externe d'un montant de 0,98 M€.

• Crédits non affectés de fonctionnement – dispositif en lien avec l'épidémie de Covid-19 – soutien au monde associatif :

Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, il est prévu un montant de 31,68 M€ de crédits non affectés (qui correspondent à la part de l'excédent de recettes de fonctionnement 2020 par rapport aux dépenses 2020) portant ainsi le montant total des dépenses réelles de fonctionnement à 506,82 M€. Ces crédits sont traditionnellement mis en réserve et assurent le maintien d'un niveau suffisant de trésorerie au quotidien ; ils financent, lorsque cela est nécessaire, les dépenses imprévues ou couvrent en partie le besoin de financement de l'investissement.

Aussi, je vous propose dès à présent de prévoir un dispositif spécifique en lien avec la crise sanitaire sans précédent que traverse notre société avec l'épidémie de Covid-19. En effet, dans ce contexte, le rôle de la collectivité départementale est essentiel pour assurer la continuité des services publics en direction des personnes vulnérables ou en grandes difficultés et maintenir un accompagnement social des usagers dans le besoin. Son rôle de chef de file en matière sociale prend tout son sens. Ainsi, notre collectivité s'est organisée et adaptée, dès les premiers jours de l'épidémie, pour mettre en place un numéro unique centralisant toutes les demandes des usagers, pour maintenir, durant cette période, les aides sociales aux usagers (APA, PCH, RSA...) et les secours d'urgence.

Au-delà de l'impact social, la propagation du virus du Covid-19 impacte lourdement l'économie audoise. Aussi, le Département est attentif aux difficultés et aux répercussions que cela entraîne pour ses partenaires. Une attention particulière est portée sur la continuité et le suivi du paiement des factures dans le cadre des marchés publics ou des prestations effectuées par les partenaires notamment du secteur associatif.

Certaines structures subissent de plein fouet le ralentissement de l'activité économique. Ainsi, de nombreuses manifestations, notamment culturelles et sportives, ont été annulées. Cela a des incidences sur les charges de structures et en termes d'emploi. Le Département est soucieux d'être présent à leur côté dans cette période.

Aussi, dans le prolongement des mesures prises au niveau national pour faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19, le Département souhaite apporter son soutien au monde associatif. Le cadre d'intervention sera défini par ailleurs en lien avec l'intervention de la Région. Pour autant, dès à présent, c'est une somme d'1 M€ qui est réservée pour venir en aide au monde associatif dans le but de compenser les pertes d'exploitation de ces structures. Je vous propose que cette somme soit prélevée le moment venu sur les crédits non affectés.

La section d'investissement 2020

Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes réelles d'investissement, hors remboursement anticipé temporaire (RAT), refinancement et excédent capitalisé, s'établissent à 61,13 M€.

Les **dotations d'Etat** diminuent de 1,2 M€ par rapport au budget 2019.

Depuis 2019, la DGE (dotation globale d'équipement) a été remplacée par la **DSID** (dotation de soutien à l'investissement des départements). Pour l'année 2020, le montant inscrit est de 3,15 M€ et correspond à 80% des versements des opérations éligibles en 2019 soit 1,95 M€ sur les opérations classiques dont 0,15 M€ de part forfaitaire et 1,2 M€ sur les opérations de reconstruction suite aux inondations 2018.

Concernant le **FCTVA**, il est évalué à 8,5 M€ en lien avec les dépenses éligibles 2019. S'agissant de la **DDEC**, son montant est figé et est reconduit à 2,24 M€.

Les **subventions d'investissement** sont prévues à hauteur de 10,42 M€ soit une baisse de 0,03 M€ par rapport au budget 2019.

Les recettes de l'agence de l'eau pour l'assainissement et l'AEP sont en forte diminution (- 0,87 M€) et s'établissent à 0,48 M€ suite à l'achèvement de projet et l'évolution annoncée du financement des participations de l'Agence de l'eau. Cela avait été évoqué au BP 2019. Le BP 2020, le constate. En effet, cet établissement, privé de recettes par l'Etat, a considérablement diminué ses financements (par exemple - 50 % sur les aides des programmes Eau et Assainissement).

En ce qui concerne la recette des énergies renouvelables versée par le FFTE (fond de transition énergétique) pour la mise en place de panneaux photovoltaïques et l'achat de véhicules et vélos électriques, elle est prévue à hauteur de 0,32 M€.

Le programme routes s'élève à 2,33 M€ et voit une baisse de 1,8 M€ des subventions octroyées au regard du calendrier de réalisation des projets.

Les recettes des collèges s'établissent à 0,10 M€ qui correspond à la subvention du FEDER pour la chaufferie bois du collège les Fontanilles à Castelnaudary.

Les recettes relevant de la culture et du patrimoine sont estimées à 0,56 M€ dont les travaux de restauration de la chapelle de l'abbé à l'abbaye de Lagrasse (0,13 M€) complétés par les premiers travaux d'investissements collectifs du chantier « signature architecturale et paysagère » pour le panneau d'information commun de signalétique des monuments, mais aussi relatifs au chantier médiation culturelle (0,39 M€).

Le programme sports et activités de pleine nature est prévu à hauteur de 1,95 M€ en lien avec la réalisation de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (0,8 M€) et Vélo route du canal du midi (1,15 M€)

Il est prévu 0,20 M€ au titre du remboursement des prêts accordés dans le cadre du Fonds Unique Logement.

Concernant l'administration générale, 3,5 M€ sont prévus dont 3 M€ au titre de la recette de la région concernant les inondations d'octobre 2018.

Les **emprunts** prévisionnels pour financer les investissements 2020, dans un contexte de taux très faible, s'établissent à 36,82 M€ maximum, dont 34,08 M€ au titre de l'emprunt nouveau et 2,74 M€ au titre des restes à réaliser correspondant au solde de l'emprunt souscrit en 2017 pour le Très Haut Débit.

Un rapport spécifique sur la dette est présenté par ailleurs.

L'ensemble des prévisions de recettes de la section d'investissement est repris dans le tableau suivant :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Dotations	13 142 482,82	15 087 961,00	11 853 178,93	13 890 004,00
DGE	2 907 785,22	917 935,77	917 935,78	0,00
DSID	0,00	3 382 064,23	147 282,00	3 151 600,00
DDEC	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00
FCTVA	7 996 293,60	8 549 557,00	8 549 557,15	8 500 000,00
Subventions et autres	21 796 259,30	10 442 378,35	7 968 767,05	10 416 170,00
Emprunts	35 000 000,00	37 737 500,00	35 000 000,00	36 825 000,00
Recettes réelles *	69 938 742,12	63 267 839,35	54 821 945,98	61 131 174,00
Excédent capitalisé	25 320 280,67	0,00	0,00	30 670 703,73
RAT	0,00	17 067 000,00	0,00	12 234 000,00
Refinancement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles	95 259 022,79	80 334 839,35	54 821 945,98	104 035 877,73
Opérations d'ordre	25 432 319,90	64 710 661,60	27 536 804,76	61 954 994,68
Total recettes investissement	120 691 342,69	145 045 500,95	82 358 750,74	165 990 872,41

* Hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT, refinancement

Les dépenses d'investissement

D'un montant total réel de 114,21 M€, les dépenses d'investissement augmentent de 2,42 M€ par rapport au budget 2019. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 93,79 M€.

Le détail par mission vous est présenté ci-après en distinguant les équipements directs des subventions pour une meilleure lisibilité.

Vous trouverez, par ailleurs, dans un rapport spécifique le montant des autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements prévus en 2020.

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
D Education	11 075 712,67	10 304 000,00	9 368 297,80	10 792 022,80
E Culture et patrimoine	1 601 101,52	1 765 346,99	1 121 055,48	1 148 750,00
F Sport Jeunesse	324 308,50	1 032 500,00	860 290,26	5 683 000,00
G Env. et prév. des risques	399 707,19	621 490,00	559 504,16	528 430,18
H Aménag. attractivitédu terr.	0,00	0,00	0,00	300 000,00
I Réseau routier et mobilité	31 396 560,16	37 883 000,00	37 376 546,91	35 420 000,00
K Administration générale	4 120 144,89	6 227 512,29	4 778 255,46	5 937 994,81
L Pilotage et coordination	39 197,43	82 802,57	46 404,60	86 397,97
Total Equipements directs	48 956 732,36	57 916 651,85	54 110 354,67	59 896 595,76
A Enfance Famille	54 588,52	210 000,00	382 598,00	1 229 633,01
B Action sociale et insertion	917 442,94	1 146 520,00	892 531,40	1 261 550,00
C Autonomie	452 363,00	797 089,00	733 088,00	1 174 475,70
D Education	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	852 582,90	1 120 663,60	1 077 901,66	1 170 000,00
F Sport Jeunesse	519 325,08	700 000,00	392 983,86	839 890,00
G Env. et prév. des risques	6 145 162,32	8 236 388,81	7 833 402,68	7 729 906,73
H Aménag. attractivitédu terr.	15 838 597,89	19 002 871,87	12 130 571,82	18 119 773,48
I Réseau routier et mobilité	2 099 926,76	2 816 515,82	2 543 711,47	1 616 320,00
K Administration générale	10 656,83	2 278,00	24 777,03	0,00
L Pilotage et coordination	0,00		0,00	750 000,00
Total Subventions d'investissement	26 890 646,24	34 032 327,10	26 011 565,92	33 891 548,92
Total Mouvements Financiers (hors RAT)	19 184 890,67	19 837 000,00	19 699 279,15	20 420 000,00
Total Dépenses Réelles d'Investissement	95 032 269,27	111 785 978,95	99 821 199,74	114 208 144,68

*Hors RAT, Refi., Résultat

• Les **dépenses d'équipements directs** s'établissent à 59,90 M€, soit une augmentation de 1,98 M€ par rapport au budget 2019. Elles représentent 63,87 % des dépenses d'investissement.

La mission Education connaît une hausse de crédits de 0,49 M€ par rapport à 2019. Ainsi, le programme collèges s'établit à 10,79 M€ avec notamment la poursuite des travaux du collège des Fontanilles à Castelnaudary (2,43 M€), le démarrage des travaux du collège Alain à Carcassonne pour un montant de 0,8 M€, des travaux de maintenance (1,8 M€), des mises en conformité des cuisines pour 1,8 M€ dont celle du collège le Bastion à Carcassonne. La stratégie de développement durable du Département est retranscrite au travers des travaux de maîtrise de l'énergie pour 1,8M€ dont la construction de la chaufferie bois au collège Antoine Courrière de Cuxac Cabardès (0,8 M€), ainsi que la pose de bornes de recharge pour les véhicules électriques (0,1 M€). Pour accompagner le renouvellement des équipements informatiques, un montant de 0,55 M€ est mobilisé.

La mission Culture et patrimoine qui regroupe les crédits relatifs aux Archives et à la bibliothèque départementale, ainsi qu'aux sites culturels, baisse de 0,62 M€. Sur 1,15 M€, un montant de 0,35 M€ concerne l'opération des chantiers collectifs de l'Acte II des sites pôles du Pays Cathare, 0,34 M€ les travaux sur l'Abbaye de Lagrasse, 0,22 M€ concerne le développement des collections et 0,15 M€ sont dédiés aux diverses actions des archives.

Les crédits de la **mission Sport jeunesse**, financés notamment par la taxe d'aménagement, augmentent fortement de 4,65 M€ pour s'établir à 5,68 M€, dont 3,39 M€ pour débiter l'opération Véloroute Canal du Midi, développant ainsi les déplacements doux au sein du Département.

De la même manière sont poursuivis les travaux d'aménagement de la voie verte du Canal du Midi hauteur de 2,24 M€. Ces projets traduisent l'engagement du Département pour la transition écologique.

Les inscriptions budgétaires pour la **mission Environnement et prévention des risques** baissent de 0,09 M€ et s'établissent à 0,53 M€, dont 0,43 M€ pour le programme des espaces naturels sensibles dont la mise en sécurité du site de Bordegrande, 0,05 M€ au titre de la gestion des pépinières et 0,03 M€ consacrés à la réalisation d'un projet de cadastre solaire départemental.

Les crédits d'un montant de 0,3 M€ de la **mission Aménagement et attractivité du territoire** portent sur les travaux d'aménagement foncier intercommunal.

La **mission Réseau routier et mobilité** en baisse de 2,46 M€, demeure la plus importante avec 35,42 M€ de crédits pour 2020, soit 59,14 % des dépenses d'équipement direct. Ce sont 17,12 M€ qui seront consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 8,78 M€ pour les travaux neufs et 8,71 M€ pour les imprévus et divers dont les travaux de reconstruction suite aux diverses vagues d'intempéries qui ont traversé le département. Le solde de 0,81 M€ financera les études.

Les crédits de la **mission Administration générale** baissent de 0,29 M€ par rapport au budget 2019. Le programme systèmes d'information et télécommunications avec 2,02 M€ est stable (+ 0,05 M€). En revanche, le programme logistique et patrimoine d'un montant de 3,92 M€ (dont 2,8 M€ pour les bâtiments et 1,1 M€ pour l'approvisionnement) est en baisse de 0,34 M€, dont 0,8 M€ pour l'acquisition de véhicules, 0,5 M€ pour l'installation d'ombrières photovoltaïques et 0,3 M€ afin d'entreprendre les travaux prévus sur l'atelier de Carcassonne.

Enfin, la **mission Pilotage et coordination** est créditée à hauteur de 86 398 € pour la poursuite de la refonte du site internet du Département de l'Aude, destiné à l'information du public.

• Les **subventions d'investissement** constituent également un axe fort d'intervention du Département. Ce dernier consacre, en effet, près de 36,14 % de son effort d'équipement à l'aide aux communes et autres tiers. Le volume global de crédits de 33,89 M€ permettra d'honorer les engagements passés et une partie des engagements nouveaux.

En matière de **Solidarités humaines**, les aides du Département, d'un montant global de 3,66 M€ regroupent les missions Enfance famille, Action sociale et insertion et Autonomie. La mission Enfance famille s'élève à 1,23 M€ dont l'essentiel concerne la subvention d'investissement à la SAE afin d'engager la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les enfants confiés et pris en charge sur le Carcassonnais, le solde (0,02 M€) est dédié au financement de crèches. La mission Action sociale et insertion s'élève à 1,26 M€ et concerne le soutien aux opérations de réhabilitation ou de construction de logements. La mission Autonomie (1,17 M€) aide à la création d'établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap. Ces crédits intègrent de nouveaux modes d'accueil et d'hébergement des séniors, intermédiaire entre l'EHPAD et le maintien à domicile.

Au titre de la **mission Culture et patrimoine** 1,17 M€ sont prévus pour l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles à travers des subventions.

Les inscriptions budgétaires pour la **mission Sport jeunesse** s'élèvent à 0,84 M€ et sont répartis entre les équipements sportifs communaux (0,37 M€), la voie verte (0,31 M€) et les sentiers de randonnées (0,16 M€).

Concernant la **mission Environnement et prévention des risques**, 7,73 M€ de crédits sont répartis entre le programme eau (6,49 M€) avec l'aide aux communes pour l'AEP et l'assainissement (4,1 M€) mais aussi à travers la prévention des inondations pour 2,4 M€ (GEMAPI), le programme espaces naturels (0,46 M€), et le programme sécurité civile qui concerne les subventions en annuité en faveur du SDIS (0,77 M€).

Les crédits les plus importants sont consacrés à la **mission Aménagement et attractivité du territoire**, soit 18,12 M€. Le programme infrastructures d'intérêt départemental s'élève à 4,4 M€, la subvention du Département au SYADEN pour le déploiement du réseau Très Haut Débit donne lieu à une inscription prévisionnelle de 1,82 M€ comme en 2019. Des crédits sont également prévus pour financer le projet du port de Port La Nouvelle (2,27 M€) ou encore l'aéroport de Carcassonne (0,28 M€). Viennent ensuite le programme accompagnement des territoires (5,76 M€), le programme tourisme (0,7 M€) et le programme agriculture et pêche (3,78 M€). Enfin, 3,48 M€ seront consacrés au financement de la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux inondations d'octobre 2018, d'octobre 2019 et de janvier 2020.

La **mission Réseau routier et mobilité**, représente un montant global de 1,62 M€. Les inscriptions budgétaires concernent le financement de la voirie communale (1,17 M€), des dépenses liées aux intempéries (0,21 M€) ou encore des projets d'aménagements routiers d'autres collectivités (0,24 M€).

Enfin, la **mission pilotage et coordination** viendra financer le budget participatif du Département pour un montant de 0,75 M€. La consultation sur les projets et le choix de ceux-ci par les audois devraient intervenir en milieu d'année.

- Les **mouvements financiers** d'un montant global de 20,42 M€ regroupent le remboursement en capital de la dette (20,17 M€) et le montant des prêts accordés dans le cadre du FUL (0,25 M€).

L'équilibre du budget

Le budget 2020 repose sur un autofinancement prévisionnel, dégagé au niveau de la section de fonctionnement, de 33,28 M€. Les dépenses réelles d'investissement, axées sur le développement durable et l'appui aux territoires, sont en légère augmentation et le besoin de financement de la section d'investissement, autofinancement compris, est prévu à hauteur de 56,62 M€.

L'équilibre financier du budget se réalise donc en prévoyant un emprunt maximal de 34,09 M€ (hors RAR) et en mobilisant le fonds de roulement prudemment accumulé à hauteur de 22,54 M€. Les crédits non affectés de la section de fonctionnement s'élèvent à 31,68 M€ ; ils étaient de 35,14 M€ au budget primitif pour 2019. Comme précisé précédemment, une somme d'1M€ est d'ores et déjà prévue pour venir en aide au monde associatif.

Nécessairement équilibré en recettes et en dépenses aux termes du code général des collectivités territoriales, le budget primitif du budget principal s'établit à 733 765 980,82 €, comme le montre le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement réel *	506 820 113,73	508 417 380,18
Résultat reporté	-	54 217 204,23
Opérations d'ordre	60 954 994,68	5 140 524,00
Total fonctionnement	567 775 108,41	567 775 108,41
Investissement réel *	114 208 144,68	58 393 674,00
RAT	12 234 000,00	12 234 000,00
Refinancement de dette	-	-
Reprise résultat 2019	33 408 203,73	30 670 703,73
RAR 2019	-	2 737 500,00
Opérations d'ordre	6 140 524,00	61 954 994,68
Total investissement	165 990 872,41	165 990 872,41

* hors résultat, RAT, Refinancement & RAR

Conclusion

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport et qui seront financées dans le budget 2020 traduit notre volonté de poursuivre nos engagements en matière d'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique. Dans la continuité de notre stratégie financière, je vous propose donc de construire le budget 2020 sur la base des axes suivants :

- Soutenir le développement du territoire audois en engageant une démarche de stabilisation de l'emprunt (hors financement des dépenses exceptionnelles liées aux reconstructions) pour préserver nos capacités d'engagements à moyen terme.
- Stabiliser la fiscalité locale et, encore une fois, maintenir inchangé le taux de taxe sur le foncier bâti, sachant que ce sera la dernière année au titre de laquelle le Département disposera du pouvoir fiscal,
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel,

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2020 du budget principal :

- voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 733 765 980,82 € soit 567 775 108,41 € en section de fonctionnement et 165 990 872,41 € en section d'investissement,
- voter le maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 30,69 %,
- adopter le maintien du taux maximum des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art 1594 G du code général des impôts) et l'acquisition d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art.1594 H du Code général des impôts),
- acter, pour mémoire le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à 4,
- approuver le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 2,3 %, réparti à hauteur de 1,83 % pour la protection des espaces naturels sensibles et 0,47 % pour le financement du CAUE,
- approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 514 800 €,
- adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 14 705 600 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère de 705 000 €,
- adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2020,
- adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2020,
- acter le financement à hauteur de 22 000 €, de l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée par délibération du 26 juin 2015,
- autoriser le Président du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.

Le Président du Conseil départemental,



André Viola

Annexe 1 – Section de fonctionnement (Crédits réels sans crédits non affectés)

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
A Enfance Famille	43 114 584,77	42 489 419,28	42 316 671,81	44 508 958,48
A1 Petite enfance	797 056,43	921 350,00	804 047,87	933 080,00
A2 Aide sociale à l'enfance	42 317 528,34	41 568 069,28	41 512 623,94	43 575 878,48
B Action sociale et insertion	113 495 531,94	113 965 132,38	112 325 152,74	115 796 615,51
B1 Allocations RMI/RSA	97 459 097,87	97 823 292,38	97 061 304,53	99 899 805,51
B2 Insertion professionnelle	7 909 167,41	8 038 801,84	7 851 810,75	8 218 850,00
B3 Action sociale	4 962 373,54	4 329 766,00	3 976 070,19	4 168 760,00
B4 Logement	3 164 893,12	3 773 272,16	3 435 967,27	3 509 200,00
C Autonomie	110 503 609,81	118 308 197,95	118 012 512,32	120 808 106,00
C1 Personnes âgées	54 212 978,89	58 940 835,48	58 668 418,45	60 988 293,00
C2 Personnes handicapées	56 290 630,92	59 367 362,47	59 344 093,87	59 819 813,00
D Education	6 730 398,14	7 003 946,00	6 830 075,81	7 224 846,00
D1 Collèges	6 426 476,76	6 533 546,00	6 379 449,32	6 859 946,00
D2 Actions éducatives	303 921,38	470 400,00	450 626,49	364 900,00
E Culture et patrimoine	2 737 497,84	3 072 300,90	2 768 631,77	3 139 767,50
E1 Développement culturel	2 194 971,84	2 175 446,81	2 160 673,09	2 199 967,50
E2 Sites culturels	446 997,64	757 354,09	488 701,21	792 300,00
E3 Archives	95 528,36	139 500,00	119 257,47	147 500,00
F Sport Jeunesse	2 355 164,69	2 343 340,57	2 187 794,93	2 557 084,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 515 536,78	1 497 229,63	1 470 365,08	1 672 750,00
F2 Jeunesse	839 627,91	846 110,94	717 429,85	884 334,00
G Environnement et prévention des risques	19 811 755,16	20 087 452,11	19 642 017,54	20 220 943,00
G1 Eau	1 348 507,99	1 338 744,00	1 211 564,12	1 233 231,00
G2 Espaces naturels	2 570 734,78	2 660 396,00	2 514 414,75	2 694 601,00
G3 Energies renouvelables	101 320,00	208 466,46	132 934,22	209 990,00
G4 Sécurité civile	15 791 192,39	15 879 845,65	15 783 104,45	16 083 121,00
H Aménagement et attractivité du territoire	5 608 432,09	6 895 263,32	6 374 671,92	6 134 585,69
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	401 149,89	383 550,00	380 500,00	283 550,00
H2 Accompagnement des territoires	306 576,20	357 733,00	265 812,60	417 733,00
H3 Coopération décentralisée	138 191,04	430 614,22	357 114,17	313 500,00
H4 Tourisme	2 638 965,27	2 784 725,57	2 724 242,66	2 664 171,00
H5 Agriculture et pêche	1 759 515,95	2 188 640,53	1 987 450,13	2 425 631,69
H6 Inondations	364 033,74	750 000,00	659 552,36	30 000,00
I Réseau routier et mobilité	14 500 937,15	12 384 634,78	12 085 830,88	10 917 508,00
I1 Routes	10 289 142,90	9 153 209,20	8 857 391,55	9 131 325,00
I2 Transports	4 211 794,25	3 231 425,58	3 228 439,33	1 786 183,00
K Administration générale	135 125 203,22	140 865 006,56	138 189 253,09	140 934 215,21
K1 Ressources humaines	111 751 091,37	114 046 349,77	113 039 028,05	115 341 326,00
K2 Budget et finances	12 918 401,91	16 061 169,60	15 223 150,67	14 715 467,84
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 863 837,87	3 810 498,00	3 603 374,11	3 814 675,00
K4 Logistique et patrimoine	6 591 872,07	6 946 989,19	6 323 700,26	7 062 746,37
L Pilotage et coordination	2 795 388,18	3 081 989,48	2 913 870,34	2 897 664,80
L1 Pilotage stratégique	1 831 344,28	2 042 181,00	1 874 148,02	1 915 664,80
L2 Communication externe	964 043,90	1 039 808,48	1 039 722,32	982 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement*	456 778 502,99	470 496 683,33	463 646 483,15	475 140 294,19

*Hors crédits non affectés

Annexe 2 – Section d'investissement (crédits réels sans RAT, Refinancement, Résultat, Réserves)

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
A Enfance Famille	54 588,52	210 000,00	382 598,00	1 229 633,01
A1 Petite enfance	54 588,52	210 000,00	382 598,00	22 497,00
A2 Aide sociale à l'enfance	0,00	0,00	0,00	1 207 136,01
B Action sociale et insertion	1 128 851,86	1 546 520,00	1 141 149,81	1 511 550,00
B1 Allocations RMI/RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
B2 Insertion professionnelle	0,00	60 000,00	60 000,00	30 000,00
B3 Action sociale	0,00	0,00	0,00	30 000,00
B4 Logement	1 128 851,86	1 486 520,00	1 081 149,81	1 451 550,00
C Autonomie	452 363,00	797 089,00	733 088,00	1 174 475,70
C1 Personnes âgées	288 200,00	574 500,00	510 500,00	1 044 400,70
C2 Personnes handicapées	164 163,00	222 589,00	222 588,00	130 075,00
D Education	11 075 712,67	10 304 000,00	9 368 297,80	10 792 022,80
D1 Collèges	11 075 712,67	10 304 000,00	9 368 297,80	10 792 022,80
D2 Actions éducatives	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	2 453 684,42	2 886 010,59	2 198 957,14	2 318 750,00
E1 Développement culturel	282 452,73	279 850,00	218 795,44	318 650,00
E2 Sites culturels	2 106 807,93	2 419 929,50	1 886 300,47	1 853 000,00
E3 Archives	64 423,76	186 231,09	93 861,23	147 100,00
F Sport Jeunesse	843 633,58	1 732 500,00	1 253 274,12	6 522 890,00
F1 Sports et activités de pleine nature	843 633,58	1 732 500,00	1 253 274,12	6 522 890,00
F2 Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	6 544 869,51	8 857 878,81	8 392 906,84	8 258 336,91
G1 Eau	4 201 208,55	6 869 218,71	6 602 321,42	6 517 848,22
G2 Espaces naturels	1 674 049,95	1 117 847,00	923 878,29	936 614,09
G3 Energies renouvelables	4 571,40	0,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	665 039,61	870 813,10	866 707,13	773 874,60
H Aménagement et attractivité du territoire	15 838 597,89	19 002 871,87	12 130 571,82	18 419 773,48
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 319 195,32	2 414 583,25	2 539 514,25	4 402 879,65
H2 Accompagnement des territoires	5 165 731,47	6 352 137,42	4 976 594,67	5 759 988,00
H3 Coopération décentralisée	0,00	0,00	0,00	0,00
H4 Tourisme	335 243,16	310 860,00	191 095,61	695 000,00
H5 Agriculture et pêche	1 868 327,94	2 395 291,20	1 559 070,85	4 081 398,83
H6 Inondations	5 150 100,00	7 530 000,00	2 864 296,44	3 480 507,00
I Réseau routier et mobilité	33 496 486,92	40 699 515,82	39 920 258,38	37 036 320,00
I1 Routes	33 496 486,92	40 699 515,82	39 920 258,38	37 036 320,00
I2 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	23 104 283,47	25 666 790,29	24 253 693,23	26 107 994,81
K1 Ressources humaines	2 533,20	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	18 981 605,38	19 439 278,00	19 475 437,77	20 170 000,00
K3 Systèmes d'information et télécommunication	1 919 778,03	1 967 752,49	1 353 964,06	2 020 182,81
K4 Logistique et patrimoine	2 200 366,86	4 259 759,80	3 424 291,40	3 917 812,00
L Pilotage et coordination	39 197,43	82 802,57	46 404,60	836 397,97
L2 Communication externe	39 197,43	82 802,57	46 404,60	86 397,97
L3 Budget participatif	0,00		0,00	750 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	95 032 269,27	111 785 978,95	99 821 199,74	114 208 144,68

Département de l'Aude

Session du 14 avril 2020

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2020

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

La préparation du budget 2020 s'inscrit dans un contexte de profondes mutations qui modifient les équilibres en place en matière de cohésion sociale, d'égalité territoriale, de préservation de l'environnement et de confiance de nos concitoyens dans les institutions. Aussi, les élus départementaux se sont engagés dans un projet politique fondé sur l'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique et le budget 2020 traduit la volonté du Département d'encourager ces quatre transitions. Par ailleurs, le Département poursuivra son engagement pour soutenir l'économie audoise et ce, d'autant que notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent mettant à mal la situation financière des entreprises. Ainsi, en 2020, le Département poursuivra les travaux engagés suite aux inondations d'octobre 2018 et des épisodes plus récents de début d'année pour reconstruire le territoire mais aussi pour renforcer son attractivité ou accompagner des projets structurants notamment avec la construction du collège des Fontanilles à Castelnaudary, les divers aménagements sur le Canal du Midi ou encore le déploiement du Très Haut débit.

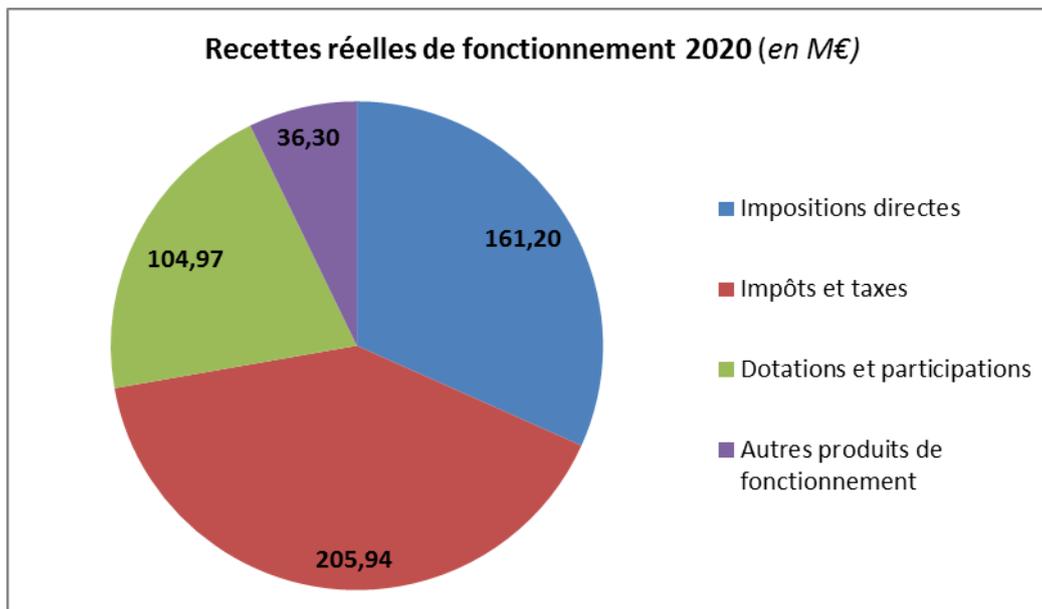
Dans un contexte de pandémie, mais plus généralement de par le rôle essentiel de la collectivité en matière de solidarités humaines, l'action du Département demeurera plus que jamais tournée vers l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des populations les plus vulnérables.

Face à ces enjeux de société et dans un contexte de pression croissante sur les ressources, de dynamisme des dépenses d'aide sociale, le Département continue de mener une politique budgétaire rigoureuse afin de préserver une situation financière saine, gage d'un service de qualité durable.

Le budget 2020 illustre une fois de plus la volonté du Département d'œuvrer pour le développement du territoire qui se relève des événements tragiques de 2018 et doit affronter un nouveau type de crise, difficile encore à analyser dans ses répercussions. Il devra accompagner la finalisation des projets en cours et la réalisation de nouvelles actions, déterminées et innovantes, s'inscrivant dans les quatre champs de transitions.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2020, d'un montant global de 508,4 M€, progressent de 7,8 M€ par rapport au budget 2019.



Les impositions directes augmentent globalement de 2,9 M€

La principale recette est la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'établit à 124,09 M€, sans augmentation du taux depuis 9 ans. L'évolution du produit dépend de la revalorisation forfaitaire des bases prévue chaque année en loi de finances en fonction de l'inflation constatée et des bases physiques, soit + 2,2 %. Le Département perçoit également la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à hauteur de 12,9 M€.

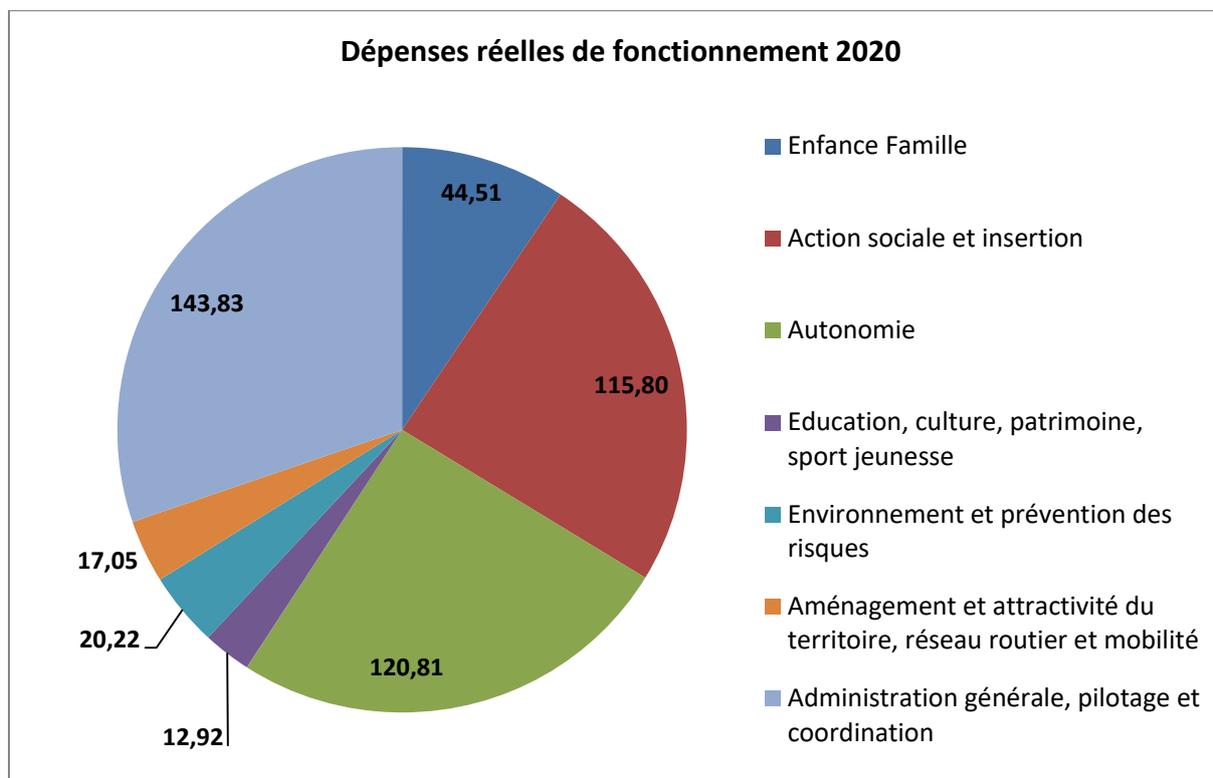
Les impôts et taxes, d'un montant global de 205,9 M€, recouvrent principalement le produit de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) à hauteur de 61,3 M€ et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) d'un montant de 54,8 M€, le produit de ces recettes correspondant à un pourcentage de l'assiette nationale. Par ailleurs, le Département perçoit le produit des Droits de mutation à titre onéreux qui sont inscrits à hauteur de 63,9 M€, soit une augmentation prévisionnelle de 6,6 M€. En 2020, la péréquation des DMTO est revue au travers d'un fonds globalisé fusionnant le fonds national de péréquation des DMTO, le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID) pour s'établir à 17,9 M€ (+ 0,2 M€).

Les dotations et participations d'un montant de 104,9 M€ diminuent de 0,2 M€. La principale dotation de l'Etat est la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui est stable avec un montant de 67,9 M€. Les autres dotations de l'Etat concernent la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (11,6 M€) et les allocations compensatrices de fiscalité (4,5 M€) qui font partie des variables d'ajustement. Le Département perçoit également des participations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), soit 5,6 M€. En matière d'insertion, 4,8 M€ sont évalués pour le Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion ainsi que 0,6 M€ du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion et 0,6 M€ au titre du Fonds de lutte contre la pauvreté. Le fonds de stabilisation, créé en 2019 pour 3 ans, est, quant à lui, estimé à 2,1 M€.

Les autres produits de fonctionnement recouvrent les recettes versées par la CNSA au titre de l'APA (19,2 M€), les produits de gestion pour 11,4 M€ qui sont composés essentiellement des recouvrements d'aide sociale (10,9 M€) dont 7,2 M€ relatifs aux personnes âgées et 3 M€ relatifs aux personnes handicapées.

Enfin, les divers produits s'élèvent à 5,5 M€ et sont répartis entre les produits du domaine (1,2 M€) et les produits financiers et exceptionnels (3,1 M€).

2) Les dépenses réelles de fonctionnement



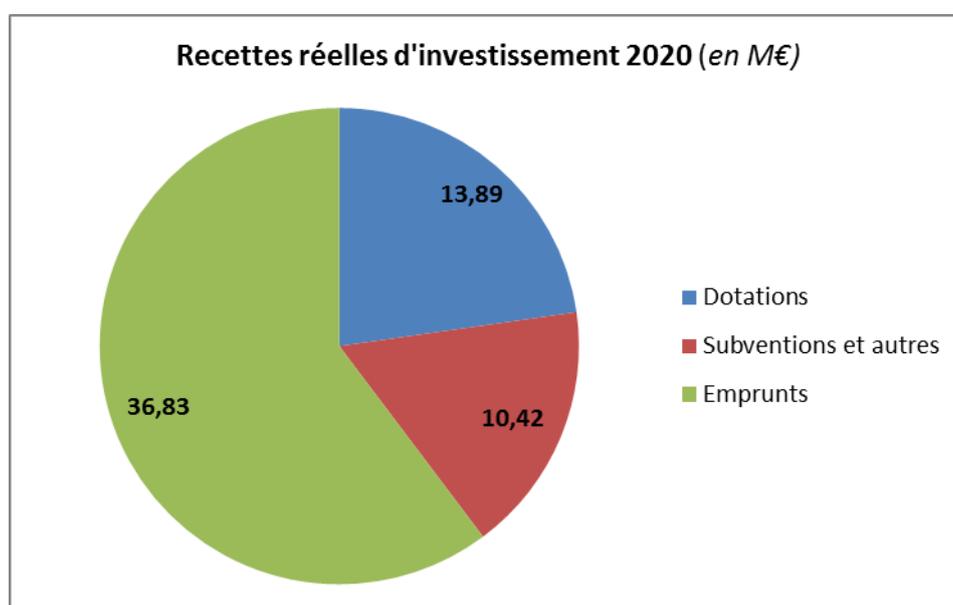
Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 475,1 M€, soit une hausse de 4,6 M€ (+ 0,99 %) par rapport au budget 2019. Le Département poursuivra les efforts déjà entrepris pour maîtriser les charges de fonctionnement non contraintes tout en œuvrant pour le développement du territoire et en maintenant un service public de qualité et de proximité.

L'action sociale demeure le cœur des priorités de l'action départementale comme en témoignent les crédits inscrits au titre des missions des solidarités (+ 6,35 M€) qui représentent 281,1 M€, soit 59,16 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'aide sociale à l'enfance évolue de + 2,02 M€ et prend notamment en compte le coût du déploiement de 42 places de mise à l'abri des mineurs confiés. Dans le même temps, on observe une hausse des dépenses sur le poste des allocations RSA (+ 2,1 M€) et sur la mission autonomie (+ 2,5 M€) avec principalement l'APA à domicile (+ 1,8 M€) et la PCH (+ 0,5 M€). Ces crédits intègrent notamment la revalorisation des tarifs des services ménagers.

Dans le cadre d'une politique volontariste, le Département s'engage à favoriser l'épanouissement et la qualité de vie des Audoises et des Audois. Ce sont près de 12,9 M€ qui seront dédiés à cet objectif en 2020. Il reste également un acteur essentiel dans l'aménagement et la préservation de l'environnement. Ainsi, les crédits de la mission Environnement et prévention des risques s'élèvent à 20,2 M€. Ils recouvrent essentiellement la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un montant de 14,7 M€ et les actions en faveur de la protection des espaces naturels sensibles (2,7 M€). S'agissant de la mission Aménagement et attractivité du territoire (6,1 M€), les principaux postes concernent le tourisme (2,7 M€), le soutien des circuits de proximité et l'agrotourisme (0,6 M€), la santé animale et la prévention des calamités (1,5 M€ dont 1 M€ au titre de la contribution à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire Vétérinaire Départemental). Le Département consacrera également près de 10,9 M€ pour la qualité et la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire soit 9,1 M€

pour l'entretien courant des routes et 1,8 M€ pour le transport des élèves handicapés. En ce qui concerne les frais de fonctionnement de la collectivité, la mission Administration générale progresse de seulement 0,07 M€ pour s'établir à 140,9 M€. Le programme ressources humaines d'un montant de 115,3 M€, est en hausse de 1,14 % (+ 1,3 M€) par rapport au budget 2019 compte tenu, essentiellement, de la poursuite du plan de recrutement d'assistants familiaux dans le cadre des prises en charge de l'aide sociale à l'enfance. Les crédits du programme budget et finances (14,7 M€) sont en baisse de 1,4 M€ en lien avec les opérations de fin d'exercice. Ils concernent, pour l'essentiel, l'attribution de compensation à verser à la Région (5,5 M€), le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (5,1 M€) et les charges d'intérêts de la dette (2,6 M€). Les autres postes sont stables et les charges courantes de fonctionnement sont contenues.

3) Les recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 61,1 M€, en diminution de 2,1 M€.

Le poste des *dotations d'Etat* enregistre une baisse en raison du remplacement de la dotation globale d'équipement (versée trimestriellement) par la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) dont l'encaissement est moins régulier et fonction des projets retenus ainsi qu'à une légère baisse du FCTVA en lien avec les dépenses éligibles de 2019.

Les *subventions et autres* sont en baisse en lien avec la révision des modalités de financement de l'agence de l'eau pour l'assainissement et l'AEP et suite à l'achèvement de projets. Il en va de même pour les subventions de la Région pour le programme des routes en lien avec le calendrier de réalisation des projets.

Les *emprunts* 2020 sont prévus à hauteur de 36,8 M€ dans un contexte de taux historiquement bas et pour assurer le financement des investissements destinés à favoriser le développement du territoire audois.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2020 s'établissent au total à 114,2 M€. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 93,8 M€ traduisant une politique volontariste en matière d'investissement axée sur le développement durable et l'appui aux territoires.

a) Les équipements départementaux

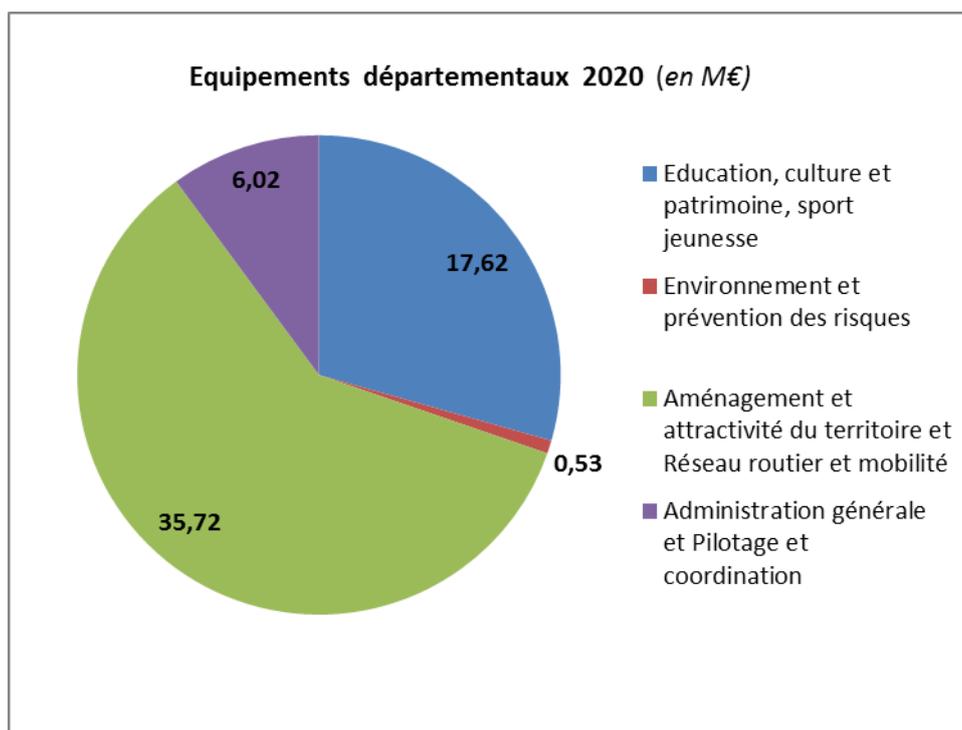
Les équipements départementaux s'élèvent à près de 60 M€, soit + 2 M€ par rapport au budget 2019.

En 2020, les travaux se poursuivront pour le collège de Castelnaudary (2,4 M€) et des travaux de maîtrise de l'énergie seront engagés.

Les chantiers collectifs dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare mobiliseront près de 0,35 M€. Un montant de 3,4 M€ sera consacré à l'opération véloroute Canal du Midi et 2,2 M€ pour la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 35,4 M€ dont 17,1 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 8,8 M€ pour les travaux neufs et 8,7 M€ pour les travaux de reconstruction suite aux calamités qui ont touché le Département en 2018 et en ce début d'année.

Enfin, les crédits de la mission Administration générale participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication, aux travaux sur les bâtiments départementaux notamment l'installation d'ombrières photovoltaïques et l'achat de véhicules électriques pour les collèges.



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Les crédits 2020 s'établissent à 33,9 M€.

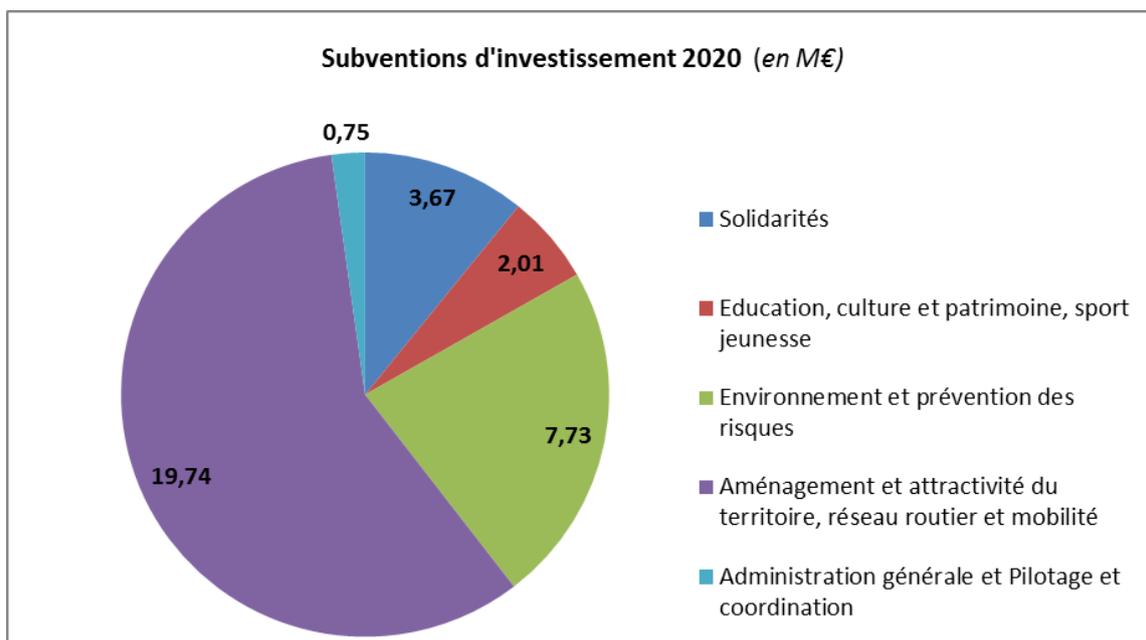
L'aménagement et l'attractivité du territoire demeure un poste important avec près de 18,1 M€ et représente 53,5 % du budget subventions d'investissement où l'on retrouve le programme infrastructure d'intérêt départemental avec notamment la participation du Département au déploiement du Très Haut Débit (1,8 M€), au projet du port de Port La Nouvelle (2,3 M€) ou encore à l'aéroport de Carcassonne (0,3 M€), ces deux dernières opérations étant portées par la Région Occitanie. Viennent ensuite le programme accompagnement des territoires (5,8 M€), le programme tourisme (0,7 M€) et le programme agriculture et pêche (3,8 M€). Enfin, 3,5 M€ seront consacrés à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries. A cette mission s'ajoute 1,6 M€ pour l'aide aux communes pour le Réseau routier et la mobilité.

L'environnement et la prévention des risques représente 7,7 M€. Les crédits se concentrent sur le programme eau (6,5 M€) notamment pour la prévention des inondations et les subventions en matière d'AEP et d'assainissement.

Les aides du Département en matière de Solidarités humaines, d'un montant de 3,7 M€ concernent la mission Enfance famille pour 1,2 M€ essentiellement pour assurer l'équilibre des investissements prévus à la Structure accueil enfance, la mission Action sociale et insertion pour 1,3 M€ soutenant les opérations de réhabilitation ou de construction de logements et la mission Autonomie (1,2 M€) avec l'aide à la création d'établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Au titre de la mission Culture et patrimoine, 1,2 M€ sont prévus pour l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles complétés par 0,8 M€ pour les subventions dans le domaine du Sport et de la jeunesse.

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement du budget participatif du Département pour un montant de 0,75 M€ (le versement des fonds étant prévu sur deux exercices, 2020 et 2021, à parité).



5) Un endettement maîtrisé

Fin 2019, la dette du département s'élevait à 202,26 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 66,3 % de la dette totale dans un contexte de taux historiquement bas. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,18% et la capacité de désendettement de 4,84 ans. Globalement, la dette du département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

6) L'équilibre du budget

L'équilibre du budget 2020 repose sur un financement de la section d'investissement à hauteur de 55,8 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement). Le financement des investissements repose également sur les dotations et subventions (24,3 M€) et le recours à de nouveaux emprunts (34,1 M€).

EQUILIBRE DU BP 2020			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	508,4 M€	Dotations, subventions	24,3 M€
Résultat reporté	54,2 M€	Emprunts	34,1 M€
Total RRF	562,6 M€	Financement net de la section d'investissement	55,8 M€
Dépenses réelles	475,1 M€	Total RRI	114,2 M€
Crédits non affectés	31,7 M€	Remboursement de la dette	20,2 M€
Financement net de la section d'investissement	55,8 M€	Dépenses réelles (hors dette)	94,0 M€
Total DRF	562,6 M€	Total DRI	114,2 M€

La construction du budget primitif 2020 traduit la volonté du Département de poursuivre ses engagements en matière d'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique. Il reflète les axes forts de la stratégie financière du Département :

- Soutenir le développement du territoire audois en engageant une démarche de stabilisation de l'emprunt (hors financement des dépenses exceptionnelles liées aux reconstructions) pour préserver les capacités d'engagements à moyen terme.
- Stabiliser la fiscalité locale et, encore une fois, maintenir inchangé le taux de taxe sur le foncier bâti, sachant que ce sera la dernière année au titre de laquelle la Département disposera du pouvoir fiscal,
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel.

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°24

Objet de l'affaire : Budget primitif 2020 - budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le compte administratif 2019 et l'affectation du résultat,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre de la section et globalement le budget primitif en recettes et en dépenses à 733 765 980,82 € soit 567 775 108,41 € en section de fonctionnement et 165 990 872,41 € en section d'investissement,
- d'adopter la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 514 800 €,
- d'adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 14 705 600 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère de 705 000 €,
- d'adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du budget primitif pour 2020,
- d'adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du budget primitif pour 2020,
- d'acter le financement à hauteur de 22 000 €, de l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée par délibération du 26 juin 2015,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations,
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du budget primitif 2020.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Département de l'Aude

Session du 14 avril 2020

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles

du budget primitif 2020

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

La préparation du budget 2020 s'inscrit dans un contexte de profondes mutations qui modifient les équilibres en place en matière de cohésion sociale, d'égalité territoriale, de préservation de l'environnement et de confiance de nos concitoyens dans les institutions. Aussi, les élus départementaux se sont engagés dans un projet politique fondé sur l'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique et le budget 2020 traduit la volonté du Département d'encourager ces quatre transitions. Par ailleurs, le Département poursuivra son engagement pour soutenir l'économie audoise et ce, d'autant que notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent mettant à mal la situation financière des entreprises. Ainsi, en 2020, le Département poursuivra les travaux engagés suite aux inondations d'octobre 2018 et des épisodes plus récents de début d'année pour reconstruire le territoire mais aussi pour renforcer son attractivité ou accompagner des projets structurants notamment avec la construction du collège des Fontanilles à Castelnaudary, les divers aménagements sur le Canal du Midi ou encore le déploiement du Très Haut débit.

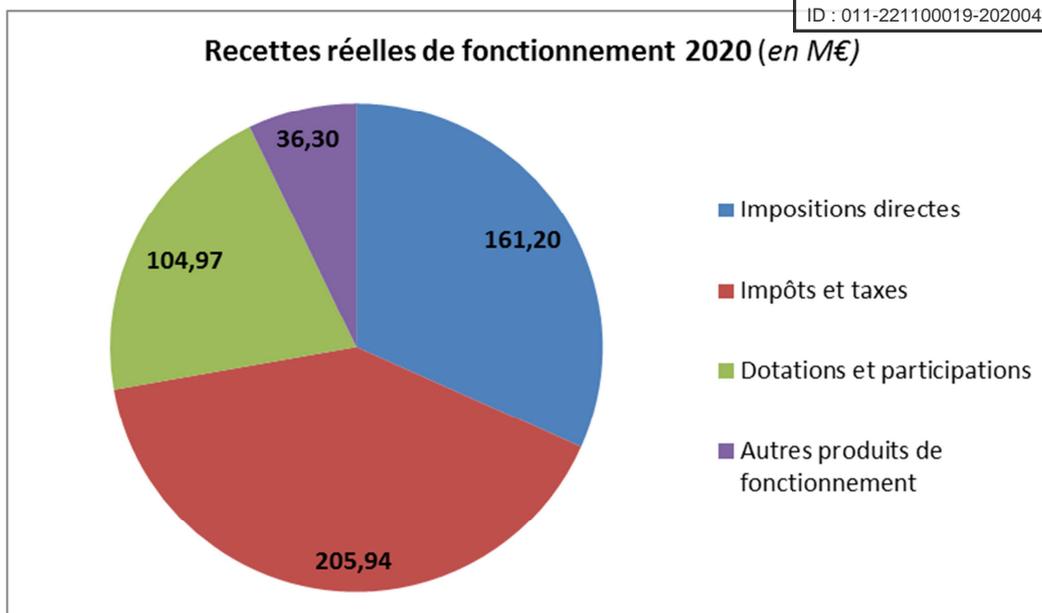
Dans un contexte de pandémie, mais plus généralement de par le rôle essentiel de la collectivité en matière de solidarités humaines, l'action du Département demeurera plus que jamais tournée vers l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des populations les plus vulnérables.

Face à ces enjeux de société et dans un contexte de pression croissante sur les ressources, de dynamisme des dépenses d'aide sociale, le Département continue de mener une politique budgétaire rigoureuse afin de préserver une situation financière saine, gage d'un service de qualité durable.

Le budget 2020 illustre une fois de plus la volonté du Département d'œuvrer pour le développement du territoire qui se relève des événements tragiques de 2018 et doit affronter un nouveau type de crise, difficile encore à analyser dans ses répercussions. Il devra accompagner la finalisation des projets en cours et la réalisation de nouvelles actions, déterminées et innovantes, s'inscrivant dans les quatre champs de transitions.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2020, d'un montant global de 508,4 M€, progressent de 7,8 M€ par rapport au budget 2019.



Les impositions directes augmentent globalement de 2,9 M€.

La principale recette est la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'établit à 124,09 M€, sans augmentation du taux depuis 9 ans. L'évolution du produit dépend de la revalorisation forfaitaire des bases prévue chaque année en loi de finances en fonction de l'inflation constatée et des bases physiques, soit + 2,2 %. Le Département perçoit également la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à hauteur de 12,9 M€.

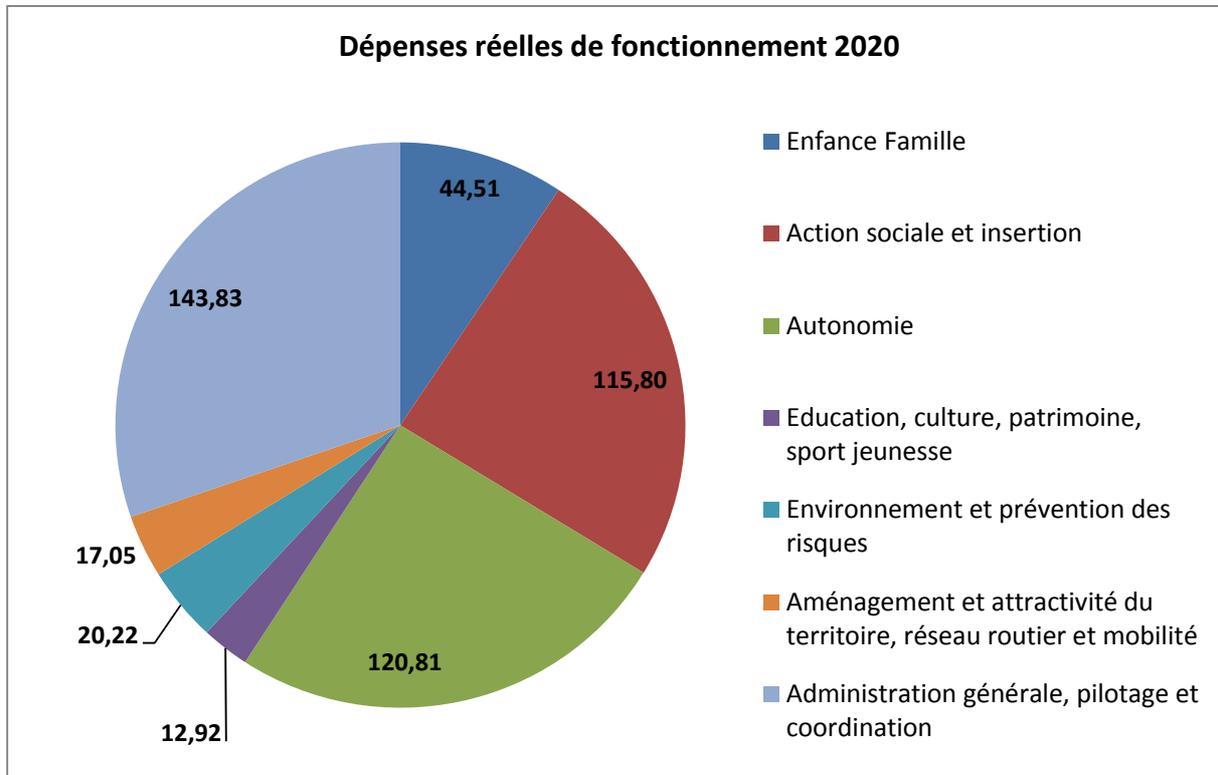
Les impôts et taxes, d'un montant global de 205,9 M€, recouvrent principalement le produit de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) à hauteur de 61,3 M€ et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) d'un montant de 54,8 M€, le produit de ces recettes correspondant à un pourcentage de l'assiette nationale. Par ailleurs, le Département perçoit le produit des Droits de mutation à titre onéreux qui sont inscrits à hauteur de 63,9 M€, soit une augmentation prévisionnelle de 6,6 M€. En 2020, la péréquation des DMTO est revue au travers d'un fonds globalisé fusionnant le fonds national de péréquation des DMTO, le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID) pour s'établir à 17,9 M€ (+ 0,2 M€).

Les dotations et participations d'un montant de 104,9 M€ diminuent de 0,2 M€. La principale dotation de l'Etat est la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui est stable avec un montant de 67,9 M€. Les autres dotations de l'Etat concernent la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (11,6 M€) et les allocations compensatrices de fiscalité (4,5 M€) qui font partie des variables d'ajustement. Le Département perçoit également des participations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), soit 5,6 M€. En matière d'insertion, 4,8 M€ sont évalués pour le Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion ainsi que 0,6 M€ du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion et 0,6 M€ au titre du Fonds de lutte contre la pauvreté. Le fonds de stabilisation, créé en 2019 pour 3 ans, est, quant à lui, estimé à 2,1 M€.

Les autres produits de fonctionnement recouvrent les recettes versées par la CNSA au titre de l'APA (19,2 M€), les produits de gestion pour 11,4 M€ qui sont composés essentiellement des recouvrements d'aide sociale (10,9 M€) dont 7,2 M€ relatifs aux personnes âgées et 3 M€ relatifs aux personnes handicapées.

Enfin, les divers produits s'élèvent à 5,5 M€ et sont répartis entre les produits du domaine (1,2 M€) et les produits financiers et exceptionnels (3,1 M€).

2) Les dépenses réelles de fonctionnement



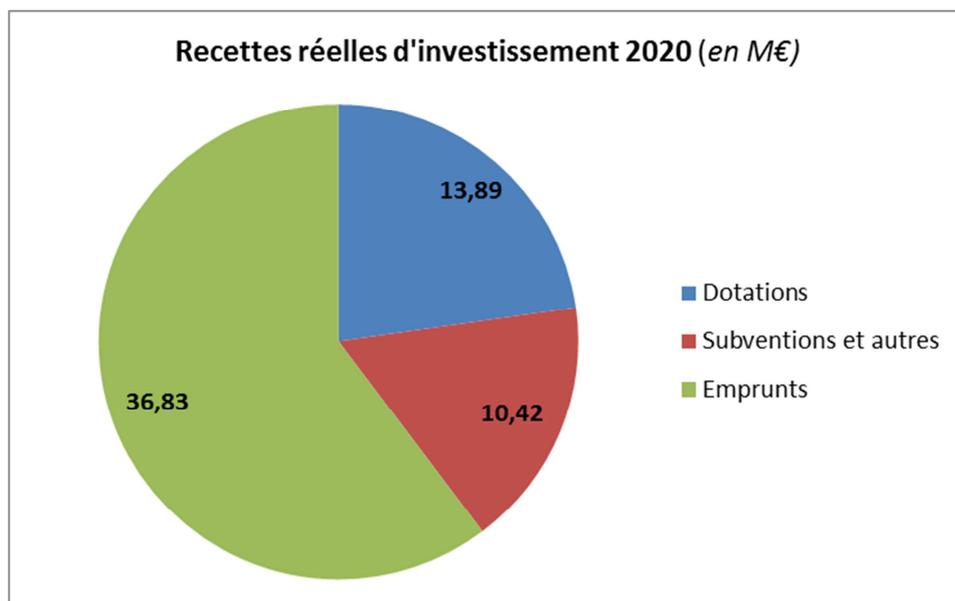
Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 475,1 M€, soit une hausse de 4,6 M€ (+ 0,99 %) par rapport au budget 2019. Le Département poursuivra les efforts déjà entrepris pour maîtriser les charges de fonctionnement non contraintes tout en œuvrant pour le développement du territoire et en maintenant un service public de qualité et de proximité.

L'action sociale demeure le cœur des priorités de l'action départementale comme en témoignent les crédits inscrits au titre des missions des solidarités (+ 6,35 M€) qui représentent 281,1 M€, soit 59,16 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'aide sociale à l'enfance évolue de + 2,02 M€ et prend notamment en compte le coût du déploiement de 42 places de mise à l'abri des mineurs confiés. Dans le même temps, on observe une hausse des dépenses sur le poste des allocations RSA (+ 2,1 M€) et sur la mission autonomie (+ 2,5 M€) avec principalement l'APA à domicile (+ 1,8 M€) et la PCH (+ 0,5 M€). Ces crédits intègrent notamment la revalorisation des tarifs des services ménagers.

Dans le cadre d'une politique volontariste, le Département s'engage à favoriser l'épanouissement et la qualité de vie des Audoises et des Audois. Ce sont près de 12,9 M€ qui seront dédiés à cet objectif en 2020. Il reste également un acteur essentiel dans l'aménagement et la préservation de l'environnement. Ainsi, les crédits de la mission Environnement et prévention des risques s'élèvent à 20,2 M€. Ils recouvrent essentiellement la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un montant de 14,7 M€ et les actions en faveur de la protection des espaces naturels sensibles (2,7 M€).

S'agissant de la mission Aménagement et attractivité du territoire (8,1 M€), les principaux postes concernent le tourisme (2,7 M€), le soutien des circuits de proximité et l'agrotourisme (0,6 M€), la santé animale et la prévention des calamités (1,5 M€ dont 1 M€ au titre de la contribution à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire Vétérinaire Départemental). Le Département consacrera également près de 10,9 M€ pour la qualité et la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire soit 9,1 M€ pour l'entretien courant des routes et 1,8 M€ pour le transport des élèves handicapés. En ce qui concerne les frais de fonctionnement de la collectivité, la mission Administration générale progresse de seulement 0,07 M€ pour s'établir à 140,9 M€. Le programme ressources humaines d'un montant de 115,3 M€, est en hausse de 1,14 % (+ 1,3 M€) par rapport au budget 2019 compte tenu, essentiellement, de la poursuite du plan de recrutement d'assistants familiaux dans le cadre des prises en charge de l'aide sociale à l'enfance. Les crédits du programme budget et finances (14,7 M€) sont en baisse de 1,4 M€ en lien avec les opérations de fin d'exercice. Ils concernent, pour l'essentiel, l'attribution de compensation à verser à la Région (5,5 M€), le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (5,1 M€) et les charges d'intérêts de la dette (2,6 M€). Les autres postes sont stables et les charges courantes de fonctionnement sont contenues.

3) Les recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 61,1 M€, en diminution de 2,1 M€.

Le poste des *dotations d'Etat* enregistre une baisse en raison du remplacement de la dotation globale d'équipement (versée trimestriellement) par la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) dont l'encaissement est moins régulier et fonction des projets retenus ainsi qu'à une légère baisse du FCTVA en lien avec les dépenses éligibles de 2019.

Les *subventions et autres* sont en baisse en lien avec la ~~révision des modalités de~~ financement de l'agence de l'eau pour l'assainissement et l'AEP et suite à l'achèvement de projets. Il en va de même pour les subventions de la Région pour le programme des routes en lien avec le calendrier de réalisation des projets.

Les *emprunts* 2020 sont prévus à hauteur de 36,8 M€ dans un contexte de taux historiquement bas et pour assurer le financement des investissements destinés à favoriser le développement du territoire audois.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2020 s'établissent au total à 114,2 M€. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 93,8 M€ traduisant une politique volontariste en matière d'investissement axée sur le développement durable et l'appui aux territoires.

a) Les équipements départementaux

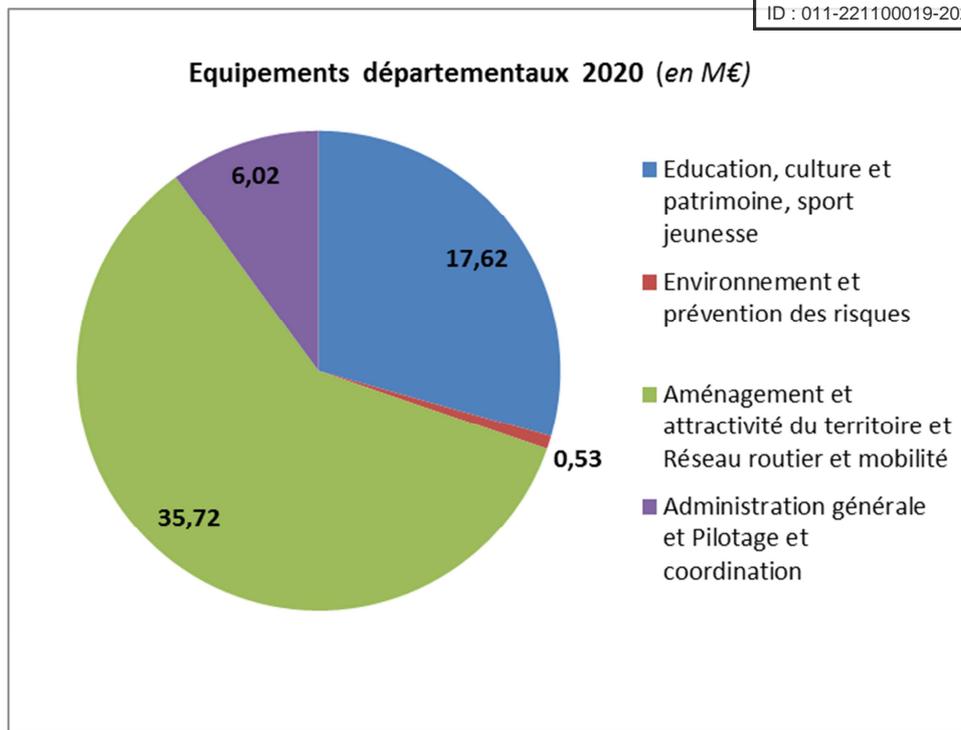
Les équipements départementaux s'élèvent à près de 60 M€, soit + 2 M€ par rapport au budget 2019.

En 2020, les travaux se poursuivront pour le collège de Castelnaudary (2,4 M€) et des travaux de maîtrise de l'énergie seront engagés.

Les chantiers collectifs dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare mobiliseront près de 0,35 M€. Un montant de 3,4 M€ sera consacré à l'opération véloroute Canal du Midi et 2,2 M€ pour la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 35,4 M€ dont 17,1 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 8,8 M€ pour les travaux neufs et 8,7 M€ pour les travaux de reconstruction suite aux calamités qui ont touché le Département en 2018 et en ce début d'année.

Enfin, les crédits de la mission Administration générale participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication, aux travaux sur les bâtiments départementaux notamment l'installation d'ombrières photovoltaïques et l'achat de véhicules électriques pour les collèges.



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Les crédits 2020 s'établissent à 33,9 M€.

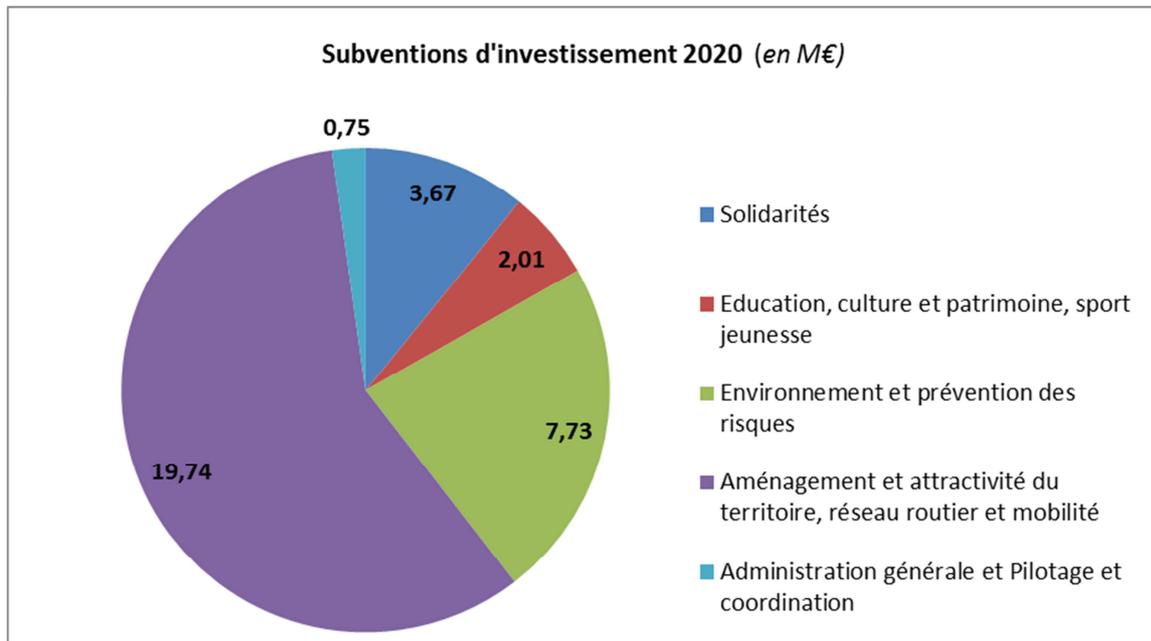
L'aménagement et l'attractivité du territoire demeure un poste important avec près de 18,1 M€ et représente 53,5 % du budget subventions d'investissement où l'on retrouve le programme infrastructure d'intérêt départemental avec notamment la participation du Département au déploiement du Très Haut Débit (1,8 M€), au projet du port de Port La Nouvelle (2,3 M€) ou encore à l'aéroport de Carcassonne (0,3 M€), ces deux dernières opérations étant portées par la Région Occitanie. Viennent ensuite le programme accompagnement des territoires (5,8 M€), le programme tourisme (0,7 M€) et le programme agriculture et pêche (3,8 M€). Enfin, 3,5 M€ seront consacrés à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries. A cette mission s'ajoute 1,6 M€ pour l'aide aux communes pour le Réseau routier et la mobilité.

L'environnement et la prévention des risques représente 7,7 M€. Les crédits se concentrent sur le programme eau (6,5 M€) notamment pour la prévention des inondations et les subventions en matière d'AEP et d'assainissement.

Les aides du Département en matière de Solidarités humaines, d'un montant de 3,7 M€ concernent la mission Enfance famille pour 1,2 M€ essentiellement pour assurer l'équilibre des investissements prévus à la Structure accueil enfance, la mission Action sociale et insertion pour 1,3 M€ soutenant les opérations de réhabilitation ou de construction de logements et la mission Autonomie (1,2 M€) avec l'aide à la création d'établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Au titre de la mission Culture et patrimoine, 1,2 M€ sont prévus pour l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles complétés par 0,8 M€ pour les subventions dans le domaine du Sport et de la jeunesse.

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement du budget participatif du Département pour un montant de 0,75 M€ (le versement des fonds étant prévu sur deux exercices, 2020 et 2021, à parité).



5) Un endettement maîtrisé

Fin 2019, la dette du département s'élevait à 202,26 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 66,3 % de la dette totale dans un contexte de taux historiquement bas. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,18% et la capacité de désendettement de 4,84 ans. Globalement, la dette du département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

6) L'équilibre du budget

L'équilibre du budget 2020 repose sur un financement de la section d'investissement à hauteur de 55,8 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement). Le financement des investissements repose également sur les dotations et subventions (24,3 M€) et le recours à de nouveaux emprunts (34,1 M€).

EQUILIBRE DU BP 2020

Section de fonctionnement	
Recettes réelles	508,4 M€
Résultat reporté	54,2 M€
Total RRF	562,6 M€
Dépenses réelles	475,1 M€
Crédits non affectés	31,7 M€
Financement net de la section d'investissement	55,8 M€
Total DRF	562,6 M€

Section d'investissement	
Dotations, subventions	24,3 M€
Emprunts	34,1 M€
Financement net de la section d'investissement	55,8 M€
Total RRI	114,2 M€
Remboursement de la dette	202 M€
Dépenses réelles (hors dette)	94,0 M€
Total DRI	114,2 M€

La construction du budget primitif 2020 traduit la volonté du Département de poursuivre ses engagements en matière d'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique. Il reflète les axes forts de la stratégie financière du Département :

- Soutenir le développement du territoire audois en engageant une démarche de stabilisation de l'emprunt (hors financement des dépenses exceptionnelles liées aux reconstructions) pour préserver les capacités d'engagements à moyen terme.
- Stabiliser la fiscalité locale et, encore une fois, maintenir inchangé le taux de taxe sur le foncier bâti, sachant que ce sera la dernière année au titre de laquelle la Département disposera du pouvoir fiscal,
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel.

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°24-1

Objet de l'affaire : Budget primitif 2020 – vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code général des impôts, notamment dans son article 1639 A, et le code général des collectivités territoriales, article L1612-2, prévoyant que les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport relatif au budget principal du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de maintenir, pour l'exercice 2020, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 30,69 %, conformément à l'état 1253 ci-joint.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA



TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - PRODUIT DE TAXE FONCIERE A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition départemental de 2019 2	Moyenne nationale des taux départementaux 3	Bases d'imposition Prévisionnelles 2020 2	Produit à taux constants (col.4 x col.2) 5	Pour information : Part de CVAE imposée au profit du département 3
Taxe foncière (bâti)..... 394 780 168	30,69	17,45 %	403 972 000	123 979 007	8 423 681

II - DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

1. PRODUIT DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE ATTENDU POUR 2020 : 123 979 007

=	165 348 243	-	4 326 410	-	2 210 173	-	11 620 815	-	10 216 896	+	0		
	Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Dotation allocations compensatrices 4		Produit des IFR 5		Produit de la CVAE 6		DCRTP 8		Versement GIR 9		Prélèvement GIR 10

2. TAUX VOTE AU TITRE DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BATI POUR 2020 : 30,69%.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES **4**

<u>Taxe d'habitation :</u>	3 177 639
<u>Taxe foncière (bâti) :</u>	
a. Personnes de condition modeste	162 228
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	20 148
c. Exonérations DOM : anti-sismique et zone franche	0
<u>Taxe foncière (non bâti) :</u>	558 956
<u>Taxe professionnelle :</u>	
a. Dotation unique spécifique (TP)	317 280
b. Réduction des bases des créations d'établissements	25 686
c. Exo. en zones d'aménagement du territoire et ZFDM	25 006

2a. BASES EXONEREES DE TAXE FONCIERE **10**

Bases exonérées par le conseil général	2 617
Bases exonérées par la loi (ECF et certaines zones)	16 782 151

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS **7**

- a. CVAE : part dégrévée
- b. CVAE : part relative aux exonérations compensées
- c. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4 541 261
39 467
5 567

2c. PRODUIT DES IFR

- a. Éoliennes terrestres
- b. Hydroléennes
- c. Centrales électriques
- d. Centrales photovoltaïques
- e. Centrales hydrauliques
- f. Stations radioélectriques
- g. Gaz - stockage et transport

994 606
462 150
133 230
502 070
118 090

A CARCASSONNE

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

MARIE-JOSE GOUTAUDIER

le 12 MARS 2020

Le préfet,

le

A CARCASSONNE

Le Président du Conseil départemental,

André VIOLA

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNE DE LA DECISION DE VOTE DES TAXES

Envoyé en préfecture le 15/04/2020
Reçu en préfecture le 15/04/2020
Affiché le

ID : 011-221100019-20200414-BP_2020_B20-BF

le 14 10/4/20

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°24-2

Objet de l'affaire : Budget primitif 2020 – vote du taux des droits de mutation à titre onéreux

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code général des impôts, notamment dans son article 1594 A et suivants fixant le taux plafond des droits de mutation à titre onéreux, prévoyant que les collectivités territoriales doivent voter le taux avant le 15 avril et mentionnant les exonérations facultatives,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport relatif au budget principal du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter le maintien du taux des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art 1594 G du code général des impôts) et l'acquisition d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art.1594 H du Code général des impôts), conformément à l'annexe ci-jointe.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

DROIT D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE: DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 AVRIL 2020

Envoyé en préfecture le 15/04/2020

Reçu en préfecture le 15/04/2020

Affiché le

ID : 011-221100019-20200414-BP_2020_B20-BF

REGIMES		OPERATIONS TAXABLES	ARTICLES C.G.I.	TAUX OU ABATTEMENT MINIMUM	TAUX LEGAL OU ABATTEMENT MAXIMUM	TAUX OU ABATT. OU REDUCT. APPLICABLES	
						jusqu'au 29.02.2020	à compter du 01.03.2020
immeubles		Acquisitions d'immeubles quel que soit leur usage	1594 D	1,20%	4,50%	4,50%	4,50%
immo- biliaires		Ventes par lot (<i>facultatif</i>)	1594 F sexies	0,70%	4,50%	—	—
immo- biliaires		Abattement général (<i>facultatif</i>)	1594 F ter 1e al. et 2e al.	7 600 €	46 000 €	—	—
usage d'habitation et de garage		Abattement limité (<i>facultatif</i>)	1594 F ter 3e al.	7 600 €	46 000 €	—	—

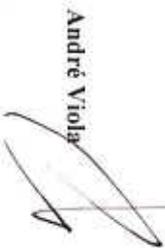
II.- EXONERATIONS FACULTATIVES (cocher les cases appropriées)

OPERATIONS CONCERNEES	ARTICLES C.G.I.	En vigueur au 31.05.2020 et reconduite au 01.06.2020	En vigueur au 31.05.2020 et supprimée au 01.06.2020	Nouvelle et applicable au 01.06.2020
Cessions de logements par les H.L.M. et les S.E.M.	1594 G	X	—	—
Acquisitions d'immeubles d'habitation par les H.L.M. et les S.E.M.	1594 H	X	—	—
Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	1594 H bis	—	—	—
Rachat de logement par les H.L.M.	1594 H-0 bis	—	—	—
Acquisitions par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	1594 I	—	—	—
Acquisitions dans les territoires d'outre-mer	1594 I bis	—	—	—
DOM : Cessions parts de copropriété dans des hôtels	1594 I ter	—	—	—
DOM : Cessions de logements donnés en location	1594 I quater	—	—	—
Baux à réhabilitation	1594 J	—	—	—
Baux à durée limitée d'immeubles (durée > 12 ans) des résidences de tourisme	1594 J bis	—	—	—
Acquisitions de propriété en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés	1137	—	—	—

A TRANSMETTRE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL : AU PREFET
ET AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

Le Président du Conseil Départemental

André Viola



Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°24-3

Objet de l'affaire : Budget primitif 2020 – répartition du taux de la taxe d'aménagement entre le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, supprimant les différentes taxes locales d'urbanisme et créant la taxe aménagement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code de l'urbanisme, prévoyant en son article L331-17 le vote de la répartition du taux de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement au plus tard lors de l'établissement du budget annuel du conseil départemental,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport relatif au budget principal du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de maintenir le taux de la taxe aménagement à 2,3 %,
- de répartir ce dernier entre la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) comme suit :
 - 0,47 % pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement,
 - 1,83 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles.

Le Président du Conseil départemental,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a loop and ends with a small flourish.

André VIOLA

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°24-4

Objet de l'affaire : Budget primitif 2020 – vote du coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code général des collectivités territoriales, article L3333-3, fixant le coefficient multiplicateur de la taxe et prévoyant que le conseil départemental doit délibérer avant le 1^{er} octobre pour une application l'année suivante,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport relatif au budget principal du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'acter, pour mémoire, le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à 4.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Etat de la dette et les perspectives 2020
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3312-1,

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

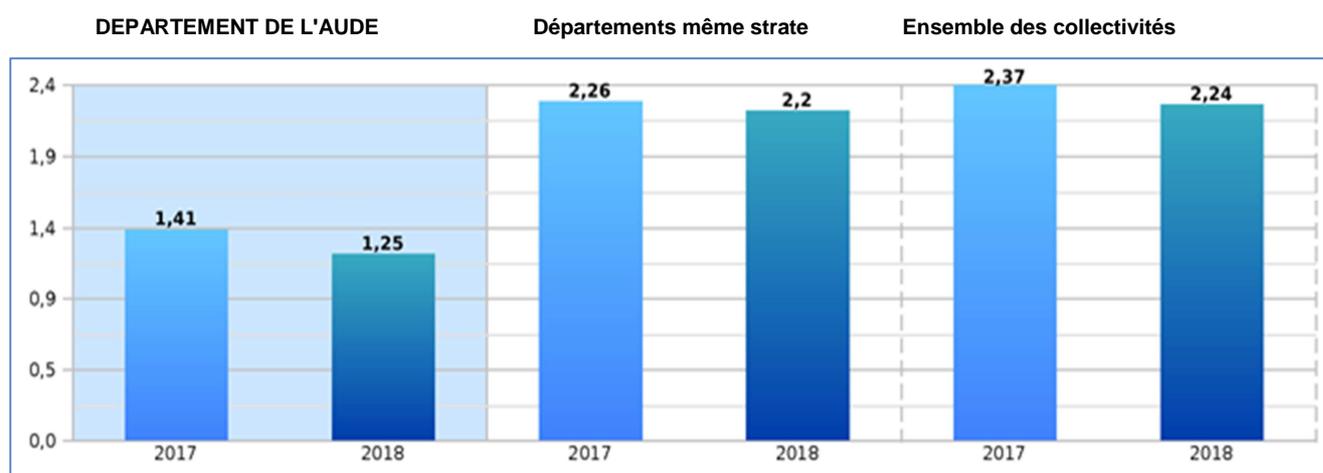
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2020.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2019 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2020 et de renouveler les délégations données au Président pour gérer la dette et la trésorerie.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2019

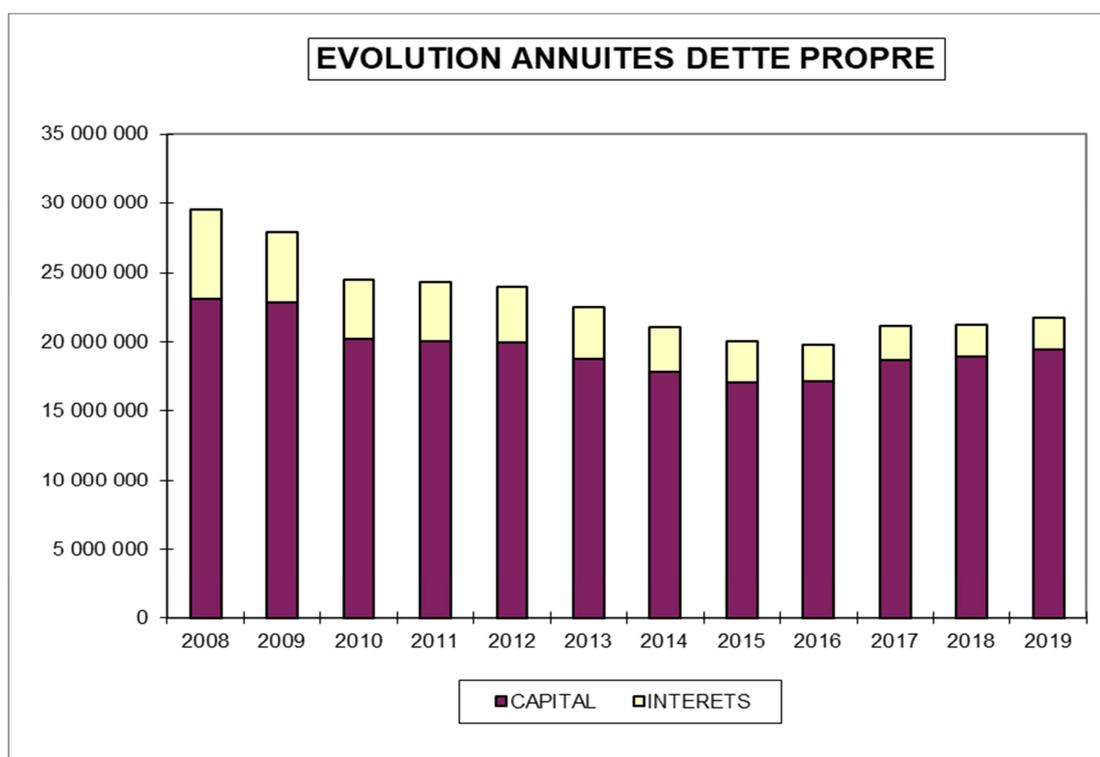
Avec un taux moyen de **1,18 %** (1,25 % en 2018) et une répartition de dette de 66,3 % à taux fixe et 33,7 % à taux variable, le Département a poursuivi une gestion de la dette particulièrement saine en minimisant les risques de taux et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Taux moyen (après swaps (en %, annuel ex./ex.))



Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux collectivités de même importance et de l'ensemble des collectivités. La nouvelle baisse du taux moyen en 2019 renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie cette situation favorable.

En 2019, l'annuité de dette représentait 21 704 682,76 €, en progression de 484 998 € par rapport à 2018. L'amortissement du capital a représenté 19 408 999,24 € tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 2 295 683,52 € (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité est liée à l'augmentation des emprunts sur les trois dernières années pour financer les projets structurants pour le territoire audois comme notamment le déploiement du très haut débit, la construction d'un collège ainsi que les travaux de reconstruction liés aux inondations des 14 et 15 octobre 2018 dans un contexte de taux historiquement bas.



1.1. La politique d'emprunt menée en 2019

La gestion de dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques.

La collectivité a procédé à deux opérations de gestion de dette sur des contrats à taux variable du Crédit Coopératif et de la Société Générale. Les conditions initiales de financement ne correspondaient plus à la réalité du marché financier. Le choix du taux fixe sur ces deux contrats a permis de bénéficier de conditions de taux avantageuses et garanties sur les durées résiduelles des prêts.

BANQUE	N° EMPRUNT		CAPITAL INITIAL	CONDITIONS ACTUELLES				CAPITAL RESTANT DU	DUREE RESIDUELLE	DATE EFFET	DECISION	N° DECISION	NOUVELLES CONDITIONS			
	FICHE	CONTRAT		INDEX	PERIODICITE	DUREE	TAUX OU MARGES						INDEX	PERIODICITE	DUREE	TAUX OU MARGES
Société Générale	90010 > 326	16726	4 000 000	EONIA	Mensuel	Du 17/12/2006 au 15/10/2027	(+) 0,025 %	1 600 000,00	8 ans	15/10/19	Contractuel	Contractuel	Fixe	Mensuel : intérêts Annuel : amortissement	Du 15/10/2019 au 15/10/2027	0 %
Crédit Coopératif	288	019848C	3 000 000	EUR 3M	Trimestriel	Du 15/12/2014 au 01/01/2030	(+) 1,20 %	2 050 000,00	10 ans et 3 mois	01/10/19	10/10/19	N°7-2019	Fixe	Trimestriel	Du 01/10/2019 au 01/01/2030	0,32 %

L'idée générale de ces démarches était de figer à taux fixe des contrats variables sur des niveaux de taux fixe proches de 0 %. Des études ont été réalisées pour sept autres opérations mais faute de réponse ou d'accord sur la proposition de la banque, elles n'ont pu aboutir.

Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2019 consistait à capter près de 80 % de la ressource sur le premier semestre 2019, le reste en fin d'année. Cette stratégie présentait de multiples avantages : contracter en début d'année avec des conditions de marché favorables, garantir un meilleur accompagnement du financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

La première consultation en avril/mai 2019 a permis de signer 18 M€ d'emprunt. Une deuxième tranche de 6,75 M€ a pu être validée dès la rentrée, courant octobre 2019. Enfin, compte tenu de la nécessité d'équilibrer la section d'investissement, un complément de 2,737 M€ a dû être réalisé.

Au total, le Département s'est engagé à hauteur de 27,5 M€ pour une mobilisation intégrale en 2019. A ceci, se rajoute la mobilisation de 0,912 M€ sur l'enveloppe du financement du THD signée en juin 2017. Sur ce financement de 11,5 M€, 8,8 M€ ont été mobilisés au 31 décembre 2019 et 2,7 M€ restent à l'être entre 2020 et 2022.

Le tableau ci-dessous présente les différents prêts contractés en 2019 :

Banques	Souscrit	Mobilisé	Durée	Type taux	Taux/Marge
Banque Postale	8 000 000 €	8 000 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 0,95%
Société Générale	2 000 000 €	2 000 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 1,01%
Crédit Coopératif	2 000 000 €	2 000 000 €	20 ans	Fixe	Fixe à 1,20%
CACIB	3 000 000 €	3 000 000 €	15 ans	Variable	EUR 3M (+) 0,53%
CACIB	3 000 000 €	3 000 000 €	15 ans	Mixte	Fixe à 0,54% (5 ans) EUR 3M (+) 0,53% (10 ans)
ARKEA BEI	6 750 000 €	6 750 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 0,55%
Crédit Agricole	2 737 500 €	2 737 500 €	15 ans	Fixe	Fixe à 0,62%
Total	27 487 500 €	27 487 500 €			

Le contexte de l'accès à la ressource reste toujours très favorable permettant ainsi un retour à la concurrence de par une offre supérieure à la demande.

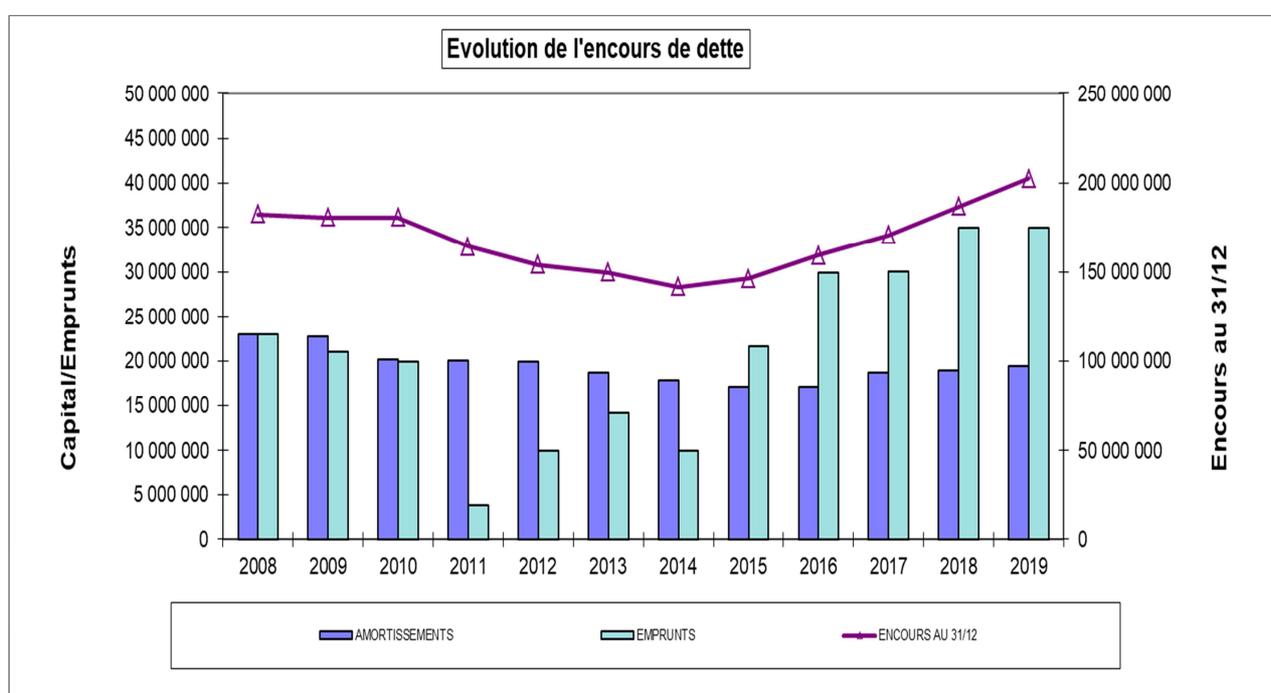
1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2019

La dette du Département fin 2019 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de montant, de coût ou de risque.

▪ Encours de dette

L'encours de la dette est composé de 82 emprunts dont 11 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie) répartis auprès de 3 établissements prêteurs CACIB, Dexia et Société Générale.

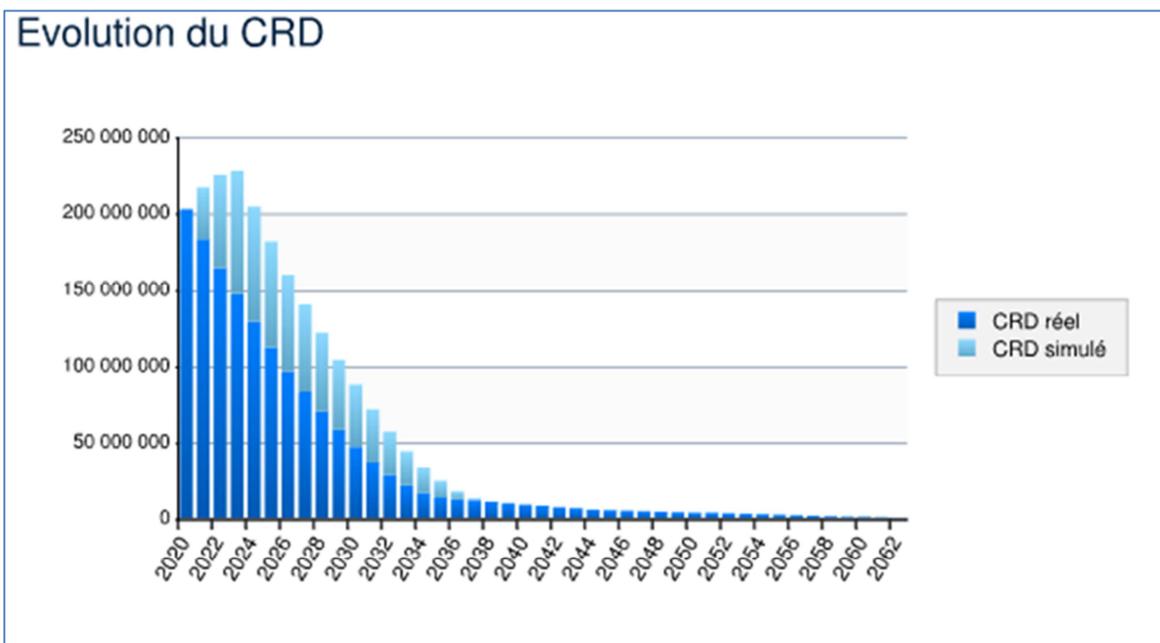
Le capital restant dû s'élève à 202 263 162 euros, dont 12 633 340 € de prêts revolving.



Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire 2019, l'encours de dette progresse de près de 15,5 M€ par rapport à 2018 du fait d'un recours à l'emprunt important, même s'il est stable entre 2018 et 2019, et ce, pour financer les investissements et notamment les dépenses liées aux inondations des 14 et 15 octobre 2018.

▪ Profil d'extinction de la dette

Au 31 décembre 2019, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était de 13 ans et 3 mois. La durée de vie moyenne, vitesse moyenne de remboursement du prêt exprimée en années, s'élevait à seulement 6 ans et 11 mois. Hors dette simulée, le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.



- Répartition par prêteurs

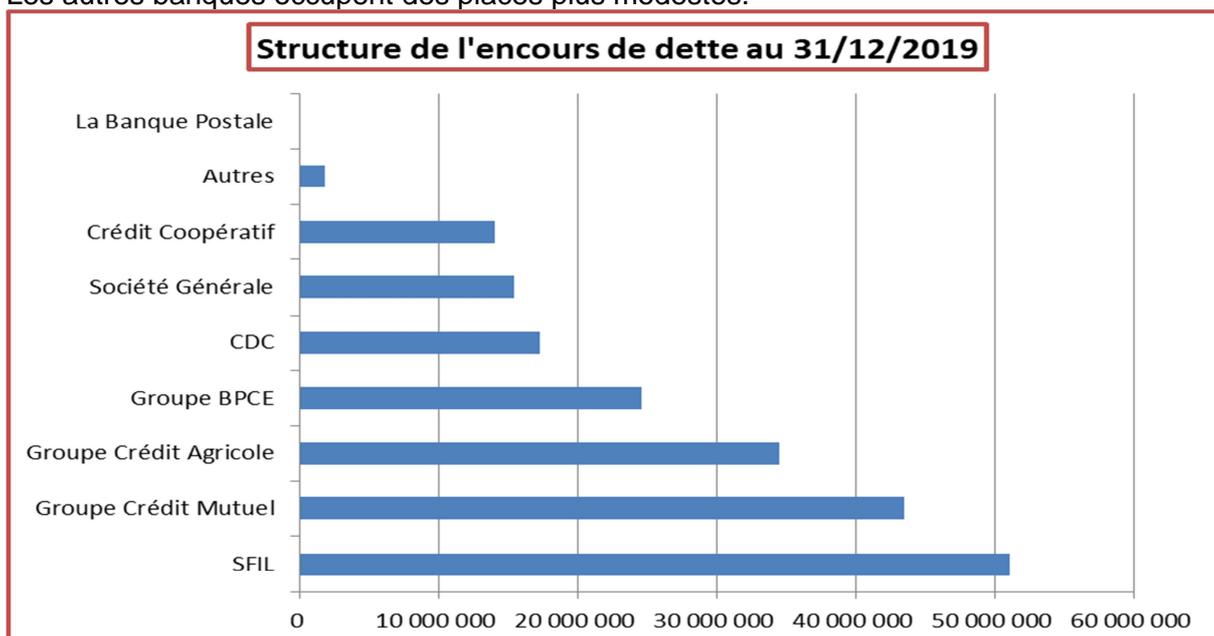
La **SFIL** (Société de Financement Local) est le principal prêteur avec un capital restant dû de 51 M€ fin 2019. Cet encours est en constante progression en raison de la reprise systématique des emprunts signés avec La Banque Postale du fait du partenariat commercial.

Le **groupe Crédit Mutuel/ARKEA** est en deuxième position avec un encours de 43,5 M€.

Le **groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB)** dispose également d'une part importante de l'encours avec 34,4 M€ suivi du **groupe BPCE** (Caisse d'Épargne + Crédit Foncier) 24,5 M€.

Viennent ensuite **la Caisse des dépôts et consignation** (17,3 M€ des financements), **la Société Générale** (15,4 M€) et le **Crédit Coopératif** (14 M€).

Les autres banques occupent des places plus modestes.



- **Structure de la dette**

La part du taux fixe s'établit à 66,3% de l'encours total. Les taux fixes, avec des conditions de marché historiquement basses, sont toujours privilégiés lors des nouvelles consultations eu égard au contexte de marché de taux favorable.

L'encours à taux variable représente 33,7 % de la dette totale. Cette situation permet toujours d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts.

La part des prêts structurés a totalement disparu de l'encours de dette.

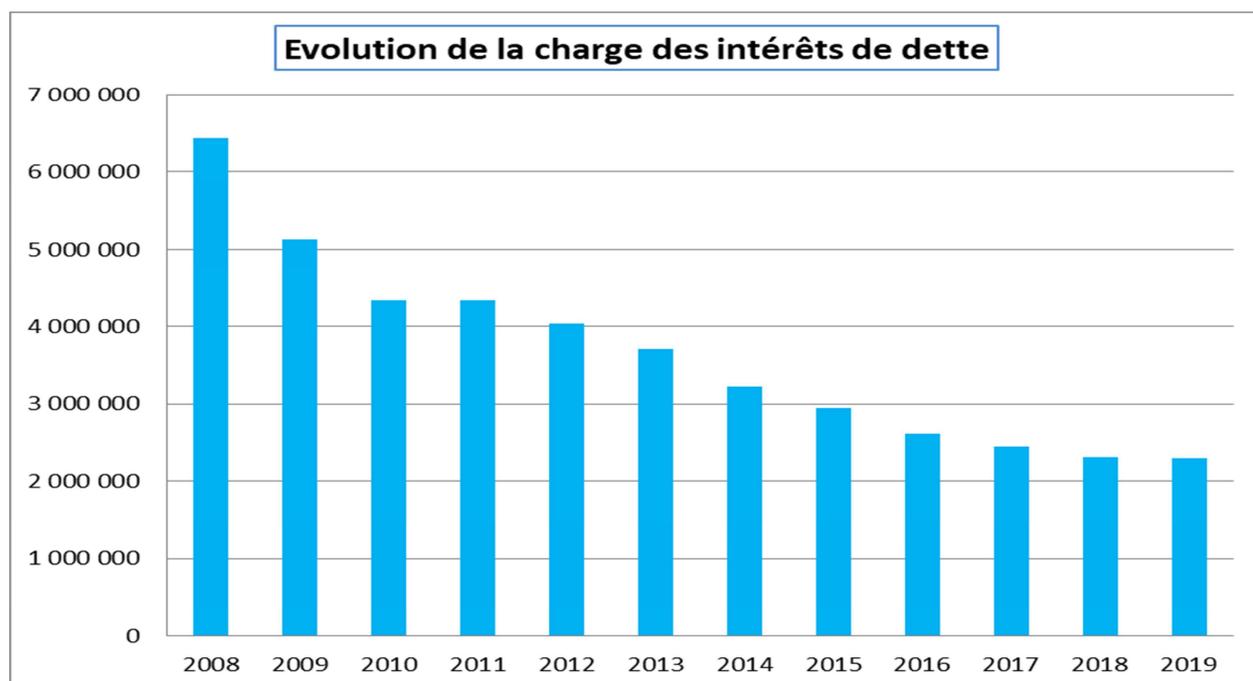
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	111 282 129 €	55,02%	1,76%
Fixe à phase	22 766 667 €	11,26%	0,68%
Variable	59 451 866 €	29,39%	0,21%
Livret A	8 762 500 €	4,33%	1,75%
Ensemble des risques	202 263 162 €	100,00%	1,18%

- **Coût de la dette**

Le coût de la dette se mesure avec son taux moyen de dette. Il s'élève à **1,18 % marge incluse** au 31 décembre 2019. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Cet indicateur n'a cessé de baisser depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette, de la gestion active de trésorerie et d'une diminution de l'encours de dette jusqu'à 2014.

Le graphique ci-dessus illustre bien la décreue depuis maintenant 10 ans de la charge financière de la dette, divisée par trois sur la période.



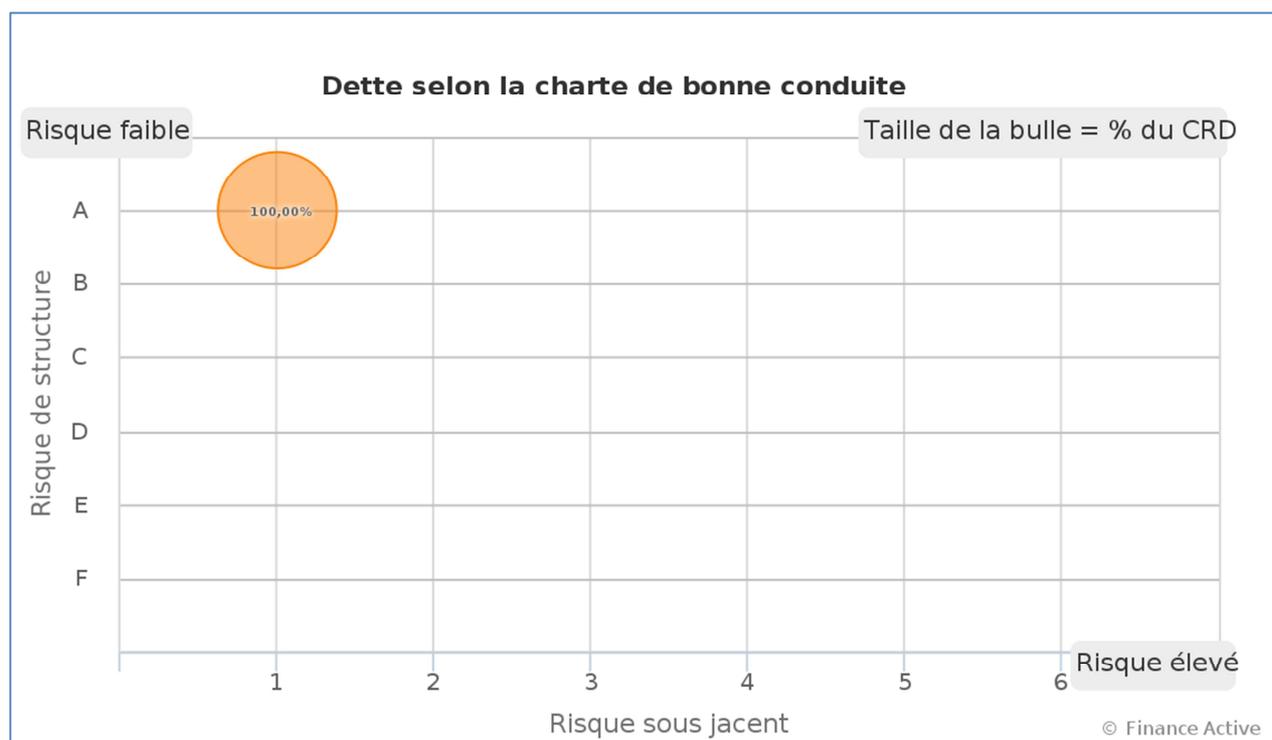
- **Exposition au risque**

L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite, telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F signifie un niveau de risque croissant.

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE), TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

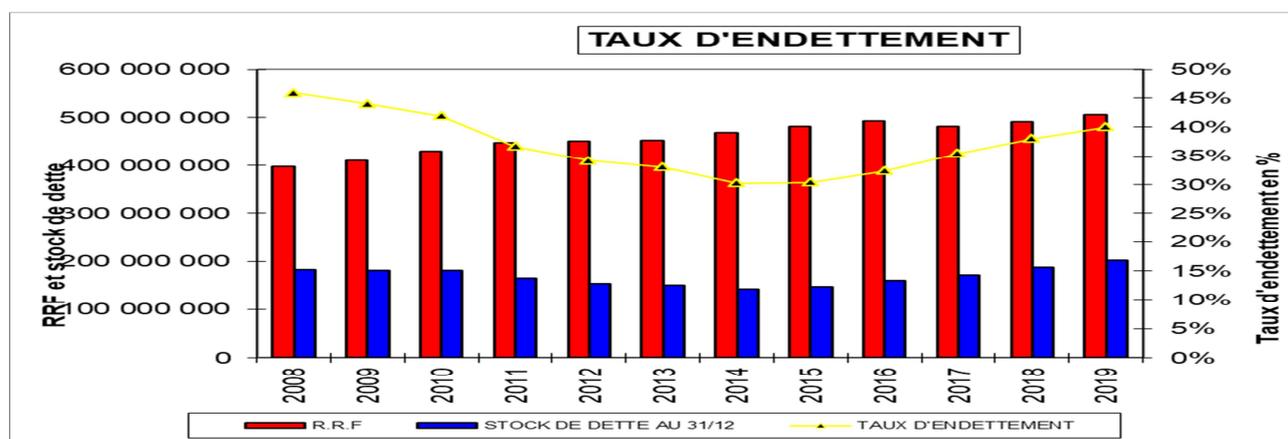
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
* : HORS CHARTE

La dette du département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.**



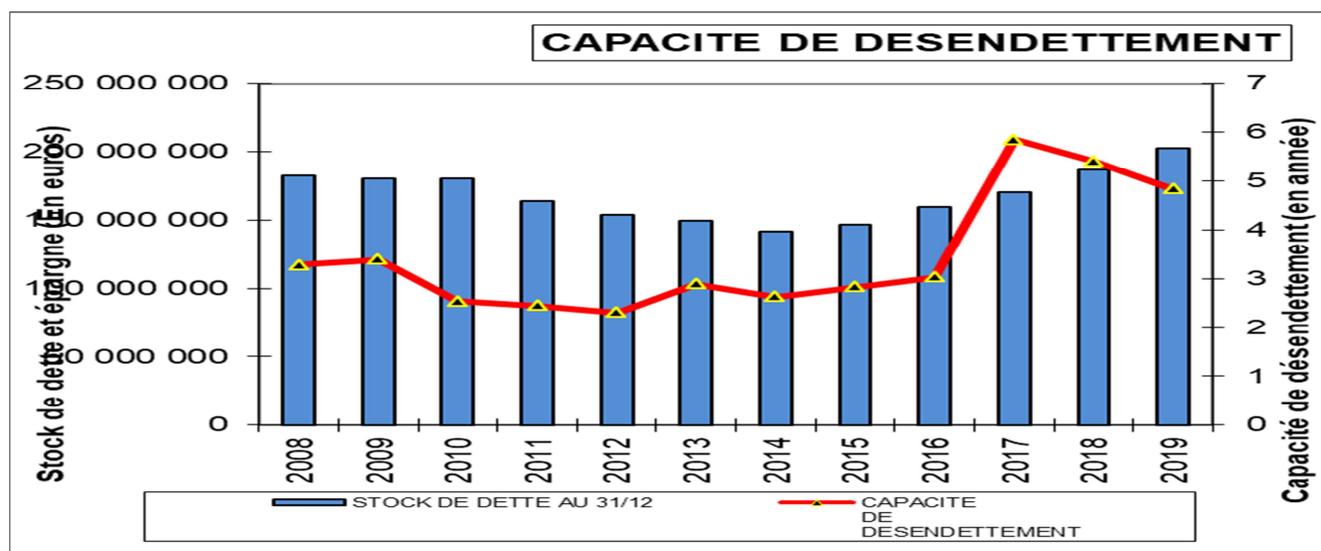
- Principaux ratios de dette

Le ratio taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci progresse sensiblement sans toutefois dépasser les ratios des départements de même strate. Cette évolution s'explique principalement par la progression du recours à l'emprunt ces 5 dernières années plus marquée que celle des recettes réelles de fonctionnement.



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AUDE	33,04%	30,23%	30,39%	32,36%	35,44%	37,99%	40,02%
Moyenne strate	48,94%	48,22%	49,70%	48,96%	50,35%	NC	NC

Le ratio capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne. Celui-ci progresse nettement en 2017 en raison de la progression de l'encours de dette conjugué à la baisse de l'épargne brute pour connaître une baisse en 2018 et 2019 (amélioration de l'épargne brute). Pour autant, le ratio est loin des plafonds imposés par l'Etat (9 ans maximum).



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AUDE	2,89	2,63	2,83	3,03	5,85	5,40	4,84
Moyenne strate	4,30	4,34	4,80	4,39	4,60	NC	NC

1.3. La gestion de trésorerie en 2019

Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2019, le Département disposait de 11 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 12,6 millions d'euros.

Le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il a déjà permis d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier lors des exercices antérieurs à 2012. Depuis, l'absence de rémunération sur ce type de placement n'a pas permis de renouveler cette opération.

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. Ce type de produit ne se justifie plus aujourd'hui car le Département n'est plus en mesure d'agir suffisamment sur le solde du compte au trésor par remboursement temporaire de prêts revolving.

L'exercice 2019 reste encore une année atypique en ce sens qu'il est moins cher de mobiliser l'intégralité des prêts revolving plutôt que de les rembourser temporairement en début d'année. L'indexation de ces prêts sur des taux monétaires négatifs explique le coût dérisoire d'un tirage sur toute l'année, d'autant plus que le tirage permet de ne plus être redevable des commissions de non utilisation d'une partie de ces lignes.

Au final, à la différence du passé, les économies réalisées par le Département sont plus liées au coût quasi nul des prêts variables qu'aux mouvements effectués grâce aux prêts revolving pour optimiser la trésorerie.

2. Stratégie de gestion de dette pour 2020

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

Parmi les pistes de réaménagement, un travail sur les marges bancaires pourra être envisagé sur les contrats les plus récents à forte marge.

2.2. Les nouveaux financements

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, le recours prévisionnel à l'emprunt d'un montant de 36 825 000 €, en 2020, s'inscrit dans la poursuite de la dynamique portée par le Département de financer des projets structurants pour le territoire audois afin de

répondre aux besoins d'investissement, de développer l'attractivité du territoire et d'accompagner la reconstruction du Département suite aux inondations des 14 et 15 octobre 2018.

Ainsi, en 2020, de nouveaux projets seront lancés s'inscrivant dans les 4 champs des transitions portées par le Département : solidaire, territoriale, écologique et démocratique. A noter, le lancement du collège Alain à Carcassonne, le projet vélo-route ou l'aménagement de la voie verte sur le canal du Midi, la mise en œuvre du budget participatif. Le financement de ces divers investissements sera assuré par un recours à l'emprunt stable par rapport à 2019.

Compte tenu des restes à réaliser 2019 d'un montant de 2 737 500 €, l'emprunt nouveau maximal sera de 34 087 500 €.

En effet, le Département devra poursuivre la mobilisation du financement de la Caisse des Dépôts et Consignation concernant la mise en œuvre du THD sur le territoire départemental. Le reste à mobiliser sur la période 2020-2022 s'élève à 2 737 500 € avec une mobilisation prévisionnelle sur 2020 estimée à 912 500 €.

Au vu du besoin de financement 2020, un nouvel appel d'offres sera lancé pour un montant maximum de 34 087 500 €. Cette consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche sur le 1^{er} semestre 2020 afin de couvrir une partie du besoin 2020, une deuxième tranche courant octobre 2020 afin d'ajuster au plus près du besoin de financement de l'année. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement favorable, à la fois en terme quantitatif et en terme de prix. L'accès au crédit est moins contraint et moins onéreux, ce d'autant plus que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

Les perspectives de stagnation de la croissance et le maintien d'une politique monétaire accommodante de la BCE amèneront le Département à considérer avec plus d'intérêt les offres à taux fixes, tout en veillant à conserver un équilibre taux fixes/taux variables.

3. Délégation au Président du Conseil départemental

Conformément aux recommandations de la circulaire du 25 juin 2010, il convient de préciser la délégation accordée par l'assemblée départementale au Président du Conseil départemental.

Délégation me serait ainsi donnée pour l'exercice 2020 :

- pour procéder à la réalisation des emprunts nouveaux, libellés en euros et limités, dans le cadre de produits structurés aux produits 1A, 1B et 1C de la charte de bonne conduite destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 34 087 500 € maximum pour 2020 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour l'optimisation de la gestion des emprunts et pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros) et pour prendre les décisions de placements de trésorerie mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de me donner acte de la présentation du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2020,
- de m'accorder les délégations en matière de gestion de la dette et de la trésorerie telles que précisées par l'annexe de ce rapport pour l'exercice 2020.

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

Le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' and 'I' intertwined.

André Viola

Annexe

Délégation accordée au Président du Conseil Départemental pour l'exercice 2020

1. Nouveaux financements 2020

Pour la mise en œuvre des orientations définies dans la section précédente, délégation est donnée au Président du Conseil départemental pour procéder à la réalisation des emprunts nouveaux destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 34 087 500 € maximum pour 2020 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise le Président du Conseil départemental pour 2020 :

- à finaliser, au terme de la phase préparatoire mise en œuvre par les services, les consultations réalisées auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour des emprunts nouveaux ou de refinancement. Les emprunts (classiques, placements privés de type Schuldschein, obligataires et assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie) seront libellés en euros. Ils pourront être :
 - à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
 - avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

L'encours de dette envisagé pour fin 2020 s'élèverait à 217,1 M€.

Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des produits structurés 1A, 1B et 1C uniquement,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la faculté de réaliser des tirages et des remboursements dans le cadre d'une enveloppe revolving sur tout ou partie de la durée du prêt,
- la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- Durée long terme maximum de 40 ans.

- A retenir et conclure les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- A passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, éventuellement la résilier, et à signer tous les contrats répondants aux conditions posées précédemment,
- A exercer à son initiative les options prévues par le contrat de prêt, notamment à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement, à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ou la périodicité et le profil de remboursement,
- A conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

2. Gestion de l'encours

Pour l'optimisation de la gestion des emprunts, délégation est donnée au Président du Conseil départemental pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise le Président du Conseil départemental :

- A décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- A procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au paragraphe précédent,
- A procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts. Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), d'accord de taux futurs (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garanties de taux plancher (FLOOR), de garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme, d'options sur taux d'intérêt, et de toutes opérations de marché.

Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés dont la liste figure annuellement en annexe du compte administratif.

La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.

Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés. Les index de

référence pourront être : le T4M, le TAM, l'EONIA, le TMO, le TME, l'EURIBOR ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. En conséquence, le Président est autorisé à :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée et le cas échéant, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

3. Gestion de la trésorerie

Pour la mise en œuvre des orientations définies dans la section précédente, délégation est donnée au Président du Conseil départemental, jusqu'au terme de son mandat au plus tard, ou jusqu'à ce que cette délégation soit rapportée, pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros), pour prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.16182 et au a) de l'article L.222151, sous réserve des dispositions du c) de ce même article (placements de trésorerie) et signer tout document et tout contrat afférent à cette délégation.

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°25

Objet de l'affaire : Etat de la dette et les perspectives 2020

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code monétaire et financier,

CONSIDERANT la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et dont les préconisations, notamment par l'information, visent à réduire l'exposition aux risques induits par certains instruments financiers,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE de la communication du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2020 tel que présenté en annexe.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Annexe

POLE RESSOURCES - Direction des finances et de la commande publique
Service Préparation Budgétaire et Prospective Financière
Commission ressources

Session du 14 avril 2020 - Etat de la dette et les perspectives 2020

Mesdames, Messieurs,

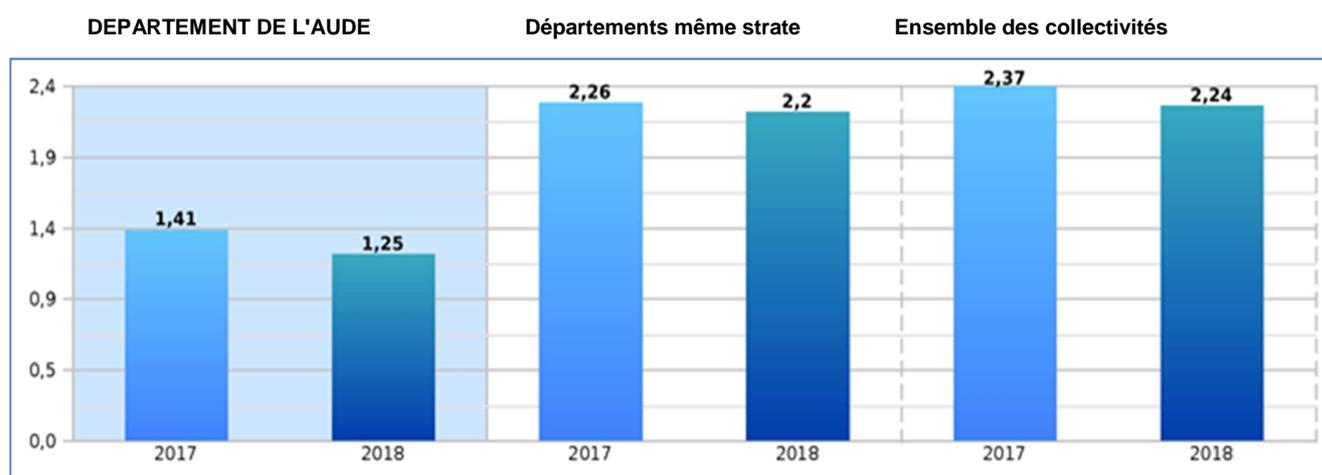
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2020.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2019 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2020 et de renouveler les délégations données au Président pour gérer la dette et la trésorerie.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2019

Avec un taux moyen de **1,18 %** (1,25 % en 2018) et une répartition de dette de 66,3 % à taux fixe et 33,7 % à taux variable, le Département a poursuivi une gestion de la dette particulièrement saine en minimisant les risques de taux et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

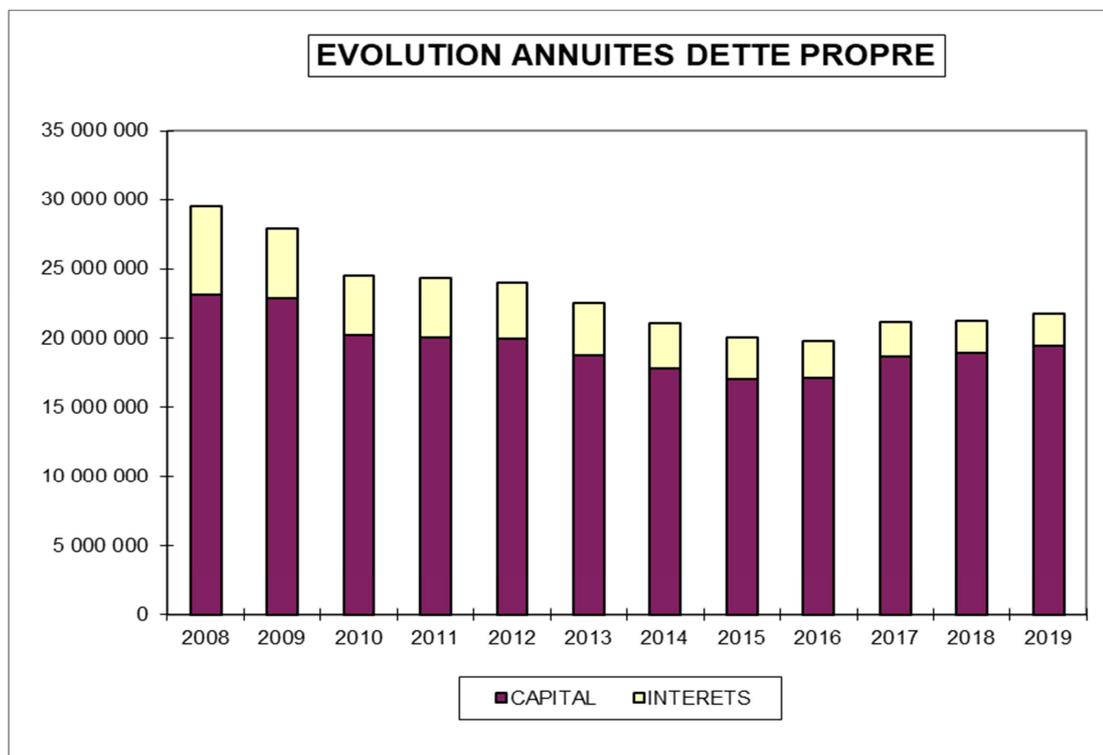
Taux moyen (après swaps (en %, annuel ex./ex.))



Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux collectivités de même importance et de l'ensemble des collectivités.

La nouvelle baisse du taux moyen en 2019 renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie cette situation favorable.

En 2019, l'annuité de dette représentait 21 704 682,76 €, en progression de 484 998 € par rapport à 2018. L'amortissement du capital a représenté 19 408 999,24 € tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 2 295 683,52 € (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité est liée à l'augmentation des emprunts sur les trois dernières années pour financer les projets structurants pour le territoire audois comme notamment le déploiement du très haut débit, la construction d'un collège ainsi que les travaux de reconstruction liés aux inondations des 14 et 15 octobre 2018 dans un contexte de taux historiquement bas.



1.1. La politique d'emprunt menée en 2019

La gestion de dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques.

La collectivité a procédé à deux opérations de gestion de dette sur des contrats à taux variable du Crédit Coopératif et de la Société Générale. Les conditions initiales de financement ne correspondaient plus à la réalité du marché financier. Le choix du taux fixe sur ces deux contrats a permis de bénéficier de conditions de taux avantageuses et garanties sur les durées résiduelles des prêts.

BANQUE	N°EMPRUNT		CAPITAL INITIAL	CONDITIONS ACTUELLES				CAPITAL RESTANT DU	DUREE RESIDUELLE	DATE EFFET	DECISION	N° DECISION	NOUVELLES CONDITIONS			
	FICHE	CONTRAT		INDEX	PERIODICITE	DUREE	TAUX OU MARGES						INDEX	PERIODICITE	DUREE	TAUX OU MARGES
Société Générale	90010 > 326	16726	4 000 000	EONIA	Mensuel	Du 17/12/2006 au 15/10/2027	(+) 0,025 %	1 600 000,00	8 ans	15/10/19	Contractuel	Contractuel	Fixe	Mensuel : intérêts Annuel : amortissement	Du 15/10/2019 au 15/10/2027	0 %
Crédit Coopératif	288	019848C	3 000 000	EUR 3M	Trimestriel	Du 15/12/2014 au 01/01/2030	(+) 1,20 %	2 050 000,00	10 ans et 3 mois	01/10/19	10/10/19	N7-2019	Fixe	Trimestriel	Du 01/10/2019 au 01/01/2030	0,32 %

L'idée générale de ces démarches était de figer à taux fixe des contrats variables sur des niveaux de taux fixe proches de 0%. Des études ont été réalisées pour sept autres

opérations mais faute de réponse ou d'accord sur la proposition de la banque, elles n'ont pu aboutir.

Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2019 consistait à capter près de 80% de la ressource sur le premier semestre 2019, le reste en fin d'année. Cette stratégie présentait de multiples avantages : contracter en début d'année avec des conditions de marché favorables, garantir un meilleur accompagnement du financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

La première consultation en avril/mai 2019 a permis de signer 18 M€ d'emprunt. Une deuxième tranche de 6,75 M€ a pu être validée dès la rentrée, courant octobre 2019. Enfin, compte tenu de la nécessité d'équilibrer la section d'investissement, un complément de 2,737 M€ a dû être réalisé.

Au total, le Département s'est engagé à hauteur de 27,5 M€ pour une mobilisation intégrale en 2019. A ceci, se rajoute la mobilisation de 0,912 M€ sur l'enveloppe du financement du THD signée en juin 2017. Sur ce financement de 11,5 M€, 8,8 M€ ont été mobilisés au 31 décembre 2019 et 2,7 M€ restent à l'être entre 2020 et 2022.

Le tableau ci-dessous présente les différents prêts contractés en 2019 :

Banques	Souscrit	Mobilisé	Durée	Type taux	Taux/Marge
Banque Postale	8 000 000 €	8 000 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 0,95%
Société Générale	2 000 000 €	2 000 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 1,01%
Crédit Coopératif	2 000 000 €	2 000 000 €	20 ans	Fixe	Fixe à 1,20%
CACIB	3 000 000 €	3 000 000 €	15 ans	Variable	EUR 3M (+) 0,53%
CACIB	3 000 000 €	3 000 000 €	15 ans	Mixte	Fixe à 0,54% (5 ans) EUR 3M (+) 0,53% (10 ans)
ARKEA BEI	6 750 000 €	6 750 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 0,55%
Crédit Agricole	2 737 500 €	2 737 500 €	15 ans	Fixe	Fixe à 0,62%
Total	27 487 500 €	27 487 500 €			

Le contexte de l'accès à la ressource reste toujours très favorable permettant ainsi un retour à la concurrence de par une offre supérieure à la demande.

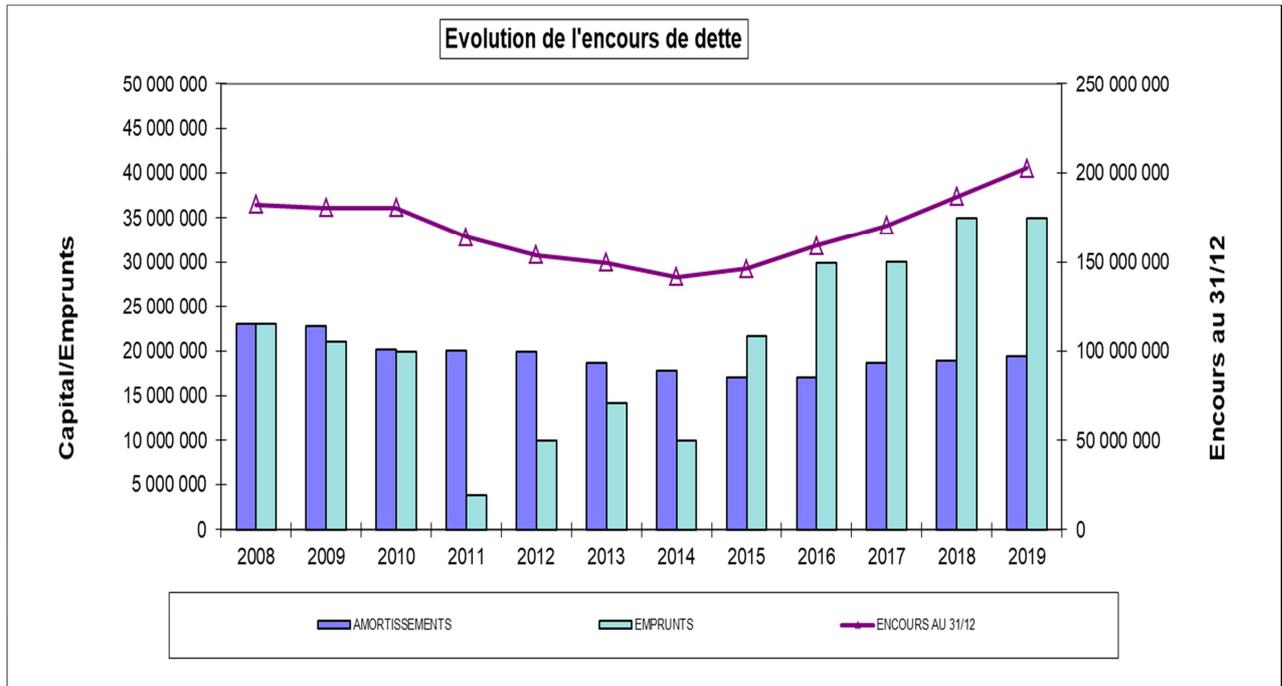
1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2019

La dette du Département fin 2019 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de montant, de coût ou de risque.

▪ Encours de dette

L'encours de la dette est composé de 82 emprunts dont 11 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie) répartis auprès de 3 établissements prêteurs CACIB, Dexia et Société Générale.

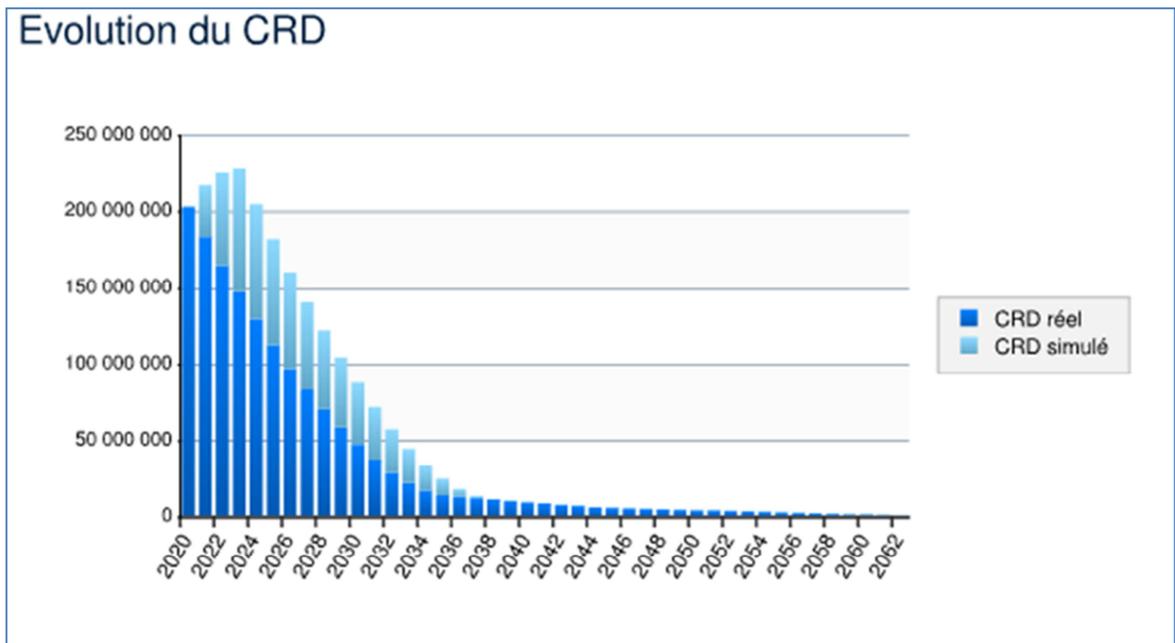
Le capital restant dû s'élève à 202 263 162 euros, dont 12 633 340 € de prêts revolving.



Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire 2019, l'encours de dette progresse de près de 15,5 M€ par rapport à 2018 du fait d'un recours à l'emprunt important, même s'il est stable entre 2018 et 2019, et ce, pour financer les investissements et notamment les dépenses liées aux inondations des 14 et 15 octobre 2018.

▪ **Profil d'extinction de la dette**

Au 31 décembre 2019, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était de 13 ans et 3 mois. La durée de vie moyenne, vitesse moyenne de remboursement du prêt exprimée en années, s'élevait à seulement 6 ans et 11 mois. Hors dette simulée, le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.



▪ Répartition par prêteurs

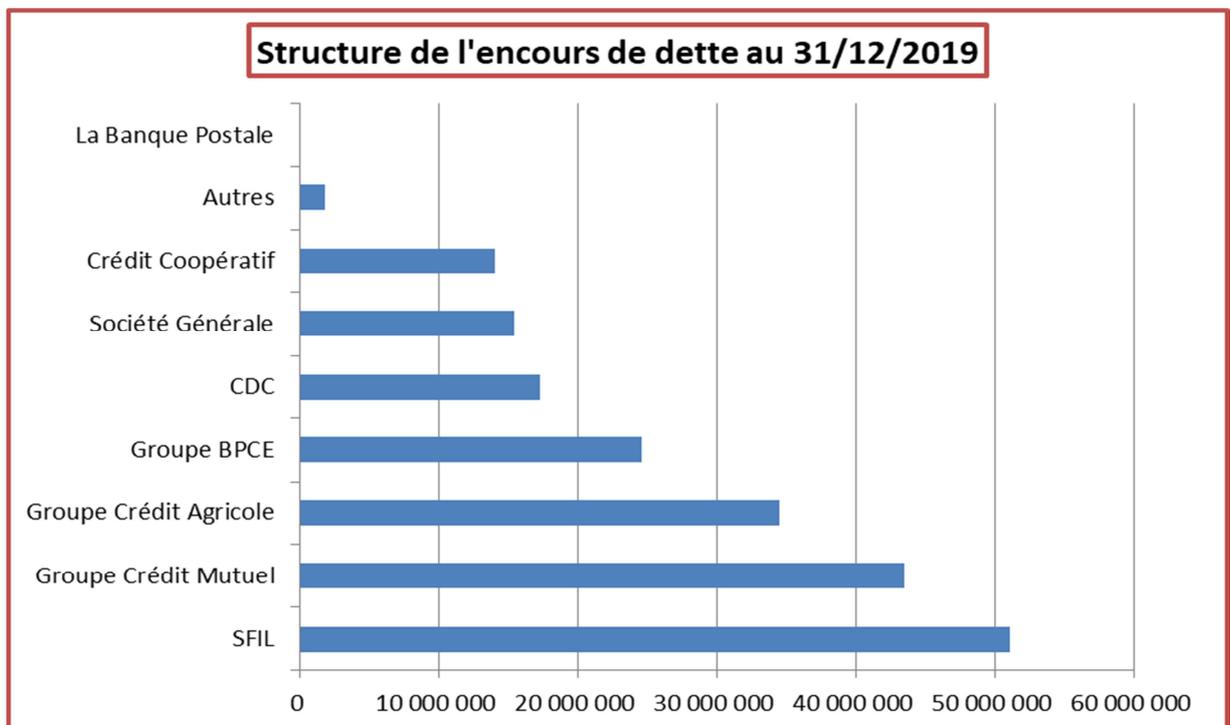
La **SFIL** (Société de Financement Local) est le principal prêteur avec un capital restant dû de 51 M€ fin 2019. Cet encours est en constante progression en raison de la reprise systématique des emprunts signés avec La Banque Postale du fait du partenariat commercial.

Le **groupe Crédit Mutuel/ARKEA** est en deuxième position avec un encours de 43,5 M€.

Le **groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB)** dispose également d'une part importante de l'encours avec 34,4 M€ suivi du **groupe BPCE** (Caisse d'Epargne + Crédit Foncier) 24,5 M€.

Viennent ensuite **la Caisse des dépôts et consignation** (17,3 M€ des financements), **la Société Générale** (15,4 M€) et le **Crédit Coopératif** (14 M€).

Les autres banques occupent des places plus modestes.



▪ Structure de la dette

La part du taux fixe s'établit à 66,3% de l'encours total. Les taux fixes, avec des conditions de marché historiquement basses, sont toujours privilégiés lors des nouvelles consultations eu égard au contexte de marché de taux favorable.

L'encours à taux variable représente 33,7 % de la dette totale. Cette situation permet toujours d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts.

La part des prêts structurés a totalement disparu de l'encours de dette.

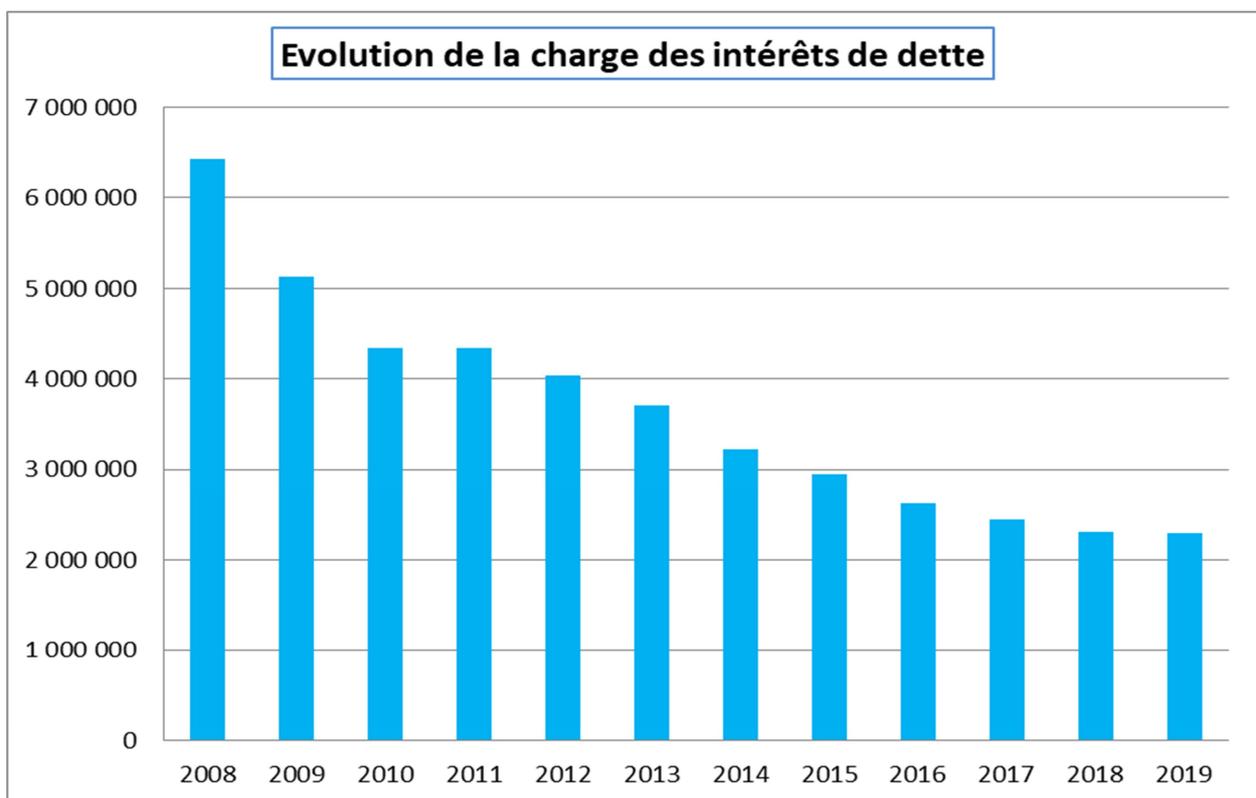
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	111 282 129 €	55,02%	1,76%
Fixe à phase	22 766 667 €	11,26%	0,68%
Variable	59 451 866 €	29,39%	0,21%
Livret A	8 762 500 €	4,33%	1,75%
Ensemble des risques	202 263 162 €	100,00%	1,18%

▪ **Coût de la dette**

Le coût de la dette se mesure avec son taux moyen de dette. Il s'élève à **1,18 % marge incluse** au 31 décembre 2019. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Cet indicateur n'a cessé de baisser depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette, de la gestion active de trésorerie et d'une diminution de l'encours de dette jusqu'à 2014.

Le graphique ci-dessus illustre bien la décrue depuis maintenant 10 ans de la charge financière de la dette, divisée par trois sur la période.



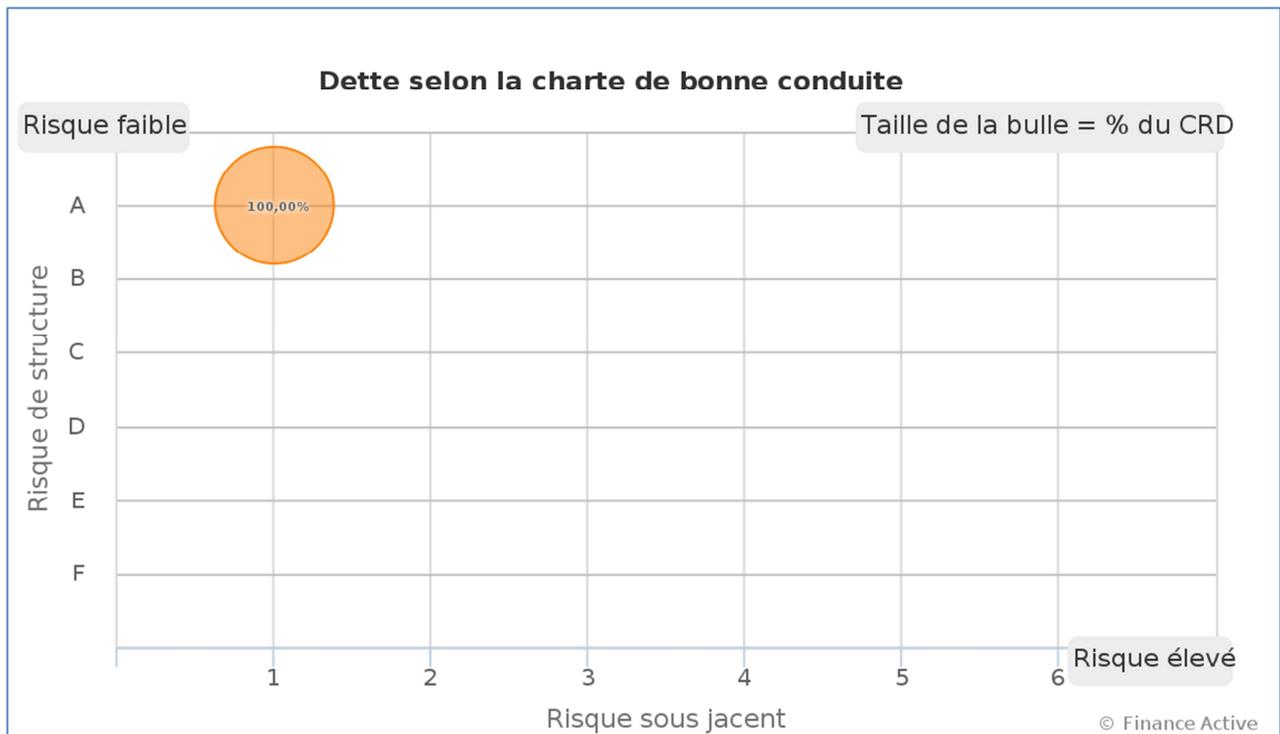
▪ **Exposition au risque**

L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite, telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F signifie un niveau de risque croissant.

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

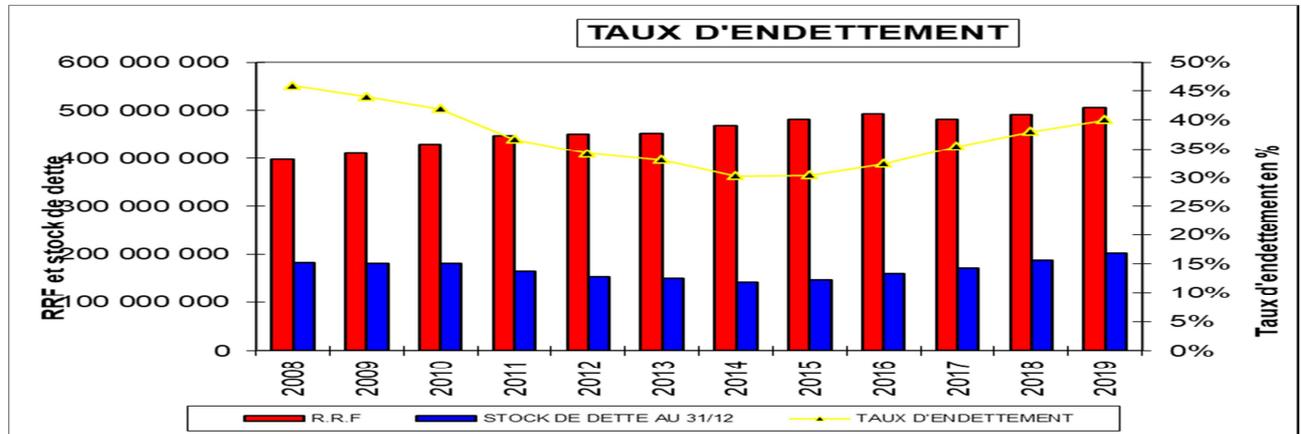
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
 *: HORS CHARTE

La dette du département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur le risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.**



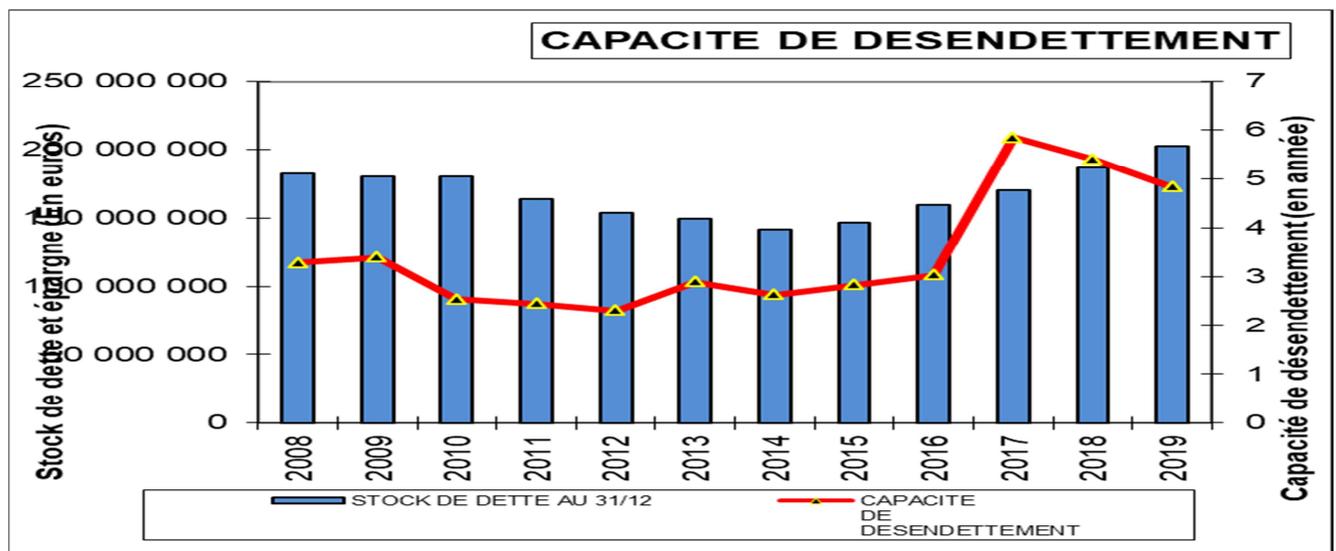
▪ **Principaux ratios de dette**

Le ratio taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci progresse sensiblement sans toutefois dépasser les ratios des départements de même strate. Cette évolution s'explique principalement par la progression du recours à l'emprunt ces 5 dernières années plus marquée que celle des recettes réelles de fonctionnement.



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AUDE	33,04%	30,23%	30,39%	32,36%	35,44%	37,99%	40,02%
Moyenne strate	48,94%	48,22%	49,70%	48,96%	50,35%	NC	NC

Le ratio capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne. Celui-ci progresse nettement en 2017 en raison de la progression de l'encours de dette conjugué à la baisse de l'épargne brute pour connaître une baisse en 2018 et 2019 (amélioration de l'épargne brute). Pour autant, le ratio est loin des plafonds imposés par l'Etat (9 ans maximum).



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AUDE	2,89	2,63	2,83	3,03	5,85	5,40	4,84
Moyenne strate	4,30	4,34	4,80	4,39	4,60	NC	NC

1.3. La gestion de trésorerie en 2019

Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2019, le Département disposait de 11 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 12,6 millions d'euros.

Le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il a déjà permis d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier lors des exercices antérieurs à 2012. Depuis, l'absence de rémunération sur ce type de placement n'a pas permis de renouveler cette opération.

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. Ce type de produit ne se justifie plus aujourd'hui car le Département n'est plus en mesure d'agir suffisamment sur le solde du compte au trésor par remboursement temporaire de prêts revolving.

L'exercice 2019 reste encore une année atypique en ce sens qu'il est moins cher de mobiliser l'intégralité des prêts revolving plutôt que de les rembourser temporairement en début d'année. L'indexation de ces prêts sur des taux monétaires négatifs explique le coût dérisoire d'un tirage sur toute l'année, d'autant plus que le tirage permet de ne plus être redevable des commissions de non utilisation d'une partie de ces lignes.

Au final, à la différence du passé, les économies réalisées par le Département sont plus liées au coût quasi nul des prêts variables qu'aux mouvements effectués grâce aux prêts revolving pour optimiser la trésorerie.

2. Stratégie de gestion de dette pour 2020

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

Parmi les pistes de réaménagement, un travail sur les marges bancaires pourra être envisagé sur les contrats les plus récents à forte marge.

2.2. Les nouveaux financements

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, le recours prévisionnel à l'emprunt d'un montant de 36 825 000 €, en 2020, s'inscrit dans la poursuite de la dynamique portée par le Département de financer des projets structurants pour le territoire audois afin de répondre aux besoins d'investissement, de développer l'attractivité du territoire et d'accompagner la reconstruction du Département suite aux inondations des 14 et 15 octobre 2018.

Ainsi, en 2020, de nouveaux projets seront lancés s'inscrivant dans les 4 champs des transitions portées par le Département : solidaire, territoriale, écologique et démocratique. A noter, le lancement du collège Alain à Carcassonne, le projet vélo-route ou l'aménagement de la voie verte sur le canal du Midi, la mise en œuvre du budget participatif. Le financement de ces divers investissements sera assuré par un recours à l'emprunt stable par rapport à 2019.

Compte tenu des restes à réaliser 2019 d'un montant de 2 737 500 €, l'emprunt nouveau maximal sera de 34 087 500 €.

En effet, le Département devra poursuivre la mobilisation du financement de la Caisse des Dépôts et Consignation concernant la mise en œuvre du THD sur le territoire départemental. Le reste à mobiliser sur la période 2020-2022 s'élève à 2 737 500 € avec une mobilisation prévisionnelle sur 2020 estimée à 912 500 €.

Au vu du besoin de financement 2020, un nouvel appel d'offres sera lancé pour un montant maximum de 34 087 500 €. Cette consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche sur le 1^{ier} semestre 2020 afin de couvrir une partie du besoin 2020, une deuxième tranche courant octobre 2020 afin d'ajuster au plus près du besoin de financement de l'année. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement favorable, à la fois en terme quantitatif et en terme de prix. L'accès au crédit est moins contraint et moins onéreux, ce d'autant plus que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

Les perspectives de stagnation de la croissance et le maintien d'une politique monétaire accommodante de la BCE amèneront le Département à considérer avec plus d'intérêt les offres à taux fixes, tout en veillant à conserver un équilibre taux fixes/taux variables.

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n° 25-1

Objet de l'affaire : Délégation au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts et de trésorerie

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L3211-2, modifié par l'article 92 de la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014,

VU le code monétaire et financier,

VU la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégations au Président du Conseil départemental de l'Aude,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

CONSIDERANT la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales dont les préconisations, notamment par l'information, visent à réduire l'exposition aux risques induits par certains instruments financiers,

CONSIDERANT qu'il apparaît ainsi indispensable de préciser le champ des délégations au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts et de trésorerie telles que prévues dans la délibération du 2 avril 2015,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DONNE DELEGATION en matière d'emprunt et de trésorerie à monsieur le Président du Conseil départemental pour :

1/ PROCEDER A LA REALISATION DES EMPRUNTS, libellés en euros et limités, dans le cadre de produits structurés aux produits 1A, 1B et 1C de la charte de bonne conduite destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 34 087 500 € maximum pour 2020 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes :

- Au terme de la phase préparatoire mise en œuvre par les services, les consultations pour des emprunts nouveaux ou de refinancement seront finalisées auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue.
- Les emprunts (classiques, placements privés de type Schuldschein, obligataires et assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie) seront libellés en euros. Ils pourront être :
 - à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
 - avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

L'encours de dette envisagé pour fin 2020 s'élèverait à 217,1 M€.

- Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité de recourir à des produits structurés 1A, 1B et 1C uniquement,
 - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
 - la faculté de réaliser des tirages et des remboursements dans le cadre d'une enveloppe revolving sur tout ou partie de la durée du prêt,
 - la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - Durée long terme maximum de 40 ans.
- Les offres à retenir et à conclure seront les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser. Le Président est ainsi habilité à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, éventuellement la résilier, et à signer tous les contrats répondants aux conditions posées précédemment.

- Les options à exercer à l'initiative de Monsieur le Président ~~seront celles prévues par~~ le contrat de prêt, notamment celles visant à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement, à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ou la périodicité et le profil de remboursement.
- tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus pourra être conclu.

2/ OPTIMISER LA GESTION DES EMPRUNTS, POUR RECOURIR A DES OPERATIONS DE COUVERTURE et passer à cet effet les actes nécessaires selon les modalités et limites suivantes :

- **toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts** pourront être décidées.
- Il pourra être procédé au **remboursement anticipé des emprunts en cours**, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et tout contrat de prêt de substitution pourra éventuellement être contracté pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au paragraphe précédent.
- Il pourra être procédé à des **opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts**.
Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), d'accord de taux futurs (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garanties de taux plancher (FLOOR), de garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme, d'options sur taux d'intérêt, et de toutes opérations de marché.
 - Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés dont la liste figure annuellement en annexe du compte administratif.
 - La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.
 - Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés.
 - Les index de référence pourront être : le T4M, le TAM, l'EONIA, le TMO, le TME, l'EURIBOR ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.
 - Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, le Président du Conseil départemental est habilité à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée et le cas échéant, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

3/ PROCEDER A LA REALISATION DES LIGNES DE TRESORERIE ET PRENDRE LES DECISIONS DE PLACEMENTS DE TRESORERIE selon les modalités et limites suivantes :

- jusqu'au terme de son mandat au plus tard, ou jusqu'à ce que cette délégation soit rapportée, le Président du Conseil départemental, pourra :
 - procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros),
 - prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article (placements de trésorerie) et signer tout document et tout contrat afférent à cette délégation.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Autorisations de programme et Budget primitif 2020 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire vétérinaire pour l'exercice 2019,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2020 ainsi que les autorisations de programme 2020 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Ce projet reprend les résultats 2019 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du laboratoire vétérinaire :

Le laboratoire vétérinaire départemental de l'Aude assure plusieurs missions au sein du département sous agréments ministériels et du comité français d'accréditation (COFRAC), à savoir garantir une bonne santé du cheptel audois et de la faune sauvage, secteur de la santé animale, assurer la sécurité des produits de la chaîne alimentaire, secteur hygiène alimentaire, et enfin celle de surveiller la qualité de l'environnement et plus spécialement le suivi sanitaire de l'eau, secteur hydrologie.

Les missions du laboratoire vétérinaire concernent :

- le programme « Santé animale » comprenant :
 - des analyses de recherche des maladies légalement réputées contagieuses,
 - des analyses demandées par les organisations sanitaires locales,
 - des analyses d'aide au diagnostic.

- le programme « Hygiène alimentaire » comprenant :
 - des analyses de microbiologie,
 - des recherches de Trichines,
 - des audits de cuisines.

- le programme « Hydrologie » comprenant :
 - des analyses de chimie des eaux,
 - des analyses de bactériologie des eaux.

2. Le budget primitif 2020 :

Le vote du compte administratif 2019 fait apparaître un excédent d'investissement de 43 824,31 €. Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2020.

Ce projet s'élève à 1 587 431,69 € en mouvements budgétaires.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 342 256,00	1 442 931,69
Opérations d'ordre	26 000,00	-
Virement à la section d'investissement	74 675,69	-
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 442 931,69	1 442 931,69
Crédits nouveaux	144 500,00	0,00
Reprise du résultat 2019 (R001)	-	43 824,31
Opérations d'ordre	-	26 000,00
Virement de la section de fonctionnement	-	74 675,69
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	144 500,00	144 500,00
TOTAL BP 2020	1 587 431,69	1 587 431,69

2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes sont en légère hausse par rapport au budget 2019 de + 0,10 M€, soit 7,50 %. Cette hausse concerne la prise en charge du déficit par le Département pour un montant de 1 017 931,69 € inscrit au budget (+ 10,83 %). Cette dernière représente 70,55 % (contre 68,43 % en 2019) des recettes de fonctionnement du laboratoire vétérinaire. Les recettes relatives à l'activité propre du laboratoire, soit 0,42 M€, sont pratiquement identiques à 2019 (+ 1 250,00 €). Elles proviennent principalement des produits relatifs aux taxes d'analyse complétées par l'activité d'audit et de formation externe.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Aménagement et attractivité du territoire	1 161 828,44	1 342 222,53	1 220 299,11	1 442 931,69
Prise en charge du déficit du budget annexe	753 998,82	918 472,53	818 221,67	1 017 931,69
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	407 829,62	423 750,00	402 077,44	425 000,00
Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 161 828,44	1 342 222,53	1 220 299,11	1 442 931,69
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 161 828,44	1 342 222,53	1 220 299,11	1 442 931,69

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du laboratoire vétérinaire sont en augmentation de 0,02 M€, soit 1,88 %, par rapport au budgétisé 2019.

Les crédits en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire concernent essentiellement les analyses PCR et l'accompagnement pérenne de la « Qualité » en externalisant les fonctions de Responsable Qualité et Responsable Métrologie. Ces crédits sont en hausse pour atteindre le montant de 0,30 M€. Les dépenses relatives aux postes « système d'information et télécommunication » et « logistique et patrimoine » sont, quant à elles, quasi stables. Les crédits relatifs aux ressources humaines augmentent légèrement (+ 12 489,47 €). Ils englobent une stabilité des effectifs et la poursuite des formations nécessaires à la qualité du service.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Aménagement et attractivité du territoire	192 819,88	287 700,00	246 213,54	294 700,00
Administration générale	944 884,76	1 029 732,53	953 717,31	1 047 556,00
Ressources humaines	868 475,82	946 516,53	884 011,70	959 006,00
Systèmes d'information et télécommunications	13 589,63	14 100,00	12 112,55	19 400,00
Logistique et patrimoine	62 819,31	69 116,00	57 593,06	69 150,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 137 704,64	1 317 432,53	1 199 930,85	1 342 256,00
Opérations d'ordre	24 123,80	24 790,00	20 368,26	100 675,69
Amortissements	24 123,80	24 790,00	20 368,26	26 000,00
Virement	0,00	0,00	0,00	74 675,69
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 161 828,44	1 342 222,53	1 220 299,11	1 442 931,69

2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

Les seules recettes de la section d'investissement proviennent des opérations d'ordre avec les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement (0,10 M€) et du résultat reporté (0,04 M€).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Administration générale (R001)	0,00	24 743,47	0,00	43 824,31
INVESTISSEMENT REEL	0,00	24 743,47	0,00	43 824,31
Opérations d'ordre	24 123,80	24 790,00	20 368,26	100 675,69
Amortissements	24 123,80	24 790,00	20 368,26	26 000,00
Virement	0,00	0,00	0,00	74 675,69
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 123,80	49 533,47	20 368,26	144 500,00

- Les dépenses :

Les prévisions de dépenses du laboratoire vétérinaire sont en augmentation pour atteindre 0,14 M€. En effet, les crédits relatifs aux missions du laboratoire vétérinaire ont augmenté de 0,01 M€ pour renouveler progressivement divers appareils vétustes. Le poste « systèmes d'information et télécommunications » s'établit à 0,02 M€ pour prendre en charge les évolutions du logiciel de gestion du laboratoire et le poste « logistique et patrimoine » est porté à 0,10 M€ pour réaliser des aménagements de locaux techniques pour le personnel.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Aménagement et attractivité du territoire	13 468,18	13 500,00	1 287,42	23 500,00
Administration générale	457,62	36 033,47	0,00	121 000,00
Budget et finances	0,00	36 033,47	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	21 000,00
Logistique et patrimoine	457,62	0,00	0,00	100 000,00
INVESTISSEMENT REEL	13 925,80	49 533,47	1 287,42	144 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 925,80	49 533,47	1 287,42	144 500,00

2.3. Les autorisations de programme :

Je vous propose de voter un volume d'autorisations de programme 2020 pour un montant de 51 000 € pour l'acquisition de matériel et outillage technique pour la période 2020-2022 (30 000 €) et pour le programme informatique (21 000 €) :

	AP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
H Aménagement du territoire	30 000	10 000	10 000	10 000	0	30 000
H5 Agriculture et pêche	30 000	10 000	10 000	10 000	0	30 000
K Administration générale	21 000	21 000	0	0	0	21 000
K3 Systèmes d'informations et télécommunication	21 000	21 000	0	0	0	21 000
Total général	51 000	31 000	10 000	10 000	0	51 000

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2020 et des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2020 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental :

- le vote des autorisations de programme d'un volume de 51 000 € avec leurs échéanciers prévisionnels,
- l'individualisation des autorisations de programme à hauteur de 51 000 € telles que présentées en annexe 1,
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit par le budget principal d'un montant de 1 017 931,69 €.

Le Président du Conseil départemental



André Viola

ANNEXE 1 – Budget primitif 2020 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **30 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0 €**
 Disponible à l'individualisation : **30 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **30 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités				30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
H51	Matériel et outillage technique	21	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	
TOTAL				30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0 €**

Programme K3 - Systèmes d'information et télécommunications

Montant du programme voté : **21 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0 €**
 Disponible à l'individualisation : **21 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **21 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022
Total action K31 - Systèmes d'information				21 000 €	21 000 €	0 €	0 €	0 €
K31	Informatique	20	21 000 €	21 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				21 000 €	21 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0 €**

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°26-2

Objet de l'affaire : Budget primitif 2020 - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental pour l'exercice 2019,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2020 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental en recettes et en dépenses à 1 587 431,69 € soit 1 442 931,69 € en section de fonctionnement et 144 500 € en section d'investissement.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Budget primitif 2020 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2019,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2020 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Le projet de budget reprend les résultats 2019 tels qu'ils ont été adoptés mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du budget annexe :

Les missions du service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont de 3 types :

- une mission d'assistance technique auprès des collectivités par le biais de conventions ou de prestations du champ concurrentiel ;
- une mission plus transversale d'acquisition et de maintien des connaissances sur le département avec notamment l'élaboration d'un schéma départemental de gestion des sous-produits de l'épuration et la promotion de chartes qualité ;
- une mission d'instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement des subventions accordées aux communes ou agglomérations audoises.

2. Le budget primitif 2020 :

Le vote du compte administratif 2019 fait apparaître un excédent d'investissement de 28 601,07 €. Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2020.

Ce projet de budget s'élève à 1 168 632,07 € en mouvements budgétaires.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 079 231,00	1 099 631,00
Opérations d'ordre	30 400,00	10 000,00
Virement à la section d'investissement	-	-
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 109 631,00	1 109 631,00
Crédits nouveaux	49 001,07	
Reprise du résultat 2019 (R001)	-	28 601,07
Opérations d'ordre	10 000,00	30 400,00
Virement de la section de fonctionnement	-	-
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	59 001,07	59 001,07
TOTAL BP 2020	1 168 632,07	1 168 632,07

2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes réelles du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont quasi stables (+ 8 541 €) par rapport au montant budgétisé en 2019. Elles s'élèvent à 1,1 M€. D'un montant de 569 631 €, la prise en charge du déficit du budget annexe par le Département est stable et représente 51,80 % (contre 52,20 % en 2019) des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes relatives à l'activité du service augmentent de 8 500 € et s'établissent à 530 000 €. Elles correspondent à des travaux aux collectivités à hauteur de 0,18 M€ (participation des communes conventionnées, recherche de fuite, contrôle des dispositifs d'auto-surveillance, prestation défense incendie), de la refacturation de mise à disposition de personnel pour l'ATD (0,09 M€) et aux participations de l'Agence de l'Eau (0,26 M€).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Environnement et prévention des risques	977 630,57	1 091 090,00	999 998,28	1 099 631,00
Prise en charge du déficit du budget annexe	463 860,53	569 590,00	483 024,65	569 631,00
Activité du service eau et assainissement	513 770,04	521 500,00	516 973,63	530 000,00
Administration générale	0,00	0,00	2,36	0,00
Ressources humaines	0,00	0,00	2,36	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	977 630,57	1 091 090,00	1 000 000,64	1 099 631,00
Opérations d'ordre	5 065,00	8 800,00	8 710,00	10 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	982 695,57	1 099 890,00	1 008 710,64	1 109 631,00

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont en légère hausse (+ 8 851 €) pour s'établir à 1,08 M€.

Avec 77 % des crédits, soit 0,83 M€, le poste « ressources humaines » est la principale dépense de cette section avec une hausse de 1,2 %, en lien avec le glissement vieillissement technicité (GVT) car les effectifs sont stables. Les programmes « systèmes d'information et télécommunications » et « logistique et patrimoine » sont stables, ce qui conforte les efforts entrepris par le Département sur la réduction de ses frais de structure. Quant aux crédits relatifs à l'activité propre du budget annexe, ils sont quasi identiques (+ 190 €) et concernent essentiellement les dépenses liées à l'analyse des eaux résiduaires et au remboursement de frais à la collectivité de rattachement.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Environnement et prévention des risques	208 063,88	223 125,00	193 509,96	223 315,00
Administration générale	751 723,25	847 255,00	792 155,50	855 916,00
Ressources humaines	733 401,31	821 190,00	775 921,00	831 036,00
Budget et finances	546,31	3 142,00	172,33	2 800,00
Systèmes d'information et télécommunications	6 683,28	6 700,00	6 454,13	6 780,00
Logistique et patrimoine	11 092,35	16 223,00	9 608,04	15 300,00
FONCTIONNEMENT REEL	959 787,13	1 070 380,00	985 665,46	1 079 231,00
Opérations d'ordre	22 724,44	29 510,00	23 044,98	30 400,00
Amortissements	22 724,44	29 510,00	23 044,98	30 400,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	982 511,57	1 099 890,00	1 008 710,44	1 109 631,00

2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

En investissement, aucune recette réelle liée à l'activité du budget annexe n'est prévue pour 2020. En effet, bien que l'acquisition d'un véhicule soit prévue sur l'exercice 2020, la recette de l'Agence de l'Eau ne pourra être perçue qu'en 2021. La reprise du résultat s'élève, quant à elle, à 28 601,07 €.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Environnement et prévention des risques	23 268,00	0,00	0,00	0,00
Administration générale	0,00	28 907,49	0,00	28 601,07
Budget et finances (R0011)	0,00	28 907,49	0,00	28 601,07
INVESTISSEMENT REEL	23 268,00	28 907,49	0,00	28 601,07
Opérations d'ordre	22 724,44	29 510,00	23 044,98	30 400,00
Amortissements	22 724,44	29 510,00	23 044,98	30 400,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	45 992,44	58 417,49	23 044,98	59 001,07

- Les dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 49 001,07 € sont stables.

Le budget des dépenses propres au service eau et assainissement est identique à 2019 et concerne l'acquisition ou le renouvellement des matériels techniques (mesure de débit, préleveur, appareil de recherche de fuite). Le poste « logistiques et patrimoine » augmente suite à l'acquisition d'un véhicule dont les crédits 2019 ont été reportés sur l'année 2020. Quant au poste « budget et finances », il diminue de 27 616,42 € et correspond à des crédits de réserves.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Environnement et prévention des risques	8 929,20	17 100,00	14 641,40	17 100,00
Administration générale	13 002,00	32 517,49	0,00	31 901,07
Budget et finances	0,00	32 517,49	0,00	4 901,07
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	13 002,00	0,00	0,00	27 000,00
INVESTISSEMENT REEL	21 931,20	49 617,49	14 641,40	49 001,07
Opérations d'ordre	5 065,00	8 800,00	8 710,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 996,20	58 417,49	23 351,40	59 001,07

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2020 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2020 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit d'un montant de 569 631 €.

Le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a loop and then a smaller loop below it.

André Viola

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°27

Objet de l'affaire : Budget primitif 2020 - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU les délibérations du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2019,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDÉRANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2020 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement en recettes et en dépenses à 1 168 632,07 € soit 1 109 631 € en section de fonctionnement et 59 001,07 € en section d'investissement.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Budget primitif 2020 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 27 octobre 2017 intégrant le budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental à partir de l'exercice 2018,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibérations du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le compte administratif 2019 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2020 concernant le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

Le projet de budget reprend les résultats 2019 tels qu'ils ont été adoptés mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du parc départemental / laboratoire routier :

Les missions essentielles du parc sont :

- la gestion de flottes de véhicules (Atelier Magasin),
- la gestion du réseau radio 40 Mhz (Radio),
- la réalisation de travaux routiers (Exploitation).

La section atelier est chargée de la gestion de flotte. L'équipe réalise les interventions d'entretien courant ne dépendant pas des divisions territoriales, les interventions curatives et préventives, les contrôles réglementaires sur les engins et la programmation du renouvellement du matériel.

Le magasin assure les missions d'achat des fournitures et accessoires du parc départemental. Cela comprend la fourniture des carburants et des consommables des véhicules de la flotte et le renouvellement des accessoires, pièces détachées et des consommables de tout le matériel de l'exploitation du parc départemental. Le magasin gère également le tri et le recyclage de tous les déchets produits sur le site.

La section radio est chargée de l'entretien du réseau de radio communication de la direction des routes. Ce réseau comprend 15 relais et environ 270 postes radios répartis dans les divisions territoriales et la section exploitation du parc. La section radio apporte également une assistance technique à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) durant la période estivale. Le technicien est également chargé du montage de certains équipements électroniques sur les engins.

La section exploitation réalise des travaux routiers importants nécessitant des moyens qui ne seraient pas rentabilisés à l'échelle d'une division territoriale. Elle assure les activités suivantes : enduits superficiels, reprofilage de chaussées (FIR), signalisation horizontale, élagage, hydrocurage, balayage, tondeuse à grande vitesse et lamier.

L'exploitation intervient également en viabilité hivernale en appui de la division territoriale du Carcassonnais.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les missions du laboratoire routier départemental ont été intégrées au Parc départemental.

Le laboratoire routier départemental assure la réalisation des essais sur site et en laboratoire, l'analyse des résultats, des expertises, donne des avis sur dossiers et vérifie les pièces techniques (AP, DCE, ...). Les prestations du laboratoire routier consistent également à analyser les offres des entreprises, à assurer le suivi et le contrôle des travaux et à participer au programme des enduits réalisés par le parc. Enfin, il assure la mise à jour des pièces techniques, le suivi des normes et documents techniques ou encore la formation des contrôleurs et techniciens.

2. Le budget primitif 2020 :

Le vote du compte administratif 2019 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier fait apparaître un excédent d'investissement de 3 160 316,87 € qui est repris en recettes de cette même section au projet de budget primitif 2020.

Ce projet s'élève à 12 251 511,87 € en mouvements budgétaires dont 11 009 011,87 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	6 371 906,00	7 614 406,00
Opérations d'ordre	1 242 500,00	
Virement à la section d'investissement		
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	7 614 406,00	7 614 406,00
Crédits nouveaux	4 637 105,87	234 289,00
Reprise du résultats 2019 (R001)		3 160 316,87
Opérations d'ordre		1 242 500,00
Virement à la section de fonctionnement		
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	4 637 105,87	4 637 105,87
TOTAL BP 2020	12 251 511,87	12 251 511,87

2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes liées à l'activité du parc départemental / laboratoire routier, d'un montant de 7 M€, proviennent notamment de la location de matériels divers auprès des centres routiers de la Direction des routes et des mobilités (4,07 M€), de la réalisation de travaux d'entretien (enduits superficiels d'usure, signalisation horizontale, dépendances vertes), des interventions pour la viabilité hivernale (2,23 M€) et des prestations du laboratoire routier (0,29 M€). Ces dernières sont en légère baisse (- 0,01 M€) ainsi que le montant prévisionnel du FCTVA (2 881 €).

D'un montant de 611 525,00 €, la prise en charge du déficit diminue de 0,03 M€, et représente 8,03 % des recettes de fonctionnement (8,41 % en 2019). Cette diminution est liée à la baisse des dépenses.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Parc départemental et laboratoire routier	7 336 100,42	7 653 909,20	7 513 429,55	7 611 525,00
Prise en charge du déficit du budget annexe	352 835,13	643 909,20	437 139,29	611 525,00
Activité du Parc départemental et du laboratoire routier	6 983 265,29	7 010 000,00	7 076 290,26	7 000 000,00
Administration générale	11 668,25	3 889,53	3 891,05	2 881,00
Ressources humaines	107,52	0,00	1,52	0,00
Budget et finances	11 560,73	3 889,53	3 889,53	2 881,00
FONCTIONNEMENT REEL	7 347 768,67	7 657 798,73	7 517 320,60	7 614 406,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 347 768,67	7 657 798,73	7 517 320,60	7 614 406,00

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement du Parc départemental / laboratoire routier sont en diminution (0,10 M€) comparé à l'exercice 2019.

Les demandes de crédits liées à l'activité du parc départemental / laboratoire routier s'élèvent à 3,85 M€, soit - 0,05 M€. Ces dépenses concernent la fourniture de carburant, de pièces détachées et divers accessoires liés à l'entretien des véhicules et engins, de matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers réalisés par les équipes de l'exploitation et la prime d'assurance de la flotte orange.

Le poste ressources humaines est en augmentation de 0,07 M€ incluant notamment un agent supplémentaire en contrat d'apprentissage et la mise en place de formations hygiène et sécurité (amiante et HAP) ainsi que des formations de perfectionnement en oléohydrauliques.

Le programme « systèmes d'information et télécommunications » est identique à l'année 2019, et les postes « logistique et patrimoine » et « budget et finances » totalisent quant à eux une baisse de 0,13 M€ du fait du transfert de la prime d'assurance vers le poste concernant les activités du parc.

Enfin, les opérations d'ordre qui concernent les amortissements sont en hausse (+ 0,06 M€) pour l'exercice 2020.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Parc départemental et laboratoire routier	3 728 486,27	3 900 465,53	3 888 696,46	3 852 000,00
Administration générale	2 394 914,35	2 575 433,20	2 468 205,10	2 519 906,00
Ressources humaines	2 271 798,15	2 283 354,00	2 235 547,71	2 354 476,00
Budget et finances	6 709,52	13 900,00	777,56	12 700,00
Systèmes d'information et télécommunications	12 731,13	15 000,00	8 018,47	14 900,00
Logistique et patrimoine	103 675,55	263 179,20	223 861,36	137 830,00
FONCTIONNEMENT REEL	6 123 400,62	6 475 898,73	6 356 901,56	6 371 906,00
Opérations d'ordre	1 224 368,05	1 181 900,00	1 160 419,04	1 242 500,00
Amortissements	1 224 368,05	1 181 900,00	1 160 419,04	1 242 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 347 768,67	7 657 798,73	7 517 320,60	7 614 406,00

Section d'investissement :

- Les recettes :

Les recettes réelles sont globalement en hausse (+ 0,17 M€) grâce à la reprise du solde de la section d'investissement 2019 ainsi que le montant prévisionnel du FCTVA (+ 0,06 M€).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
FCTVA	197 211,08	171 713,00	17 113,00	234 289,00
Administration générale (R001)	0,00	3 052 383,63	0,00	3 160 316,87
INVESTISSEMENT REEL	197 211,08	3 224 096,63	17 113,00	3 394 605,87
Opérations d'ordre	1 224 368,05	1 181 900,00	1 160 419,04	1 242 500,00
Amortissements	1 224 368,05	1 181 900,00	1 160 419,04	1 242 500,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 421 579,13	4 405 996,63	1 177 532,04	4 637 105,87

- Les dépenses :

Globalement, les dépenses d'investissement sont en diminution de 0,23 M€ par rapport au budget 2019.

Pour un total de 1,12 M€, les principaux projets du parc départemental / laboratoire routier sont l'acquisition de matériels comme des tracteurs épareuse, des tractopelles, des camions, du matériel de viabilité hivernale, des véhicules légers, des fourgons d'interventions y compris des matériels pour le laboratoire.

Des travaux sur le patrimoine sont prévus à hauteur de 0,9 M€, dont 0,35 M€ seront affectés à l'aménagement d'un atelier VL dans les bâtiments existants de Carcassonne, 0,35 M€ pour l'acquisition d'un bâtiment à Limoux et 0,2 M€ pour la réhabilitation de ce dernier.

Les crédits non affectés de la section d'investissement s'élèvent à 2,62 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	BP 2020
Parc départemental et laboratoire routier	902 065,24	1 240 600,00	1 224 198,80	1 120 600,00
Administration générale	147 981,99	3 165 396,63	0,00	3 516 505,87
Budget et finances	0,00	2 270 170,75	0,00	2 621 279,99
Logistique et patrimoine	147 981,99	895 225,88	0,00	895 225,88
INVESTISSEMENT REEL	1 050 047,23	4 405 996,63	1 224 198,80	4 637 105,87
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 050 047,23	4 405 996,63	1 224 198,80	4 637 105,87

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2020 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2020 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier :

- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit par le budget principal d'un montant de 611 525,00 €.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' and 'I' intertwined, with a vertical line extending upwards from the top of the 'V'.

André Viola

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°28

Objet de l'affaire : Budget primitif 2020 – budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil général en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le compte administratif 2019 et l'affectation du résultat du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2020 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier en recettes et en dépenses à 12 251 511,87 € soit 7 614 406 € en section de fonctionnement et 4 637 105,87 € en section d'investissement.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Budget primitif 2020 - budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le compte administratif 2019 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2019,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources.

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les propositions budgétaires au titre de l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2020 concernant la structure accueil enfance (SAE).

Le projet de budget reprend les résultats 2019 tels qu'ils ont été adoptés.

Auparavant, je vous propose d'aborder les missions de ce budget annexe.

Les missions de la structure accueil enfance :

Dans le cadre d'une mission générale de protection des mineurs accueillis et de soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur et à sa famille, la structure accueil enfance se positionne plus spécifiquement dans des fonctions :

- d'accueil et d'accueil d'urgence ;
- d'observation ;
- de conduite d'un projet individualisé pour le mineur ;
- d'orientation.

La structure accueil enfance a une capacité d'accueil de 74 places (lits d'urgence inclus) réparties entre Carcassonne (22 places), Narbonne (25 places), et depuis 2017 à Villeneuve-Minervois (27 places). Toutefois compte tenu du nombre de mineurs à accueillir, le service a dû poursuivre des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels ou la MJC de Narbonne.

Ce budget annexe créé au 1^{er} janvier 2015, est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Le budget est voté par groupes fonctionnels pour la section d'exploitation, et par chapitres pour la section d'investissement. Le détail figure dans la maquette budgétaire.

Le budget primitif 2020 :

Le vote du compte administratif 2019 fait apparaître un excédent d'exploitation de 419 975,52 €, repris en recettes de la section d'exploitation, ainsi qu'un excédent d'investissement de 60 805,99 € repris en recettes de la section d'investissement au sein du budget pour 2020.

Ce projet s'élève à 7 093 623,00 € en mouvements budgétaires et à 6 990 139,00 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	5 630 139,00	5 296 359,48
Reprise du résultat R002		419 975,52
Opérations d'ordre	94 840,00	8 644,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	5 724 979,00	5 724 979,00
Crédits nouveaux	1 360 000,00	1 212 998,01
Reprise du résultat R001		60 805,99
Opérations d'ordre	8 644,00	94 840,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	1 368 644,00	1 368 644,00
TOTAL BP 2020	7 093 623,00	7 093 623,00

La section d'exploitation :

- Les recettes :

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
Enfance Famille	7 568 952,92	5 883 965,12	5 490 270,98	5 257 358,48
Aide sociale à l'enfance	7 568 952,92	5 883 965,12	5 490 270,98	5 257 358,48
Administration générale	49 599,73	1 363 669,37	36 018,12	458 976,52
Ressources humaines	37 784,92	36 000,00	33 807,63	36 001,00
Budget et finances	11 814,81	2 082,49	2 210,49	3 000,00
Reprise du résultat R002	0,00	1 325 586,88	0,00	419 975,52
EXPLOITATION REEL	7 618 552,65	7 247 634,49	5 526 289,10	5 716 335,00
Opérations d'ordre	8 644,00	8 644,00	8 644,00	8 644,00
TOTAL RECETTE D' EXPLOITATION	7 627 196,65	7 256 278,49	5 534 933,10	5 724 979,00

La section d'exploitation est financée par une dotation globale annuelle du Département. Pour 2020, elle s'élève à 4 656 358,48 € (- 22 316,64 € par rapport au budget 2019). Par ailleurs, l'exercice 2019 fait ressortir un excédent de la section d'exploitation repris à la même section en 2020 pour 419 975,52 €. La dotation sera perçue par douzième mensuel.

Les autres recettes issues de la tarification concernent :

- la participation de l'Etat pour les mineurs non accompagnés pour 500 000 €.
- les remboursements de frais à hauteur de 137 000 € notamment par les autres départements (100 000 €) ainsi que les chèques déjeuners (36 000 €) ;
- La recette attendue du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les dépenses de fonctionnement, est estimée à 3 000 €.

- Les dépenses :

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
Enfance Famille	1 419 186,07	1 685 182,49	1 174 305,82	871 839,00
Aide sociale à l'enfance	1 419 186,07	1 685 182,49	1 174 305,82	871 839,00
Administration générale	5 227 327,92	5 468 392,00	5 183 524,70	4 758 300,00
Ressources humaines	4 931 201,65	5 094 000,00	4 901 683,15	4 423 500,00
Budget et finances	3 461,72	8 042,00	1 040,62	4 100,00
Systèmes d'information et télécommunication	10 309,90	13 000,00	9 086,44	11 300,00
Logistique et patrimoine	282 354,65	353 350,00	271 714,49	319 400,00
EXPLOITATION REEL	6 646 513,99	7 153 574,49	6 357 830,52	5 630 139,00
Opérations d'ordre	80 090,33	103 360,00	82 713,94	94 840,00
Amortissement	80 090,33	103 360,00	82 713,94	94 840,00
TOTAL DEPENSE D' EXPLOITATION	6 726 604,32	7 256 934,49	6 440 544,46	5 724 979,00

La section d'exploitation d'un montant de 5,63 M€ en mouvements réels diminue de 1,52 M€ du fait d'une baisse des effectifs accueillis dans les différents sites, et concerne :

- des dépenses liées à la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis (0,87 M€) : essentiellement l'alimentation (0,36 M€), les locations immobilières (0,20 M€), et diverses fournitures et frais (habillement, transports, fournitures médicales...).
- les frais liés au fonctionnement général (4,76 M€) notamment les crédits relatifs aux ressources humaines (4,42 M€) qui sont en diminution de 0,67 M€ en lien avec la réorganisation de la prise en charge des mineurs non accompagnés impliquant une diminution des effectifs ; il y a également les dépenses relatives au patrimoine (0,32 M€),

avec principalement la location et l'entretien des bâtiments (0,12 M€), les fluides (0,03 M€), et le ménage avec l'intervention d'entreprises de réinsertion professionnelle les week-ends (0,01 M€).

La section d'investissement :

- Les recettes :

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
Enfance Famille	0,00	0,00	0,00	1 207 136,01
Aide sociale à l'enfance	0,00	0,00	0,00	1 207 136,01
Administration générale	36 043,94	22 468,94	16 683,68	66 667,99
Budget et finances	36 043,94	16 683,68	16 683,68	5 862,00
Excédent (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du résultat R001	0,00	5 785,26	0,00	60 805,99
INVESTISSEMENT REEL	36 043,94	22 468,94	16 683,68	1 273 804,00
Opérations d'ordre	80 090,33	103 360,00	82 713,94	94 840,00
Amortissement	80 090,33	103 360,00	82 713,94	94 840,00
TOTAL RECETTE D' INVESTISSEMENT	116 134,27	125 828,94	99 397,62	1 368 644,00

Une subvention du Département à hauteur de 1,2 M€ est nécessaire à l'équilibre de la section au regard des projets d'investissement de l'exercice 2020. Le budget annexe de la SAE peut prétendre au FCTVA à hauteur de 5 862 € sur la base des dépenses éligibles de 2019.

Par ailleurs, au compte administratif 2019, un excédent d'investissement de 60 805,99 € a été constaté, qu'il convient d'affecter en 2020.

- Les dépenses :

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
Administration générale	101 705,01	116 528,94	35 732,89	1 360 000,00
Logistique et patrimoine	101 705,01	116 528,94	35 732,89	1 360 000,00
INVESTISSEMENT REEL	101 705,01	116 528,94	35 732,89	1 360 000,00
Opérations d'ordre	8 644,00	9 300,00	8 644,00	8 644,00
Autres opérations d'ordre	8 644,00	9 300,00	8 644,00	8 644,00
TOTAL DEPENSE D' INVESTISSEMENT	110 349,01	125 828,94	44 376,89	1 368 644,00

En matière d'investissement pour 2020, il est prévu un montant global de 1,36 M€. Ce montant de crédits devrait permettre l'acquisition d'un bien immobilier pour regrouper l'ensemble des unités d'accueil du Carcassonnais (0,90 M€), la réalisation de travaux sur le site de Narbonne (0,40 M€) et l'acquisition de mobiliers et électroménagers pour l'équipement des différents sites de la S.A.E. (0,04 M€).

La tarification 2020 :

Comme évoqué précédemment l'équilibre du budget annexe de la structure accueil enfance repose sur les produits issus de la tarification, essentiellement la dotation globale du Département. Les produits de tarification sont fonction de l'activité de la structure.

Le nombre de journées réalisées en 2019 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à 19 694 journées pour les unités de Carcassonne, Narbonne et Villeneuve-Minervois, soit une diminution de 8 096 journées par rapport à 2018

(- 29,13 % après une baisse de 39 % en 2018). Au total, 514 enfants ont séjourné à la SAE de l'Aude (contre 784 enfants en 2018).

La tarification en prix de journée (PJ) repose sur un mode de calcul basé sur un volume d'activité prévisionnel. Le nombre de journées fait l'objet d'une moyenne sur les trois dernières années, celui-ci a été évalué à 30 905 journées pour l'année 2020 (hors prise en charge des mineurs non accompagnés estimée à 6 956 jours). Les dépenses totales sont diminuées des dotations et produits à la charge de tiers (usagers, Etat, caisse des allocations familiales...). Dans les recettes, est intégrée la participation de l'Etat pour la mise à l'abri des mineurs non accompagnés.

Ainsi, le tarif pour 2020 s'établit à 198,60 €.

Pour mémoire, le tarif s'élevait à 254,32 € en 2019.

La structure accueil enfance bénéficiera donc de recettes issues :

- Du prix de journée appliqué aux autres départements, soit 198,60 € pour un montant global estimé à 100 000 €, soit près de 503 jours ;
- D'une dotation globale annuelle du département versée par douzième d'un montant de 4 656 358,48 €, soit près de 23 446 jours.

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2020 du budget annexe de la structure accueil enfance que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2020 du budget annexe de la structure accueil enfance :

- le niveau des crédits de paiement,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 4 656 358,48 € qui sera versée par douzième,
- la subvention d'investissement d'un montant plafond de 1 207 136,01 €,
- le prix de journée 2020 d'un montant de 198,60 €.

Le Président du Conseil départemental,



André Viola

Votants	Pour	Contre
38	38	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°29

Objet de l'affaire : Budget primitif 2020 - budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU les délibérations du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le compte administratif 2019 et l'affectation du résultat du budget annexe de la structure accueil enfance,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 17 février 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU les modifications présentées en séance par le président de la commission ressources suite à la présentation du rapport d'activité 2019 de la SAE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, du groupe fonctionnel, de la section et globalement le budget primitif 2020 du budget annexe de la structure accueil enfance en recettes et en dépenses à 7 093 623 € soit 5 724 979 € en section d'exploitation et 1 368 644 € en section d'investissement,
- d'adopter la dotation globale annuelle d'un montant de 4 656 358,48 € qui sera versée par douzième,
- d'adopter la subvention d'investissement d'un montant plafond de 1 207 136,01 €,
- de fixer le prix de journée 2020 à 200,70 €.

Le Président du Conseil départemental,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a loop and ends with a small flourish.

André VIOLA